

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXIX — ANNÉE 2002
4^e LIVRAISON

TARIFS 2003

| | |
|--|------|
| Cotisation (<i>sans envoi du bulletin</i>)..... | 20 € |
| Cotisations pour un couple (<i>sans envoi du bulletin</i>) | 40 € |
| Cotisation et abonnement au bulletin | 50 € |
| Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple | 60 € |
| Abonnement au bulletin seul (<i>si vous ne souhaitez pas à être membre</i>) | 50 € |
| Abonnement au bulletin pour les collectivités et associations | 50 € |
| Droit de diplôme (uniquement pour les nouveaux adhérents) | 8 € |

Il est possible de régler sa cotisation, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux).

Les personnes de moins de 25 ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à la demander à la S.H.A.P. Ce service est assuré gratuitement sur présentation d'un justificatif (réservé à un abonnement par foyer).

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 534, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

Notre bibliothèque est à la disposition des membres chaque samedi de 14 heures à 18 heures.

Le secrétariat est ouvert le mercredi, vendredi et un mardi sur deux de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, ainsi que le jeudi de 9 heures à 12 heures.

**Pour tous renseignements : tél./fax : 05 53 06 95 88
e-mail : shap24@yahoo.fr**

© S.H.A.P. Tous droits réservés. Reproduction, adaptation, traduction sont interdites, sans accord écrit du directeur de la publication.

**Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – 24000 PERIGUEUX**

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXIX — ANNÉE 2002
4^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON 2002

| | |
|---|-----|
| ● Compte rendu de la séance du 7 août 2002 | 483 |
| du 4 septembre 2002 | 490 |
| du 2 octobre 2002 | 495 |
| ● Editorial : Le dernier pas | 499 |

Thème : Moines et abbayes

| | |
|---|-----|
| ● Le prieuré Saint-Eutrope de Sept-Fons (Louis Grillon) | 501 |
| ● Le prieuré de Redon l'Espic (Alain Blondin) | 511 |
| ● L'eau dans la vie des moines de Cadouin (Brigitte et Gilles Delluc) | 523 |
| ● En Périgord, avec les chanoines réguliers de l'Artige (Pierre Ortega) | 543 |
| ● Une recherche de l'extrême : l'ordre de Grandmont. Le prieuré de la Faye à Jumilhac-le-Grand (Pierre Ortega) | 551 |
| ● Les religieux du Périgord au temps de la Révolution française (1 ^{ère} partie) (Robert Bouet) | 567 |
| ● Que reste-t-il de la bibliothèque de Chancelade (Jean-Pierre Bitard) | 591 |
| ● L'Hôpital général de Manufacture de Périgueux (suite et fin) (Louis Grillon)... | 617 |
| ● Dans notre iconothèque et les archives : Les découvertes d'art pariétal en Dordogne depuis un demi-siècle (1947-2000) (suite et fin) (Brigitte et Gilles Delluc)..... | 653 |
| ● Promenade en Mussidanais (Pierre Pommarède)..... | 673 |
| ● Vient de paraître : Louis Delluc, 1890-1924 : l'éveilleur du cinéma français au temps des années folles, de G. Delluc (Guy Penaud) | 675 |
| ● Notes de lecture : <i>Tourisme, culture, patrimoine</i> (actes du colloque du 4 octobre 2002 IUT Périgueux-Bordeaux IV) ; <i>Du bien manger et du bien vivre à travers les âges et les terroirs</i> (actes du LIV ^e congrès d'études régionales de la F.H.S.O., Brantôme, 19-20 mai 2001)..... | 677 |
| ● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) | 679 |

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Janot, avec la collaboration de la commission
de lecture et de Sophie Bridoux-Pradeau

Photo de couverture : Saint Benoît (XVII^e siècle), actuellement dans l'église de Mareuil-sur-Belle, mais provient de l'abbaye de Ligeux (photo J. Brachet)

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

Comptes rendus des réunions mensuelles

SEANCE DU MERCREDI 7 AOUT 2002

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 85. Excusés : 8.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- Mme Anne-Marie Cocula, nommée chevalier de la Légion d'honneur
- M. Gontran du Mas des Bourboux, reçu au C.A.P.E.S. d'histoire-géographie

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Lacoste (François-Maurice), *Origines des noms de lieux quercynois. Toponymie du Haut et du Bas Quercy*, Cahors, Editions Quercy Recherche, 2002 (échange avec l'éditeur)
- Roubert (Pierre-Yves), *De O'Clear à Le Clère : Brive-Limousin-Périgord : histoire d'une famille venue d'Irlande*, Brive, Ecritures, 2002
- Lecoq (Jean), *Miremont*, Mauzens-Miremont, chez l'auteur (La Tourache), 2002 (don de l'auteur)
- Gallot (Didier), *L'affaire Pons : un parricide en Périgord ou le dernier guillotiné en Périgord*, [Mâcon], JPM éditions, 2002

- Poutiers (Jean-Christian), *Rhodes et ses chevaliers 1306-1523, approche historique et archéologique*, Araya (Liban), imprimerie catholique sal, 1989 (don M. Bousserie)
- Berger (Francis), *Le Terrassonnais*, Saint-Cyr-sur-Loire, éditions Alan Sutton (coll. Mémoire en images), 2002
- Marotin (François) et Lacoste (Francis) (textes réunis par), *Eugène Le Roy, fils de la Révolution et narrateur du XIX^e siècle*, Actes du colloque de Périgueux du 20 au 21 janvier 2000, Périgueux, La Lauze, 2002
- Wenger (O.P.), *Les Monnaies*, Lausanne, Payot (coll. Petit atlas, n° 48), s.d. [après 1963] (don Mme Golbéry-Ortega)
- De Mey (Jean), Poindessault (Bernard), *Répertoire des monnaies napoléonides*, Bruxelles-Paris, 1971 (don Mme Golbéry)
- De Mey (Jean), Poindessault (Bernard), *Répertoire de la numismatique française contemporaine, 1793 à nos jours*, Bruxelles-Paris, 1972 (don Mme Golbéry)
- Lauda (Jiri), *Blasons des villes d'Europe, guide illustré*, Paris, Gründ, 1972 (don Mme Golbéry)
- *Placart du roy sur le règlement général de ses monnoyes*, Anvers, chez Jérôme Verdusseen, 1652 (relié en 2 fins volumes) (don Mme Golbéry).

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- *Recueil de documents*, tome 2, Hautefort, Hautefort notre patrimoine, 2002, manuscrits et tapuscrits (don de l'éditeur)
- *Les Autographes*, catalogue, juillet 2002 : mentionne des lettres de Léon Bloy, l'abbé Henri Breuil, Bugeaud (à propos de la duchesse de Berry), de P.-J.-G. Cabanis à Maine de Biran, Joseph Joubert à Mme de Vintimille, Henri Miller (conseillant un ouvrage du Dr de Fontbrune de Périgueux), contient la reproduction d'un manuscrit de Brantôme (don D. Chaput-Vigouroux)
- Commune de Bergerac, *Règlement et tarif de l'octroi approuvés par délibérations du conseil municipal de Bergerac en date des 30 juin et 6 août 1900, par décret du 3 décembre 1900*, photocopies (don P. Pommarède)
- *Dordogne nature*, n° 1 (novembre 1992) à n° 47 (juillet-août 2000), n° 49 (nov.-déc. 2000), n° 56 (janv.-fév. 2002), n° 57 (avril 2002) (don J.-R. Bousquet)
- *Spéléo-Dordogne*, 1996 (n° 10) à 1999 (n° 13), activités 1999 (4 fascicules) et 2001 (4 fascicules) (don Spéléo-Club de Périgueux)
- *Bulletin de la Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 1 (2^e tr. 1980), n° 2, 3, 5, 21, 35, 41, 46, 47, 48, 51, 58, 83, 84, 85, 86, 87 (don Société des Amis de Sarlat)
- *Le 5-9*, bulletin de liaison, n° 29, juin 2002 (don de l'amicale des anciens et amis des 5^e et 9^e chasseurs et A.B.C. Périgord)
- *The Steel Crown* (revue de l'association royale d'Araucanie), n° 11, juin 2002, avec mention des dates commémorées : 24 juin (nouvel an mapuche) et 17 novembre (promulgation de la constitution de 1860) (don Ph. Boiry d'Araucanie).

REVUE DE PRESSE

- *Dordogne, le Périgord en marche* (magazine du Conseil général), n° 24, juillet-août 2002 : pont gallo-romain du Rouchillou à Jumilhac-le-Grand
- *Pont-sur-l'Isle*, n° 135, 2002 : Auguste Chastanet, conseil de fabrique de l'église de Mussidan
- *Le Journal du Périgord*, n° 91, août 2002 : Cathares, Belvès, meurtre à l'abbaye de Sarlat au XIII^e siècle, Rues-Neuves à Périgueux, noblesse en Périgord, château de la Pommerie à Cendrieux, gare des Eyzies, vestiges gallo-romains de Montcarret
- *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 99, 2002 : Laugerie-Haute (Solutréen)
- *Bulletin des Amis de la Dordogne et du vieux Bergeracois*, juillet 2002, n° 21 : marchés dans les années 1930, théâtre à Bergerac, des bouteilles de Monbazillac 1747 trouvées dans l'épave d'un bateau hollandais
- *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 2^e fasc., 2002 : prieuré N.D. de la Grange de Puybrun, dépendance de l'abbaye cistercienne périgordine de Dalon
- *Périgord hebdo*, 19 juillet 2002, n° 1494 : émigration périgourdine au Brésil
- *Courrier français*, n° 3018, 19 juillet 2002 : Johanna Dubos (de Saint-Laurent-des-Bâtons), miraculée de Lourdes.

COMMUNICATIONS

Le président a appris le départ de M. Thierry Le Roy, ancien préfet de la Dordogne, et garde un souvenir reconnaissant de l'attention qu'il portait à nos travaux et de sa présidence lors du repas festif du congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest à Brantôme en mai 2001.

Le président évoque le 400^e anniversaire de la mort du maréchal de Gontaut-Biron, décapité le 31 juillet 1602 dans la cour de la Bastille. Cet anniversaire a été commémoré, sur l'initiative du Dr Jacques Magimel, par une messe célébrée dans la chapelle sous Biron. La mémoire de Biron est longtemps restée vive dans la région de Monpazier : au milieu du XIX^e siècle, on chantait encore une complainte en langue périgorde (*Le Chroniqueur*, 1854, p. 121) et on prétendait qu'à l'anniversaire de sa mort, le 31 juillet, son fantôme hantait les tours du château, tenant sa tête sous son bras.

Gilles Delluc revient sur la solution fabriquée par L. Pautauberge. Ce n'était pas un anti-douleur mais un médicament destiné à traiter le rachitisme et les affections broncho-pulmonaires, y compris la tuberculose. Elle contenait en effet du calcium et de la créosote, goudron extrait du bois. La publicité de la Solution Pautauberge, notamment pour les pays de langue espagnole, se faisait sur de très nombreuses cartes ornées de chromos et portant, au verso, les indications médicales du produit, sa date de création (1874), l'adresse de L. Pautauberge (9 bis, rue Lacuée à Paris), sa signature, ainsi qu'une reproduction du flacon dans son paquet. En revanche

l'intervenant n'a pas de détails sur un deuxième produit fabriqué par L. Pautauberge, la Kolarsine, qui était peut-être un revigorant si l'on peut se fier à l'étymologie du nom du produit.



Enfin, il a retrouvé des indications sur Maurice Thaon. Cet élève de l'abbé Breuil fut un des premiers à pénétrer dans Lascaux. Selon un témoignage recueilli il y a une dizaine d'années auprès d'Emmanuel Leymarie, M. Thaon, en septembre 1940, était un soldat replié à Montignac, en raison de ses liens amicaux avec la famille Pautauberge. C'est lui qui prit conscience de l'intérêt de la grotte, prévint l'abbé Breuil à Brive et pratiqua les premiers relevés à la demande de ce dernier. L'abbé Breuil, non satisfait de ces relevés, fera appel en 1952 à l'abbé André Glory.

Brigitte Delluc évoque la mémoire d'un préhistorien décédé le 13 mai 2002 ; il s'agit d'Henri Delporte, qui fut successivement conservateur chargé des collections paléolithiques au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye, puis son conservateur en chef, avant d'être nommé inspecteur général des Musées de France. Elle garde le meilleur souvenir de son accueil à Saint-Germain lorsque, avec Gilles Delluc, elle étudiait les blocs ornés issus des gisements de Dordogne, les blocs de Roc-de-Sers, le brûloir de Lascaux ou encore le décor des objets utilitaires paléolithiques. C'est à lui que l'on doit la découverte de la « vénus de Tursac », au cours des fouilles qu'il dirigea dans le gisement gravettien de l'abri du Facteur à Tursac de 1955 à 1960 ; cette statuette est l'une des rares vénus trouvées en France en stratigraphie. C'est lui aussi qui dirigea de 1968 à 1973 les nouvelles fouilles de la Ferrassie (Mauzens-et-Miremont), la remise en état des belles coupes de ce gisement de référence et la publication des résultats. Enfin on lui doit des ouvrages de référence sur l'image de la femme et sur l'image animale aux éditions Picard.

Quelques dates à noter, parmi les nombreuses manifestations estivales (les documents d'annonce sont disponibles à notre secrétariat). Le 21 septembre est la date de notre excursion d'automne, dans la vallée de

l'Isle : Sourzac, châteaux de Longa et de Gamenson (départ à 13 h 30 devant le lycée Jay de Beaufort). Gilles et Brigitte Delluc feront une conférence sur « la Nutrition préhistorique » à Vallon-Pont-d'Arc, le 8 août, dans le cadre des 8^e journées de la Préhistoire consacrées à la cuisine et au régime alimentaire des hommes préhistoriques. Du 5 au 9 août, à Montferrand-du-Périgord, une série de conférences de préhistoire (avec, en particulier, le Pr. Henri de Lumley sur « Comment définir l'Homme ? » et Laurent Chiotti et Roland Nespolet sur l'abri Pataud). Le 24 août aura lieu le 9^e colloque de Cadouin sur le thème « Cadouin et le temps des bastides », avec des communications sur les bastides de Puybrun, créée par Dalon, et de Castillonnès, créée par Cadouin. En outre M. Berthier parlera des relations entre Anne de Bretagne et Cadouin, L. Grillon du retour définitif du suaire à Cadouin d'après les archives municipales de Toulouse, G. Delluc a choisi de parler de quelques moments inédits de la vie de Louis Delluc et Mme Koegler du Bordial pendant la dernière guerre. On annonce un colloque international sur les peintures murales à Toul le 3 octobre prochain et un autre sur la « place des sociétés savantes dans la vie culturelle d'une cité » à Bayonne en octobre prochain.

Le P. Pommarède avait été intrigué par une carte postale représentant le château de Plas en Limousin. Il savait que Jean de Plas avait été évêque de Périgueux en 1524. Il avait trouvé dans Brugière que cet évêque « avait fait bâtir un château près de Lanouaille ». Une conférence de Pierre Ortega à Lanouaille a été, pour lui, l'occasion d'identifier le-dit château : il s'agit du château de Plaigne ou Plagne. A son sujet, J. Secret parle de douves, d'une tour ronde, une des plus importantes du Périgord, d'une chapelle aménagée au XIV^e siècle dans la tour, de la famille Lansade de Plaigne qui en fut propriétaire (Secret, *Châteaux et manoirs...*, p. 43). Le maire de Lanouaille a indiqué qu'il y avait une peinture murale (saint Georges ou saint Michel). Devant la tour est déposée une très belle taque de cheminée (une photographie due au Syndicat d'Initiative est déposée dans notre bibliothèque). P. Pommarède raconte quelques anecdotes concernant Mgr Plas. D'après P. Dupuy, lors de son entrée dans sa bonne ville de Périgueux, il fut transporté sur une chaise portée par les quatre barons du Périgord depuis l'église Saint-Pierre-ès-Liens jusqu'à l'église-cathédrale de la Cité, pendant que l'on chantait *Sint lumbi vestri praecincti*, c'est-à-dire « que vos reins soient habillés et vos lampes allumées » (*Etat de l'Eglise en Périgord*, p. 167). Avant d'échanger son diocèse de Périgueux contre celui de Bazas, Mgr de Plas signa un bref reconnaissant l'authenticité de la relique dite de la Sainte Epine conservée encore au château de Montréal et demanda l'ouverture du procès de béatification de son prédécesseur, Elie de Bourdeille. Il mourut à Bazas en 1547 après vingt-deux ans d'épiscopat.

MM. Jacques Lagrange et Jean-Jacques Gillot nous présentent leur ouvrage *L'Épuration en Dordogne selon Doublemètre*, qui vient de paraître aux éditions Pilote 24. C'est le résultat des recherches effectuées par les auteurs depuis de nombreuses années, à partir d'une grande quantité de documents et de témoignages inédits. Ils soulignent que ce thème reste

troublant pour ceux qui ont vécu cette période. Mais plus de trente ans ont passé et il est temps d'ouvrir cet épais dossier tellement ignoré, pour permettre à chacun d'en prendre connaissance. Pour éviter de heurter inutilement des personnes, il a été décidé par les auteurs de nommer clairement seulement les personnages publics, mais d'utiliser des initiales pour les autres personnes. Ils ont cherché à présenter des faits avérés et, parfois, faute de preuves, ils ont été amenés à minimiser le rôle de Doublemètre, en particulier, sur les très nombreuses personnes dont la mort lui est attribuée. La recherche est ouverte pour établir la responsabilité d'autres personnages dans ce drame.

Guy Penaud a lu l'ouvrage avec intérêt et félicite les auteurs. Il précise que le malheureux nommé Einstein, tué à Château-l'Évêque en 1944, n'est pas parent avec le savant. Quant à Robert Mathet, le maquisard auteur de la première embuscade contre des soldats allemands près de Cadouin en 1943, il est mort dans son lit en 1962. Guy Penaud a essayé de faire des recoupements en utilisant Internet. M. Gillot nous met en garde : Internet donne des pistes, mais non des preuves.

Mme Gaborit présente ensuite son ouvrage sur les *Peintures murales aux XIII^e et XIV^e siècles en Aquitaine*. Ce livre paraîtra en octobre prochain aux éditions Confluences. Elle signale que beaucoup de vestiges ont disparu sous l'effet de phénomènes naturels d'érosion, mais que l'homme est encore la cause majeure de disparition des peintures. Certaines de ses interventions sont réversibles, d'autres non : ainsi au XVIII^e siècle, on badigeonnait les murs en blanc, ces badigeons peuvent être enlevés sans dommage et ils ont en fait contribué à protéger les peintures sous-jacentes ; en revanche il ne reste rien sur les murs mis à nu par grattage au cours des dernières décennies. Dans les maisons, les peintures ont été mises en danger par les changements de goût des occupants. Grâce à de nombreuses diapositives, Mme Gaborit nous présente la partie périgordine de son travail. La Dordogne est d'une richesse remarquable : elle conserve 18 sites majeurs sur les 58 qu'elle a étudiés. Elle nous emmène d'abord à Saint-Amand-de-Coly, à Cadouin, à Saint-Michel-d'Auberoche et au Cheylard, dont les peintures sont plus ou moins évanouies mais qui sont bien connues grâce aux remarquables relevés de Léo Drouyn, à Chancelade, à Limeuil, à Montferrand, à Saint-Avit-Sénieur, à Trémolat, à Agonac. Dans chaque site, elle précise les particularités et les éléments de datation. Ainsi à Cadouin, elle s'est intéressée particulièrement aux peintures de la sacristie, petit bâtiment sur deux étages qui remonte aux origines de la construction, au début du XII^e siècle. Elle y a reconnu deux couches de peintures : la plus ancienne daterait du début du XIII^e siècle et la seconde de la fin du XIII^e siècle. Elle montre des détails passionnants comme les traces du quadrillage, qui servait tout simplement à agrandir ou à diminuer les esquisses (résumé relu par l'intervenant).

Brigitte Delluc évoque les esquisses que Paul Fitte lui avait montré, à elle et à Gilles Delluc, dans l'église de Saint-Avit-Sénieur, alors encombrée d'échafaudages. Mme Gaborit indique qu'elle a suivi avec attention tous les travaux de restauration dans cette église : tout a été parfaitement conservé et est bien visible sur le mur nord.

Pierre Pommarède attire l'attention de Mme Gaborit sur l'église de Preyssac d'Agonac. Il se souvient d'un jour où, en 1962, un de ses enfants de chœur fit tomber quelque chose sur un des murs de l'église, faisant ainsi éclater l'enduit et apparaître des vestiges de peintures. A sa connaissance, il n'y eut aucune suite à cette découverte fortuite.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS de juillet 2002 (complément)

- M. Labalue-Baylet Claude, Soumeil, 24640 Chournac-d'Ans, présenté par M. P. Boiry d'Araucanie et M. M. Bernard.

ADMISSIONS d'août 2002

- Mme Sardain Marie-France, 28, rue Anatole-France, 92300 Levallois-Perret, présentée par Mme J. Rousset et le P. P. Pommarède ;
- Mme Rainaud Monique, Puylauriol, 24330 Bassillac, présentée par Mme J. Rousset et Mme S. Bridoux-Pradeau ;
- Mme Rossillon Véronique, Le Mayne, 24220 Beynac-et-Cazenac, présentée par le P. R. Boissavy et le P. P. Pommarède ;
- M. et Mme Marquet Guy-Michel et Annie, Les Vignobles, 24640 Le Change, présentés par Mme S. Pain et M. J. Pain ;
- M. Delezenne Jean-Pierre, 19, route nationale, 59360 Neuville, présenté par M. G. Delluc et M. M. Bernard ;
- Mme Bonnet Marcelle, la Chapelle Saint-Sicaire, 24320 Bertric-Burée, présentée par M. D. Audrerie et le P. P. Pommarède ;
- M. Gillot Jean-Jacques, La Beynéchie, 24330 La Douze (réinscription) ;
- M. Bodin Hervé, 4, rue Lacombe, 24000 Périgueux, présenté par le P. P. Pommarède et M. J.-C. Péteytas.

SEANCE DU MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2002

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 90. Excusés : 10.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- Le comte Bernard de Montferrand nommé ambassadeur de France à Tokyo

NECROLOGIE

- Renée Faugeras

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Normand (Robert), *Nos origines en France, des débuts à 1825, tome 2, Guyenne et Périgord*, Montréal, éd. Archiv-Histo, 1985
- Moreau (Pierre), *Clairvivre, une ville à la campagne*, Paris, éd. du Linteau, 2002 (don de l'éditeur)
- Gillot (Jean-Jacques), Lagrange (Jacques), *L'épuration en Dordogne selon Doublemètre*, Périgueux, Pilote24 édition, 2002 (don des auteurs)
- Bazalgues (Gaston), *Toponymie lotoise : à la découverte des noms de lieux du Quercy et des communes du Lot, lexique des mots usuels*, Gourdon, Les éditions de la Bouriane et du Quercy, 2002
- Félix (Bernard), *Guillaume le troubadour, duc d'Aquitaine fastueux et scandaleux*, éd. Aubéron, 2002.

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- Syndicat d'initiative intercommunal de Lanouaille (présenté par), *Lanouaille, « les anciennes forges du canton »*, tapuscrit (don P. Ortega)
- Taque de cheminée, château de Plagne, Lanouaille, photographie (don Mme Poltorak, Syndicat d'initiative de Lanouaille)
- Sortie du 22 juin 2002 dans la vallée de la Vézère, photographies (don J.-C. Monchot et P. Ortega)
- *Bulletin du G.R.Hi.N.*, CR du 6 juin 2002, n° 308 et CR du 4 juillet 2002, n° 309 : Antonin Debidour et les apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais (don du G.R.Hi.N.)
- *Hautefort, notre patrimoine*, n° 9 et 10, 2002 (don de l'association)
- *Carte géologique de la France, Sarlat-la-Canéda* (1 carte à 1/50 000 + 1 livret explicatif + 1 guide de lecture), Orléans, bureau de recherches géologiques et minières, 1987 (don B. et G. Delluc).

REVUE DE PRESSE

- *Sites et monuments*, n° 178, 2002 : château de Bannes (Beaumont-du-Périgord), église Sainte-Colombe (Lalinde) monuments historiques ; les coteaux de Saint-Germain-de-Belvès, site protégé ; Monpazier, secteur sauvegardé

- *Espaces Culture*, n° 21, 2002 : pôle international de la Préhistoire

- *Mémoire de la Société généalogique canadienne-française*, n° 232, 2002 : un émigré au Canada, Louis Gazaille dit Saint-Germain, né en 1639 à Sarrazac

- *Le Journal du Périgord*, n° 92, 2002 : René Coustellier dit Soleil, chemin de croix de la cathédrale Saint-Front, Beynac-et-Cazenac, Arnaud Gaillardon médecin dans la Double, épuration en Dordogne, église de Lalinde, pain, château de Montardy, pigeonniers de Bannes.

COMMUNICATIONS

La lecture du compte rendu de la précédente réunion donne lieu à quelques commentaires. Un mot sur les produits Poutauberge. M. Naboulet a retrouvé une carte publicitaire décorée concernant la Kolarsine : c'était bien un médicament reconstituant. Un mot de Pierre Pommarède sur le château de Plagne : il demeure une tour du XIV^e siècle ; les autres vestiges, informes, correspondraient au château bâti au XVI^e siècle par Mgr de Plas. M. Pierre Ortega évoque, à trois km de là, les restes du monastère grandmontain de Plagne, dit « L'abbaye ».

Le président fait une revue de la presse et rend compte du courrier reçu au cours de ce mois. M. Denoix de Saint-Marc a découvert une recension d'un livre de raison familial écrit par deux de ses grands-oncles, curés de campagne (1700-1760). Etant donné l'intérêt d'un tel document, le président souhaite que ce texte soit soumis à notre directeur des publications. Une entrée à signaler dans notre iconothèque : des photographies d'une cloche de Cendrieux datée de 1583 et un nouveau relevé des inscriptions gravées sur cette cloche. Le président signale la redécouverte d'un peintre-émailleur Louis Mercier (mort en 1963), qui participa aux fouilles de Raymonden à Chancelade (*Sud-Ouest*, 27.08.2002). G. Delluc ajoute que Louis Mercier était membre de notre compagnie, qu'il a fouillé à Rochereil et que son héritier a donné récemment à notre bibliothèque un lot d'archives, comprenant, en particulier, ses notes sur Raymonden, avec des remarques qui mettent en évidence le rôle de Maurice Féaux. *Le Courrier français* du 16 août 2002 a évoqué le face à face politique du 6 mars 1964 entre Georges Bonnet et Yves Guéna, la dernière réunion politique avec un grand débat, selon Jacques Lagrange. Le président vient d'apprendre avec tristesse le vol des statues de Siorac-de-Ribérac.

L'été a été propice aux manifestations culturelles de tous ordres. Les programmes sont tenus à la disposition de nos membres au secrétariat.

Dans notre calendrier, quelques dates sont à noter : le mercredi 11 septembre à 18 h 30, notre soirée bimestrielle sera animée par M. Bousserie

qui parlera d'un saint périgordin peu connu, Pierre Thomas, né dans les bois de Belvès et mort à Chypre. Ce Pierre Thomas joua un rôle important au XIV^e siècle jusqu'à devenir patriarche de Constantinople et général en chef des croisés devant Alexandrie. Le samedi 21 septembre après-midi, notre sortie d'automne, sous la conduite de Alain Ribadeau Dumas, nous mènera dans la région de Mussidan, à Sourzac et dans les châteaux de Longa et Gamenson. Pour la bonne conduite de l'excursion et par discrétion pour les personnes qui nous accueillent, A. Ribadeau Dumas souhaite que le nombre des participants ne soit pas trop important. Le 20 septembre B. et G. Delluc feront une communication sur « Cro-Magnon, imaginaire et images » au colloque sur le corps et son image, au musée de l'Homme à Paris. Leur mois d'octobre s'annonce très chargé. Ils participent à deux colloques : à Ribadesella (Asturies) du 1^{er} au 3 octobre, avec une communication sur « l'Art pariétal archaïque dans le sud-ouest de la France à la lumière des dernières découvertes » ; dans le Lot du 19 au 20 octobre, une communication sur « Griffades et pseudo-griffades en Dordogne ». En outre ils continuent à faire des conférences : sur « Origine, évolution et pathologie de l'Homme préhistorique » à Périgueux le 17 octobre (pour l'Association périgourdine d'action culturelle) ; sur « La Nutrition préhistorique » à Amiens le 12 octobre et à Beauvais le 14 ; sur « L'Histoire du diabète » à Amiens le 11 octobre et à Clermont-Ferrand le 23.

A propos de Cendrieux, Gilles Delluc raconte qu'il y a quelques années, il a recherché en vain dans le grenier de l'église les « couloirs-cachettes » signalés par Jean Secret et qu'il ne connaît toujours pas l'explication de cette indication.

P. Ortega parle ensuite d'une exposition estivale organisée par le syndicat d'initiative de Lanouaille sur les onze forges de la région de Lanouaille. Cette exposition a été réalisée par P. Ortega, le Dr Gay et P. de la Héronnière, grâce aux images numérisées fournies par les Archives départementales de la Dordogne. La brochure correspondante intitulée *Les anciennes forges du canton de Lanouaille* est déposée à la bibliothèque. P. Pommarède a remarqué que, dans la notice sur la forge de Beausoleil, à Angoisse, qui appartient à Marc-Guillaume Montagut, grand-oncle de Xavier Arsène-Henry, les dates et les termes ne coïncident pas avec *Le Dictionnaire biographique* de G. Penaud.

Le président rappelle les difficultés financières qui résulteront de la prochaine disparition des contrats emplois-jeunes et la nécessité de faire entrer régulièrement de nouveaux adhérents dans notre compagnie.

Jeannine Rousset nous présente ensuite un très intéressant dossier concernant l'église de Sainte-Marie-de-Chignac et l'accompagne d'un beau montage de diapositives. Ce dossier a été remis à notre bibliothèque par le maire de la commune et par l'architecte des Bâtiments de France qui ont conduit les travaux de restauration récemment réalisés dans ce monument. Il comprend un état des lieux avant travaux et un descriptif des principales interventions effectuées au cours des travaux. Pour la description du bâtiment, J. Rousset nous renvoie à l'étude qu'elle a présenté, il y a quelques années,

avec Jacques Lagrange (*B.S.H.A.P.*, t. CXXII, 1995, p. 130-143). Cette belle église romane est malheureusement située immédiatement au bord de la RN 89 et elle subit en permanence les vibrations des 13 à 14 000 voitures qui y circulent chaque jour. Son porche donne sur une placette en contre bas de la route, avec un remblai de 1,50 m de hauteur qui s'appuie sur le mur sud de l'église. Un sondage à l'intérieur a montré qu'il existait aussi 1,50 m de remblai dans l'église. Les problèmes d'humidité sont considérables : le sol et les murs sont entièrement noircis et saturés d'eau. Une première tranche de travaux a été effectuée : la couverture du clocher a été refaite, avec mise en place de tuyaux d'évacuation des eaux de pluie. Les prochaines tranches de travaux concerneront l'extérieur du bâtiment proprement dit, puis l'intérieur. La Vierge dans une niche du portail est un témoignage de la reconnaissance des Alsaciens, réfugiés à Sainte-Marie-de-Chignac en 1939.

Jacques Lagrange, à la suite de la publication de *L'Épuration en Dordogne selon Doublemètre*, a reçu un volumineux courrier (fait de lettres le plus souvent aimables et élogieuses, mais aussi de lettres virulentes et même de lettres anonymes), montrant combien cette époque reste sensible pour tous ceux qui l'ont vécu et combien chacun est soucieux d'en savoir plus sur ce qui constitue en fait sa propre histoire.

Il nous entraîne ensuite au fil des lettres G, H, J de son dictionnaire de Périgueux : de la place du Gras, nommée ainsi à cause des degrés de l'escalier qui descend vers la rivière, comme à Clermont-Ferrand, à l'ancienne horloge de la place de la halle, qui comportait un jacquemard et sa femme, à Jacquou le Croquant, à Jayac, nom d'une famille qui habita le Thouin au XVIII^e siècle, au pont Japhet, au félibre agenais Jasmin, à qui l'on doit la restauration du clocher de l'église de Vergt, mais non l'appellation de la rue Jasmin qui est bien plus ancienne, au parc Jean-Jaurès, qui s'étendait à l'emplacement du théâtre et des immeubles de Sainte-Ursule, au lycée Jay-de-Beaufort, qui occupe l'emplacement d'un asile construit sur des terrains légués à la municipalité par la famille de Beaufort, le manoir de Beaufort étant situé sur la colline de Coulounieix (il rappelle que, lors des travaux préliminaires en 1990, des sculptures importantes ont été découvertes et que leur publication est attendue avec impatience), au jazz à Périgueux, que l'on pouvait entendre au Casino de Paris en 1944, ou dans la cave du deuxième sous-sol du café de la Bourse, avec la présence de nombreux musiciens noirs américains, en particulier Lionel Ampton, à l'imprimeur Dominique Joucla, qui fut pendant vingt ans vénérable du Grand Orient, à qui l'on doit *La Dordogne Libre*, à la rue Judaique qui évoque sans doute un quartier juif au Moyen Age, mais dont on ne sait en fait pas grand chose, aux sœurs Juillard, arrivées à Périgueux en 1642, à qui on doit la création de l'hôtel-Dieu au pied de la cathédrale et la fondation de la communauté de Sainte-Marthe en 1650.

Jay en langue d'oc veut dire coq. C'est la raison d'un sourire de P. Pommarède en évoquant un duel dans les bois de Coulounieix entre deux familles aux noms de volatiles, la famille Jay de Beaufort et la famille Merle, qui se solda par quelques écorchures dans les pieds des « volatiles ».

Enfin, Pierre Pommarède nous présente la suite des trésors oubliés de nos églises, qu'il redécouvre méthodiquement depuis quelques années et que le Dr Brachet fixe sur des photographies. La publication de tous ces documents demandera sans doute plusieurs volumes. Le premier tome, sur le thème de « l'église dans le site » est prêt. La présentation d'aujourd'hui concerne d'abord des aménagements annexes autour des églises, comme un décrotoir à Cunèges, un cadran solaire à Saint-Pardoux, les gravures sur les murs, comme le *PAX* de Saint-Jean de Chancelade ou celui de Merlande, ou comme les marques de tacherons, les sculptures comme un personnage sculpté à Puy-de-Fourches ; puis l'art roman visible sur les murs des églises, tout particulièrement l'extraordinaire bestiaire roman, fait de chevaux, de chiens, mais aussi d'animaux exotiques, de lions, de pélicans, de poissons, de salamandres, de singes et d'éléphants ; enfin quelques pièces de mobilier remarquables, comme les bancs seigneuriaux, les armoires de fabrique à trois serrures (une commandée par le maire, une par le curé et la troisième par le président du conseil de fabrique), par exemple celle de Villeteureix, les confessionnaux, tels celui de la sacristie de Monsaguel ou la chaise confessionnal portative de Bauzens, avec les images pieuses qui décoraient ces confessionnaux, et enfin les « quetteuses », les troncs pour les âmes du Purgatoire, les claquoirs, les chandeliers à sept branches, les ex-voto, comme ce bouquet de fleurs d'oranger sous globe, offert par une mariée à la Vierge Marie.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS de septembre 2002

- Mme Legrand Geneviève, Puychoisi, 24340 Rudeau-Ladosse, présentée par M. A. Ribadeau Dumas et M. C.-H. Piraud ;
- M. Girard Xavier, Mairie, 24290 Saint-Amand-de-Coly, présenté par M. A. Blondin et M. M. Bernard ;
- Mme Lapouyade Colette, 27, avenue A.-Croizat, 24800 Thiviers, présentée par Mme A. Bélingard et Mme B. Grand ;
- M. Chambon Vincent, 6, rue du Barry, 24290 Montignac, présenté par M. A. Blondin et M. J.-M. Faure ;
- Mme Boissarie Yvonne, 9, allées de Tourny, 24000 Périgueux, présentée par Mme A. Bélingard et M. J. Teyssandier de la Serve.

SEANCE DU MERCREDI 2 OCTOBRE 2002

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 98. Excusés : 6.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Entrées d'ouvrages

- Morquin (G.), *La Dordogne sous l'occupation allemande 1940-1944, déportations, fusillades*, Périgueux, impr. Joucla, s.d., avec une dédicace d'avril 1963 (don S. et J. Pain)
- Bergès (Louis), *Résister à la conscription 1798-1814 : le cas des départements aquitains*, Paris, C.T.H.S., 2002
- Sapin (Christian) (sous la dir. de), *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV^e et le XII^e siècle*, Paris, C.T.H.S. (Actes du colloque d'Auxerre, 17-20 juin 1999), 2002
- Luttrell (Anthony) et Pressouyre (Léon) (sous la dir. de), *La Commanderie. Institution des ordres militaires dans l'Occident médiéval*, Paris, C.T.H.S. (Actes du colloque de Sainte-Eulalie-de-Cernon, 13-15 octobre 2000), 2002
- *50^e Régiment d'Infanterie, Périgueux, avril 1907* [album de photographies], Lyon, J. Blanc (don J.-C. Nemorin)
- Collectif, *Tourisme, culture, patrimoine*, actes du colloque de Périgueux, 4 octobre 2002, organisé par l'IUT Périgueux-Bordeaux IV (département développement touristique), Périgueux, Pilote24 édition, 2002, 2 exemplaires (don de l'éditeur et de D. Audrerie).

Entrées de documents, tirés à part, brochures, photographies

- Berthier (Marcel), Note sur la famille de Cugnac, tapuscrit
- Berthier (Marcel), deux photographies des tombes des Bannes-Gardonne dans le cimetière de Vicq (ensemble et tombe du P. de Laubarède, ancien curé de Trémolat (1968-1993), mort en 1997)
- *Vieilles maisons françaises*, n° 15, janvier 1963 à octobre 1973, n° 58 (sauf n° 16, 45) (don S. Batut)
- *Bulletin de l'amicale des Pieds noirs et de leurs amis de la Dordogne*, n° 144, septembre 2002 (don G. Bonneau et J. Lagrange)
- *Le Périgord agricole*, n° 73, janvier 1955 ; n° 100, avril 1957 ; n° 137, mai 1960, photocopies (don J.-R. Bousquet)
- Cloche de Cendrieux, photographies et relevé des inscriptions (don M. Velly)
- Résumé du 1^{er} tome de *Fantomas* (de P. Souvestre et M. Allain) dont l'action se déroule en Périgord, document Internet (don G. Penaud)

- Neuvic-sur-l'Isle et Celles retrouvés par la radiesthésie, tapuscrits (don F. Villemonte de la Clergerie)
- *La voix de la Résistance en Dordogne*, juin 2002, n° 65 (don J. Lagrange)
- *La France illustrée*, 5 octobre 1878 (n° 201) au 25 septembre 1880 (n° 304) (sauf n° 211, 237, 248, 260, 266, 267, 270, 274-279, 281-283, 285, 287-300) ; 1^{er} décembre 1883 (n° 470) au 10 janvier 1885 (n° 528) (sauf n° 490, 492, 527) (don M. Bermondet de Cromières)
- Tillet (Thierry), *Etudes historiques sur Blis-et-Born*. II, Le prieuré Sainte-Catherine de Born ; III, L'enseignement à Blis-et-Born ; IV, Blis-et-Born, crimes et châtiments et procès divers jusqu'à la Révolution, tapuscrits, s.d. (site internet : <http://blisetborn.free.fr>) (don T. Tillet).

REVUE DE PRESSE

- *Périgord hebdo*, 13 septembre 2002 : restauration de l'église de Sainte-Marie-de-Chignac
- *Bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 68, 2002 : procès à Nanthiat en 1756 ; La Cassagne ; Révolution à Marqueyssac ; Terrasson ; inventaire de 1616 ; l'histoire d'une maison
- *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 2002, n° 2-3, p. 91-159 : Réforme catholique à Aubeterre aux XVII^e et XVIII^e siècles
- *Courrier français*, 16 août 2002 et 13 septembre 2002 : Le face à face politique du 6 mars 1964 entre G. Bonnet et Yves Guéna ; Georges de Villebois-Mareuil ; Louis-Philippe-Joseph de Roffignac maire de la Nouvelle-Orléans ; l'affaire Pons
- *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir*, n° 90, 2002 : églises de Montferrand, de Beaumont, Saint-Léon-sur-Vézère, Sergeac ; Montignac ; mariage en Terrassonnais 1640-1898 ; apprentissage artisanal en Sarladais au XVIII^e siècle ; souvenirs d'un Sarladais centenaire
- *Bulletin du G.R.Hi.N.*, CR n° 311, septembre 2002 : note sur l'ordre de Grandmont.

COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance en invitant M. Jean-Claude de Royere, président des Amis de Sarlat, à prendre place à ses côtés et à partager la présidence.

Après une rapide évocation des journées du patrimoine, Pierre Pommarède revient sur notre sortie d'automne et son parfait déroulement. Sous un ciel particulièrement clément, en suivant la rivière Isle, une centaine de membres de notre compagnie a ainsi visité le prieuré Saint-Pierre de Sourzac, dépendance de l'abbaye de Charroux ; le domaine de Longua, ouvert pour nous par le baron de Vignet de Vendeuil, son vaste et beau parc, sa chapelle castrale du XV^e siècle, une demeure Restauration où se déploie,

sur les murs, un papier peint représentant des vues d'Italie ; enfin, la chartreuse de Gamanson dont M. et Mme Archambeaud nous firent les honneurs. Nos collègues Alain Ribadeau Dumas, Alain Blondin, le colonel et Mme Bernard, Mme Rousset nous ont permis d'ajouter une page privilégiée à notre vieil album. Qu'ils en soient remerciés !

Le président rappelle ensuite la fin prochaine des contrats de nos emplois-jeunes. Pour continuer à assurer la bonne marche de la société, il insiste pour que chacun de nos collègues parraine un nouvel adhérent. Il rappelle aussi l'appel à candidature pour le renouvellement du conseil d'administration, les candidatures étant reçues, par lettre au président, jusqu'au 15 novembre.

Il effectue ensuite un large tour d'horizon de notre calendrier. 1^{er} décembre : 1^{er} salon du livre ancien à Nontron, parrainé par Michel Peyramaure. 18 au 20 octobre : colloque à Saintes sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Animations au musée du Périgord, 10 octobre (origine du vin en Gaule), 7 novembre (préhistoire, l'homme de Combe-Capelle), 28 novembre (les faïences de Thiviers). Exposition sur le XVII^e siècle protestant au temple de Périgueux (qui vient d'être restauré). Jusqu'au 27 octobre : exposition sur Jacques-Emile Lafon aux Archives départementales de la Dordogne, au musée du Périgord et à la cathédrale.

Hervé Lapouge nous présente ensuite l'histoire inédite d'un maire de Nontron : Léonard Marcillaud de Bussac (1752-1830), un amoureux de l'ordre. Apparu dans la vie publique nontronnaise à l'aube du Consulat en tant qu'adjoint au maire, Pierre Michel Grolhier Desbrousses, il est premier magistrat dès le 10 avril 1801. Marcillaud de Bussac, en habile politique, traverse ensuite l'Empire puis la Seconde Restauration et ce jusqu'à l'avènement de Charles X. Démissionnaire le 12 décembre 1825, âgé de 73 ans, il laisse finalement sa place à Jean-Paul Philibert Moreau de Montcheuil. La construction d'un collège communal, le projet de construction de la mairie actuelle et la pose de sa première pierre le 23 avril 1824, la création d'un atelier de fabrication d'un pain économique à vendre aux classes ouvrière et « peu aisée », mais aussi la funeste décision, le 27 janvier 1820, de démolir la monumentale église Saint-Etienne marquent principalement son action, avec une boulimie notoire de règlements en tous genres, dont Hervé Lapouge nous fait partager, non sans malice, les parfois bien inattendues subtilités.

Jean-Jacques Gillot, co-auteur avec Jacques Lagrange de *L'Épuration en Dordogne selon Doublemètre*, nous propose ensuite une étude sur les volontaires périgordins en Espagne républicaine. Pour dégager la part contributive et les caractéristiques de ces hommes en service armé, il s'appuie sur une autre étude universitaire plus générale du recensement de l'ACER (Les Amis des Combattants en Espagne Républicaine) et sur l'analyse de dossiers individuels. Sur les 10 000 volontaires français, il semble que le Périgord en aurait apporté seulement 27, issus en grande majorité de la classe « prolétarienne », ouvriers et employés. J.-J. Gillot s'applique avec rigueur à examiner le niveau scolaire des volontaires, leur

âge, leurs situations familiales, leurs origines géographiques, mais aussi leurs parcours idéologiques, leurs situations militaires et militantes et, bien sûr, les conséquences de leur engagement en Espagne. L'après-guerre n'est pas oublié. En forme d'épilogue à sa remarquable intervention, J.-J. Gillot évoque le sort des survivants pendant la Seconde Guerre mondiale : six des vingt et un survivants s'engagèrent dans la Résistance, les volontaires communistes et le P.C.F. Il termine son propos par une évocation du cas très particulier de Marceau Ivert, abattu de deux balles dans la tête par ses anciens amis, le 10 février 1944 à Périgueux, pour sa trahison et sa veulerie.

Vu le président
Pierre Pommarède

Le secrétaire adjoint
Hervé Lapouge

ADMISSIONS d'octobre 2002

- Col. de Sagazan Alain, Puyraseau, 24360 Piégut-Pluviers, présenté par M. A. Ribadeau Dumas et le P. P. Pommarède ;
- M. Mme de Mullenheim Luthold et Brigitte, Pyraïne, 24400 Issac, présentés par M. J.-C. Monchot et M. M. Bernard ;
- M. Cluzeau Didier, Magnac, 24160 Saint-Jory-las-Bloux, présenté par le P. P. Pommarède et M. C. Cluzeau ;
- M. Sorge Arnaud, 33, rue des Thermes, 24000 Périgueux, présenté par Mme S. Pain et M. J. Pain ;
- M. Mme Laroche Gilbert, quai Mérilhou, 24290 Montignac, présentés par le P. P. Pommarède et le P. G. de Montaignac de Chauvance ;
- M. de Montardy Jean, 53, rue de Varennes, 75007 Paris, présenté par le P. P. Pommarède et le P. G. de Montaignac de Chauvance ;
- Mme Sibileau Marie-Madeleine, le bourg, 24390 Tourtoirac, présentée par Mme F. Comacle et M. J. Brachet ;
- M. de Saint-Marc Renaud, conseil d'Etat, place du Palais Royal, 75100 Paris, présenté par le P. P. Pommarède et M. M. Bernard.

EDITORIAL

Le dernier pas

Il se trouve que deux parmi les dernières communications insérées dans notre *Bulletin*, « Les Boissarie et la magistrature »¹ et « Sur Jean Popineau, préfet de l'Etat français en Dordogne, 16 janvier 1943-7 juin 1944 »², auraient surpris des lecteurs. Dans cette même livraison, s'y ajoutent les pages d'une analyse de *L'épuration en Dordogne selon Doublemètre*³, ouvrage que je cosigne avec notre collègue Jean-Jacques Gillot (Pilote 24 édition, 2002). Pourtant, s'il semble qu'une large majorité de nos collègues ait accueilli favorablement ces évocations, d'autres s'étonneraient que des périodes aussi funestes soient encore (ou déjà ?) évoquées, préférant, pour des motifs qui leur appartiennent, étaler une chape de plomb sur de tels sujets, occulter le passé récent et réécrire l'histoire à leur façon.

Le règlement intérieur de notre compagnie en décide autrement, sans doute avec sagesse. Les travaux universitaires les plus incontestables le prouvent : l'histoire du temps présent a acquis en France la légitimité que certains lui ont longtemps refusée. L'une des premières décisions prises par le chef du gouvernement provisoire de la République française fut de créer la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération, chargée de recueillir les témoignages oraux afin de suppléer à l'absence d'archives concernant l'action de la Résistance.

Aujourd'hui, plus personne ne conteste l'importance de ces documents qu'ils soient issus d'initiatives individuelles ou associatives. Jusqu'au Conseil économique et social qui n'hésite pas à les définir ainsi : « Les

1. *B SHAP*, t. CXXIX, 2002, 3^e livraison, p. 375.
2. *Ibid.*, p. 431.
3. *Ibid.*, p. 467.

témoignages oraux, couramment dénommés *archives orales*, sont recueillis dans un but de documentation scientifique, et/ou dans un souci patrimonial. En fonction du critère de temporalité lors de leur réalisation, certains sont désignés *témoignages immédiats*, et d'autres *témoignages ultérieurs*. » Osons le dire : la mémoire de notre temps ne sera sauvegardée qu'avec la conscience qui anime des sociétés comme la nôtre : se faire un devoir de conserver la parole en évitant la surinformation dématérialisée.

Bien entendu les précautions les plus élémentaires, comme celle du recoupement, doivent être respectées pour chaque usage. Rien n'est plus fragile parfois que la spontanéité d'un « témoin ». Mais comment faire lorsque les promesses d'ouverture de toutes les archives de Vichy ou celles d'une « grande facilité de consultation » des archives de la guerre d'Algérie, demeurent sans suite. Le Conseil d'Etat avait préconisé une réduction des délais de communication, actuellement entre 60 et 150 ans, à deux délais : 25 ans et 50 pour la protection de la vie privée. Il faut bien reconnaître que la pratique de la dérogation accordée parcimonieusement en matière de consultation d'archives conduit inévitablement à des injustices et à des choix d'auteurs et de sujets. Il y aurait donc des citoyens plus égaux que d'autres puisque les demandes sont étudiées « en fonction de la personnalité du chercheur, de sa notoriété ou de l'opinion que l'administration peut se faire de ses recherches ».

Paul Ricoeur, philosophe face à l'Histoire, rappelle qu'il y a trois grands obstacles à la mémoire. La mémoire empêchée : celle qui a besoin d'être aidée, parfois même autorisée. La mémoire manipulée : victime des idéologues et des démagogues. Enfin, la mémoire obligée : une dette à l'égard du passé, sans être « l'occasion d'abus ». Il faut apprendre à ne pas refermer une communauté historique sur son malheur singulier. La république cherche toujours à se fonder sur un certain oubli, alors qu'il est encore temps de passer de l'inculpation à la compréhension.

Depuis un quart de siècle, les collaborateurs de notre *Bulletin* ont adopté une nouvelle approche pour l'étude des faits du passé. Ce qui confirme à notre publication sa position rayonnante au rang des sociétés savantes de France et de Navarre. Les membres de notre SHAP doivent encourager nos communicants dans cette voie où s'allient la parole et la mémoire. C'est un très long chemin. Montaigne l'appelle : *l'accoutumance*.

Voici donc le message que je souhaite délivrer à mes successeurs, en guise d'encouragement. En effet, après vingt années passées à conduire nos publications, en appréciant toute la satisfaction du bon travail accompli, je pense qu'il est temps de céder la place à d'autres. J'adresse mes compliments à vous, chers abonnés et collègues, qui ne vous êtes point lassés à la lecture de quelque dix mille pages. Ainsi est conservé le fruit de mes deux décennies passées au service de la Société, à tenter de motiver et d'inspirer de précieux rédacteurs.

Jacques Lagrange

Le prieuré Saint-Eutrope de Sept-Fons

par Louis GRILLON

Les documents qui concernent le prieuré de Sept-Fons sont dispersés en divers dépôts et, de ce fait, pris isolément, ont été parfois mal interprétés¹. Regrouper la plupart d'entre eux et les coordonner apportera une lumière supplémentaire sur cet établissement religieux périgordin disparu.

Sept-Fons est un lieudit à cheval sur l'ancienne route de Périgueux à Limoges ; la carte de Cassini le montre parfaitement. Quant à la carte de Belleyme, elle situe le prieuré dit de Sept-Fons à gauche de cette route dans un triangle formé par celle-ci et un chemin allant vers Agonac.

Dans une séance de la Société historique, en 1951, Jean Secret relatait « les circonstances qui lui ont permis tout récemment de localiser les restes de la chapelle du prieuré de Sept-Fons... dédiée à saint Eutrope ». Son rapport n'a pas été imprimé mais ceux qui l'entendirent alors (et j'en faisais partie) se souviennent fort bien qu'il situait exactement le prieuré chez le colonel Amilhat et qu'il attribuait au XIII^e siècle les vestiges de la chapelle par lui alors reconnue. Un manque d'attention le lui fit toutefois situer sur la commune de Champcevinel. Car le prieuré se trouvait bien sur la paroisse de

1. Pour ne citer qu'un seul exemple, le plus récent, F. de La Clergerie dans son *Trélissac, son histoire et son passé grâce à la radiesthésie*, Copedit, 1996, a fait preuve d'une aimable fantaisie plus que de rigueur historique basée sur les documents.

Cornille ². D'après le père A. Carles « *on y célébrait la grande fête de saint Eutrope... où tout le voisinage venait* ». Le père se trompait pourtant en ajoutant qu'il s'agissait d'un prieuré de femmes dépendant de Ligueux ³. D'où pouvait-il tenir ce renseignement ?

La plus ancienne mention que j'aie pu rencontrer à ce jour sur cette dépendance de Ligueux se lit dans le *Dictionnaire topographique* de de Gourgues. Celui-ci serait-il à l'origine d'une erreur qui a malheureusement été recopiée jusqu'à aujourd'hui ? ⁴

L'abbé Farnier voulait qu'à l'occasion de la prise de voile à Ligueux de sa fille Raymonde, Archambaud II, comte de Périgueux, ait donné à cette abbaye la terre de Sept-Fons, paroisse de Trélissac, terre détenue par P. Berto et ses parsoniers du prieuré. Le fils du comte, Hélié Taleyrand, et Boson de Grignols auraient ensuite cédé une rente de cinq sous due par le prieur de Sept-Fons sur la borderie de la Plumancie et le manse de la Valade, rente versable, en la fête de la Saint-Etienne d'août. Les actes auraient été passés le jeudi après la Pentecôte de l'an 1238 ⁵.

Selon sa regrettable habitude, Farnier ne donnait pas sa référence. Il faut se reporter à présent à la somme incontournable des actes comtaux éditée par Muriel Laharie, où sont reproduits les documents en question ⁶. Je vais les résumer.

Le jeudi 27 mai 1238, le comte Archambaud donna à Ligueux tout le droit qu'il possédait sur la terre de Sept-Fons tenue par P. Berto et ses parsoniers, à savoir les frères P. et Bernard Pradier et Géraud de la Coste. Cette terre était sise sur la paroisse de Chanac. Les tenanciers devaient verser chaque année à Ligueux huit sous, le premier dimanche de Carême. Cette rente s'ajouterait à d'autres que les mêmes tenanciers devaient verser depuis longtemps à l'abbaye.

En outre le même comte céda à Ligueux cinq sous de rente que le prieur de Sept-Fons lui devait sur la borderie de la Plumancie, rente acquittable à la Saint-Etienne d'août.

Il donnait de plus à sa fille Raymonde vingt sous de rente sur le manse de Valade, payable moitié à la Saint-Etienne d'août, moitié à Noël. Après la mort de sa fille, cette rente devrait revenir aux héritiers du comte. Boson de Grignols apposa son sceau sur ces actes de cession ⁷.

2. B SHAP, t. 78, p. 62.

3. *Titulaires et Patrons*, 1883. Le père faisait référence à des témoignages oraux recueillis par lui-même.

4. *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, 1873, p. 313.

5. *Autour de l'abbaye de Ligueux*, t. I, p. 34.

6. M. Laharie, *Le pouvoir comtal en Périgord des origines à 1311*, thèse reprographiée, A.D. Dordogne, A 1094.

7. M. Laharie, *op. cit.*, p. 278-279.

La même année, Itier, doyen de Périgueux, confirma cette donation comtale ⁸.

Ces textes appellent quelques remarques immédiates. On aura noté d'abord que le Sept-Fons mentionné dans le premier d'entre eux est situé sur la paroisse inconnue de Chanac et non de Trélissac ⁹.

Les actes ci-dessus sont clairs. Pourtant du télescopage de leur texte, Farnier a pu conclure sans preuve que le prieuré de Sept-Fons était un prieuré de femmes dépendant de Ligueux. Bizarrement il faisait en outre de P. Bertos un moine dont on ne peut manquer de trouver étrange la présence en ce prieuré. Toujours selon lui, et toujours sans preuve, sous l'abbesse de Ligueux, Imberge IV, soit autour de l'an 1275, l'abbaye traversant des difficultés, le prieuré de Sept-Fons serait alors devenu un prieuré d'hommes ¹⁰. Assertions purement gratuites qui frisent le roman. D'ailleurs il saute aux yeux que Farnier se contredit lui-même quand il admet l'existence de prétendus moines à Sept-Fons avant 1238. N'écrit-il pas aussi, plus loin, que la bulle du pape Innocent IV, datée de 1275, qui énumère tous les prieurés de Ligueux, ignore superbement celui de Sept-Fons ?

Pourtant, faute d'avoir eu recours à des bases solides, ces erreurs ont eu longue vie. On se serait trouvé en présence de deux prieurés : l'un masculin du côté gauche de la route en direction de Limoges, l'autre du côté droit de la même route, prieuré féminin celui-ci, dépendant de Ligueux et sur l'emplacement duquel aurait été bâti, par la suite, le château actuel de Sept-Fons, commune de Trélissac ¹¹.

Pourra-t-on arriver à mettre fin à cette créance ? J'en doute.

Et pourtant, on sait que le château de Sept-Fons a succédé à un autre, plus ancien, construit, si l'on en juge par les restes fossiles, sur un habitat d'âge encore plus reculé. Par ailleurs on n'a rencontré aucun acte concernant un quelconque prieuré de religieuses bénédictines à cet endroit.

Que l'on juge donc de ma stupéfaction, lorsque je consultai aux Archives départementales de la Dordogne le seul acte répertorié dans l'inventaire de la série H comme concernant le prieuré de Sept-Fons dépendant de Ligueux de constater qu'il s'agissait bien d'un prieuré, mais du seul et unique prieuré masculin de l'autre côté de la route ! ¹²

Il n'a existé qu'un seul prieuré de Sept-Fons, un prieuré d'hommes dont je vais reprendre l'histoire.

8. M. Laharie, *op. cit.*, p. 330.

9. M. Laharie propose Chignac (Saint-Pierre ou Sainte-Marie). De toute façon il ne peut y avoir une confusion de lecture entre Chignac et Trélissac.

10. Quelques feuillets du cartulaire disparu de Ligueux sont en cours d'étude par mes soins.

11. De Gourgues, *op. cit.* distingue parfaitement les deux. Decoux-Lagoutte, la même année 1873, fait pareil dans son histoire de Trélissac. A. Carles, en 1883, n'en voit qu'un seul sur Cornille mais il le fait dépendre de Ligueux. Farnier, en 1931, en voit deux. Dom Cottineau (*Abbayes et prieurés*) en distingue lui aussi deux à la suite de certains auteurs précédents.

12. A.D. Dordogne, 56 H 1. Bien que ce document soit en mauvais état, il ne peut subsister aucun doute sur son origine ; il y est parfaitement question d'un *dominus prior*.

Le prieuré de Sept-Fons, sur la paroisse de Cornille, était un membre de la petite congrégation limousine appelée de l'Artige du nom de son prieuré-mère ¹³. Dom Jean Becquet qui s'est penché sur l'histoire de cette institution religieuse l'a définie comme « *semi-érémétique* » et possédant de nombreux prieurés – onze en 1158 – dont trois dans ce qui est la Dordogne actuelle, à savoir La Faye ou Fayette sur la paroisse de Sarlande, Rauzel au diocèse de Sarlat et Sept-Fons ¹⁴.

Le premier document que je connaisse au sujet du prieuré de Sept-Fons est donc cet acte de 1238 que j'ai résumé plus haut. Il est à croire que les prieurs successifs durent s'attacher à se créer des revenus – autant que faire se pouvait diversifiés – afin d'assurer la maintenance de leur petite communauté.

A une date non précisée, mais avant 1254, l'un de ces prieurs – peut-être le frère Aimeri que nous allons retrouver – avait emprunté à Géraud Dupuy, bourgeois de Périgueux, la somme de six mille livres vingt-deux sous pour à la fois éponger des dettes, exploiter une vigne et, surtout, bâtir un moulin à Charrieras. La création de ce moulin, envisagé comme une source de revenus, procura quelques ennuis au prieur. Un chevalier, Adémar Labesse, lui réclama deux sous de cens pour le tiers du *dominium* qu'il prétendait posséder sur cet endroit. Les religieux niaient ce droit mais déclarèrent s'en remettre à la décision d'un arbitre.

En mars 1254, le sénéchal du vicomte de Limoges et un clerc, Pierre de Longchamp, ayant entendu les parties, jugèrent que le chevalier avait raison. Le prieur dut alors s'engager à verser, à partir de l'Ascension suivante, cent-dix sous limousins pour les dommages et les frais. Il acquitterait en outre les deux sous de cens chaque Jeudi saint ¹⁵.

Le 16 des calendes de novembre 1257, le frère Bernard, prieur général de l'Artige, donna tout pouvoir à son sous-prieur, frère Guillaume, et au frère Guillaume de Lacrouzille pour traiter les affaires du prieuré de Sept-Fons.

Le mardi 20 novembre de la même année, les deux religieux commissaires et le frère Aimeri passèrent un accord avec le prêteur que nous connaissons, Géraud Dupuy. Il fut conclu que le prieuré verserait chaque année, en remboursement de ses emprunts, au moins cinquante sous sur les revenus du moulin de Charrieras et de sa mouture. En cas de détérioration du moulin ou de son écluse, la somme serait prise sur d'autres revenus du prieuré jusqu'à extinction de la dette. D'ici là le bailleur de fonds aurait en gage le moulin et la vigne. Si le prêteur venait à mourir intestat, il était prévu que son épouse, Gaillarde, serait sa légataire. Sur la somme qui resterait alors

13. Saint-Laurent de l'Artige, canton de Saint-Léonard, Haute-Vienne. Fondé au XII^e siècle. Cf. Dom Cottineau, *op. cit.*, t. I, p. 165.

14. *B SHAP*, t. 98, p. 13.

15. Archives Haute-Vienne, D. 1189, n° 1.

à acquitter, quarante livres iraient au prieuré, cent livres à l'épouse à charge pour celle-ci d'employer le reste pour le repos de l'âme de son mari, en legs pieux, en secours accordés à des miséreux, en constitution d'une dot pour une fille pauvre ¹⁶.

Un registre de la Charité de Pentecôte de Périgueux cite en 1247 « *lort aux bos homes de Sept Fons* » et relève qu'un prieur de Sept-Fons fut témoin d'un acte ¹⁷.

En 1287, furent précisées les limites de la juridiction consulaire de la ville. La frontière passait notamment par la motte seigneuriale dite de Paris sur la paroisse de Trélistac et par une croix plantée devant le treuil de Sept-Fons ¹⁸.

Une cinquantaine d'années plus tard, en 1333, ces limites furent à nouveau définies. On ne parla plus à cette date d'un treuil mais seulement d'une grosse pierre près du prieuré. Cette grosse pierre ne pouvait-elle être la base de la croix disparue entre temps ?

Entre les deux dates ci-dessus mentionnées, Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, et futur pape Clément V, était venu, en 1304, en Périgord pour y visiter par lui-même ou par ses commissaires quelques établissements religieux. Je pense utile de reproduire ce récit intéressant :

« *Ledit seigneur seroit arrivé au prieuré de Sept-Fons et illec coucha avecq son train aux despens du dit prieur, et le lendemain faict sa visite. A leglise du dict prieuré, presché, tonsuré et faict aultres actes de visite, et pourceque le prieur frère Raymond Ebrard ne l'avoit pas reçu comme il devoit l'excommunia avecq plusieurs aultres y denommés, quy sestoient opposés avecq ledit prieur, affin que le dict seigneur archevesque n'entrast pour visiter le dict prieuré, et interdit le dict prieur et l'eglise, et le dict seigneur envoya ses visiteurs visiter les priorés de Montagrier et de Celle* » ¹⁹.

Le prieur de Sept-Fons ne fut pas le seul à s'opposer ainsi à la visite de l'archevêque. Outre les passe-droits canoniques qui pouvaient être mis en avant, la perspective de loger un prélat et « son train » n'avait rien pour le faire sourire. Je gage que cette affaire se régla vite toutefois.

Ponctionné par le pouvoir ecclésiastique, le budget du prieuré l'était aussi par la ville de Périgueux. On sait, en effet, qu'il fut « *taillé* » en 1389 : ce ne fut sûrement pas l'unique fois ²⁰.

16. A.D. Haute-Vienne, D 1188, n° 2 : acte passé devant l'official de Périgueux qui apposa son sceau. Cet acte et les précédents ont été reproduits par D. Martinaud-Duverger, dans un TER de Maîtrise, Bordeaux, 1968, *Une paroisse du Périgord à la fin du Moyen-Age*.

17. A.D. Dordogne, GG 171, f° 20, col. 2 « *auvent il prior de Sept Fons qui raportat testimoni* ». Bonhommes était fréquemment employé à l'époque pour désigner des religieux.

18. Arch. com. Périgueux, CC 58, FF 20.

19. *B SHAP*, t. 12, 1885. Le copiste de ce texte, A. Charbonnel, fait pourtant de ce prieuré, dont le prieur masculin est mentionné quatre fois dans ces lignes, un prieuré de femmes !

20. Arch. com. Périgueux, CC 58.

Sept-Fons, comme maint autre établissement religieux du Périgord possédait une maison dans l'enceinte du Puy Saint-Front. Elle se trouvait dans « *la grande rue et près de la Limogeanne* ». Pour elle, les frères devaient verser dix sous de rente à la ville. En 1384, par un acte passé devant le notaire W. Galabert, le prieur, P. de Jaudo, s'était engagé à la verser régulièrement. La même année, Jehan Negris de Saint Julien s'en acquitta. En 1395, ce fut le sous-prieur, frère Michel, qui fit de même. Et, en 1428, le frère Etienne de Vauvioyre ²¹.

La guerre de Cent Ans fut néfaste pour de nombreux établissements religieux. Un terrier daté de 1487 nous apprend que le prieur de Sept-Fons – comme tant d'autres supérieurs de cette époque – tentait de faire reconnaître par ses tenanciers les biens dépendants de son prieuré ainsi que les droits en nature et en argent qu'il devait y percevoir. Sans vouloir entrer dans les détails qui auraient cependant leur intérêt, je me bornerai à relever que les biens mentionnés se trouvaient à la Roussellie, aux Troubadiers, à la Combe Ferrand, à la Chabanne, au mas de la Grèze, plus quelques autres sis sur les paroisses de Champcevinel, Agonac, et Trélissac ²².

Mais, déjà à cette date, Sept-Fons, de prieuré régulier était devenu prieuré simple, c'est-à-dire sans charge d'âmes. Les religieux de l'Artige l'avaient abandonné. Il avait été donné en commende à un ecclésiastique laïc qui gérait sous diverses conditions le bénéfice à lui confié. Dès lors on conçoit qu'il pouvait devenir objet de convoitise et donc de compétition.

En 1487, le prieur était « *noble messire Michel Defarges, licencié en droit* », dont un habitant de Trélissac reconnaît tenir un bois de châtaigniers de deux dénariées pour trois sous de cens à Noël et douze deniers d'acapte ²³.

Le 29 décembre 1551, « *noble Gui Jaume de Saint-Astier chanoine en l'église collégiale de Périgueux et prieur de Sept-Fons* » recevait de la part de quelques tenanciers reconnaissance du « *village et mainement de Champalent, paroisse de Cornille* ». La rente annuelle était de onze boisseaux de froment, mesure d'Agonac, quinze sous d'argent, deux poules et deux journées d'homme ²⁴.

C'est sans doute de la même époque que nous reste, quoique non datée, une autre reconnaissance effectuée par les frères Vigier, à savoir Raymond, Jean et autre Raymond, d'un autre mainement mouvant de la fondalité du prieur sur la paroisse de Champcevinel. La rente annuelle était

21. Arch. com. Périgueux, GG 177 ; voir aussi 3 6 H. 3^e : terrier des possessions de l'abbaye de Peyrouse à Périgueux et en banlieue ; une maison de Sept-Fons y est mentionnée à titre de confront.

22. A.D. Haute-Vienne, D 1190, 22 actes répartis sur huit pages dans un « *terrier trouvé parmi ceux des Cars, appartenant au prieuré de Sept-Fons* ».

23. D. Martinaud-Duverger, *op. cit.*, n° 83.

24. A.D. Dordogne, 2 E 1847/67, n° 10.

d'un setier de froment, mesure de Périgueux, dix sous tournois, une journée d'homme, deux poules, plus douze deniers d'achapte. Le grain devait être livré à la Saint-Michel, l'argent et les poules à Noël, la journée d'homme était au choix du prieur ²⁵.

En 1592, le commendataire était messire Jourdain Faure, licencié es lois ²⁶. Messire Guillaume Faure, chanoine de Saint-Front, sans doute parent du précédent, succéda à celui-ci dès 1598 au moins et jusqu'en 1635 où il décéda et fut inhumé dans la nef de Saint Front ²⁷.

En 1598, des malfaiteurs, dont l'un d'entre eux était nommé Bertrand Sigaud et ses deux complices François Bleynie et Jehan Chaminade dit de Micheu, s'étaient introduits par effraction dans la chapelle du prieuré et en avaient volé la cloche. Messire Guillaume Faure avait déposé une plainte au présidial de Périgueux et Bertrand Sigaud fut fait « *prisonnier et retenu es prisons royaux de ladite ville* ». La sentence de condamnation est parvenue jusqu'à nous :

« *La cour presidiale criminelle... attendu qu'il est question de vollerie faicte dans une esglize avec fracture declare ledit Bertrand Sigaud suffisamment attain et convaincu des cas a luy mis sur pour reparation desquelz la condempné estre foité de cordes par les antiens de la haulte justice jusques a effuzion de sang et se par trois tours autour de ladite esglize, hors lieu saint et sacré touttefois puis flaitry et ce fait ladite cour la bany du present resort pour jamais. Luy fait ladite cour inhibition et defance a peyne destre pandu et estranglé... et en oultre la condempné a remettre la cloche de ladite esglize au lieu ou elle estoit. Et en oultre de dix escus demande envers linstigant et cinq escus envers le roy et aulx despans et fraitz de justice envers linstigant sans que pour raison desdits accords il tiene prison veu sa notoire povreté » ²⁸.*

Durs châtimens pour un homme pauvre qui avait sans doute rêvé de faire quelque argent en vendant la cloche inutile d'une chapelle alors abandonnée.

En novembre 1662, messire Cosmas Naudé, chanoine de Verdun et prieur commendataire de l'Artige, nomma un religieux de ce monastère, frère Léonard du Fresseys, comme prieur de Sept-Fons ²⁹. Vingt ans plus tard, en 1681, le prieur, commendataire celui-ci, était Guillaume Chastenet du Maraval « *prestre, chanoine* » ³⁰.

25. A.D. Dordogne, 56 H 1. Il s'agit du document attribué à tort à un prieuré féminin dépendant de Ligueux dont j'ai corrigé plus haut l'erreur (voir note 12).

26. A.D. Haute-Vienne, D 1188. La liasse contient une lettre adressée à ce prieur par François de Bourdeille, évêque.

27. Arch. com. Périgueux, GG 2, 8, 60.

28. A.D. Dordogne, B 117/94.

29. A.D. Haute-Vienne, D 1188.

30. A.D. Dordogne, GG 72.

Les pères jésuites du collège de Limoges obtinrent du roi, en 1683, l'union à leur établissement du prieuré de l'Artige ³¹. Il n'est donc pas étonnant de voir que leur archiviste nota sur un des actes de leur dépôt leur célèbre devise : *Ad majorem Dei Virginisque Matris gloriam* à laquelle il ajouta *divique Joannis* en l'honneur de son propre patron, saint Jean ³².

Je n'ai pas trouvé les clauses de l'acte d'union de la congrégation de l'Artige au collège de Limoges et ne puis donc établir quels étaient les rapports de la Compagnie de Jésus avec les ecclésiastiques qu'ils avaient le droit de présenter à la tête de Sept-Fons. Je suis toutefois en mesure de montrer qu'ils s'employèrent à percevoir les revenus du prieuré périgordin. En s'appuyant sur le vidimus d'une reconnaissance datée du 19 janvier 1388, ne réclamèrent-ils pas à messire Guillaume Chastenet du Maraval, prieur commendataire, les arrérages d'une charge d'huile annuelle due à l'Artige par le prieuré de Sept-Fons ? ³³

Une sentence civile condamna le sieur de Clermont à payer au prieur de Sept-Fons la rente sur le tènement de Bonac ³⁴.

On sait que les religieux de Chancelade s'attachèrent à se faire attribuer les prieurés simples ayant appartenu à des congrégations de chanoines réguliers éteintes. A cette époque, les pères jésuites de Limoges qui avaient annexé à leur collège non seulement les revenus de la congrégation de l'Artige mais encore celle d'Aureil, autre institution religieuse limousine, voyaient d'un œil favorable la nomination de chanceladais à la tête des prieurés qui en dépendaient ³⁵.

Le dernier prieur de Sept-Fons est un chanceladais, le père Pierre Fournier, que je trouve en cette qualité le 10 mai 1787. C'est pour moi un personnage énigmatique. En effet, je ne trouve qu'un Louis Fournier dans le registre où se notèrent de 1718 à 1786 les prises d'habit, les professions et les nominations à un office quelconque des chanceladais. Or on voit un Fournier, de Limoges, être admis à la prise d'habit le 3 mars 1757 : une autre prise d'habit d'un Fournier est notée le 13 août de la même année ! Le frère Fournier, de Limoges, est admis à la profession par le chapitre du 3 octobre 1758. Enfin, on trouve Louis Fournier, prêtre, le 28 janvier 1768. S'agit-il du même personnage ? Je ne peux le certifier. Je noterai simplement qu'il ne figure pas dans les listes du clergé du Périgord ni avant ni après la Révolution ³⁶.

31. D'après Dom Cottineau, *op. cit.*, t. II, p. 30.

32. Je n'ai pu déchiffrer le nom de ce père archiviste mais son prénom était bien Jean-Baptiste.

33. A.D. Dordogne, B 243.

34. Bonnac est un lieudit, paroisse de Trélissac.

35. Ce détail est tiré d'une étude personnelle à paraître sur *Les religieux réformés de Chancelade et les bénéfices ecclésiastiques*.

36. R. Bouet, *Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française*.

Conclusion

Il a jadis existé un prieuré de Sept-Fons et, à l'évidence, un seul. Il était dédié à Eutrope, ancien évêque de Saintes, canonisé par la voix populaire et qui faisait partie de la cohorte des saints guérisseurs. Ce prieuré se trouvait sur la paroisse de Cornille, près du chemin de Saint-Jacques, cette voie limousine venant de Châlus et se dirigeant vers Saint-Front. Il est même vraisemblable qu'il fut implanté à cet endroit par la petite congrégation limousine semi-érémétique de l'Artige pour faire partie de cette poussière d'hospices à pèlerins qui jalonnaient ce parcours.

Non loin de Périgueux où il avait un pied-à-terre, le prieuré participait à la vie de cette ville. Mais la majorité de ses ressources était d'origine rurale : terres, vigne, moulin, *etc.* La guerre de Cent Ans lui fut néfaste. Il passa en commende ; ses biens furent aliénés en partie, ses revenus divisés. La révolution de 1789 ne fit que mettre un point final à une situation en pleine décadence depuis longtemps.

L. G.

Le prieuré de Redon l'Espic¹

par Alain BLONDIN

Le prieuré de Redon l'Espic est peut-être l'établissement monastique le plus énigmatique du Périgord. Il est situé sur la commune de Castels, canton de Saint-Cyprien, à flanc de colline, au bout d'un chemin tortueux, perdu dans les bois. Il semble abandonné bien qu'il soit chaque année le centre d'un pèlerinage marial.

I. Description architecturale

A. L'église

L'église est en bon état de conservation à la différence des bâtiments conventuels situés au sud. Orientée, son plan rectangulaire à nef unique est de 17 mètres de longueur, 6 mètres de largeur (dimensions intérieures). Ce plan se retrouve à la chapelle Saint-Jean de Chancelade, à la chapelle castrale

1. Nous remercions, Dom Becquet, MM. Louis Grillon, Marcel Berthier, Benoît Chauvin, M. et Mme André Larigauderie, M. Gilles Bresson, Mme Salette, qui nous ont éclairés de leurs conseils. M. Thierry Baritaud, ingénieur du patrimoine (Bâtiments de France), a bien voulu nous communiquer l'étude préalable de la restauration générale et l'aménagement des abords de Redon l'Espic réalisée par M. Philippe Oudin (A.C.M.H.) pour notre description architecturale et celle des travaux de restauration. Par ailleurs, M. François Le Nail a donné un compte rendu de ce prieuré dans « l'excursion archéologique dans le canton de Saint-Cyprien » de la *SAHSPN*, n° 58, 1994, et l'a présenté lors d'une excursion de la même société en 1999.

d'Auberoche et à celles ruinées du château de Commarque et de Saint-Raphaël dans la commune de Meyrals, canton de Saint-Cyprien ².



Redon Espic, façade sud (photographie J. Brachet)

1. Extérieur

a. Les couvertures

L'église de Redon l'Espic est surmontée d'un toit à deux pentes. Les deux murs pignons, est et ouest, sont plus raides. Toits et pignons sont couverts de lauzes. La couverture d'origine était peut-être posée sur une charpente à chevrons formant ferme qui devait s'aligner sur les pignons, mais ce n'est pas certain. Les lauzes reposent actuellement sur les reins de la voûte, ce qui explique la pente trop faible pour ces derniers.

b. Les élévations

Les élévations sont simples, quatre murs lisses, en bel appareil moyen régulier, épais de 2 mètres et renforcés par des contreforts plats.

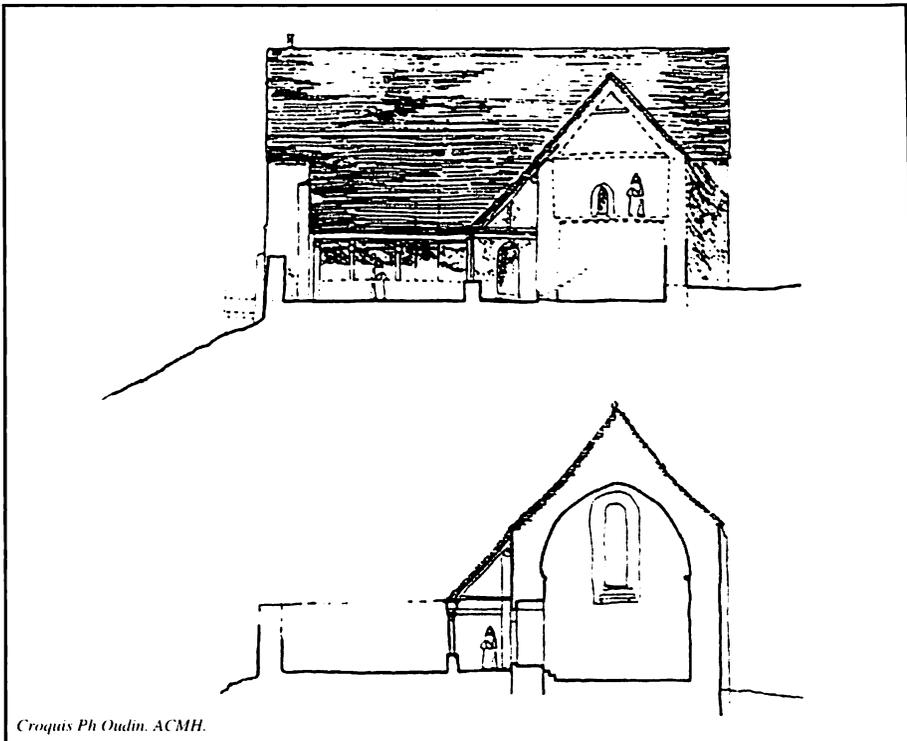
Élévation est : le mur pignon est percé d'un triplet surmonté d'un oculus qui éclaire le chœur.

2. Chazeau (Guy du), « Réflexion sur l'architecture du prieuré de Redon l'Espic », in *Sarlat et le Périgord Noir*, 39^e congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest, tenu à Sarlat en 1987, éd. SHAP, p. 405.

Elévation nord : à l'angle nord-est, une petite baie éclaire le chœur. A l'extrémité ouest s'ouvre la porte d'accès à l'église. Dans la moitié ouest, quatre trous de boulins peuvent correspondre aux trous d'encastrement de poutres d'un auvent en bois de date indéterminée. Dans la partie est, une petite baie.

Elévation ouest : elle présente également des trous d'encastrement de poutres dont le niveau correspond à une liaison par l'extérieur entre le côté nord et le cloître. Ce mur ouest est percé d'une baie qui donne un éclairage axial dans la nef.

Elévation sud : la porte actuellement murée assurait la communication avec le cloître. A l'ouest de cette porte, une grande niche correspond à un enfeu dont on voit le couvercle, plutôt qu'à un armarium. A l'est, une petite baie actuellement murée. Dans le mur sud, deux corbeaux, trois grands trous de boulins de même que onze petits trous horizontaux correspondent aux trous d'encastrement des chevrons et des entrants d'une galerie de bois couverte par le prolongement du versant sud de la couverture de l'église (voir croquis ci-dessous).



Croquis Ph Oudin. ACMH.

Vestiges des bâtiments du prieuré (croquis de Ph. Oudin, ACMH)



Redon Espic, façade est (photographie A. Blondin)

2. Intérieur

La voûte en berceau brisé en bel appareil malgré le manque d'entretien est en parfait état de conservation. Cette voûte, sans doubleau, s'appuie sur les murs gouttereaux par un bandeau en quart-de-rond. Deux marches surélèvent le chœur. Le sol légèrement ascendant accentue peut-être le caractère symbolique de la montée vers le chœur³. Deux marches ont disparu de même que certaines dalles.

3. Les peintures

L'appareil présente des joints rubannés. Une frise à décor géométrique de couleurs ocre et rouge, difficilement lisible court sur le bandeau en quart-de-rond des murs et sous ce bandeau. Du côté nord, le décor existe sur les claveaux de la fenêtre modifiée. Il est donc postérieur à cette transformation. Un large bandeau à fond rouge orne le chevet, sous le triplet. Tout ce décor peut-être daté du XIII^e-XIV^e siècle selon M. Oudin (ACMH).

B. Les bâtiments conventuels

Les bâtiments conventuels sont à l'état de ruines et situés au sud de l'église. Selon les relevés de Jean-Pierre Legros, un passage (plan, n° 2)

3. Chazeau (Guy du), *op. cit.* p. 406.

permettait l'accès au cloître. Un escalier orienté est-ouest (plan, n° 3) au sud du passage montait au dortoir et à une pièce qui était peut-être l'infirmerie. Au sud de l'escalier, on voit encore les substructures de la salle capitulaire (plan, n°4). A l'ouest, le cloître (plan, n°5) était délimité par un mur de soutènement.



Redon Espic, façade nord (photographie J. Brachet)

II. Rappels historiques

Les moines de Sarlat ne rédigèrent pas le cartulaire de leur abbaye. Aussi est-il nécessaire, pour en reconstituer les annales, de recueillir des chartes éparses. Redon l'Espic ne figure pas dans les chartes du IX, X, XI, XII^e siècles ⁴, pas plus que dans les bulles d'Eugène III, 1153 et d'Alexandre III, 1170, qui mentionnent les possessions de l'abbaye de Sarlat. En revanche, la levée du subside pontifical en 1327, dans le diocèse de Sarlat ⁵ mentionne qu'en 1321, Jean de Roquecorn, premier évêque de Sarlat, unissait l'oratoire

4. Marmier (Georges), « Le chartier du monastère de Sarlat IX, X, XI, XII^e siècles », in *B SHAP*, 1884, p. 470.

5. Delmas (André), « La levée du subside pontifical en 1327 dans le diocèse de Sarlat », in *B SHAP*, 1984, p. 241.

Delmas (André), « Pancarte des évêques de Périgueux et Sarlat de 1556; essai de restitution, documentations complémentaires sur les notices du diocèse de Sarlat, chapitre cathédral Saint-Sardos », in *B SHAP*, 1992, p. 297.

de Redon l'Espic à l'office du prieuré claustral. Les églises de Marquay, Valojoux et Carsac à celui de cellérier ; celles de Tursac, la Chapelle-Aubareil à l'office de camérier, celle de Caudon à l'office de chantre ⁶.

Plus tard, en 1545, le prieuré devint la propriété des « cisterciennes de Fontevault » ⁷ et Marie de Beynac, religieuse de Fontevault, en devint la première prieure. Elle restaura la vie monastique dans la première moitié du XVI^e siècle ⁸. Par ailleurs, Marie de Beynac, fille de François de Beynac et de Françoise de la Martonie, est dite religieuse de Fontevault. On la croit fondatrice du prieuré de Redon l'Espic, du diocèse de Sarlat ⁹. Le chanoine Entraygues parle de la quittance de la dote de Marie de Beynac et de son habillement le 15 juin 1542 ¹⁰. Les archives mentionnent également cette dote et cette prise d'habit et ajoutent : « on ne sait pas qui sortit de l'abbaye de Fontevault pour fonder le couvent et le prieuré de Redon l'Espic au diocèse de Sarlat ou si cette fondation a été faite par quelqu'autre fille de la maison de Beynac sur le tombeau de laquelle on la voit encore représentée dans l'église qui subsiste, quoique ce couvent soit détruit » ¹¹.

Dans la pancarte des évêchés de Sarlat et Périgueux de 1556, Redon l'Espic (*rotondo spino*) est mentionné comme étant à la collation de l'évêque de Sarlat ¹².

La ruine du prieuré aurait été causée par les guerres de religion. « En 1585, lorsque le prieuré et l'église de Saint-Cyprien furent incendiés, déjà une abbaye de filles située dans la commune de Castels avait été renversée » ¹³. Il s'agit de Redon l'Espic.

En 1722, « les bâtiments du prieuré de Redon l'Espic dépendant du doyenné sont entièrement ruinés et l'église est en mauvais état » ¹⁴. A cette

6. A.D. Dordogne (A.D.D.), CF 6, *Gallia Christiana* (allusion à l'union des prieurés à la cathédrale de Sarlat, sans les nommer).

Maubourguet (Jean), *Inventaire du château de Puymartin*, fonds Lapleynie, fonds Saint-Clar, cahier fonds Roffignac, Carbonnière, Marzac (A.D.D., 2 J 1004).

Maubourguet (Jean), *Sarlat et le Périgord méridional*, tome I, Bayac, éd. Roc de Bourzac, 1988 (réédition), p. 243 et 248.

Tarde (chanoine Jean), *Chroniques*, Lafitte, 1981, p. 97.

Beunier (Dom), Besse (Dom), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Diocèse de Sarlat*, tome III, 1910, p. 318.

Yan Laborie mentionne Redon l'Espic comme bénédictin (*in* Lachaise (Bernard) (sous la dir.), *Histoire du Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac, 2000, p. 123).

7. Laforge (père), *Origines de la foi en Périgord* (chapitre Castels), 1937, p. 212.

8. Maubourguet (Jean), *Sarlat et le Périgord méridional*, 1453-1547, tome III, Périgueux, éd. SHAP, 1955, p. 136.

9. BN, Fonds Périgord, 121, folio 49, *généalogie de Beynac*.

10. Entraygues (chanoine), *Notre-Dame du Périgord*, 1928, p. 141 (A.D.D., A 59).

11. BN, fonds Périgord, 121, folio 49, *généalogie de Beynac*.

12. Delmas (André), *op. cit.*, p. 273, p. 284.

13. Audierne (abbé François, Georges), *in Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, année 1884, Périgueux 1884, p. 183.

14. A.D.D., B 1269, folio 43.

époque, Antoine de Sainclar, doyen du chapitre de la cathédrale de Sarlat, demande la nomination d'experts chargés de la visite de Redon l'Espic et d'estimer les réparations à y faire. Les experts Momméja et Vaquier sont nommés. Leur rapport, adressé au sénéchal du Périgord le 23 octobre 1722, ne nous est pas parvenu.

En 1755, le procureur Jean de Beaupuy, prêtre, docteur en théologie, abbé de Prébenoit, doyen de la cathédrale de Sarlat et vicaire général dit que « la chapelle est en très mauvais état ». Des experts seront nommés : Chaumel, notaire royal et Nicolas Varenne, bourgeois ¹⁵. Cette même année, le sénéchal du Périgord déclare « qu'il n'est plus besoin de faire des réparations à la chapelle, car sa suppression a été ordonnée par l'évêque de Sarlat le 23 avril 1755. Les demoiselles de Pignol, héritières du précédent doyen, sont déchargées de toutes les réparations mais à la charge par elles de garantir Messire Jean de Beaupuy, titulaire actuel, contre toutes recherches, déclarant en outre, pour décharger toutes les parties, que les masures et vieilles murailles prêtes à crouler, qui sont au-delà de la chapelle, du côté du midy, sont déperies par vétusté » ¹⁶.

Nous avons, par les actes judiciaires, les noms des doyens du chapitre de la cathédrale de Sarlat qui sont aussi les prieurs de Redon l'Espic : avant 1722, François de Cumont de Ladieutye ¹⁷, le 17 juillet 1722 Antoine de Sainclar, Raymond de Pignol le 27 juillet 1722, le 22 janvier 1755 Jean de Beaupuy, abbé de Prébenoit ¹⁸, et le dernier au moment de la Révolution, Jean-François de Montalembert ¹⁹.

On ne sait si le prieuré fut vendu comme bien national, car le chanoine Entraygues n'a pas trouvé de trace de vente au registre du district de Sarlat ²⁰. Il servit d'étable à moutons ²¹. L'église sera achetée en 1814 par Monribot, maire de Castels. L'autorisation de célébrer la messe sera donnée par l'évêque de Périgueux en 1862 ²².

En l'absence de textes, on a émis l'hypothèse d'une appartenance du prieuré à l'ordre de Grandmont, par son analogie architecturale ²³. Le prieuré présente une nef rectangulaire avec un chevet percé d'un triplet à l'est, avec berceau brisé, appuyé sur un bandeau en quart-de-rond couvrant la nef. Les celles grandmontaines présentent également un triplet au chevet et un bandeau

15. A.D.D., B 1277, folios n° 1 et 2.

16. A.D.D., B 1322, folio 32. Sadouillet-Perrin (Alberte), « Les églises et chapelles, du Sarladais, Saint-Martin de Castels, Redon l'Espic », in *B SHAP*, 1968, p. 11.

17. A.D.D., B 1269, folio 43.

18. A.D.D., B 1277, folios n° 1 et 2.

19. Bouet (abbé Robert), *Dictionnaire bibliographique. Le clergé du Périgord*, tome II, p. 195.

20. Entraygues (chanoine Pierre-Louis), *op. cit.*

21. Sadouillet-Perrin (Alberte) et Mandon (Guy), *Pèlerinage en Périgord*, p. 20.

22. Entraygues (chanoine Pierre-Louis), *op. cit.* par Alberte Sadouillet-Perrin, p. 118.

23. Chazeau (Guy du), *op. cit.*, p. 409.

en quart-de-rond le long de la nef. Les celles grandmontaines ont 20 à 30 m de longueur et 7,50 m de largeur (dimensions extérieures). Redon l'Espic fait 20 m x 9 m (dimensions extérieures), ce qui est proche. L'armoire liturgique dans le mur sud existe bien dans les deux types de prieurés, de même que l'accès à l'église par le mur nord. Les trous de boulin à l'extérieur du mur nord, traces d'un préau en bois existent dans les deux cas, de même que l'accès au cloître par une porte sud de l'église, ainsi qu'un passage vers l'extérieur remplaçant la sacristie le long du mur oriental. Il existe également un escalier le long de ce passage. Les salles capitulaires sont de petites dimensions dans les deux cas car elles étaient suffisantes pour de petites communautés (10 à 15 religieux).

Pour toutes ces raisons Redon l'Espic serait d'origine grandmontaine selon Guy du Chateau d'autant, ajoute-t-il, « que l'ordre, ne s'étant jamais relevé des dissensions entre les clercs et les convers, ne comptait que 39 prieurés dès le milieu du XIV^e siècle. Certaines celles disparurent sans laisser de traces. Redon l'Espic pourrait bien faire partie d'une des trois celles manquantes unies au prieuré de Lafaye de Jumilhac ».

En fait, les celles grandmontaines présentent une abside semi-circulaire, légèrement plus haute et plus large que la nef dès l'entrée du chœur, faisant un décrochement comme au Rauzet, dans la commune de Combiers en Charente ²⁴, au Badeix en Limousin ²⁵ et à Chassay-Grammont en Vendée ²⁶, alors que Redon l'Espic a un chevet plat et ne présente pas de décrochement entre la nef et le chœur (voir plan). Le chevet plat de Trézen en Limousin était semi-circulaire à l'origine, de même que celui de Petit Bandouille dans les Deux-Sèvres selon René Crozet ²⁷. Ils ont été reconstruits.

Quant à l'aile orientale, il y a bien au sud du passage une partie d'escalier est-ouest à Redon l'Espic, mais les escaliers des dortoirs grandmontains sont des escaliers extérieurs accolés au bâtiment oriental, selon un axe nord-sud comme au Badeix, déjà cité.

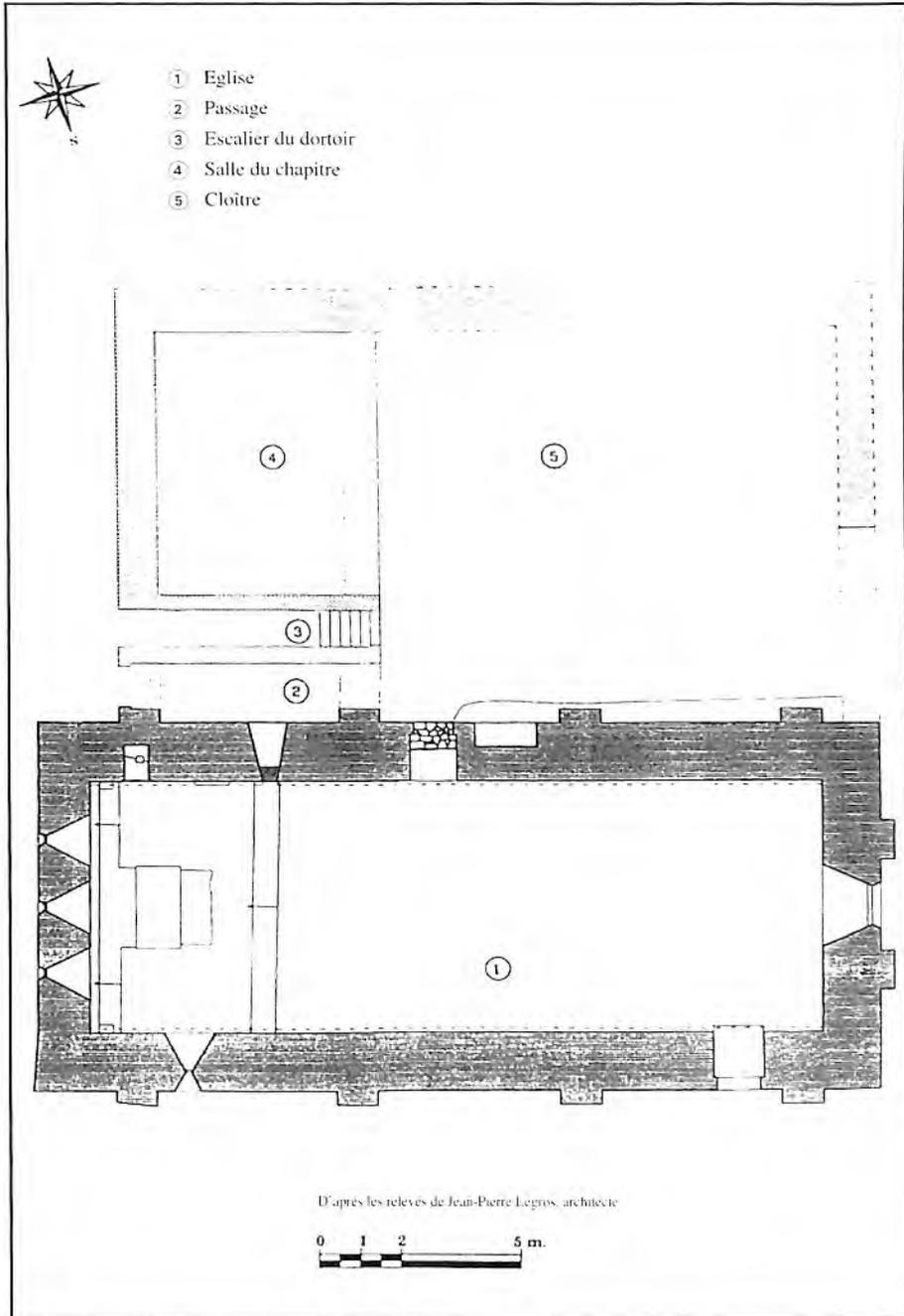
L'armoire liturgique sud n'est pas toujours obligatoire et l'opposition de l'éclairage est-ouest est constante dans l'ordre grandmontain.

24. Larigaudie (André), « L'église de Rauzet à Combiers », *échos grandmontains, bulletin de l'A.S.E.G.*, 2001, n° 11, (A.S.E.G., Mairie de Combiers 16320). Larigaudie (André), « Les salles du chapitre dans l'ordre de Grandmont », in *Bulletin de la Société Archéologique Historique du Limousin*, tome CXXVIII, 2000. Larigaudie (André et Martine), *Bulletin A.S.E.G.*, n° 1, 1992.

25. Pommarède (abbé Pierre), « Un prieuré oublié : le Badeix », in *B SHAP*, tome CXXVI, 1999, p. 181. Verneilh (Félix de), « L'architecture de la Dordogne comparée à celle du Calvados », in *Bulletin monumental*, 1850, (croquis, p. 415).

26. Bresson (Gilles), *A.S.S.A.G.*, Les Hautes Papinières, Saint-Prouant, en Vendée.

27. Crozet (René), « L'architecture de Grandmont en Poitou, Saintonge, Angoumois », in *Bulletin Histoire et Architecture de la Charente*, tome II, 1944.



Eglise de Redon Espic, plan général (Ph. Oudin, d'après les relevés de J.-P. Legros), décembre 2000

Pour André et Martine Larigauderie, tous les caractères architecturaux grandmontains ne se retrouvent donc pas à Redon l'Espic, d'autant que les règles de l'ordre étaient très strictes en matière de construction.

De plus, les différents auteurs qui ont établi la liste des prieurés grandmontains ne mentionnent pas Redon l'Espic²⁸, qui n'est pas plus cité par André Delmas pour l'ordre limousin d'Aureil²⁹ que par Dom Becquet pour l'ordre de l'Artige³⁰.

Par ailleurs, René Crozet donne pour ce prieuré de l'Artige en Haute-Vienne les dimensions de 42 mètres de longueur sur 10 mètres de large, bien supérieures aux chapelles de l'ordre des Bonshommes.

L'ordre de Fontevault ne possède en Périgord que Cubas (commune de Cherveix-Cubas) et Fontaine (commune de Champagne-et-Fontaine)³¹. De plus, le cartulaire de Cadouin est muet³².

Redon l'Espic ne figure pas parmi les possessions des abbayes augustiniennes de Chancelade³³, Saint-Amand-de-Coly et Saint-Cyprien³⁴, ni parmi celles des prémontrés³⁵, ni celles des cisterciens³⁶.

En l'absence de textes concernant l'origine de Redon l'Espic, nous avons procédé par exclusion par rapport aux différents ordres monastiques.

L'hypothèse la plus vraisemblable est son appartenance à une communauté de bénédictins comme celle de l'abbaye de Sarlat ou de bénédictines comme celle du Bugue³⁷, de Ligueux³⁸ ou de Fongauffier³⁹, dont les chartes sont incomplètes pour ces quatre abbayes.

Par ailleurs, ce prieuré a pu être rattaché à une autre abbaye bénédictine sans que nous en ayons la trace.

28. Gaborit (Jean-René), *L'architecture de l'ordre de Grandmont*, thèse de l'Ecole des Chartes, 1963. Lecler (Dom), « Histoire de l'abbaye de Grandmont », in *B.S.A.H. du Limousin*, 1907-1908-1909, chapitres 1, 2, 3, 4. Dion (de), « L'architecture de l'ordre de Grandmont », in *Bulletin monumental*, 1874-1876. Becquet (Dom Jean), *Etudes grandmontaines*, Ussel, 1998 et *B.S.A.H. du Limousin*, 1970.

29. Delmas (André), *op. cit.*, p. 160.

30. Becquet (Dom Jean), « L'ordre de l'Artige », in *Bulletin S.A.H. du Limousin*, tome XCVII, 1970, p. 83.

31. Gabiron (J.G.), Bienvenu (J.M.), *Fontevault et ses prieurés*, édition Zodiaque. Salette (Mme), *thèse sur Fontevault* (en préparation), archives du Maine et Loire.

32. Maubourguet (Jean), *Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, thèse complémentaire de doctorat, Coueslant, Cahors 1926.

33. Grillon (Louis) et Revirigo (Bernard), *Le cartulaire de Chancelade*, 2000. Delmas (André), *op. cit.*, *B SHAP*, 1992, p. 146.

34. Delmas (André), *op. cit.*, *B SHAP*, 1992, p. 276-277.

35. Larigauderie (André et Martine), *op. cit.*

36. Chauvin (Benoît), CNRS, Devecey - 25870. Van der Meer (Frédéric), *Atlas de l'ordre cistercien*.

37. Delmas (André), *op. cit.*, *B SHAP*, 1992, p. 153. *Gallia Christiana*, tome II, p. 1501.

38. Delmas (André), *op. cit.*, *B SHAP*, 1992, p. 153. *Gallia Christiana*, tome II, p. 1497.

39. Delmas (André), *op. cit.*, *B SHAP*, 1992, p. 155. *Gallia Christiana*, tome II, p. 1534.

L'abbé Audierne parlait déjà d'une « abbaye de filles », nous l'avons déjà cité ⁴⁰, le père Laforge « des cisterciennes de Fontevrault ».

Toutefois, il n'y a jamais eu de cisterciennes à Fontevrault ⁴¹. L'abbé Soulié ⁴² et le chanoine Entraygues ⁴³ parlaient de bénédictines. Yan Laborie mentionne Redon l'Espic comme bénédictin (voir note 6).

Il pourrait y avoir eu des bénédictins, ensuite des bénédictines ou vice-versa, ce qui était fréquemment le cas ⁴⁴. Toutefois, nous ne pouvons nous appuyer sur une analogie de construction entre Redon l'Espic et d'autres prieurés bénédictins, d'autant qu'il n'y a pas de typologie uniforme.

Nous pensons pouvoir dater le prieuré du XII^e siècle ⁴⁵.

III. Les travaux ⁴⁶

L'urgence consiste à mettre hors d'eau cet édifice qui doit sa survie à la qualité de sa construction et à son relatif isolement. L'étude préalable de restauration, réalisée par M. Ph. Oudin, mérite d'être présentée.

A. Extérieur

M. Oudin propose : « la couverture sera refaite en lauzes d'après la pente d'origine indiquée par les pignons est et ouest. Cette pente indique que les lauzes avaient été posées sur charpente. Auparavant, on procédera au coulage et au rejointoiement de l'extrados de la voûte. La pose d'une charpente de sept fermes préfabriquées en béton, assemblées en tête par un lien de faitage et des entrants retroussés coulés en place, un chaînage longitudinal en béton armé pour liasonner les pieds. Une charpente traditionnelle en chêne ne semblant pas justifiée financièrement, d'autant que la ventilation des bois, la surveillance et l'entretien s'avèrent impossibles du fait de l'inaccessibilité des combles ». Les élévations seront dégagées, notamment à l'est, pour favoriser l'assainissement du chevet. Au sud, la petite baie haute et la porte seront débouchées. La première recevra un claustra en treillage de fer forgé, la seconde un claustra en chêne. Quant aux vestiges du cloître, les pierres de parement disparues de la salle capitulaire seront restituées. Les maçonneries de blocage seront reconstituées en rocaillage. Le mur ouest effondré sera remonté.

40. Audierne (abbé François, Georges), *Périgord illustré*, p. 609, *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, 1884, Périgueux, p. 183 (A.D.D., BIB 136).

41. Laforge (père), *Origines de la foi en Périgord*, chapitre Castels, p. 212 (A.D.D., BIB 470).

42. Soulié (abbé), *Semaine religieuse*, 1880, p. 578.

43. Entraygues (chanoine Pierre-Louis), *Notre-Dame du Périgord*, 1928, p. 141 (A.D.D., A 59).

44. Chauvin (Benoît), *op. cit.*

45. Secret (Jean), « Les églises de Castels et de Redon l'Espic », *B SHAP*, 1968, p. 121.

46. Oudin (Philippe), architecte en chef des Monuments Historiques, *Etude préalable : restauration générale, aménagement des abords du prieuré de Redon l'Espic*, Castels, 2000.

B. Intérieur

Les murs et le sol seront traités par un algicide et les mousses éliminées. Le sol en ciment du chevet sera remplacé par du pisé posé à sec sur du sable. La porte sud recevra un emmarchement en pierre. Les travaux de restauration s'accompagneront de fouilles archéologiques en surface, au niveau du cloître, d'autant que des fragments de colonnettes et un chapiteau sculpté de feuilles d'eau, provenant peut-être de la salle capitulaire, ont été trouvés.

« Une Association des Amis de Redon l'Espic »⁴⁷ s'est constituée à l'instigation de certains riverains pour sauvegarder et animer ce site classé au titre des Monuments Historiques le 11 décembre 1999.

A.B.

47. Association des Amis de Redon l'Espic, mairie de Castels, 24220.

L'eau dans la vie des moines de Cadouin

par Brigitte et Gilles DELLUC

Le vallon de Cadouin est le type même du val isolé cistercien avec sa bonne exposition, à l'abri des vents du nord, ses bois abondants en bordure, sa fontaine et son ruisseau.

L'eau, en effet, est essentielle pour la fondation et la vie d'un monastère, comme l'a rappelé, à Royaumont, un colloque récent consacré à l'hydraulique monastique (Pressouyre et al., 1996). Elle sert à la boisson, mais aussi à la cuisine, à la boulangerie, au lavoir, à l'hygiène collective. L'eau permet les cultures et fournit de l'énergie. A défaut d'un cours d'eau suffisant, une bonne source est nécessaire. Des collecteurs, parfois importants, sont indispensables. Il faut alimenter en eau par gravité (détournements de cours d'eau, aqueducs, tuyauteries enterrées, balanciers, vis sans fin et roues à godets) et évacuer les eaux usées.

Nous avons la chance d'avoir, à Cadouin, une des abbayes cisterciennes les mieux conservées. Quels éléments d'hydraulique monastique retrouve-t-on à Cadouin ?

Comme dans toute abbaye, l'eau à Cadouin peut s'envisager sous plusieurs rubriques. Nous examinerons successivement : l'eau de fondation, l'eau des besoins primaires, l'eau rituelle, l'eau nécessaire à la pêche et aux moulins, l'eau figurée, l'eau d'agrément et enfin l'eau de pluie et l'humidité.

L'eau a fait Cadouin

En 1115, l'abbaye a été fondée dans un vallon arrosé par la *source de Griffoul* ou de Griffoulh ou du Griffoul ou encore du Griffouil (Sigala, 1950, p. 21 et 137 ; A. de Gourgues, 1873, p. 152), modeste mais pérenne, et par un maigre ru temporaire, le *Bélingou* (*rivus voc. del Belegou* attesté en 1292 selon A. de Gourgues, 1873, p. 18). Tous deux descendent d'un château d'eau naturel, le massif de la Bessède, élevé entre la Couze au sud et la Dordogne au nord. Ces eaux naissent à 160 m d'altitude environ au contact des mollasses tertiaires et gagnent rapidement Cadouin, à environ 25 m plus bas. Le sous-écoulement est riche en eau et les puits sont nombreux dans le bourg. Après avoir reçu le ruisseau de la Fontaine de Chabrol (affluent venu du vallon de Salles), le Bélingou se dirige ensuite vers la rive gauche de la Dordogne, en longeant la route D. 28 (pl. 1, fig. 1).

En d'autres termes, le lieu choisi est le confluent de deux vallons, l'un nord-est (avec, aujourd'hui, la route D. 25), l'autre sud-est (avec la route D. 54). Le chevet de l'église est dominé par le massif de La Condamine, délimité par ces deux vallons. Des combes secondaires subdivisent à leur tour les collines de pente raide qui entourent Cadouin.

S'ajoutant à La Salvetat, les lieux, donnés initialement à Géraud de Salles, étaient jadis appelés La Basse Caudière, La Font (la fontaine) de La Basse Caudière, le Val Seguin et le val qui réunit le Val Seguin à La Basse Caudière, sans compter un moulin près de Bigaroque concédé par Mainard de Beynac et sa femme (Maubourguet, 1926a, p. 12 et note 4). Vers 1115 également, Guillaume Gauthier et son fils donnait à la jeune abbaye la moitié d'un moulin sur Calès (*ibid.*, p. 14). La fontaine Leutarde constituera la limite d'un don de Henri de Gontaud à la Basse Caudière, en forêt de Cadouin le 3 février 1189 (*ibid.* p. 70 et 72).

Comme l'indique le texte de la donation de 1115, le vallon de Cadouin était déjà équipé par un étang et un moulin : *ubi stagnum cum molendinis*. Ce moulin est aussi cité en 1189 (Maubourguet, 1926a, p. 21). Parmi les autres donations, figure une deuxième terre pour un deuxième moulin, *prope molendinum de Bassa Calderia, in qua edificaretur aliud molendinum et pratum* (Delluc, 1998).

C'est sur les hauts de ce massif de La Bessède que s'était implantée, quelques années plus tôt, à La Salvetat, la sauveté qui avait précédé Cadouin (Maubourguet, 1926b, 1930b et 1955, et aussi 1926a et 1930a ; Berthier, 1987, 1988 ; Delluc *et al.*, 1990), non loin d'une doline, trace d'un soutirage par un réseau profond. La Bessède est très particulière sur le plan géologique. C'est un plateau fait d'un socle créacé de Campanien et de Maestrichtien. Il rappelle qu'il y a près d'une centaine de millions d'années, la mer recouvrait le Périgord aujourd'hui calcaire. Au-dessus sont venus s'entasser des sables, des argiles et des calcaires meuliérisés tertiaires (carte géologique 1/50 000 n° 831, Belvès, B.R.G.M. Orléans, 1988). Le massif culmine à 230-240 m.

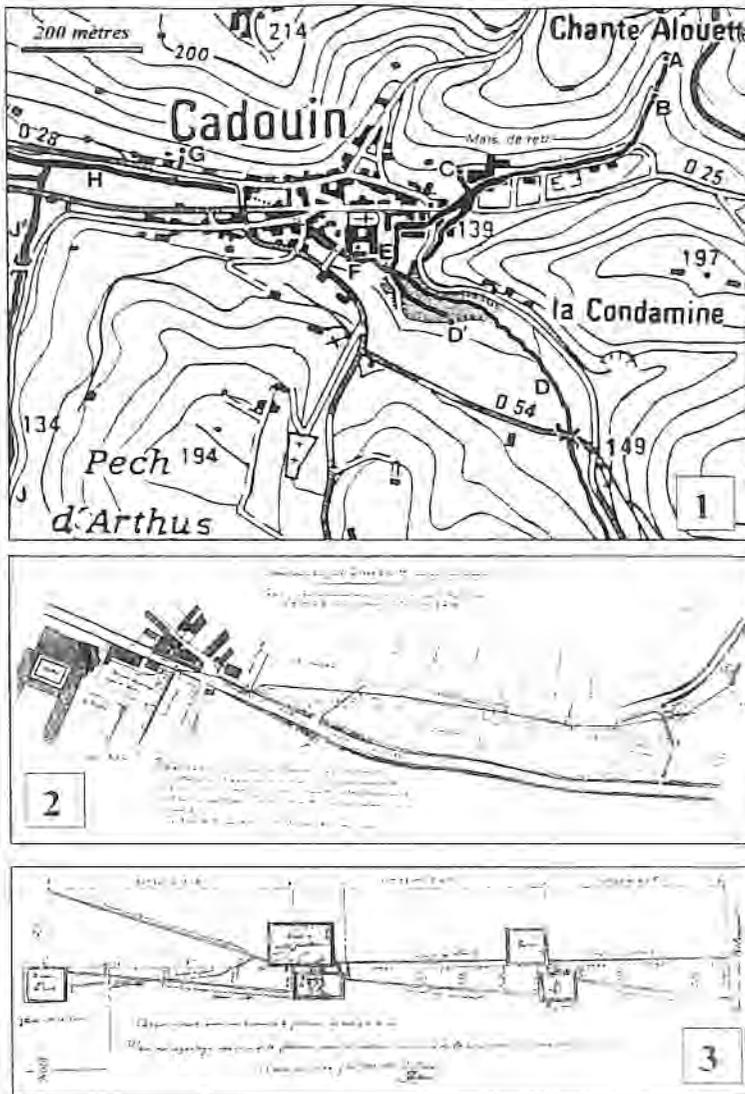


Planche 1. Fig. 1 - Les vallons et ruisseaux de Cadouin (les traits épais ondules indiquent les ruisseaux). A - Puits-regard sur le sous-écoulement ; B - Source de Griffoul ; C - Deux réservoirs ; D - Lit amont du Bélingou ; D' - Résurgence aménagée dans la prairie et emplacement probable de l'étang ou vivier (en pointillés) ; E - Jardin de l'abbaye avec aménagements et arrivée de l'eau de Griffoul (de A en E, le cours est souterrain, sauf en B) ; F - Passage sous l'aile des convers, après un passage sous puis le long du bâtiment de la cour ; G - Lavoir de la fontaine ; H - Lit aval du Bélingou (souterrain du XIX^e s. sous les maisons) ; J - Ruisseau de la Fontaine de Chabrol (d'après la carte I.G.N. au 1/25000 n° 1937 ouest). Fig. 2 - Plan de l'adduction d'eau de Griffoul. d'après l'agent-voyer Soulage (1902). Les regards sont signalés par les lettres R. Il est probable que c'est là l'adduction ancienne, de la source à l'abbaye (de B en E de la fig. 1). Fig. 3 - Plan des bassins, tuyaux, canaux et regards du jardin de l'abbaye. d'après le plan de M. Ribière (copie Peytavie, début du XX^e s.). Les eaux arrivent de Griffoul en A (en haut et à gauche du plan) et gagnent le Bélingou (à droite du plan). Ces canalisations correspondent sans doute à l'aménagement du jardin sous l'abbé Pierre Mary, à la fin du XVII^e s.

Sa surface argileuse est propice au creusement de puits et elle est parcourue de petits ruisseaux. Elle était boisée de chênes et de châtaigniers (et plus récemment de résineux qui ont souffert de la tempête de décembre 1999).

Une occupation au Paléolithique supérieur est attestée dans les environs immédiats. La grotte de Cussac, décorée de belles gravures et lieu de sépulture du début du Paléolithique supérieur, s'ouvre au-dessus d'un des moulins du Bélingou dépendants de l'abbaye, en aval de Cadouin. Nous avons glané quelques outils de pierre taillée, faits d'un silex local (deux grattoirs et deux burins), sur un chemin récemment aménagé, à quelques centaines de mètres en amont de Cadouin, à Sainte-Anne. Plus à l'est, la Bessède conserve des vestiges protohistoriques (dont un dolmen à Bonarme, un « camp de César » et les vestiges d'un habitat à Castelréal). Elle était parcourue d'ouest en est par une voie romaine, filant de Pontours et Lalinde (sans doute le passage à gué de *Duolindum* et le site de *Trajectus* de la Table de Peutinger) vers Belvès et Cahors. Ses vestiges sont connus aujourd'hui, dans la traversée de la forêt royale du Défé, sous le nom de « chemin de la reine Blanche » ou « chemin ferré » (carte I.G.N. n° 1937 est ; carte de Belleyme, feuille n° 30, 1804-1813, levée avant 1775) et, de fait, on retrouve, par-ci par-là, noyées dans les sédiments marneux, vite imbibés d'eau pluviale, les pierres calcédonieuses de pavement de cet antique chemin (Delluc *et al.*, 1993).

La forêt de La Bessède, elle-même, s'étendait jadis sur 3 000 hectares et 18 paroisses (2 000 hectares en 1812 et seulement 372 lors de sa vente en 1844). On sait aujourd'hui qu'il ne faut plus considérer les cisterciens comme d'acharnés défricheurs. La forêt, utile pour la pâture et la glandée, dépendait de la châtellenie de Belvès ; le seigneur était l'archevêque de Bordeaux (Gourgues, 1873, p. 23-24 ; Maubourguet, 1926b, p. 206-207). Les ruisseaux, les moulins et les étangs de La Bessède mériteraient une étude à part, la présente note ne concernant que les possessions de Cadouin.

L'abbaye est implantée dans un fond de vallon, mais l'impression est différente suivant la route par laquelle on l'aborde. Ainsi, le visiteur remontant doucement le cours du Bélingou, depuis la Dordogne, atteint insensiblement Cadouin, qui lui semblera dominer quelque peu la tête de cette petite vallée, alors que celui qui vient par le plateau doit descendre une forte déclivité, marquée par les lacets de la route actuelle, pour atteindre l'abbaye, tout au fond.

Carte et plans des canalisations

En définitive l'eau de Cadouin provient de *deux vallons* (pl. 1, fig. 1). Le premier vallon, au nord-est, naguère suivi par l'ancienne route du Buisson, draine dans le bourg l'eau du sous-écoulement presque depuis le lieu-dit La Croix, sous Chante Alouette. Un regard maçonné et un puits de

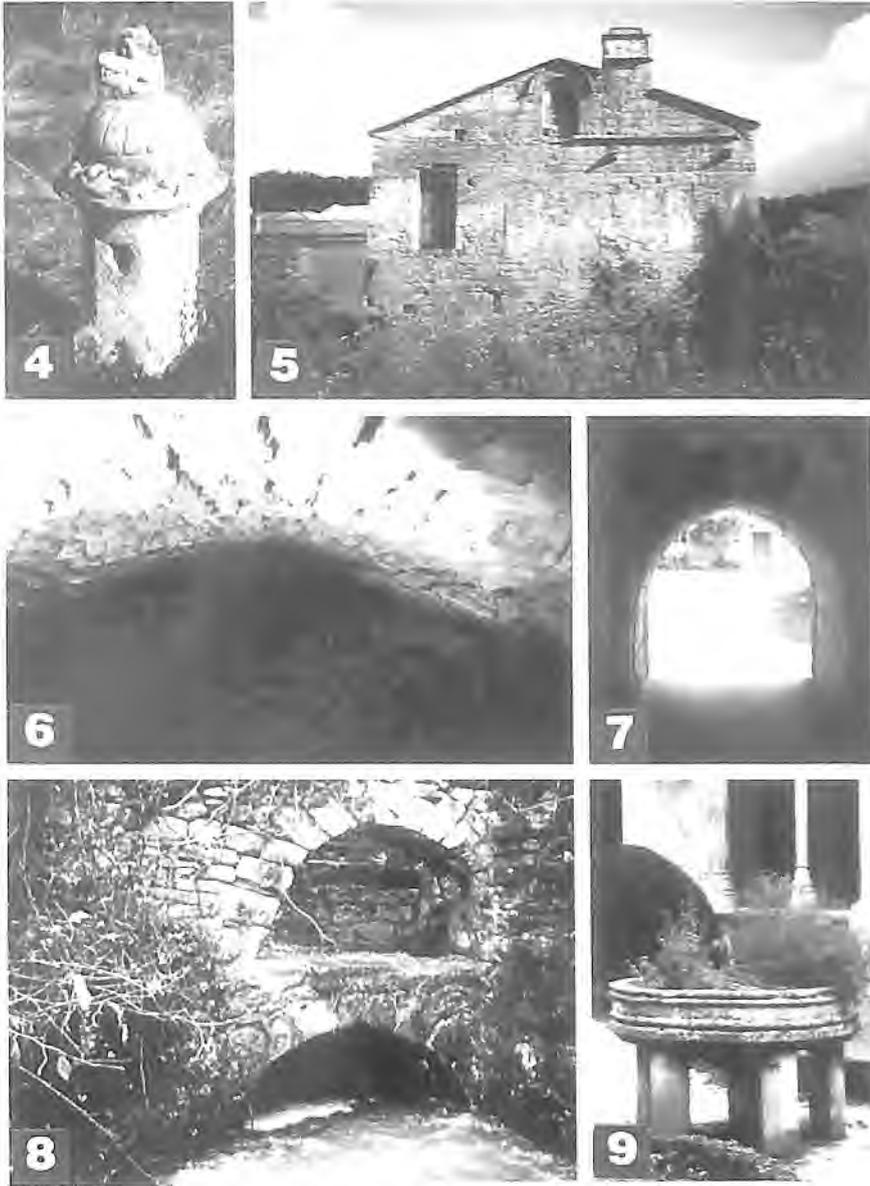


Planche 2. Fig. 4 - **La figure grotesque sculptée** conservée près de la fontaine du jardin de l'abbaye. De style gothique flamboyant, elle date du temps de l'abbé Pierre de Gaing. Fig. 5 - **Le pignon sud de l'aile des moines**, avec, au premier étage, une porte et des traces qui évoquent les anciennes latrines. Fig. 6 - **Le souterrain voûté du Bélingou**, sous l'aile des convers, permet d'accéder à la base de la « tour ». Il date du XII^e s., et recevait les latrines des convers. Fig. 7 - **Un égout court** sous le sol du couloir voûté d'accès à la cour. Il a été réutilisé lors des récents travaux. Fig. 8 - **Le Bélingou en crue** s'enfonce dans le souterrain voûté sous l'aile des convers (le 3 janvier 1994). L'arc supérieur, au niveau de la cour de l'abbaye, devait servir de trop-plein. Fig. 9 - **Le lavabo des moines** est aujourd'hui au centre du cloître. Il porte les armes de l'abbé commendataire G. d'Estissac (début du XVI^e s.).

quelques mètres donne sur un petit courant d'eau dans l'argile (A). Un peu plus bas, dans le pré, sourd une « source » (B). Son débit apparent ne paraît pas excéder un litre par seconde en régime moyen (soit, tout de même, plusieurs dizaines de mètres cubes par jour...). C'est sans doute là la source des moines de Griffoul ou *fons voc. de las Mongas*, attestée dès 1292 (Gourgues, 1873, p. 123). L'autre vallon (D), au sud-est, est celui du ruisseau le Bélingou, qui descend de La Salvetat, par la forêt de La Peyre. A 200 mètres en amont de l'abbaye, ce Bélingou est même double : un lit court le long du pied du coteau de la Condamine, l'autre naît d'une résurgence de sous-écoulement au milieu d'une prairie (D').

Ce pré semble avoir été modifié, avec notamment un talus assez abrupt au sud et une levée de terre plantée d'une charmille à l'ouest : un grand étang avait probablement été sinon créé du moins aménagé par les moines juste en amont de leur abbaye, comme à Mortemer, aux Vaux-de-Cernay, à Maubuisson ou à Royaumont. C'est sans doute celui qui est cité dans l'acte initial de donation de 1115. Un « pré de Lestang », dépendance du monastère, a été vendu comme bien national en 1791 (Gourgues, 1868, p. 228).

Un *plan des canalisations*, levé en 1902 par l'agent-voyer Soulage (pl. 1, fig. 2), précise le trajet (B-C-E) de l'eau de la source de Griffoul en rive droite du vallon (c'est-à-dire sous la maison de retraite actuelle), juste au sud du vieux chemin du Buisson. C'est sans doute le vieil aqueduc des moines, établi dès la fondation (Sigala, 1950, p. 21) et dont l'usage fut conservé à Pierre Bureau, en 1791, lorsqu'il acquit les bâtiments abbatiaux et l'enclos. Au début du XX^e siècle, les eaux de Griffoul alimentaient ensuite des bassins de distribution pour l'hospice, la maison Duperron et son petit vivier (ultérieurement maison des Filles de la Charité), puis la maison Ribière et la cure (ancienne abbaye) et leurs jardins décorés de bassins. Cette canalisation fut crevée lors de l'aménagement de la maison de retraite, au niveau de la cuisine, le 14 septembre 1970 (indication de Jacques Bouant). Juste au-dessus et en aval de la dite maison, à l'altitude de la source, se trouvent deux réservoirs maçonnés en béton (C). Ils sont traditionnellement considérés comme faisant partie de l'adduction d'eau de l'abbaye.

Dans les jardins de l'abbaye (E), conformément aux plans, se trouvent divers regards, aujourd'hui couverts, et divers bassins et points d'eau, plus ou moins anastomosés – aujourd'hui, naguère et sans doute jadis – avec le cours temporaire du Bélingou, comme l'indique, au début du siècle dernier, le plan de M. Ribière recopié par Peytavie (pl. 1, fig. 3). Un point d'eau, avec une stèle sculptée d'une figure allégorique, est appelé « fontaine des moines » (pl. 2, fig. 4). Cette *connexion entre les deux arrivées d'eau* avait jadis une grande importance : grâce à elle, le lit du Bélingou se trouvait accueillir un courant d'eau permanent, juste en amont de l'abbaye. On ne peut s'en rendre compte

actuellement car l'eau provenant du vallon de Griffoul alimente encore une demi-douzaine de maisons et, en aval, le robinet de la fontaine des moines est fermé. Le lit du ruisseau est donc aujourd'hui souvent à sec. La complexité relative du système hydraulique, probablement créé très tôt et amélioré avec les siècles, ne surprendra pas. On sait quels travaux ont exécutés les cisterciens, ces infatigables constructeurs de canaux, tels l'aqueduc de Cîteaux, le canal à flanc de falaise d'Obazine ou encore les divers aménagements de Fontenay, de Maubuisson, de Pontigny, de Valmagne ou de Royaumont (Pressouyre *et al.*, 1996), pour ne prendre que les exemples les plus célèbres de notre pays.

Le *lavoir de la fontaine* (G), construit à la sortie du bourg, vers Lalinde, date de la fin du XIX^e siècle, comme l'indique le plan de cet aménagement dessiné en 1886. La rue, qui conduit de l'ancienne place de l'Hôpital (actuelle place de la Résistance, au nord-ouest de la place du village) à ce point d'eau, à 200 mètres de là, s'appelle la rue de la Fontaine (cadastre de 1842). Peut-être celle-ci alimentait-elle les hôtes de cet établissement. Tout hôpital devait avoir sa fontaine.

A titre anecdotique, on notera une inversion sur la carte de Belleyme : le *ruisseau de la Fontaine de Chabrol* (dans le vallon de la route de Salles) porte par erreur le nom de Bélingou (Belleyme, feuille n° 30, 1804-1813, levée avant 1775). Il est pérenne et alimente un plan d'eau récemment aménagé dans son vallon. En amont de la précédente, le plan cadastral de 1847 de Cadouin indique une *fontaine Romieu*, à laquelle s'abreuyaient sans doute les pèlerins, comme le toponyme l'indique. Plusieurs sources renforcent ce ruisseau de Chabrol, dont la fontaine de la Médecine.

L'*eau « grégorienne »*, un mélange d'eau, de sel, de vin et de cendres (selon les indications données par L. Grillon, le 26 août 1995), a permis la consécration solennelle de l'abbatiale en 1154. Les croix de consécration, gravées sur les murs intérieurs de l'église, en témoignent encore.

L'eau de la vie des moines

Pour leur *boisson*, il est probable que l'eau de la source de Griffoul, dite aussi des moines, devait suffire aux besoins courants. On ne sait si les moines consommaient l'eau de leur puits, creusé dans la cour de l'abbaye, au sud de l'aile méridionale des bâtiments conventuels et de l'emplacement classique du réfectoire (aujourd'hui bouché) (Delluc *et al.*, 1990, plan de la p. 122 : n° 26 ou un peu plus au nord-ouest, entre le bâtiment de la cour et l'aile des moines). L'eau du Bélingou, mise en réserve par l'étang du moulin, devait servir à alimenter le vivier, à arroser le jardin et à vidanger les conduits.

Dans les siècles passés, l'eau, qu'elle soit d'adduction ou de puits, était souvent souillée ; aussi les boissons fermentées étaient-elles fort consommées. Le *vignoble* du Moyen Age était très étendu. Les coteaux de Cadouin (notamment tout le flanc nord du vallon et le coteau de La Condamine où se trouvaient la maison et la vigne dites de Saint-Bernard) étaient plantés de vignes jusqu'au XVIII^e siècle (carte de Belleyme, feuille n° 30, 1804-1813 ; Carles, 1875, p. 37) et les moines ne se contentaient pas d'eau, du moins une fois passée l'austérité des premiers temps. La description de la trogne du prieur cadunien Michaux par son arrière-neveu l'historien Michelet témoigne que le saint homme ne buvait pas que de l'eau (Delluc, 1990, p. 80). Le cuvier en bois du cellier était resté en place jusqu'aux travaux actuels, de même qu'une auge en pierre et deux barriques. A vrai dire, lors de l'inventaire de 1790, il ne demeurait plus, dans ce cellier, que quatre barriques d'un vin très ordinaire. Le vin autrefois se conservait mal, rarement plus de deux ans.

Connaissant l'architecture classique des abbayes cisterciennes et les traces de portes sur le mur sud, roman, de l'aile des moines, à vrai dire difficiles à interpréter (pl. 2, fig. 5), on peut reconstituer l'emplacement des *latrines* (dites aussi les *necessaria*), jadis à l'extrémité de cette aile. Le Bélingou devait couler un peu plus au nord qu'aujourd'hui (E-F). Ensuite le ruisseau passait sous la partie est du bâtiment de la cour. Son canal a été retrouvé lors des récents travaux : c'est un passage voûté de 125 cm sur 125 cm, visible à la base du mur nord-est de l'appentis du bâtiment de la cour et qui se poursuit sous le chemin (Delluc, 1998, p. 391, pl. 2). Après un nouveau segment à l'air libre le long de ce bâtiment, il plongeait dans le souterrain (F) sous le cellier du bâtiment des convers, juste au nord de la tour-escalier du début du XVI^e siècle. Ultérieurement, sans doute au XVII^e siècle, son cours a été reporté de quelques mètres vers le sud, l'obligeant à suivre un trajet sinueux : il est désormais délogé du bâtiment des moines et du bâtiment de la cour.

Quant aux latrines des convers, nous ne pensons pas qu'elles aient occupé une situation analogue, au sud de leur aile, car les sondages actuels – dans l'argile compacte rouge – semblent bien montrer que le Bélingou n'a jamais coulé au sud de ce bâtiment, mais bien toujours au-dessous de lui¹. Ces latrines ne s'évacuaient pas directement sur le cours souterrain du ruisseau, comme à Fontfroide, à Royaumont ou à Fountains par exemple. Mais elles donnaient, bien plutôt, en aval, le long de la façade ouest, à l'aplomb du Bélingou. C'est ce que semble confirmer l'existence de deux portes étroites (une à chaque niveau) donnant désormais dans le vide : celle du premier étage est aujourd'hui murée et abrite un évier ; autour de celle du

1. Au sud du cellier, au-delà d'une porte obturée par une maçonnerie, les travaux récents ont mis en évidence une salle au sud de l'aile des convers. Sans doute avait-elle été abandonnée pour cause d'humidité.

deuxième étage subsistent, à l'extérieur, les traces de l'arrachement d'un aménagement aujourd'hui disparu. Comme dans l'aile des moines, cette disposition extérieure en encorbellement permettait d'éviter les inconvénients liés à cette nécessité. Au XVI^e et au XVII^e siècles, lors du cloisonnement des ailes, les latrines primitives ont été supprimées au profit d'éviers et autres installations sanitaires intérieures pour les chambres nouvellement créées.

Le cours souterrain du Bélingou

Le *canal souterrain* du Bélingou (F), sous le cellier, nous paraît dater de la construction de ce bâtiment au XII^e siècle (pl. 2, fig. 6). Il est voûté en arc surbaissé. C'est là le lieu classique du passage, dans le plan cistercien, du canal d'évacuation des eaux usées. Mais il est peu enfoui. Sa voûte en berceau est même plus haute, d'environ un mètre, que le sol de la salle. Il n'est pas impossible que le cellier ait été très tôt remblayé sur un mètre environ de hauteur, pour compenser cette différence, rendre le sol plan et lutter contre les eaux d'infiltration. Il a été décaissé il y a peu. L'arrivée massive d'eau formant un lac d'un demi-mètre de profondeur dans le cellier, lors du décaissement du sol en décembre 1995, semble bien confirmer cette hypothèse.

Plus loin (F-H), au-delà de la tour carrée, le Bélingou longeait le mur de clôture sud de l'enceinte (marqué par quelques archères), matérialisant encore aujourd'hui l'enclos de l'abbaye au moins jusqu'au niveau de la porte dite de Saint-Louis. Depuis le milieu du siècle dernier, le ruisseau s'enfonce ensuite dans de nauséabondes canalisations souterraines, que nous avons pu parcourir sous le bourg de Cadouin, jusqu'à leur sortie, devant la Poste.

La rue Louis-Delluc, qu'il longe à un moment, s'est appelé *rue du Ruisseau d'Abel*, nous a signalé G. Moulin. Le chanoine H. Brugière, quant à lui, signale deux ruisseaux à Cadouin : l'Abel et le Bélingou. Mais, d'après sa carte schématique erronée, l'Abel semble être le ruisseau de la Fontaine de Chabrol (J), tandis que le Bélingou paraît naître dans le vallon de Griffoul. Le cours du Bélingou venant de La Salvetat n'est pas dessiné (Brugière, s.d., plan p. 1 et p. 6).

Habituellement, pour que les monastères ne se transforment pas en cloaques, les moines se sont préoccupés de la vidange des eaux usées. Il faut évacuer les eaux des cuisines, lavabos et latrines, assurer l'écoulement des eaux pluviales et du trop-plein des fontaines, grâce à des *réseaux collecteurs*. L'un d'eux a été retrouvé et réutilisé durant les travaux récents au niveau du porche de la cour (pl. 2, fig. 7). A Cadouin, le Bélingou formait ici un égout collecteur naturel, et nous avons fini par penser qu'il était alimenté en eau de façon pérenne par le trop-plein de Griffoul et périodiquement nettoyé par les crues. Il a longtemps conservé ce rôle de malodorant exutoire pour tout le bourg de Cadouin jusqu'à la date toute récente de l'installation du tout-à-l'égout communal. Le ruisseau est d'ailleurs nommé *Belegou* en 1292 (Gourgues, 1873, p. 18).

Mais, compte tenu du faible débit de ce ruisseau, il est probable qu'il persistait jadis dans ce segment du cours d'eau, la plupart du temps, un cloaque, à moins qu'un système de barrage de ce modeste ru ne permette de pratiquer, de temps à autre, une chasse efficace (pl. 2, fig. 8). Le lit du Bélingou, en amont de l'abbaye, est artificiellement encaissé dans une tranchée soigneusement maçonnée, probablement depuis les travaux du XVII^e siècle, et il est tentant d'imaginer qu'il ait pu servir de réserve : mais nous n'avons pas su voir les vestiges d'éventuelles vannes. A l'étiage, il demeure toujours une profonde laisse d'eau sous l'aile des convers.

On se souviendra que, par exemple, l'abbaye de Boschaud, une autre fondation périgordine de Géraud de Salles, est sise sur une butte dépourvue de ruisseau. On était donc contraint de recourir à l'eau de puits et de réservoir (Grillon, 1996) ². L'abbaye de Noirlac, au diocèse de Bourges, bien plus peuplée que celle de Cadouin, se contentait d'un modeste puits et de l'eau d'un petit marais auquel elle doit son nom. Là aussi, les latrines ont été supprimées lors de l'aménagement de l'aile des moines au Grand Siècle. Le XII^e siècle a bénéficié d'un climat chaud (connu sous le nom d'*optimum climatique*), mais rien n'indique qu'il était beaucoup plus pluvieux que celui que nous connaissons.

L'eau de la prière

Plusieurs fois par jour, les moines lavaient leurs mains et leur visage au *lavabo du cloître*, avant de gagner le réfectoire (pl. 2, fig. 9). Il était probablement jadis au sud ou au sud-ouest du cloître. C'est une vasque de pierre, peu profonde, percée de plusieurs orifices d'évacuation, sans doute équipés de robinets, permettant à plusieurs moines de se laver ensemble. Elle porte sculptées les armes de l'abbé G. d'Estissac (le protecteur de Rabelais) (Berthier, 1997). Elle ressemble à celle d'Obazine ou à celle de Pontigny, l'abbaye mère de Cadouin. Elle occupe depuis quelques années le centre du cloître et a été transformée en massif floral. Dans la galerie de la Collation du cloître, le long de l'église, chaque samedi, l'abbé faisait laver les pieds des moines par les serviteurs de cuisine ; il commémorait ainsi le lavement des pieds des apôtres par le Christ le Jeudi-Saint. On ne sait d'où provenait l'eau nécessaire à cette cérémonie du *Mandatum*.

Les *fonts baptismaux* de l'église sont récents : avant la Révolution, l'église paroissiale se trouvait à La Salvetat et l'église abbatiale n'est devenue

2. Au contraire, les deux abbayes fondées sur les terres imperméables du nord-est du Périgord souffraient de la présence de l'eau. Dalon dut assécher ses étangs qui étaient cause de paludisme ; Peyrouse vivait littéralement les pieds dans l'eau du ruisseau Palem (Grillon, 1995). La situation de Cadouin paraît idéale, sur un terrain bien drainé au flanc d'un château d'eau naturel.

paroissiale que le 22 août 1790. Ils sont aujourd'hui situés dans la porte qui faisait jadis communiquer le collatéral sud et l'extérieur, celle qui devait servir aux convers pour gagner leur bâtiment. Au-dessus et un peu à droite se trouve un panneau de bois sculpté figurant le baptême du Christ, qui peut provenir aussi de La Salvetat. Les deux bénitiers, en marbre noir, sont modernes, donnés par des paroissiens en 1877.

Une *table de pierre*, autrefois dans l'église, passe pour avoir servi à déposer et à laver les moines morts (aujourd'hui dans la sacristie) (pl. 3, fig. 10). Ils étaient ensuite enterrés « sous la gouttière » au nord de l'église. Le cadastre de 1842 montre clairement, au nord, l'emplacement du cimetière monastique qui se continuait au pied du chevet. Contrairement à d'autres abbayes cisterciennes, Cadouin n'avait pas, au niveau du transept, de porte des morts, faisant communiquer l'église et le cimetière. Les fidèles, quant à eux, étaient enterrés au cimetière de La Salvetat, situé autour de leur église paroissiale (Delluc, 1991).

Pour ne pas quitter le domaine de l'eau, on n'oubliera pas que la *Saint suaire*, relique insigne de l'abbaye est venu de l'autre côté de l'eau, de l'autre côté de la Méditerranée, rapporté de Terre sainte, lors de la Première croisade, à l'extrême fin du XI^e siècle. Il est probable qu'il fut un don des envoyés du vizir El Afdal aux croisés durant le siège d'Antioche (Delluc, 1995 et 2001). Il est actuellement à l'abri des méfaits de l'humidité, dans une vitrine climatisée (à l'hygrométrie constante de 40% seulement) du musée du Suaire, dans la salle capitulaire. Mais il conviendrait d'atténuer l'intensité du projecteur qui l'éclaire en permanence.

Pêche, culture et moulins

A quelques mètres en aval de l'aile des convers, sous laquelle elle passe, l'eau du Bélingou occupe toute la base d'une « tour » carrée, juste avant de revoir le jour (derrière le bâtiment abritant les toilettes publiques). On se souvient que H. Brugière signalait que « l'ancien monastère était flanqué de deux tours, l'une ronde, l'autre carrée » (Brugière, s.d., p. 6) et que nous avons évoqué la présence possible d'une tour ronde au niveau du mur ouest du cimetière des moines (Delluc, 1991). Nous n'avons pas su, jusqu'à présent, nous faire une idée précise de l'usage de ce dispositif, qui pourrait faire discuter un bâtiment utilitaire (forge, pigeonnier ou autre ?). Peut-être est-ce l'ancien moulin de l'étang cité dans la donation de 1115. Le courant d'eau a pu être utilisé pour moudre le grain, broyer les cerneaux de noix, laver la laine, rouir le chanvre, tanner les peaux, fouler la toile ou battre le fer.

Cadouin a mis en culture les terres environnantes (en bordure de La Bessède, les sources sont nombreuses de même que les ruisseaux plus ou moins marécageux), mais aussi d'autres terres plus lointaines. L'étang en amont du jardin de l'abbaye était barré par une levée de terre aujourd'hui

plantée d'une charmille. Il constituait sans doute une réserve d'eau, garnie lors des crues d'hiver du ruisseau. Le trop-plein se déversait par un canal maçonné dans un bassin fermé par une écluse : c'est probablement là que se trouvait le vivier (le poisson jouait un grand rôle dans l'alimentation des cisterciens).

L'abbaye bénéficiait de la dîme de deux *pêcheries* de la rivière Dordogne. L'origine de ces deux dons mérite une mention : celle de Bigaroque avait été donnée le 10 mars 1195 par le sinistre routier Mercadier, compagnon de Richard Cœur de Lion (Maubourguet, 1926a, p. 34-36 et 82) ; celle de Castelnaud était une offrande en 1214 de Simon de Montfort, lors de la croisade des Albigeois. Dans ce dernier acte est mentionné, pour la première fois, le suaire de Cadouin (*ibid.*, p. XLIV et note 3). Le port fluvial de Bergerac s'appelait le « grand port » ou encore le « port de Cadouin », car l'abbaye était propriétaire d'une maison proche, établie là dès avant 1200 (Gourgues, 1873, p. 50).

On ne sait pas grand chose de la forge (la Bessède est riche en minerai de fer et l'abbaye de Peyrouse exploitait bien le manganèse). On ignore aussi la vie de certaines dépendances comme le *prieuré d'Aillac*, en aval, uni à Cadouin en 1157. Ce prieuré était lui-même alimenté en eau par une source aujourd'hui dans le tuf, en amont, et une autre, en aval, à l'entrée maçonnée. Tarde mentionnait à la fin du XV^e siècle (1486) « de belles fontaines dans l'enclos ; la garenne et la forêt l'environnaient d'un côté et les vignes de l'autre. Il y avait un peu plus bas un étang avec des moulins, des prairies et des pigeonniers » (cité par Carles, 1875, p. 33). En revanche on connaît bien les abbayes « filles » de Cadouin (Delluc, 2000) et les deux bastides à l'origine desquelles l'abbaye s'est trouvée au XIII^e siècle : la britannique Beaumont et la française Castillonnès. L'implantation de ces filles et bastides a bien entendu des rapports propres avec l'eau qui sortent du cadre envisagé ici.

Outre le moulin et l'étang de la Basse Caudière, cités dans l'acte de donation de 1115, d'autres *fontaines* et des *étangs* ont appartenu aux Caduniens, comme l'indique le cartulaire. Cadouin disposait de multiples *moulins à eau*, comme toutes les abbayes cisterciennes (pour le grain et aussi les noix). Dans le Quercy, au bord de l'Ouyse, le moulin fortifié de Cougnaguet, qui appartient à Obazine, en fournit un exceptionnel exemple du XI^e siècle.

Dans le *Cartulaire* et ses adjonctions (ou du moins dans les fragments épars recueillis par J. Maubourguet), on trouve quelques propriétés de Cadouin ayant un rapport avec l'eau. Ainsi, dans la région du Dropt, le moulin de La Salève en 1318 (Maubourguet, 1926a, p. XV), le moulin de Marcillac (en Sarladais ?), donné à cens en 1454 pour 12 sols tournois, une paire de poulets, quatre charges de froment et quatre de seigle (*ibid.*, p. XXXIII), celui de Couzens, arrenté en 1494 à Arnaud de Carbonnier pour une pipe de froment et douze pugières de méteil (*ibid.*, p. XXXIII et XXXIV, note 3), ces deux derniers moulins ayant donné lieu à une dispute en

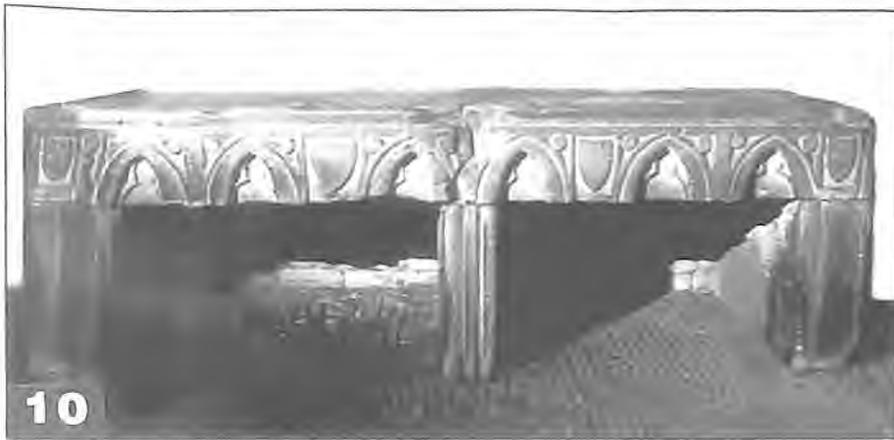


Planche 3. Fig. 10 - La « table des morts » est conservée dans la sacristie, en août 1995. Fig. 11 - L'inondation accidentelle du cloître le 13 juillet 1935 (carte postale de l'époque). Fig. 12 - Les traces d'un ancien chêneau (en AA') et de l'ancienne toiture (en BB') sont visibles dans les combles de l'abbaye, en janvier 1982. Fig. 13 - La sacristie conserve un recoin au sud-ouest. Sa signification n'est pas claire. Il fut peut-être une réserve d'eau. Fig. 14 - Vue de l'abbatiale et de l'aile des convers dans le vallon du massif de la Bessède. La ligne d'horizon se creuse au niveau de la combe du Bélingou qui descend de La Salvetat, implantation primitive des religieux.

1318. En 1226, Foulques de Saussignac (près de Monbos, canton de Sigoulès) donne 12 deniers de cens qu'il possède sur le gué de Cadouin à Gassac ou Gageac (?), *super ripam de Gardoneta* (*ibid.*, p. 46). Et lorsque Cadouin reçoit le 29 avril 1209 les deux tiers du château et de l'honneur de Castillonès, de la main de Bertrand et Pierre de Castillon et Bufareille, le don comprend aussi les droits sur un moulin du Dropt (*ibid.* p. 52).

A cette liste viennent s'ajouter des terres diverses en bordure du Bélingou, au port de Bigaroque et « des moulins sur le Bélingou et le Parcou » (Maubourguet, 1930a, p. 148), notamment la moitié des droits sur les moulins et les eaux du Parcou (1135-1139) (ruisseau de La Bessède, près d'Urval ?) (Gourgues, 1873, p. 222) et sur tous ceux qui s'y bâtiront (Maubourguet, 1930a, p. 150), ainsi que, vers 1140, dans la borde du Bélingou, qui allait de Cussac à Cadouin, un étang, un moulin et d'autres bâtiments, un pré et autant de terre qu'il faudra pour faire un étang, bâtir un moulin et faire un jardin donnés par Bernard de Chautardia, « entre la manse de Spinatia et celle de Ichairia » (*ibid.*, p. 154), une terre au port de Bigaroque vers 1147 et une rente, au XII^e siècle, sur le pré qui est à la source de La Nauze (*ibid.*, p. 155), et, enfin, depuis le XII^e siècle également, les sites de Calceiraud et Longuefaugère, avec les « vignes ou les eaux et terres adjacentes » (*ibid.*, p. 158). Cette liste n'est pas exhaustive et la localisation exacte des lieux nous échappe souvent. Elle montre cependant l'importance qu'avaient pour Cadouin les moulins, étangs, sources, pêcheries et rives de ruisseaux et rivières ³.

Le Bélingou, entre Cadouin et son confluent avec la Dordogne, à Calès, conserve les vestiges de plusieurs moulins. Six sont pointés sur la carte de Belleyme (Belleyme, carte n° 29 de 1785-1789, levée en 1762-66, et 30 de 1804-1813, levée avant 1775) : le moulin de La Beaumelle et le moulin Rozier, juste en aval du Bordial ; le moulin Brûlé et le moulin de Farfail (ou Farfal) sous Cussac ; deux moulins au niveau du prieuré d'Aillas ou Aillac, dont la tradition attribue la propriété à l'abbaye de Cadouin, sans compter le Moulin neuf au confluent.

Dessiner l'eau

L'eau et les bateaux sont figurés plusieurs fois à Cadouin. A part les chapiteaux à décor de fleurs d'eau de l'église, ces thèmes concernent le cloître (Delluc, 1992) : deux colonnes sculptées représentent le pauvre Lazare, muni d'un *bidon de pèlerin* qui ne peut guère contenir que de l'eau :

3. A propos de l'abbaye cistercienne de Dalon, dont dépendaient une vingtaine de moulins, L. Grillon rappelle qu'en principe les cisterciens ne devaient tirer aucune ressource des fours et moulins. Ils devaient seulement les exploiter par eux-mêmes et pour eux-mêmes (chapitres généraux de 1134, 1157 et 1205). Mais cette règle fut transgressée dès le début du XIII^e siècle (Grillon, 1996). En outre, Cadouin a toujours bénéficié d'une place à part parmi les abbayes cisterciennes.

une clé de voûte porte une *nef* avec la Vierge et l'enfant et de nombreux personnages dans le grément (traversée du Nil par la sainte Famille pendant la fuite en Egypte ?).

Un haut-relief figure le *pont d'un vaisseau* avec des personnages et évoque la célèbre *Nef des fous*. Ce ne sont pas les seuls rappels probables de cet ouvrage (tels par exemple les fous, l'histoire du mauvais riche...). Il a été célèbre à la fin du XV^e siècle. Il a paru en langue germanique à Bâle en février 1494, adapté en latin et en français en 1497 et dès lors connu de toute l'Europe (Dollinger, *in* : Brant, 1977). C'est là un détail qui permettrait de dater la décoration du cloître de Pierre de Gaing de l'extrême fin du XV^e siècle, soit un peu plus tard qu'on ne le dit souvent. Des *coquilles marines* matérialisent les colliers de l'ordre de Saint-Michel ; d'autres, isolées ou non, sont des coquilles de saint Jacques ou de saint Michel. Une *colonne en bas relief* comporte une allusion à la pluie : saint Benoît vient voir sa sœur sainte Scholastique, mais il doit partir ; elle pleure et il se met alors à pleuvoir ; saint Benoît remet à plus tard le moment de son départ...

Les *vitraux* de l'église, datés de 1878 et dus aux verriers de Lieuzère et fils de Bordeaux, montrent le bateau rapportant le suaire d'Orient⁴, sans compter les ancres des armes de Mgr Dabert, évêque de Périgueux et Sarlat. On crut longtemps que saint Louis, avant de s'embarquer pour la Terre Sainte, avait visité Cadouin en 1259. On sait aujourd'hui qu'il se rendit à Caen et non à Cadouin.

Les *tapisseries* d'Aubusson dans la chambre du prieur sont inspirées des fables et deux de ces bocages du XVIII^e siècle abordent un thème aquatique. Dans *L'enfant et le maître d'école*, un enfant se noie ; son maître lui fait un petit sermon au lieu de voler à son secours. Dans *Mercurie et le bûcheron*, un ruisseau s'écoule en cascade.

L'eau d'agrément

Au XVII^e siècle, lors d'un sursaut dans la vie déclinante de l'abbaye, Pierre Mary étant abbé (1666-1696), on restaura le monastère, on divisa le dortoir des moines en neuf chambres et on exhaussa le sol du jardin à l'orient des bâtiments (Grillon, 1955 ; Sigala, 1950, p. 114). C'est sans doute de ce temps que date son aménagement avec *fontaine*, *canal* et plusieurs *bassins*, alimentés par l'eau de Griffoul. Ces dispositifs permettaient l'arrosage des jardins. Le plan Ribière, copié par Peytavie, indique l'existence de tuyaux de plomb. La fontaine dite des moines est une stèle sommée d'une figure sculptée (pl. 2, fig. 4), d'un style analogue à celui des sculptures du cloître.

4. Selon la tradition, le prêtre qui rapporta le suaire de Terre sainte le plaça dans un bidon séparé en deux parties, l'une pour sa boisson, l'autre pour la relique.

Comme tout l'environnement de l'abbaye, le sol du jardin a été rehaussé. Un *conduit de drainage* souterrain des eaux pluviales longe à l'est l'aile des moines et la protège de cette élévation du terrain, avec des regards (de 1,80 m de profondeur) que l'on ne peut explorer plus avant : les eaux disparaissent sous le bâtiment lui-même. Vers 1870, au chevet et le long du gouttereau nord de l'abbatiale, un *caniveau* de drainage, profond de 60 cm et large de 60 à 100 cm, fut creusé en partie dans le sol rehaussé du cimetière des moines (témoignage oral de Jacques Bouant, petit-fils de l'auteur des travaux). A son extrémité ouest s'élève aujourd'hui la statue de saint Bernard (sur la fontaine alimentée par la source des moines), à peu près à l'emplacement de la porte du cimetière de l'abbaye.

Pluie et humidité

La région de Cadouin jouit du climat semi océanique du Périgord avec des vents humides venant surtout de l'ouest, mais aussi de l'est (cantalès) et parfois du sud-est (vent du midi). Les vents secs du sud (vent d'autan) viennent jusqu'ici. Les précipitations sont un peu plus abondantes que dans le Bergeracois (800 à 900 mm par an avec des maxima en janvier et février et en mai) (Ranoux, 1986, p. 28-29). On est ici à l'abri des brouillards de la vallée de la Dordogne.

C'est pour se protéger de l'eau de pluie que les moines avaient conçu la *couverture des bâtiments*. Ils avaient édifié non pas un clocher mais un humble appentis à cloches, couvert actuellement de bardeaux. La toiture de la nef vient d'être recouverte de tuiles, comme autrefois. Les moines avaient protégé les baies du cellier par de petites corniches, équipé l'abside et le cloître de gargouilles (il y demeure deux d'entre elles figurant un loup et un singe, celle portant un lion a été détériorée) et accentué la pente des toitures. Le cloître roman était couvert d'une toiture de charpenterie, dont il reste les ancrages dans les murs. C'est pour protéger de l'humidité les archives et autres objets précieux de l'abbaye qu'une *pièce voûtée d'ogives* a été aménagée au XIII^e siècle, au premier étage, au-dessus de la sacristie. Cette salle vient compléter l'*armarium* du cloître roman.

Mais l'eau à Cadouin a été à l'origine de *nombreux dégâts*. Cadouin, remarquait le chanoine H. Brugière, était « souvent inondé par les eaux pluviales arrivant en masse des collines qui l'entourent » (Brugière, s.d., p. 18). L'église et les bâtiments abbatiaux apparaissent aujourd'hui encaissés par la surélévation des sols alentour. On a pu dire que « pour pénétrer dans la nef, il y avait quatre ou cinq marches à franchir. Aujourd'hui il n'y en a plus que deux [...] mais on ne peut dégager les marches car il faudrait baisser [de 50 cm] le sol de la place qui deviendrait un vrai lac en temps de pluie » (X., 1912, p. 11). Le cloître a même été inondé le 13 juillet 1935, comme en

témoigne une carte postale (pl. 3, fig. 11) : le chargement de balles de paille d'Emile Foret était venu obturer l'entrée du conduit souterrain du Bélingou (témoignage de Jacques Bouant, décembre 1995). L'examen des pierres formant chéneaux (pl. 3, fig. 12) dans les combles de l'abbatiale montre que la toiture n'a pas été toujours telle qu'elle apparaît aujourd'hui. Nous n'avons pas trouvé de traces évidentes de citernes, sauf peut-être dans un recoin de la sacristie (pl. 3, fig. 13).

D'autres dégradations se sont accumulées. Ainsi dans l'église, au niveau des fresques y compris de celle, repeinte à la fin du XIX^e siècle, de la voûte de l'abside. Mais aussi dans le cloître : la ruine du cloître roman aux sculptures de calcaire campanien, blanc et marneux, avait conduit à sa réfection par Pierre de Gaing et son successeur ; l'altération des sculptures de la fin du XV^e siècle et surtout du début du XVI^e siècle a contraint à la réfection complète de la décoration de l'aile ouest. Les bâtiments abbatiaux étaient encore, il y a peu de mois, bien décrépés voire à demi ruinés.

A cause de l'eau et des siècles, Cadouin était en grand danger. Les bâtiments n'étaient même plus hors d'eau. Le petit bâtiment de la cour, à la maçonnerie rustique (moellons de calcaire, de tuf et d'hématite), au toit crevé, manqua même d'être démolit en 1981. Aujourd'hui, un *important chantier* de sauvetage, de restauration et d'aménagement vient d'être conduit à Cadouin, grâce à l'aide de l'Europe, de l'Etat, du département et de la commune. L'association des Amis de Cadouin n'est pas étrangère au déclenchement et au suivi de cette grande opération. L'espoir peut renaître enfin⁵. On pourrait même rêver de voir remis en eau le cours du Bélingou grâce à l'apport de la source de Griffoul, comme autrefois...

Bien que Cadouin n'est pas été à l'origine une abbaye cistercienne, bien que son rattachement n'est pas toujours été étroit (Delluc, 1998), elle demeure une des plus belles et des plus complètes abbayes dans la ligne de saint Bernard. Son site (pl. 3, fig. 12) aurait plu à l'abbé de Clairvaux, qui aimait tant les vallées : « Plante là où coule les eaux, c'est là qu'abonde la grâce ».

B. et G. D. ⁶

5. Notre gratitude va à nos amis de l'association des Amis de Cadouin, pour leur aide documentaire. Elle va aussi aux architectes Hervé Bertrand (pour ses conseils), et Jean Beauchamps. Grâce à ce dernier, alors architecte des Bâtiments de France, nous avons pu empêcher la démolition du bâtiment de la cour en 1981. Le département de la Dordogne a bien voulu accepter, sur notre demande, que le suaire soit décontaminé, restauré et présenté à l'abri de l'humidité et des variations de température, et financer ces opérations. Nous avons demandé leur avis à Jean-Luc Guyot (abbaye de Royaumont) et à Philippe Soulier (abbaye de Maubuisson). Les Rencontres de Royaumont, consacrées à l'hydraulique cistercienne, nous ont été très profitables.

6. U.M.R. 6569 du C.N.R.S. et Amis de Cadouin.

Bibliographie et sources ⁷

- BERTHIER M., 1987 : Géraud de Salles, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 114, p. 33-50, 2 ill.
- BERTHIER M., 1988 : L'abbaye cistercienne de Cadouin, *Les Amis des monastères*, n° 75, p. 8-16 et 22-25, ill.
- BERTHIER M., 1997 : La Fontaine du cloître de Cadouin, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 124, p. 385-387, ill.
- BRANT S., 1977 : *La Nef des fous*, Editions La Nuée Bleue, Strasbourg, 487 p., ill.
- BRUGIERE H., s.d. : *Notes manuscrites*, collection de la Société historique et archéologique du Périgord.
- CADASTRE de la commune de Cadouin, 1842, mairie de Cadouin.
- CADASTRE de la commune de Cadouin, révisé pour 1966, 1982 (troisième édition), mairie de Cadouin.
- CARLES R.P. A., 1875 : *Histoire du Saint Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ conservé dans l'ancienne église abbatiale de Cadouin*, Librairie Poussielgue Frères, Paris, 372 p.
- CARTES de Belleyme, n° 29 (publiée en 1785-1789, mais levée en 1762-66) et n° 30 (parue en 1804-1813, mais levée avant 1775).
- CARTES de Cassini, n° 35 (Sarlat, 1783) et n° 71 (Bergerac, entre 1790 et 1815).
- CARTE de l'Etat-Major. 1/50.000, type 1889 (révisée) n° 193.
- CARTE géologique. 1/50.000, n° 831, Belvès, B.R.G.M. Orléans, 1988.
- CARTES I.G.N. 1/25.000 n° 1937-Est (Belvès, 1988) et n° 1937-Ouest (Beaumont, 1987).
- CARTE de la végétation de la France, n° 57 (Bergerac), 1963, par D. Lavergne.
- DELLUC B. et G., 1991 : Cadouin, à propos du cimetière des moines et de saint Bernard, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 118, p. 489-496, 3 pl.
- DELLUC B. et G., 1992 et 2000 : *Visiter l'abbaye de Cadouin*, Editions Sud Ouest, Bordeaux, 32 p., ill.
- DELLUC B. et G., 1993 : A propos du « chemin de la Reine Blanche » à Molières et Cadouin, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 120, p. 187-194, 3 fig.
- DELLUC B. et G., 1995 : Il y a 900 ans : le suaire de Cadouin et la première croisade, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 122, p. 611-617, 1 pl.

7. Ne sont mentionnées que les références appelées dans le texte.

- DELLUC B. et G., 1996 : L'eau à Cadouin, *L'environnement cistercien de l'abbaye de Cadouin*, Actes du deuxième colloque de Cadouin, août 1995, p. 55-71, 7 fig.
- DELLUC B. et G., 1998 : L'archéologie cistercienne de Cadouin, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 125, p. 383-416, ill.
- DELLUC B. et G., 2000 : Cadouin et ses abbayes-filles (archéologie cistercienne), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 127, p. 227-262, 6 pl.
- DELLUC B. et G., 2001 : Le Suaire de Cadouin et son frère le voile de sainte Anne d'Apt (Vaucluse). Deux pièces exceptionnelles d'archéologie textile, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 128, p. 607-626, ill.
- DELLUC B. et G., LAGRANGE J., SECRET J., 1990 : *Cadouin. Une aventure cistercienne en Périgord*, P.L.B. éditeur, Le Bugue, 167 p., ill.
- GOURGUES A. de, 1868 : *Le Saint Suaire*, Bounet, Périgueux, 282 p.
- GOURGUES A. de, 1873 : *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Imprimerie nationale, Paris, 389 p.
- GRILLON L., 1955 : Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les statuts des Chapitres généraux de l'Ordre de Cîteaux, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 82, p. 186-204.
- GRILLON L., 1996 : L'utilisation de l'eau dans les trois monastères cisterciens de la Dordogne, *L'Environnement cistercien de l'abbaye de Cadouin*, Actes du deuxième colloque des Amis de Cadouin, 1995, p. 43-54.
- MAUBOURGUET J., 1926a : *Le Cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, Imprimerie A. Coueslant, Cahors, p. I -112 et I - LIV.
- MAUBOURGUET J., 1926b : *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370*, Imprimerie A. Coueslant, Cahors, 434 p.
- MAUBOURGUET J., 1930a : Adjonction au cartulaire de Cadouin, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, LVII, p. 147-158.
- MAUBOURGUET J., 1930b : *Sarlat et le Périgord méridional*, tome II, édition Le Livre libre, Paris, 160 p.
- MAUBOURGUET J., 1955 : *Sarlat et le Périgord méridional*, tome III, édition de la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, 158 p.
- PEUGNIEZ B., 2001 : *Routier cistercien. Abbayes et sites*, éditions Gaud. Moisenay, 505 p., ill. et cartes.
- PRESSOUYRE L. et BENOIT P. (sous la dir. de), 1996 : *L'Hydraulique monastique, Milieux, réseaux, usages*, Rencontres à Royaumont, éditions Créaphis, Grâne, 516 p., ill.
- RANOUX P., 1986 : *Atlas de la Dordogne-Périgord*, édition à compte d'auteur, Montrem-Saint-Astier.
- RIBIERE, s.d. (début XX^e siècle ?) : Plan du tuyautage des eaux de la fontaine (du bassin de la cure au Bélingou), copie manuscrite du plan par Peytavie, collection des Amis de Cadouin.

- ROBERT-DELAGRANGE (*alias* Védrenne), 1912 : *Cadouin. Histoire d'une relique et d'un monastère*, imprimerie Paul Nogué, Bergerac. 184 p., ill.
- SIGALA J., 1950 : *Cadouin en Périgord*, Delmas, Bordeaux. 172 p., ill.
- SOULAGE, agent voyer, 1902, Plan de la conduite d'eau, de la source à l'abbaye, manuscrit, collection des Amis de Cadouin.
- VIRE M. et WABONT M., 1990 : *Abbaye cistercienne de Royaumont (Val d'Oise). Système hydraulique*, rapport sur les curages de septembre et octobre 1989, Service départemental d'Archéologie. Conseil général du Val d'Oise. 63 p.
- X. (instituteur de Cadouin), 1912 : *Monographie de la commune de Cadouin*, sous la direction de M. Mayssou, inspecteur primaire. conférences pédagogiques de 1912, manuscrit, 22 p., ill., 1 carte.

En Périgord, avec les chanoines réguliers de l'Artige

par Pierre ORTEGA

Faye-Sarlande, Rauzel, Septfons ¹ : trois sites en Dordogne, éloignés les uns des autres, mais qui ont en commun d'avoir appartenu à un même ordre, celui de l'Artige ². L'Artige, nom de lieu, situé en Limousin, proche de Saint-Léonard-de-Noblat, c'est aussi le nom d'un ordre religieux fondé jadis par le Vénitien Marc et son neveu, au début du XII^e siècle ³. Pourquoi choisir un tel endroit pour fonder un ordre ? Tout simplement du fait de la proximité du tombeau de saint Léonard, fort célèbre en ce temps-là. Il faut dire que dans les temps anciens, on ne se préoccupait pas forcément de procès en canonisation en cour de Rome. Léonard, ce saint ermite du VI^e siècle, converti au christianisme en même temps que Clovis, s'était retiré en ce lieu du Limousin qui prit dès lors son nom. Son tombeau devint rapidement un important centre de pèlerinages du fait des miracles qui s'y opéraient. Le Moyen Age a été fasciné par le culte des saints, de leurs tombeaux ou tout au moins de leurs reliques ⁴.

1. Respectivement à Sarlande, Saint-Geniès et Cornille.

2. L'Artige, ou Lartige, selon les sources : de *artija* : terre défrichée (Lavalade (Yves), *Dictionnaire toponymique de la Haute-Vienne*, éd. Lucien Souny, 2000).

3. Un des nombreux témoins du foisonnement d'ordres religieux des tout débuts du XII^e siècle.

4. Toute église, monastère, cathédrale... se devaient de posséder nombre de ces saints « témoignages » non seulement comme preuves de la réalité de la foi, mais aussi pour les revenus

Marc le Vénitien et son neveu Sébastien à l'Artige

Poussés par la ferveur, deux Vénitiens, Marc et son neveu Sébastien, qui était prêtre, s'en vinrent donc en pèlerinage au tombeau de saint Léonard vers 1106 et décidèrent de demeurer à proximité, en un lieu nommé aujourd'hui l'Artige-Vieille, à quatre kilomètres à l'est de Saint-Léonard-de-Noblat. Marc et son neveu ont fait partie de ces pèlerins, vivant d'aumônes tout au long de leurs marches incessantes. Ils se fixèrent en ce « désert », où ils menèrent une vie qui ne manqua pas d'attirer des disciples. Bientôt naquit une communauté, malgré la rudesse de la vie fruste et le peu de moyens dont elle disposait. Il faut dire qu'à l'origine, seuls les chanoines de Saint-Léonard, en voisins, assuraient la subsistance aux reclus de l'Artige. D'après Bernard Gui, il s'agissait du quart d'un pain de « froment », chaque jour⁵. Marc et son neveu voulurent-ils fonder un ordre ? Cela n'est pas assuré, mais, devant le succès de la nouvelle communauté, il fallut l'organiser, la doter d'une règle, d'un « gouvernement », assurer sa vie matérielle : « Vénérable et religieuse personne Marc de la Nation de Venise touché par la divine componction⁶ vint en ce pays au lieu appelé Lartige, auxquels se réunissent plusieurs personnes tant clercs que laïcs (layiques). Le susdit Marc demanda aux seigneurs de la forêt de Monléron une partie de la forêt de ce nom. Ce qui lui fut accordé avec bien du plaisir par G. Lazayas et Vulme son parent de Peysac et autres personnes... »⁷. Cette première donation sera suivie de bien d'autres. L'ordre comptera, dans sa totalité, trente-sept prieurés, situés principalement en Limousin⁸. Ce qui nous est parvenu de l'abbaye chef d'ordre reste impressionnant, tant par les dimensions de l'église prieurale et des autres bâtiments, que par la qualité de la construction⁹.

Organisation et extension de l'ordre

Si le premier et le deuxième prieur sont connus, les fondateurs Marc et Sébastien, le nom du troisième ne nous est pas parvenu, il semble qu'il ait

que pouvaient apporter les pèlerins, accourus en nombre. Les archives nous signalent les inventaires de ces reliques, éloquentes, de bien des fondations. Une étude minutieuse de ces documents apporterait des éclairages intéressants sur la piété populaire de ces temps reculés.

5. Bernard Gui (1266-1331), inquisiteur et savant dominicain du XIII^e siècle (cf. « *Fundatio ordinis Artige in dyocesis lemovicensi* [Fondation de l'ordre de l'Artige au diocèse de Limoges] », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 90).

6. « Sentiment de tristesse, éprouvé devant notre indignité à l'égard de Dieu » (définition tirée du *Petit Robert*, 1970).

7. A.D. Haute-Vienne, D 1070.

8. 19 en Limousin (Haute-Vienne, Corrèze et Creuse), 3 en Périgord, d'autres dans l'Allier, en Charente et Charente Maritime, Cher, Indre, Lot, Puy de Dôme et Yonne. Il faut remarquer qu'il n'y eut aucun prieuré en Poitou, pourtant limitrophe.

9. L'église mesure 42 m de long sur 7 de large et 15 m au sommet de la charpente. A la faveur des journées du patrimoine de 2002, les propriétaires ont ouvert largement le domaine et permis la photo du présent article : qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

trouvé la mort, hors du prieuré, au cours d'un pèlerinage. Le pape Adrien IV (1154-1159)¹⁰, chanoine régulier lui-même, reconnut l'ordre en 1158, sous le quatrième prieur, Jean. C'est sous ce même prieur, Jean, que furent fondés les prieurés de Faye-Sarlande et de Septfons¹¹. En 1175, le cinquième prieur, Hélié de l'Hort, transféra le siège de l'ordre au sud de Saint-Léonard, à cinq kilomètres, au lieu du Chalard. Il lui donna le nom de l'Artige-Neuve, d'où l'ordre tira son nom définitif. Dom Jean Becquet¹² pense qu'une double influence s'était exercée sur les successeurs de Marc et Sébastien pour ce transfert : Grandmont, qui était proche et aussi Solignac, abbaye bénédictine d'où venait le nouveau prieur. C'est aussi sous le priorat d'Hélié de l'Hort que fut consacrée l'église de l'Artige-Neuve.



Porche de l'Artige (photo P. Ortega)

Contrairement aux Grandmontains, les Artigiens n'excluaient pas la possession de biens fonciers et des revenus. L'extension de l'ordre se fit assez rapidement, tant il est vrai qu'en 1256, un peu moins de cent ans après l'institution canonique par Adrien IV, le pape Alexandre IV (1264/1261)

10. Nicolas Breakspear (+/- 1110-1159), seul pape d'origine anglaise, sous le nom d'Adrien IV.

11. L'orthographe de ce lieu est très variable : Septfonds, Septfontis, Septfons. Nous adopterons la forme Septfons, qui se trouve le plus fréquemment dans les documents cités. Septfons : les sept fontaines.

12. Becquet (dom Jean) : « L'Ordre de L'Artige », *B.S.A.H.L.*, t. 97.

confirme l'existence de trente-trois prieurés, dont au moins deux en Périgord ¹³, nommés ici *églises* et « les dîmes, terres, possessions et autres dépendances (*pertinentia*) qui sont dites consister en prés, terre, vignes, bois, usages, pacages sylvestres ou non, eaux et moulins, routes et chemins, libertés et immunités de toutes sortes » ¹⁴.

L'organisation de l'ordre reprend en général celle des autres fondations canonicales, mais il semble que, à côté des religieux profès solennels, des laïcs aient tenu une place importante, ainsi que le note dom Becquet. Il cite particulièrement deux laïcs, Pierre de Tarn et Pierre Aymery qui participent activement à diverses acquisitions et à l'administration de la maison mère de l'Artige-Neuve. Contrairement aux grands monastères, l'Artige ne regroupe que quatre à huit religieux par maison. Leur type de vie était proche des ermites, solitaires la plupart du temps, réunis pour les offices et les repas : une vie simple, humble, pauvre, toute faite de méditations, de prière, de travail, rien de comparable aux grands ordres.

Fin de l'ordre

Déjà par principe peu nombreux, les Artigiens connurent maintes difficultés au cours des siècles : recrutement qui se raréfie, dissensions, attaques durant les Guerres anglaises et celles de Religion et pour finir la commende, tous évènements qui amenèrent l'affaiblissement et la disparition sans gloire de l'ordre. En 1677, les Jésuites, qui souhaitaient fonder une école de théologie à Limoges se mirent en quête de moyens pour cette création. Ils demandèrent à l'évêque de Limoges la réunion du prieuré de Lartige au collège, ce qui impliquait les biens fonciers qui en dépendaient. La demande suivit son cours normal et, du fait que le prieuré de Lartige était à nomination royale, c'est à Louis XIV que l'on s'adressa. Un brevet du roi, signé à Saint-Germain en Laye le 28 février 1677, autorisa l'union du prieuré au collège des Jésuites de Limoges. S'ensuivit une longue procédure, car même si le prieuré était nommé par le roi, l'ordre dépendait de Rome. Le pape Alexandre XI (1676-1689) par la bulle du 6^e des ides de janvier 1683 ¹⁵, déclara légitime l'union. Une grande consultation juridique essaya de clarifier toutes les questions que cette union posait, parmi lesquelles celle de savoir si cette union au collège impliquait celle de toutes les maisons membres de l'ordre : à quoi il fut répondu que c'était tout l'ordre et ses différentes maisons et possessions qui étaient concernés. Il faut noter que ce n'était pas la fin complète de Lartige, puisque les Jésuites continuèrent à nommer les prieurs de toutes les maisons. Territorialement l'ordre subsista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Au vu de la bulle pontificale, l'évêque de Limoges, Louis

13. Septfons et Faye-Sarlande

14. Becquet (dom Jean), *op. cit.*

15. Soit le 8 janvier 1683.

de Lascaris ¹⁶, prononça l'union en 1683, qui devenait effective, car le dernier prieur commendataire, Côme Naudé, était mort l'année précédente ¹⁷. Après la suppression des Jésuites, par Louis XV en 1764 et par le pape en 1773, le collège passa au diocèse ¹⁸.

Faye-Sarlande

De ce prieuré Saint-Jean, un des premiers prieurés de l'Artige en Périgord, il ne reste pratiquement plus rien. Le lieu où devait se situer ce prieuré n'est actuellement signalé que par une fontaine sur laquelle on a fixé quelques restes de sculptures. L'endroit est particulièrement isolé, à mi-chemin entre le bourg de Sarlande et celui de Sarrazac. La vie de ces ermites devait être rude et le souvenir s'en est presque évanoui, n'était le travail de restauration de cette humble fontaine par les soins du syndicat d'initiative de Lanouaille, sous la houlette de Mme J. Poltorak. De l'abondante documentation, voici quelques dates :

[119]. Le cartulaire de l'Artige nous apprend qu'à cette date, Gérald Chamar et son fils donnent au prieur de l'Artige et à ses religieux une partie de la forêt de La Faye (Sarlande). Les chanoines de Saint-Yrieix offrent à ce



Fontaine de Faye-Sarlande (photo P. Ortega)

16. Ou Louis de Lescar d'Urfé (1676/1695)

17. C'était une des conditions, soit le décès, soit la démission du prieur commendataire.

18. Le collège des Jésuites de Limoges a absorbé nombre de fondations religieuses du Limousin ; un des avantages pour l'Histoire, c'est qu'il a récupéré les archives de ces ordres, les sauvegardant à jamais, puisqu'elles sont passées au département de la Haute-Vienne au moment de la Révolution. Le fond du collège des Jésuites est une très riche source d'informations, y compris pour le Périgord. C'est ainsi que pour le sujet de cet article, c'est principalement à Limoges que furent trouvés les documents concernant Faye-Sarlande, Septfons et Rauzel.

même prieuré de Faye-Sarlande la borderie de la Pélerine, à condition qu'il paie quatre deniers au moustier de Saint-Yrieix. Un certain Hélié Bruchard, sans doute de la famille des fondateurs du château de Jumilhac ¹⁹, fait également des dons à ce nouveau prieuré artigien ²⁰.

1266. Document extrêmement intéressant, car il contient un parchemin qui est à l'heure actuelle le plus ancien document écrit connu concernant l'histoire de Jumilhac ²¹ : il s'agit de la vente de cinq centimes de rente par l'un des co-seigneurs de Jumilhac, Emeric de La Porte, sur le mas de la Paponie. La Paponie, proche de Jumilhac existe toujours, sur la route menant à Saint-Yrieix.

1688. Hélier de Jarrige de la Morélie, écuyer, seigneur de Sarlande, doyen de Saint-Yrieix, prieur commendataire de Faye-Sarlande reconnaît devoir la somme de vingt sols argent et quatre livres de cire à Nicolas Ricaud, S.J. du collège de Limoges.

1741. Les procureurs ²² de Pierre Joseph de Méredieu, écuyer, seigneur de Sanilhac et de la Goderie, chanoine en l'église cathédrale Saint-Etienne - Saint-Front de la ville de Périgueux et demeurant « rue de la Limogeanne » paroisse Saint-Front, reconnaissent la même redevance de vingt sols et quatre livres de cire. Il est à noter que cette rente n'a pas varié au long de l'histoire du prieuré ; c'était une modeste rente.

Septfons

Septfons était un prieuré plus riche que celui de Sarlande, au vu de la rente qu'il devait verser chaque année au prieur de l'Artige : dix deniers d'or « appelés francs, inclus une salmate d'huile » ²³. L'église était sous le vocable de Saint-Eutrope. Situé dans la paroisse de Cornille, en haut de Périgueux, précisément du Puy Saint-Front. Il n'en reste plus qu'une partie de la crypte, au lieu-dit toujours appelé Septfons. Quelques dates :

1257 : le prieur de l'Artige donne tous pouvoirs à frère Guillaume La Crouzille pour disposer des biens et dépendances, les vendre et les aliéner. « promettant ledit prieur avoir tout pour agréable » ²⁴. Il semble que ce prieuré ait eu de nombreux revenus répartis entre plusieurs paroisses : Trélissac (moulin de Charrières, un bois châtaignier), Trigonant (un pré), Champcevinel (la Plumacie), Cornille (le Mas Mancel, le Champ Redon), Périgueux (une maison, rue Limogeanne).

19. Par la date, il faut noter qu'il y a un siècle entre ce Hélié Bruchard et celui qui est à l'origine de l'actuel vieux-château de Jumilhac et qui porte le même nom. Le château de Jumilhac est sensé dater de la fin du XIII^e siècle.

20. A.D. Haute-Vienne, D 974.

21. Si l'on excepte les triens mérovingiens et la fameuse lettre de Rorice à Chronope, datée des environs de 504, mais seulement connue par des copies largement postérieures. Il en sera question prochainement dans le *Bulletin*.

22. Représentants légaux, généralement des avocats.

23. A.D. Haute-Vienne, D 974 (401, 402, etc.).

24. A.D. Haute-Vienne, D 1188.



Rosace dans la crypte de Septfonds (photo J. Brachet, aimablement communiquée par le P. Pommarède)

1428 : détail intéressant, le prieuré de Rauzel se voit chargé de l'administration du prieuré de Septfonds du fait d'une forte mortalité. Un autre document précise l'origine de cette mortalité, il s'agissait de la guerre²⁵. La guerre de Cent Ans n'était pas encore terminée et la question royale, le roi Henri VI d'Angleterre revendiquait toujours la couronne de France, tandis que Jeanne d'Arc volait de victoires en victoires afin de confirmer l'autorité de Charles VII.

Au fil des documents, on trouve le nom des différents prieurs : 1234, frère Emeric ; 1257, Guillaume La Crouzille ; 1384, Jean Négrier ; 1428, Étienne de Voumois ; 1487, noble Michel de Farges ; 1510, noble homme Simon Bodareilly ; 1593, sieur Jourdain Faure ; 1619, Guillaume Faure ; 1662, Léonard Duffreysse (Duffreysseix, du Fraysse) ; 1668, frère Emars ; 1741, M^e Guillaume Chatenet (du Chastenet) de Malaval, chanoine de la cathédrale Saint-Front ; 1787, Pierre Fournier, chanoine de Chancelade.

Rauzel

« Le prieuré de Rauzel est situé en la paroisse de Saint-Geniès au diocèse de Sarlat, archiprêtré de Saint-André (d'Allas). Il est dû sur ce prieuré au prieuré de Lartige une redevance annuelle de vingt sols et quatre livres de cire, le tout en signe de dépendance et supériorité. La collation de ce même prieuré de Rauzel en appartient au prieuré de Lartige. »²⁶ C'était un modeste prieuré, caché au fond d'un vallon, dont il reste peu de traces, une fontaine seulement. Sans doute fondé après Septfonds et Faye-Sarlande, ce prieuré a laissé peu de traces de son existence qui, selon Dom Jean Becquet, semble avoir débuté en 1256, du moins est-il mentionné dans le document du pape Alexandre IV, avec beaucoup d'incertitudes concernant sa localisation²⁷.

Parmi les quelques documents, retenons surtout une contestation entre L'Artige et l'évêché de Sarlat²⁸. En 1741, Jacques de Fromental, S.J., recteur du collège de Limoges nomme messire André Mathieu de Fénieux comme prieur.

25. A.D. Haute-Vienne, D 978.

26. A.D. Haute-Vienne, D 974 (409)

27. Becquet (dom Jean), *op. cit.*

28. A.D. Haute-Vienne, D 1180.

en remplacement de François Barthélemy de Fénelon, évêque de Pamiers. Mais le recteur du collège assortit cette nomination d'une condition, celle que l'impétrant adopte les règles de vie de l'ordre de L'Artige, et une année passée, qu'il émette les vœux. Ce détail montre que l'union au collège n'avait pas détruit l'ordre de L'Artige, mais qu'il continuait à survivre aux côtés des Jésuites.

Tout semble bien se passer, mais voici qu'une lettre du prieur de Rauzelle au recteur vient révéler une curieuse situation : « Quant à l'affaire concernant le prieuré de Rauzelle dont vous me faites l'honneur de vous donner compte, j'aurai celui de vous dire que j'ai été obligé de l'abandonner après avoir dépensé environ trois cents livres... »²⁹. Que s'est-il passé ? D'après le document cité en référence, il semble que l'évêque de Sarlat, sans doute de bonne foi, considérait ce prieuré comme « sécularisé »³⁰. Pourquoi « de bonne foi » ? En 1609, un premier prieur, M. Brousse, a cédé ses droits sur le prieuré à son propre frère. Celui-ci en a fait autant, en 1664, à M. Le Dieu, qui dans la suite a passé ce prieuré à l'archevêque de Cambrai³¹. Mais là ne s'arrête pas cette affaire, car l'archevêque, qui devait tenir cet établissement comme prieur commendataire, passe Rauzel à Gabriel de Chantérac³², et enfin celui-ci à François Barthélemy de Fénelon, par ailleurs évêque de Pamiers³³. De cette succession de « résignations », l'évêque de Sarlat, Denis Alexandre Le Blanc (1722-1747), a pu conclure que le prieuré de Rauzel était sécularisé, d'où une confusion dont était victime M de Fénéieux. D'autres recherches permettront, sans doute, de savoir l'issue de cette modeste affaire.

P.O.



Fontaine de Rauzel (photo J. Brachet, aimablement communiquée par le P. Pommarède)

29. A.D. Haute-Vienne, D 1180.

30. Ce qui veut dire qu'il était passé de la juridiction des religieux à celle du diocèse, avec les conséquences juridiques et financières qui s'en suivaient.

31. Sans doute François de Salignac de la Mothe Fénelon, le célèbre archevêque de Cambrai, connu comme le Cygne de Cambrai (1651-1715).

32. Gabriel de Chantérac (1640-1715), grand vicaire de l'archevêque de Cambrai, entre autre, Penaud (Guy), *Dictionnaire biographique du Périgord*, Fanlac, 1999.

33. François Barthélemy de Salignac de la Mothe Fénelon (1691-1741), évêque de Pamiers de 1735 à 1741. Mort à Paris. Lartigues (Jean-Jacques), *Dictionnaire et Armorial de l'épiscopat français (1200-2000)*, ed. I.C.C., 2002.

Une recherche de l'extrême : l'ordre de Grandmont

Le prieuré de la Faye à Jumilhac-le-Grand

par Pierre ORTEGA

Par deux fois, au moins, notre compagnie a eu l'occasion de visiter le prieuré de Badeix ¹ sur la commune de Saint-Estèphe. Ce fut l'occasion d'évoquer l'ordre dont dépendait ce prieuré : l'ordre de Grandmont ². Avec Belleselve (Tursac), Boisset (Saint-Aquilin), Bredier (Maurens ou Queyssac), Les Vayssières (Vitrac), La Faye (Jumilhac-le-Grand) et La Plagne ou La Plagne aux Bonhommes ³ (Lanouaille) ⁴, Badeix a fait partie des sept prieurés ou « celles » ⁵ de l'ordre de Grandmont dans le Périgord. Ignoré de nos jours,

1. Fayolle (marquis de), « Excursion de la Société en 1904 », *B SHAP*, t. XXXI, p. 419 ; Bridoux (Sophie), « Sur les sentiers du Nontronnais », *B SHAP*, t. CXXVI, p. 555

2. Secret (Jean), « Les prieurés grandmontains du diocèse de Périgueux », *B SHAP*, t. LXXXIV, p. 107 et suivantes.

3. « Bonhommes » : terme affectueux désignant ces religieux réputés très accueillants : hommes bons.

4. Fondée par Hugues de Lacerta, seigneur de Châlus (cité dans : Martene (Dom Edmond), *Veterum scriptorum... historicum...*, *amplissima colectio*, p. 630, colonne 1160. Texte de la B.N.F. disponible sur le site internet Gallica).

5. Du latin *cella*, petite chambre, souvent cylindrique, et par extension petite demeure.

sauf de quelques initiés, cet ordre est né en Limousin au XII^e siècle. S'il a connu dans ses débuts les faveurs des Plantagenêt mais aussi des Capétiens, s'il a eu un développement important, il eut une fin misérable au XVIII^e siècle, ainsi que nous le verrons plus bas. Loin d'être une création isolée, l'ordre de Grandmont s'insère dans un vaste mouvement de réforme, presque de révolte contre l'ordre établi, qui a soulevé le christianisme occidental à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle.

Avec les grands réformateurs religieux des XI^e et XII^e siècles, Etienne de Muret (1046-1124)

Etienne de Muret, l'initiateur ⁶ de Grandmont, va se trouver en compagnie de célèbres fondateurs d'ordres tels Robert de Molesmes pour Cîteaux, Bruno de Hartenfaust pour les chartreux, Bernard de Clairvaux qui assura la diffusion et la gloire des cisterciens, Robert d'Arbrissel à Fontevault ou encore Norbert pour les prémontrés. Sans oublier le Périgordin Géraud de Salles (+1120) qui, après avoir reçu les leçons d'un pieux et saint ermite du nom de Robert ⁷, fonda diverses abbayes : Cadouin, Le Dalon, Grand-Selve (Toulouse), les Châteliers (Poitiers), et posséda, semble-t-il, la terre de Bretenoux, à Jumilhac ⁸. Non loin de nous, en Limousin, Etienne de Muret sera le contemporain de Marc le Vénitien et son neveu à l'Artige, de Gaucher (+1140) à Aureil, de maître Humbert et de l'évêque Gui Laron à Bénévent, de Geoffroy (1125) au Chalard, de Gautier (+1102) à Lesterps, tous à l'origine de fondations canoniales qui connurent une certaine extension. Ces dernières fondations adoptèrent la règle des chanoines réguliers de saint Augustin tandis que Grandmont se forgea une règle originale. Tous ces fondateurs et l'immense cohorte de leurs disciples ont participé au vaste mouvement de réforme qui a animé l'une de ces périodes prodigieuses au cours desquelles le monde chrétien a tenté de retrouver l'idéal de vie du christianisme des commencements, ainsi que le firent en d'autres temps les pères du Désert des III^e-IV^e siècles et parmi eux, le plus célèbre Antoine le Grand ⁹. En complète rupture avec un monde qu'ils estiment particulièrement

6. Initiateur est préférable à fondateur, comme le montrera la suite de cette étude.

7. Berthier (Marcel), « Géraud de Salles, ses fondations monastiques... », *B SHAP*, t. CXIV, p. 33-49.

8. Certaines d'entre elles rejoignirent par la suite les cisterciens.

9. Vers 251/356. Il est habituellement représenté en robe de bure, un cochon à ses pieds, tenant d'une main un livre ouvert et de l'autre un bâton en forme de T, le « Tau », des flammes voletant tout autour. Ces Pères du Désert s'enfuirent au désert pour échapper aux facilités de la reconnaissance officielle du christianisme par l'Edit de Constantin, en 313.

dépravé ¹⁰, et une Eglise officielle qu'ils pensent affadie, ces chrétiens des XI^e et XII^e siècles se mirent à l'école de quelques saints hommes au charisme particulièrement entraînant et à la vie des plus austères. Epoque des croisades, (aujourd'hui largement décriées), lancées à la reconquête du Saint-Sépulcre, des pèlerinages à Jérusalem, à Saint-Jacques de Compostelle, à Rome... Epoque de construction ou reconstruction des églises, selon la dernière mode : le roman, témoin à la fois des progrès des hommes en matière architecturale et d'une spiritualité contemplative, dont le Périgord a gardé tant d'exemples remarquables... Epoque, enfin, où se cherche un nouvel art, plus audacieux, plus aérien, témoin d'une spiritualité nouvelle : l'art ogival qui a rayonné, depuis la France dans toute l'Europe ¹¹. Aussi, une époque où tout semblait possible sur le plan humain, où l'on pensait pouvoir faire reculer très loin les limites de la résistance physique et psychologique de l'homme, en quête d'absolu : la tentative d'Etienne de Muret en est un bon exemple.



Grandmont. Vestige d'un mur, peut-être de l'église (photo P. Ortega)

10. Rappelons-nous que c'est aussi le temps des trouvères, des troubadours et des célèbres « cours d'amour ».

11. *Opus Franci genum*, l'art ogival, même s'il semble être apparu soit en Lombardie, soit dans le sud de l'Angleterre, selon les sources, a été porté à son accomplissement par les Français. Du premier gothique au flamboyant, cet art a parcouru toute l'Europe, imité jusque dans le XIX^e siècle, voire même le XX^e.

De Thiers à Grandmont : Etienne de Muret, « fondateur » de l'ordre de Grandmont

Les sources concernant la vie de saint Etienne de Muret, si elles sont nombreuses, ne sont pas toujours très sûres. Comme bien souvent, à ces époques, écrites après les événements, elles sont le fruit de la vénération des disciples, plus que des historiens ¹².

Il est de tradition de dire qu'Etienne de Muret s'appelait en réalité Etienne de Thiers ; né au château de Thiers en 1045, il était le fils d'Etienne, riche vicomte de Thiers. On ne connaît de sa mère que le prénom : Candide. Désirant mener une vie aussi proche que possible de la perfection évangélique, Etienne semble avoir accompli plusieurs voyages en Italie à la recherche d'un modèle qui satisfasse son idéal personnel. L'un d'entre eux l'aurait mené en Calabre, sans doute auprès de communautés d'ermites très célèbres ¹³, connus pour le sérieux et l'austérité de leur vie ¹⁴.

Etienne de Muret, lui, reviendra en France, en 1076, après cette visite, fort impressionné par tout ce qu'il avait vu. Porteur d'un projet personnel de vie religieuse renouvelée, il l'aurait soumis à l'approbation du pape Grégoire VII (1073/1085) ; le pape encouragea, semble-t-il, son projet ¹⁵. Etienne, après avoir cédé, en faveur des pauvres, les biens hérités de ses parents, à l'exception d'une bague, se retira dans une *solitude*, un *désert* : Muret, dans les Monts d'Ambazac, non loin de Limoges. C'est là qu'il commença à mener une vie faite d'austérité, de pauvreté volontaire, de privations, de jeûnes et d'incessante prière. C'est de cette solitude qu'il tira le nom sous lequel il est connu : Etienne de Muret. Il ne fut rejoint par ses premiers disciples que quelques mois, sinon quelques années, après son installation, tant les candidats à la vie monastique étaient impressionnés par l'austérité radicale de son genre de vie. Etienne mourut à Muret, le 8 février 1124. Il fut canonisé par le pape Clément III, en 1189. Le premier successeur à la tête de la communauté, Pierre de Limoges, avait partagé la vie du saint à Muret. Devant le désarroi des frères, c'est l'évêque de Limoges qui le nomma.

Règle de saint Etienne

Etienne de Muret n'a pas écrit lui-même la règle de la fondation. Avait-il seulement l'idée d'une fondation ? Ses disciples recueillirent son enseignement et surtout sa pratique de vie qu'ils consignèrent dans le *Liber Sententiarum* (*Livre des Pensées*). C'est seulement sous le quatrième prieur,

12. Par exemple la *Vie de saint Etienne* par Gérard Ithier, qui fut le septième prieur de Grandmont.

13. Les Camaldules.

14. C'est chez ces mêmes religieux que saint Bruno avait pris modèle pour l'ordre des chartreux.

15. Il est vrai que ce pape s'est rendu célèbre par quelques réformes audacieuses qui, par ailleurs, lui ont valu bien des déboires avec l'empereur Henri IV et la fameuse Querelle des Investitures.

Etienne de Liciac, que fut rédigée la Règle ¹⁶, dite de saint Etienne, à partir de ce *Livre des Pensées*. Tous les religieux se soumettent à une triple règle : obéissance, chasteté et pauvreté. Concernant cette dernière, il semble bien que les grandmontains aient poussé loin la recherche d'une radicalité extrême. La pensée de départ, c'est que, si Dieu donne aux uns des biens temporels, tout en n'en donnant pas à d'autres, c'est pour que ceux qui reçoivent ces biens les redistribuent aux pauvres : « D'ailleurs, c'est à lui qu'appartiennent les biens dont on les nourrit ¹⁷, on ne les tient que de lui, on n'en a que l'économie » ¹⁸. Partant de cette conviction, Etienne de Liciac en tirera des orientations de vie qu'il exprimera à travers nombre de prescriptions, dont voici les principales :

- la communauté s'interdira la possession de quelque « bénéfice », paroisse ou fondation de messe, car c'est contraire à l'esprit de pauvreté ;

- elle n'aura pas de troupeaux, car leur gestion éloignerait de la louange de Dieu ;

- la communauté se contentera de l'enclos, nommé préclôture dans lequel elle est établie et ne le cultivera qu'à la mesure des besoins vitaux des religieux ; si on devait vendre de sa production, il faudrait demander à un ami de le faire, par peur de la facilité ;

- en cas d'extrême nécessité, lorsque les dons se seront taris, dons qu'il ne faut pas solliciter d'ailleurs, et en cas de recours infructueux auprès de l'évêque du lieu, deux religieux pourront aller mendier par les rues, en évitant par principe de solliciter les meilleurs amis, de peur de les mettre dans l'obligation de venir en aide aux religieux ;

- la dernière, mais non des moindres originalités de cette règle, consistait à confier l'administration des biens de chaque communauté grandmontaine à des frères laïcs et donc de soumettre les religieux profès ¹⁹ à l'autorité des frères, qu'on nomme dans d'autres fondations « frères convers ». Cette disposition, unique en son genre, sera très rapidement la source de graves difficultés dans l'Ordre et le mettront en danger d'implosion ²⁰.

Ces quelques exemples montrent qu'Etienne de Muret, dans sa pratique, et Etienne de Liciac, dans la fixation de la règle, ont désiré donner aux religieux le cadre d'une vie la plus détachée des soucis matériels, non par mépris mais afin de la recentrer sur l'essentiel, la recherche et la rencontre de Dieu. De ces dispositions découlent un certain nombre de conséquences :

16. La rédaction de cette règle n'intervint qu'entre 1140-1150, soit plus de vingt ans après la mort d'Etienne de Muret.

17. Il s'agit des pauvres.

18. Extrait des *Maximes et enseignements de saint Etienne de Muret* traduction de Baillet (Adrien) publiés par la veuve Jean de Saint-Aubin à Paris 1704. B.N.F. C-4513 (1), texte disponible sur le site internet Gallica.

19. Religieux ayant prononcé des vœux solennels.

20. Becquet (dom Jean, O.S.B.), « Première crise de l'Ordre de Grandmont », *Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin*, t. LXXXVII, 1960, p. 283-324.

temps important consacré à la prière, alimentation réduite au strict nécessaire à la survie, jeûnes répétés, interdiction de la viande et de la graisse, silence perpétuel, à l'exception d'une récréation journalière, moindre activité intellectuelle, communautés réduites quant au nombre de ceux qui y vivent, pas plus de vingt religieux par celle. L'autorité est exercée non par un abbé, comme chez les bénédictins, mais un « pasteur commun » résidant à Grandmont, élu démocratiquement par les délégués de chaque celle, lequel délègue son autorité à un clerc pour ce qui est du domaine du spirituel et à un « laïc » pour l'administration matérielle pour veiller à la bonne marche de chaque communauté et ces deux religieux doivent rendre des comptes devant le pasteur commun. La règle, présentée à Rome, fut approuvée par Clément III (1177/1191) en 1189, la même année qui vit la canonisation d'Etienne de Muret, à la suite d'événements dont il sera brièvement question plus bas.

L'architecture grandmontaine

Autre conséquence de cette règle : l'organisation matérielle de l'espace communautaire. Les grandmontains conçurent leurs prieurés en fonction des exigences de leur règle. Il reste, en France, tout particulièrement en Charente, des exemples bien conservés de leurs prieurés, comme à Rauzet ²¹. La principale caractéristique de leur architecture, c'est son extrême austérité, avec une absence presque totale de décor sculpté, et des installations des plus modestes. Les églises sont petites, à peine éclairées par une triple ouverture, un triplet, au chevet, sans portail occidental, une porte étant ménagée sur un des bas-côtés. Le prieuré se présente comme un quadrilatère dont l'église forme un des côtés ; la salle des réunions communautaires, le chapitre, les salles communes et, plus tard, la bibliothèque forment le second côté ; sur le troisième côté, le réfectoire et la cuisine au-dessus desquels se trouve le dortoir des moines ; pour terminer le quadrilatère, la salle des hôtes. Car les grandmontains, ou les « Bonhommes », suivant en cela bien d'autres « religions » ²², pratiquaient largement l'hospitalité. Pourtant malgré ou à cause de cette austérité, les églises qui nous sont parvenues ne manquent pas de beauté architecturale.

Diffusion, enrichissement, dissensions, réforme et fin de l'ordre

A la mort du saint ermite, les religieux vont devoir quitter Muret, revendiqué par d'autres religieux (augustins selon certains auteurs, bénédictins

21. Dans la commune de Combiens. On écrit Rauzet ou Rozet. Voir encore, proche de nous : Etricot (Etagnac, Charente) ; Chassay-Grammont (Saint-Prouant, Vendée) ; Les Bronzeaux (Saint-Léger-Magnazeix, Haute-Vienne) ; La Lance (Breuil-Magné, Charente-Maritime) ; ou plus loin, Saint-Michel de Lodève (Soumont, Hérault).

22. « religion », appellation ancienne pour les ordres religieux, tels les bénédictins...

d'Ambazac selon d'autres), non sans emmener avec eux le corps de leur saint père fondateur. Ils vont gagner un autre désert, Grandmont, non loin de là, sur la paroisse de Saint-Sylvestre, en Haute-Vienne. C'est cette nouvelle implantation qui a donné son nom à l'ordre d'Etienne de Muret. Notons que le saint ermite semble ne pas avoir connu ce dernier lieu. L'ordre de Grandmont va connaître une grande extension, qui fut facilitée en particulier par Henri II Plantagenêt. Ce roi souhaite même, un temps, être enterré dans le cloître de Grandmont. Cent quarante-huit maisons fondées sous le quatrième et le cinquième prieur, en Aquitaine, plus trois en Angleterre, en Espagne ; trente prieurés sont créés sous Louis VII et Philippe Auguste. A son apogée, au XII^e siècle, l'ordre comptera quelque 1 200 membres.

Les dissensions, voire les révoltes intérieures, dont certaines extrêmement violentes, vont amener les papes à intervenir pour atténuer les rigueurs, voire les échecs de la règle. La première crise éclatera dans les années 1187-1188. Ce fut une affaire confuse, qui connut bien des rebondissements. Le mal, si l'on peut dire, vint d'une double disposition de la règle augmentée par le Coutumier. Du fait de la subordination de chaque celle à un laïc pour la vie matérielle, les clercs, en nombre inférieur – un pour trois ou pour six – se plainquirent bientôt des vexations des laïcs à leur encontre. Ces vexations furent éventuellement accompagnées de sévices, y compris corporels. Ce qui entraîna révolte, déposition du « prieur » de Grandmont, appel à l'autorité épiscopale, royale (Henri II Plantagenêt, Louis VII et Philippe-Auguste) et surtout pontificale. Les papes, dont Célestin III (1191/1198) et Innocent III (1198/1216), en vinrent à atténuer la rigueur de la règle, notamment en ce qui concerne l'équilibre entre les domaines spirituel et matériel, subordonnant ce dernier au premier, autorisant l'acquisition de biens agricoles surtout, afin d'assurer une meilleure indépendance économique, et finalement exemptant l'ordre de l'autorité épiscopale pour le rattacher à Rome, directement. Cet ordre de laïcs et clercs, mendiant avant la lettre, va progressivement rentrer dans l'ordre monastique. D'autres soulèvements violents, d'autres chapitres généraux houleux aboutiront, au XVII^e siècle, à une division en *ancienne* et *stricte observance*. Affaibli, l'ordre de Grandmont ne se remettra pas vraiment de ces crises à répétition. Il subsistera ici ou là jusqu'au XVIII^e siècle. Cependant, richement doté en terres et particulièrement en orfèvrerie et en émaux de Limoges, l'ordre suscitera bien des convoitises, dont celles de l'évêque de Limoges, Charles Duplessis d'Argenté. C'est sans doute sous François I^{er} que les prieurés passèrent sous le régime de la *commende*²³ et ne furent bientôt plus considérés que comme des *benefices*. Désormais, ce fut le roi qui nomma le bénéficiaire de chaque prieuré : le *prieur commendataire*.

23. Ce système de la commende consistait à donner les revenus d'un prieuré, d'une celle, d'un monastère... à un homme pas toujours religieux, le prieur commendataire, tandis que l'administration spirituelle était confiée à un prieur conventuel qui devenait, en quelque sorte le « salarié » du commendataire, réduit à la « portion congrue », c'est-à-dire, au minimum vital.

La chute n'était pas loin. Elle intervint dans les années 1770. Ce fut la tâche de la « Commission des réguliers ». Celle-ci, créée par Louis XV, était destinée à *faire le ménage* dans le monde inextricable des couvents et monastères du royaume, mais aussi à en récupérer les biens. Elle fut placée sous la présidence de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, bien plus connu pour ses sympathies pour la libre-pensée ou la franc-maçonnerie que pour sa foi en Jésus-Christ²⁴. Cette commission tourna à la *Commission de la Hache*, tant furent brutales ses décisions. Loménie de Brienne, après une très curieuse enquête, conclut que « *l'Ordre (de Grandmont) ne veut pas se réformer et préfère sa cessation ; je vais demander au roi sa destruction* »²⁵. Par lettres patentes du 24 février 1769, l'ordre de Grandmont fut théoriquement supprimé. Mais de procès en procès, l'ordre ne disparut vraiment qu'en 1780. L'arrêt de dissolution permit aux derniers religieux, qui le désiraient, de finir leur vie dans les bâtiments prieuraux où ils avaient vécu. Il ne disparut vraiment qu'à la mort du dernier abbé général, Xavier Mondain de la Maison Rouge. Si, à Grandmont, la population prit la défense de l'ordre, il n'en fut pas de même à Jumilhac, ainsi que cela sera exposé plus bas.

L'ordre de Grandmont en Périgord

En Périgord, les grandmontains comptèrent, nous l'avons vu plus haut, quelque sept *celles* ou prieurés : Badeix, Belleselve, Boisset, Bredier, La Faye, La Plaigne (Plagne) aux Bonshommes, fondée par Hugues de Lacerta, disciple favori de saint Etienne de Muret, Les Vayssières. Cinq de ces prieurés subsistent, plus ou moins complets.

Badeix : il reste l'église dévouée et une bonne partie des bâtiments claustraux, d'un bel appareil granitique roman, et aussi d'autres parties plus récentes comportant quelques belles traces de peintures murales, dont un magnifique oiseau. Seul Badeix, pour le Périgord, peut donner une idée de ce à quoi pouvait ressembler un prieuré grandmontain.

Boisset.

La Faye de Jumilhac : il demeure une tour médiévale du XIII^e siècle et un ensemble de bâtiments claustraux dont la plupart furent reconstruits au XVII^e siècle. L'église a disparu au XIX^e siècle.

La Plaigne aux Bonshommes, appelée aujourd'hui *La Plagne* : il reste quelques éléments, dont le mur nord de la nef, inséré dans une grange. Le château prieural a été détruit il y a peu.

Les Vayssières à Vitrac : l'église du XII^e siècle est en ruines.

24. Loménie de Brienne, proposé à l'archevêché de Paris, en fut privé par Louis XVI qui opposa son veto, disant « *Au moins faudrait-il que l'Archevêque de Paris crût en Dieu* ». Cité par B.S.A.H.L., t. XXIII, p. 159.

25. Lanthonie (André), *Histoire de l'abbaye de Grandmont en Limousin*, Les Amis de Saint-Sylvestre et de l'abbaye de Grandmont, 1989, p. 48.



La Plagne. Vestige du prieuré détruit il y a peu (photo P. Ortega)

Fondation de La Faye de Jumilhac

En quittant Jumilhac par la route de La Coquille, le voyageur aperçoit, à quelques centaines de mètres du bourg, sur la gauche, un ensemble de bâtiments flanqués d'une tour. Dominant le confluent de l'Isle et du Périgord, ces bâtiments se présentent sous la forme d'un quadrilatère fermé. A Jumilhac, comme sur certaines vieilles cartes postales, on l'appelle le *château de La Faye*, mais la disposition des bâtiments fait plutôt penser à une architecture monastique. Ce sont les restes du prieuré de la Faye.

Avant de poursuivre, une question se pose : ce *La Faye* est-il celui de Jumilhac-le-Grand ou celui de Légouillac-de-Lauche ? Au XIX^e siècle, certains auteurs, tels Laugardière²⁶, suivant en cela l'abbé de Lespine, ont introduit une certaine confusion à ce sujet. Ils affirment, en effet, que « François de Pompadour, protonotaire du Saint Siège fut... prieur [de la Faye] en 1561 ». Ce François de Pompadour, par ailleurs évêque de Périgueux, fut bien prieur de La Faye, celle de Légouillac-de-Lauche, proche de Périgueux, et non celle de Jumilhac²⁷. En effet, la liste des prieurs connus de La Faye de Jumilhac ne correspond pas à ce qu'indique Laugardière²⁸.

26. Ribault de Laugardière (Pierre-Henri) : « Essai topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron », *B SHAP*, t. III, 1876.

27. Le prieuré de Légouillac-de-Lauche était une fondation de chanoines réguliers de Saint-Augustin, tandis que La Faye de Jumilhac appartenait à l'ordre de Grandmont

28. Les lieux-dits La Faye sont extrêmement nombreux en Périgord et ailleurs. Venant du latin *fagus*, le hêtre, ils désignent des lieux peuplés ou plantés de hêtres.

La fondation du prieuré de l'ordre de Grandmont ²⁹ au lieu de La Faye, paroisse de Jumilhac en Périgord par Etienne Cortez et ses fils Bernard et Eymeric date de 1194. A la fin du XII^e siècle, l'endroit devait être sauvage, voire insalubre. Il était et reste toujours très humide, situé au confluent du ruisseau des Feynières, appelé aussi le Périgord, et de l'Isle, confluent qui a très longtemps posé le problème du passage de Jumilhac à Chalusset. Ce sont habituellement ces lieux défavorisés que les moines de ces temps reculés, grandmontains ou autres, choisissaient pour s'installer. Les raisons étaient sans doute multiples, parmi lesquelles le souci de ne pas prendre ou accepter les meilleures terres, qu'ils laissaient aux paysans de leur temps.



Prieuré de La Faye (détail d'une carte postale ancienne)

Ce que l'on sait de l'histoire de La Faye

Il est difficile de se faire une idée de ce que fut la fondation de La Faye à ses débuts, tant dans les textes que sur le terrain.

Le plan du prieuré n'échappe pas au schéma architectural habituel de l'ordre, pour autant qu'on puisse le constater aujourd'hui, car le temps et les hommes y ont apporté leurs modifications et leurs destructions. On voit encore une tour, datable de la fin du XIII^e siècle (un des plus anciens monuments de Jumilhac), un bâtiment d'époque Louis XIII, d'autres formant le reste du quadrilatère, indatables. Sur le côté nord devait se trouver l'église, dédiée à Notre-Dame, détruite au XIX^e siècle. Un renforcement du mur, en forme de contrefort, pourrait en être le seul témoin. Au bas de la façade orientale,

29. Brugiere (Hippolyte, chanoine), « L'Ancien et le Nouveau Périgord, canton de Jumilhac le Grand », microfilm disponible aux Archives départementales de la Dordogne et avant lui : Guibert (Louis), « Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont », *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, t. 23 et 24, 1875 et 1876.

battant la route de Chaluset et celle qui remonte au bourg, on voit deux bouches à feu ! Ont-elles jamais servi ?

Dans les textes, il faut se livrer à une enquête longue et pas toujours fructueuse, d'où sortiront plus des dates et quelques événements d'ordre judiciaire, que de faits spécifiquement religieux. Voici l'état de la recherche :

1317 : à la faveur de l'une des révoltes chez les grandmontains, suivie d'une nouvelle réforme, Jean XXII (1316-1334) confie à La Faye de Jumilhac deux autres celles : Belleselve et Boisset en Périgord. Le prieur de La Faye, en cette année-là, était Izard de Saint-Egide.

1330 : Raymond Bernard de Puy Bellon préside aux destinées du prieuré, tandis qu'en 1350, c'est Aimeric de Cossac qui est prieur, suivi par Pierre Bomparis.

1535 : le prieur de l'époque, Richard de Maillard, afferme les terres du village de Devenille (Develinie), paroisse de Jumilhac à un certain nombre de paysans moyennant une rente perpétuelle de « *deux setiers de seigle, mesure de Jumilhac* » et « *six sols et huit deniers tournois* », le tout dû chaque année.

1565 : un ensemble de documents traite de la vente d'une partie des biens fonciers du prieuré pour « *payer la cothization et imposition à lui faicte par l'evesque de Périgueux et autre, de son clergé* »³⁰. Dans le *De par le Roy* de mai 1565 apparaît le nom du prieur de La Faye : Loys de Gouvillac. Cette vente sera annoncée par le sergent royal Jehan Coste qui a « *faict assavoir à cry public estant en la place publique du bourg de Chalucet diocèse de Périgort* » que « *les ranthes appartenantz au sieur prieur de La Faye près Jumilhac sur les tenementz du villaige de Develinie* ». Certains habitants des paroisses de Jumilhac, Chaluset et « *Saint Pries les Fougeras* » sont convoqués pour donner leur avis concernant la valeur des terres mises en vente : Pierre Héritier (dit le Bellard, de Saint-Priest), Pierre (dit Pey) et Martial (dit Marsalou) de Nougier (du village de La Grange paroisse de Jumilhac), Anthoine de Montastier (« *musnier* » du moulin de Goux, même paroisse), Bernard (« *hospte* » (aubergiste)) et Héliés Bruzac (du bourg de Chaluset), Jehan Mathieu (même bourg). Ces paroissiens comparaissent devant la cour de justice de la seigneurie de Jumilhac par devant M^e Mathieu Moyrand, lieutenant de la juge de ladite juridiction ordinaire, c'est-à-dire le tribunal seigneurial de Jumilhac. Les témoins cités « *l'ung emprès l'autre ont dict et attesté moyennant sermant... faict et prestz aux saintz evengilles* » que les « *ranthes... estre des biens moingtz commodés... et ne y avoir d'autres moingtz commodés...* » : en un mot comme en cent, ce tènement, dont il a été question en 1535, ne valait pas grand chose. Nos intervenants vont préciser les raisons qui les amènent à leur opinion : « *les susdites ranthes sont plus difficiles a lever et de plus... estantz distantz de troys grandz lieues dudit prieuré* ». Nous rencontrons ici, pour la première fois cet éternel problème des distances à l'intérieur des deux paroisses de Chaluset et Jumilhac. Notons au passage

30. A.D.D., B 3556.

que Chalusset est qualifié de *paroisse*. D'après un document des Archives départementales de la Haute-Vienne ³¹, en 1562 le prieur commendataire de La Faye était aussi évêque de Tulle : Louis II Ricard de Gourdon de Genouilhac, vingt sixième titulaire du siège de Tulle. Une étude minutieuse du texte nous apprend que ce prieur a arrenté des terres et un étang situé au lieu du Moulin de Lavergne. Mieux, c'est à cette époque qu'apparaît une forge en cet endroit : « arrentement... à Jean Ouzeau le Jeune dudit Etang vieux situé au lieu de Lavergne aux facultés d'y faire bâtir une forge... » C'est sans doute le plus ancien document signalant l'existence d'une forge à Jumilhac.

1641 : arrêt du grand conseil de l'ordre de Grandmont qui ordonne la réunion de l'annexe Saint-Georges de Boisset au prieuré de La Faye.

1643 : un beau parchemin des Archives de Limoges rapporte que cette année, le prieuré de Chargniac, en Limousin, « *Chargnat* », fut rattaché au prieuré de La Faye de *Jumilhac* sous le priorat d'Aubin Bauny. Chargniac se situe en Limousin, sur la commune de Louigniac, en Corrèze.

1663 : François Boboul est nommé prieur de La Faye.

1670 : son neveu, frère André Boboul, le remplace, mais c'est seulement en 1672 qu'il prend réellement possession du prieuré.

Le prieur de La Faye rappelle ses droits

La plupart des revenus du prieuré de La Faye consistait en rentes foncières que le prieur, seigneur foncier, avait bien du mal à recouvrer (1699/1704) : « *Il est dû à messire Jean de Tournemire en qualité de prieur du prieuré de La Faye de Jumilhac sur les revenus de l'église de Ste Marie de Frugie deux setiers de froment, six setiers de seigle de rente annuelle et perpétuelle, conformément à la reconnaissance du 9 août 1535 et en conséquence Mr Jean de Laborie, prêtre, curé de ladite paroisse de Sainte-Marie-de Frugie est condamné à payer à l'avenir la susdite rente à messire de Tournemire* ». Pas plus que maintenant, on ne faisait pas de sentiments et on n'hésitait pas à traîner en justice un confrère.

1706 : « *Messire Jean de Tournemire prêtre seigneur prieur de La Faye et de Boisset Ordre de Grandmont qui jure être venu dudit prieuré paroisse de Jumilhac pour son procès contre Antoine Nastaut, sieur de Boisset* ». Boisset, on s'en souvient, faisait partie des celles jadis confiées à La Faye de Jumilhac ; il se situe sur la commune de Saint-Astier ³².

1737 : Un curieux texte portant la nomination d'un *homme franc*. « *Nous avons besoin d'un homme affidé et attaché au bien de notre prieuré pour veiller à la conservation des cens, rentes, fonds et autres droits et devoirs qui appartiennent à notre dit prieuré* ». L'heureux élu fut Jean Delamain,

31. A.D. Haute-Vienne, D 1162.

32. A.D.D., B 259.

écuyer seigneur de Mazerat, habitant le « *lieu noble du Verdoyer, paroisse de Romain en Périgord* »³³. Ce laïc devait participer à l'office solennel de la fête de « *Saint Etienne notre fondateur le 8^e février* » et au chapitre qui suivait, afin de rendre compte de sa gestion. Le prieur, Raymond Garrat, précise que cette nomination est *ad nutum*, c'est-à-dire révocable à chaque instant.

1754 : Le prieur Vincent Muret assigne en justice Jean Passerieux, dit « *Planchette* », et Antoine Gauterie qui doivent au prieuré de La Faye deux setiers de seigle et dix sols par an, et ce sur vingt neuf ans.

1760-1761 : divers procès intentés par Vincent Muret contre les tenanciers qui ne payaient pas les rentes dues au *Seigneur Prieur* de La Faye viennent en contradiction avec l'un des articles de la règle primitive de l'ordre qui stipule : « *Nous vous prescrivons que pour les choses qui vous sont données ou vous ont été données, vous ne fassiez aucun écrit en vue de procès et que vous ne présumiez pas de soutenir un procès* »³⁴.

Entre 1761 et 1772, dom André Entier, procureur de La Faye, délivre quelques reçus, concernant le moulin de La Vergne « *situé sur le ruisseau des Fénières* » (aujourd'hui nommé le Périgord). A Noël et à la Saint-Jean (Baptiste), le 24 juin, le meunier, Pierre Constant, devait s'acquitter de ses redevances : « *70 livres pour le paiement du terme échu... et six pintes d'huile de noix* ». Des chapons se rajoutaient occasionnellement à ces *fixes* (11 J 48).

1762 : un autre état révèle le nom de ceux et celles qui, sur le territoire des paroisses de Jumilhac, annexe de Chaluset, payaient redevance au prieur de La Faye : une bonne trentaine de familles. Cette redevance consistait en un « *cestier* » de seigle, deux quarts d'avoine, une géline, dix sols. Ces Jumilhacois exploitaient des tènements dépendant du prieuré, moyennant une redevance annuelle : des tènements, « *suivant la reconnaissance de l'année 1735 et autre reconnaissance de 1568. Signé Bugeaud, notaire et l'autre signée Louzeau, notaire* ». Les terres en question se situaient au Bas Fouilloux, rive droite de l'Isle. Les tenanciers se nommaient : Etienne Bressit, forgeron, Jean Hiver, les héritiers d'Antoine Nicaud, Jean Paraud, menuisier, Raymond Jarry, Michel Bonnet, Joseph Michel... le sieur Pichon du Gravier, dont la famille tenait la forge de ces mêmes Graviens.

Un acte de 1771 passé entre Vincent Muret « *Docteur en théologie, prêtre, religieux de l'Ordre de Grandmont, Seigneur prieur titulaire du présent prieuré* », et Bernard Bouyer, maître de forges, « *habitant en celle des Fénières* » donne à celui-ci l'exploitation en fermage de la Forge du Cros appartenant à La Faye. Des reçus attestent que le contrat de fermage fut exécuté, pour le moins en ce qui concerne l'année 1772.

33. A.D.D., B 1053. Il s'agit de la subsistance d'un vieux droit qui permettait de confier l'administration des biens d'une communauté religieuse à un laïc que nous appellerions aujourd'hui fondé de pouvoirs.

34. A.D.D., 47 H 1.

La fin du prieuré : inventaire

L'ordre de Grandmont fut, comme on l'a vu plus haut définitivement supprimé en 1780. Dès 1773 fut établi un inventaire complet des propriétés du prieuré, dont voici l'essentiel : la maison claustrale avec ses *préclôtures*. Le texte ajoute que ces *préclôtures* étaient « assez considérables »³⁵ comportant le moulin de La Vergne³⁶, affermé à Pierre Constant ; la forge du Cros bas, sur l'Isle, affermée « au nommé Boyer » (ou Bouyer, sans doute)³⁷ ; aussi « deux vignes situées dans la paroisse de Chabrignac (Corrèze) en Limousin, de peu de rapport avec un cellier situé au village de La Pesge (?), même paroisse, deux cuves, un pressoir... »

En dehors de celles que nous venons de voir, le prieuré percevait des redevances sur les paroisses de Saint-Priest-les-Fougères, Saint-Paul-la-Roche et Sainte-Marie-de-Frugie (La Coquille). Plus loin, ce sont les dépendances de La Faye : Noaré, Boisset, La Plaigne (La Plagne de Lanouaille), Charniac, Puységur qui payent aussi des redevances au prieuré de La Faye, dont elles dépendent. Le bilan des recettes est contrebalancé par les charges dont le prieuré doit s'acquitter auprès des évêchés de Périgueux, 800 livres et de Limoges, 90 livres ; 150 livres dues annuellement à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près de Paris, plus une partie des dîmes sur Jumilhac qui devaient être versées au curé de Jumilhac et au prieur du Chalard. A remarquer la contribution du prieuré à la vie de la paroisse de Jumilhac : « ces messieurs (de La Faye) doivent 300 livres pour les nouvelles réparations qui ont été faites à l'église de Jumilhac ». Cet inventaire préluait vraisemblablement au démantèlement des possessions du prieuré. En cette même année 1772, l'abbé de Brie, par ailleurs vicaire général d'Albi, fut nommé par le roi, prieur titulaire de La Faye. Il semble bien qu'il y ait eu des contestations entre un administrateur, résidant à Périgueux, M. Pontard, et le nouveau titulaire du prieuré : on avait fait saisir Boisset, un des prieurés jadis confiée à La Faye par Jean XXII. L'échange de correspondance fut très vif entre l'administrateur et l'abbé De Brie qui dut faire jouer son brevet de nomination par le roi pour entrer en possession de son bénéfice. Le prieuré passa au petit séminaire de Périgueux, même si certaines sources voudraient que l'ordre de Malte se soit substitué à celui de Grandmont³⁸.

35. Les *préclôtures* sont un terme juridique qui désigne la propriété proprement dite d'un manoir, d'un prieuré, en l'occurrence : trois métairies, trois petits étangs et une vaste forêt, sur la paroisse de Jumilhac ; une partie de la « grosse dixme » de la paroisse de Jumilhac (le prieuré de La Faye possédait cette « grosse dime » en indivis avec le marquis de Jumilhac, le curé de Jumilhac et le prieur du Chalard) ; un moulin « situé sur le ruisseau des Fenières ».

36. Il fut, au XVII^e siècle, un moulin à papier. Toujours debout, il fut le dernier moulin en activité, jusqu'au milieu du XX^e siècle.

37. Il en subsiste un vague ensemble de bâtiments. Seule une porte en anse de panier signale l'ancienneté de cette forge.

38. Peyronnet (Edmond), *Les anciennes forges du Périgord*, Delmas, 1958, p. 53 et 130. Peyronnet parle de « petit » séminaire, tandis que d'autres textes parlent du grand séminaire. Voir plus bas.

Le dernier prieur de La Faye assassiné

Extrait des registres paroissiaux du bourg de Chalusset, près de Jumilhac, en date du 16 septembre 1778 : « *Le seize du mois de septembre même année (1778) a été fait l'enterrement dans l'église de Notre Dame de La Faye de certains ossements retrouvés dans différents lieux de la forêt de La Faye, comme il conste [découle] par le procès verbal fait par M. le juge criminel et le procureur du Roy de la ville de Saint-Yrieix en due forme, lesquels ont été reconnus être de Dom André Entier religieux jadis de La Faye, par certains meubles et habits, chapeau et... qu'on a jugé être ceux de l'assassiné, tout ceci trouvé dans la partie de la forêt qu'on dit de cette paroisse, lesquels ont été enterrés dans ladite église en la présence de Messire Pierre Manière vicaire de Jumilhac, Jacques Combescot, seigneur de Devaux, Aubin Rebeyrol et Pierre Dumas, sonneur.* » Ont signé l'acte : le vicaire de Jumilhac, le sonneur, le sieur Devaux et le curé Grant, de Chalusset. Jusqu'à présent, il n'a pas été possible de trouver confirmation de ce fait-divers ni aux Archives de la Dordogne ni à celles de la Haute-Vienne, puisque la justice de Jumilhac dépendait de la sénéchaussée de Saint-Yrieix.

On trouve, dans *L'ancien et le Nouveau Périgord*³⁹, un récit des plus hallucinants, concernant l'assassinat de Dom André Entier, anciennement procureur de La Faye, et qui en avait été le dernier prieur conventuel.

Voici ce récit : « *Assassinat du dernier prieur Dom Entier. Ce prieur était allé au château de Fayolles (commune de Sarrazac) et en rapportait une somme de dix mille livres. Arrivé à une maison de La Peyzie, commune de Saint-Paul-Laroche, il y fut assassiné avec une atrocité dont le récit glace d'effroi...* ». Cette somme de 10 000 livres (environ 200 000 de nos francs ou 30 500 euros), ce n'était pas rien. De là à penser que l'argent pouvait être le mobile... la suite du récit ne le confirme pas vraiment. Par contre : « *Après l'avoir dépouillé de son argent on le coucha sur un banc et pendant que plusieurs le maintenaient ainsi un autre lui plongeait la lame d'un couteau dans le cou ; une femme de la maison recueillait dans un baquet le sang qui jaillissait de la blessure...* » Ici, les détails sont surprenants et terrifiants : assiste-t-on à l'assassinat d'un homme ou à la mise à mort d'un cochon ? Crime rituel ? Acte de sorcellerie ? « *Quand le sang cessa de couler et que le malheureux ne donna plus signe de vie il fut emporté et jeté dans une étable, puis ces bourreaux sortirent pour aviser au moyen de se débarrasser du cadavre. Quand on revint pour le prendre on trouva le supplicié à genoux tenant un bréviaire dans les mains et s'efforçant de murmurer quelques prières. Il est alors assommé, coupé en morceaux et les diverses parties emportées par les assassins et dispersés dans la forêt* ». C'est l'horreur absolue. « *Le lendemain, un jour de fête, beaucoup de monde se trouvant réuni à Chalusset pour la messe, un chien, celui du prieur, apparaissait tenant à la gueule un anneau d'or uni au doigt de son maître* ». La grande

39. Brugière (Hippolyte), *op. cit.*

solennité dont il est question, ce devait être la fête de Notre-Dame des Sept Douleurs, plus célébrée à cette époque qu'aujourd'hui. L'ancien prieur de La Faye honorait de sa présence ou célébrait la messe solennelle du jour. « *Ne doutant point que le prieur n'eût été assassiné on se met aussitôt à la recherche de son corps. Guidé par le chien fidèle on en découvre dans la forêt la plupart des lambeaux qui purent alors recevoir les honneurs de la sépulture. La justice à force de recherches put mettre la main sur un des coupables ; il subit la question mais ne se décida jamais à révéler aucun de ses complices. Il subit comme on le pense bien la peine capitale* ». En fait, l'affaire est restée mystérieuse, car la loi du silence a protégé les complices.

Hippolyte Brugière ne cite pas ses sources, aussi faut-il prendre ce récit avec quelques précautions. On peut s'interroger, à juste titre, sur les raisons de cet assassinat. Deux faits pourraient l'expliquer : en premier lieu, il faut noter qu'à Jumilhac (et ailleurs aussi), seuls les biens ecclésiastiques, presbytère et prieuré, furent vendus à la Révolution ; en second lieu, une tradition orale voudrait, ici, que les religieux de La Faye, au XVIII^e siècle, n'hésitaient pas à recourir à des moyens brutaux de coercition, pour obtenir le paiement des redevances à eux dus par leurs fermiers... Invérifiable.

Au temps de la Révolution : vente du prieuré

Séance du 8 novembre 1790. Estimation des biens nationaux : « *Biens dépendant du ci-devant prieuré de La Faye, ordre de Grandmont, supprimé par lettres patentes du 24 février 1769 et réuni au Grand Séminaire de Périgueux par autres lettres patentes du 26 juillet 1771 [...] Biens de réserve : la maison ou monastère, grange, écurie, cour, terrasses, jardin devant et derrière le couvent, usines le tout de contenance de deux journaux, revenu net 120 fr, capital 2640 fr. Prés et pacages appelés des papeteries... revenu 16 fr, capital 352 fr... Détails touchant les revenus des domaines de Lagrange, du Bost, du moulin de La Vergne, de la Forge du Cros, etc dépendant du prieuré... Petit tènement appelé de la Boucherie de la paroisse de St-Priest.* »

Cet inventaire correspond à celui de 1773. Comme tous les autres biens ecclésiastiques, ceux de La Faye furent déclarés biens nationaux et mis en vente. Cette vente eut lieu le 28 mai 1791. Les adjudicataires furent Ouzeau, Rebeyrol, Desmaisons et Moirant. La transaction se fit pour 80 000 francs. Ces quatre Jumilhacois empêchèrent le marquis Pierre-Marie de Jumilhac d'acquérir La Faye et certaines de ses dépendances, ce qui lui aurait permis de réunir ses biens en amont de La Faye et ceux en aval. Le domaine de La Faye est passé dans celui du château dans les années 1830 : les Rochechouart-Ouvrard en firent l'acquisition à cette époque. Le prieuré a été racheté récemment, et le nouveau propriétaire a dégagé suffisamment les bâtiments et les ruines pour que chacun puisse visiter La Faye, par la pensée.

Une émouvante sentinelle du temps passé.

Les religieux du Périgord au temps de la Révolution française

(1^{ère} partie)

par Robert BOUET

Dans cet article, il ne sera question que des religieux conventuels qui vivaient au moment de la Révolution dans des couvents ou des communautés soumises à des règles monastiques, sous l'autorité d'un supérieur (abbé, prieur, supérieur...). Sont donc exclus tous les chapitres séculiers, collégiaux, tous ceux qui étaient titulaires d'un « bénéfice simple, sans charge d'âme », comme les prieurs, chapelains, abbés commendataires...

Plusieurs auteurs ont déjà présenté des tableaux des maisons religieuses du Périgord au moment de la Révolution, mais ils ont en général recensé indifféremment les maisons ayant des religieux conventuels et celles qui en étaient dépourvues¹. Ainsi on citera l'abbaye de Tourtoirac, à côté de celle de Chancelade. La première n'ayant qu'un abbé commendataire qui, évidemment, ne réside pas à Tourtoirac et ne fait que toucher les « bénéfices » de son abbaye, alors que

1. Brugière (abbé H.), *Le livre d'or des diocèses de Périgueux et Sarlat ou le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire*, Montreuil-sur-Mer, 1893, p. XX s.
- Boysson (R. de), *Le clergé périgourdin pendant la persécution révolutionnaire*, Paris, 1907, p. 56, chapitres II et III, Clergé régulier.
- Ampoulange (Lucien), *Le clergé et la convocation aux Etats Généraux de 1789 dans la sénéchaussée principale de Périgord*, Montpellier, 1912, p. 87, chapitre III, Le clergé régulier.

Chancelade, au contraire, a non seulement un abbé résidant, mais également une vingtaine de chanoines réguliers qui résident habituellement dans l'abbaye. Seules les maisons ayant ainsi des religieux résidants seront prises en compte dans cet article. En voici du reste une présentation générale pour l'ensemble du Périgord².

Tableau des maisons religieuses

Au moment de la Révolution, le Périgord comptait 31 maisons religieuses d'hommes (abbayes, couvents, prieurés...), que l'on peut répartir selon les grandes règles monacales suivantes (entre parenthèses le nombre de religieux pour chaque maison) :

Règle de saint Benoît (5 maisons)

- | | | |
|------------------------------|---------------------------|----------------|
| - Cîteaux | - Filiation de Clairveaux | - Boschaud (1) |
| | | - Peyrouse (4) |
| | - Filiation de Pontigny | - Cadouin (7) |
| | | - Dalon (4) |
| - Congrégation de Saint-Maur | | - Brantôme (9) |

Règle de saint Augustin (8 maisons)

- | | | |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| - Mendians | - Dominicains | - Belvès (5) |
| | | - Bergerac (6) |
| | - Grands Augustins | - Périgueux (7) |
| | | - Domme (3) |
| | | - Périgueux (3) |
| - Chanoines réguliers | - Réforme de Chancelade | - Chancelade (25) |
| | - Génovéfains | - St-Jean-de-Côle (6) |

Règle de saint François (12 maisons)

- | | |
|--------------|-----------------|
| - Cordeliers | - Bergerac (5) |
| | - Excideuil (6) |
| | - Montignac (4) |

2. Comme pour les études sur les curés et vicaires, on se limite géographiquement au territoire du département de la Dordogne, tel qu'il a été établi en 1790 et qui correspond en gros à la province du Périgord, ne tenant pas compte en particulier des anciens évêchés ni des limites des anciennes sénéchaussées. Certaines maisons, qui faisaient partie avant la Révolution des uns ou des autres, mais qui n'ont pas été comprises dans le département de la Dordogne, ne rentrent pas dans le cadre de cette étude. Ainsi, le chapitre d'Aubeterre, jadis du diocèse et de la sénéchaussée de Périgueux et qui pourtant a été représenté à l'assemblée du 16 mars 1789 à Périgueux, ne sera pas étudié.

- Nontron (7)
- Périgueux (8)
- Sarlat (6)
- Récollets
- Bergerac (6)
- Limeuil (1)
- Monpazier (10)
- Périgueux (11)
- Sarlat (13)
- Thiviers (3)

Règles particulières de religieux (4 maisons)

- | | | |
|-----------------|-----------------|------------------|
| - Non-mendiants | - Chartreux | - Vauclaire (19) |
| | - Grandmontains | - Badeix (1) |
| - Mendiants | - Grands Carmes | - Bergerac (4) |
| | - Minimés | - Plagnac (2) |

Clercs réguliers (2 maisons)

- Doctrinaires
- Périgueux (12)
- Lazaristes
- Sarlat (3)

Ces 31 maisons totalisaient plus de 200 religieux. Parmi ceux-ci, certains étaient prêtres, d'autres simples frères. N'ont pas été pris en compte des religieux faisant fonction de curé (prieur-curé) ou de vicaire. Ces derniers ont déjà été étudiés avec les derniers curés ou vicaires d'Ancien Régime du Périgord ³.

I. Préparation des Etats Généraux

Dans le règlement du 24 janvier 1789 qui organise la préparation des Etats Généraux, l'article XI concerne nos communautés religieuses. En voici le texte :

« Tous les... corps et communautés rentés, réguliers, des deux sexes, ne pourront être représentés que par un seul député ou procureur fondé, pris dans l'ordre ecclésiastique séculier ou régulier.

Les séminaires, collèges et hôpitaux étant des établissements publics à la conservation desquels tous les ordres ont un égal intérêt, ne seront point admis à se faire représenter » ⁴.

3. « Les derniers curés d'Ancien Régime du Périgord » in *Le Périgord révolutionnaire*, B SHAP, 1989, p. 162-217. Et « Les derniers vicaires d'Ancien Régime du Périgord », in B SHAP, 1995, p. 585-610.

4. Froidefond de Boulazac (Alfred de), *Armorial de la noblesse du Périgord*, Marseille, Laffitte reprints, 1976, t. II, p. 151.

Nous ne retiendrons parmi toutes ces communautés religieuses que celles qui font partie des 31 maisons mentionnées dans le tableau ci-dessus.

1. Convocations à l'assemblée du clergé

L'assemblée générale du clergé du Périgord s'est tenue à Périgueux le 16 mars 1789. Elle avait pour buts de rédiger le cahier de doléances du clergé et d'élire deux députés qui représenteraient le clergé de la province à Versailles.

Il y eut d'abord une campagne d'assignations pour convoquer à cette assemblée. Ces dernières, en principe, devaient parvenir à toutes les communautés religieuses, hormis les séminaires, collèges et hôpitaux. Malheureusement, les archives sont loin d'avoir conservé toutes ces assignations⁵ et nous n'avons trouvé que celles des maisons de Saint-Jean-de-Côle, Brantôme et Chancelade. Les autres maisons furent-elles assignées ? Ou bien aucun procureur ne s'étant présenté à l'assemblée en leur nom, leurs assignations ne furent-elles pas remises au bureau ?

Quoiqu'il en soit, tous ceux qui furent désignés par des communautés religieuses pour les représenter durent remettre leur procuration en bonne et due forme pour pouvoir faire partie de l'assemblée. Et là, nous avons recensé quelques procurations⁶ :

- celle du prieuré de Saint-Jean-de-Côle, mentionnant 4 membres (Gouzon, Boisse, Lavenaud et Grateyrolles), représenté par Jean Gouzon de la Prairie « *prieur claustral et syndic et prieur curé de la paroisse de St-Jean-de-Côle* ».

- celle d'Antoine Peyrignon, « *prieur claustral de l'abbaye royale de Beauchaud, ordre de Cîteaux* », qui se fait représenter par Lavenaud, curé de Villars.

- celle de Chancelade, mentionnant 15 chanoines réguliers et qui a comme procureur l'un d'entre eux, Jean-Pierre Moutardier.

- celle du prieuré de Saint-Cyprien, représenté par son prieur, Prunis.

- celle de l'abbaye de Cadouin, énumérant 5 religieux (Roze, Poitieux, de Luset, Lathélise et de Busson). Son procureur est son prieur, dom Louis Roze.

- celle de l'abbaye de Brantôme, représenté par son prieur, Sigean.

- celle des dominicains de Bergerac, avec trois religieux et comme procureur, « *Raymond Garrelon, ex-provincial et prieur de la communauté* ».

- celle des cordeliers de Bergerac, ne mentionnant que trois religieux qui ont choisi comme procureur Jean-Baptiste Laborie, syndic du couvent des cordeliers de Périgueux.

5. A.D. Dordogne, 6 C 21, 24, 25 et 27.

Désormais, les cotes sans référence à un centre d'archives particulier sont à rattacher aux Archives départementales de la Dordogne.

6. 6 C 31.

- enfin, celle des carmes de Bergerac, mentionnant également trois religieux et ayant pour procureur François Labrunie, « *bachelier de Paris, prieur et syndic* ».

Avec ces 9 procurations, nous sommes encore loin de nos 29 maisons religieuses qui devaient toutes être convoquées à l'assemblée.

Il faut cependant ajouter que le 11 mars 1789, Cayrade, prieur de Vauclaire, représentait sa chartreuse à Libourne, cette abbaye étant sur la sénéchaussée de Libourne ⁷.

Mais parmi les religieux du Périgord, certains ont été par contre choisis par tel ou tel pour leur procureur. En voici la liste :

- Prunis, chanceladai, prieur de Saint-Cyprien représente en plus de son prieuré : l'archevêque de Bordeaux et de Guilhem, vicaire perpétuel de Saint-Nicolas de Trémolat

- Moutardier, chanceladai de Chancelade, représente en plus du chapitre de son abbaye : Durieux, curé de Saint-Hilaire de Trémolat et Beaufort, curé prieur de Mouzens

- Gouzon, prieur de Saint-Jean-de-Côle, représente en plus de son prieuré de génovéfains : Arrondeau, curé de Busserolles

- Roze, prieur de Cadouin, représente en plus de sa communauté : Deschamp, curé de La Salvetat de Cadouin

- Sigean, prieur de l'abbaye de Brantôme, représente en plus de ses bénédictins : Pupier de Brioude, prieur commendataire de Notre-Dame de La Chapelle Faucher et Baralier, curé de Montagrier

- Rousseau, simple bénédictin de Brantôme, représente : Cassaigne, prieur commendataire de Sainte-Foy-de-Longas et de Saint-Rome et Rambault, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Montagrier

- Richard, autre bénédictin de Brantôme, représente : de Villars, curé de Saint-Laurent-de-Gogabaud et Le Maire, prieur commendataire des prieurés de Mauzac et de Bourou, son annexe

- Dubroca, dominicain de Périgueux, représente la communauté des dominicaines de Saint-Pardoux-la-Rivière.

Et c'est tout. Ces huit religieux procureurs ont été choisis, pour la plupart, en vertu de parenté monastique. Ainsi, les bénédictins et les chanceladai représentent surtout des personnages qui font eux-mêmes partie de leur ordre monastique et qui, pour la plupart, ne résident pas en Périgord. Seuls cinq curés ont choisi des religieux pour les représenter.

Pour être complet, on pourrait ajouter qu'un doctrinaire, Bernus, dont le collège de Périgueux ne saurait être représenté à l'assemblée, y représente cependant : de Lambert, prieur du Petit Bournet, et la communauté des religieuses de Sainte-Claire de Périgueux.

7. Archives Historiques de la Gironde, t. XVII, p.192.

Le seul abbé non commendataire du Périgord, l'abbé Penchenat de Chancelade, est aussi présent en personne et pour lui-même à l'assemblée.

2. Assemblée du 16 mars 1789

Il reste à examiner maintenant la liste des membres présents ou représentés à l'assemblée du 16 mars pour voir si nous y trouverons représentées d'autres communautés de nos 29 maisons.

L'original de cette liste se trouve aux Archives départementales de la Dordogne et une copie aux Archives nationales. Cette liste a aussi été utilisée par plusieurs auteurs⁸.

Nous allons évidemment y retrouver les 9 maisons déjà mentionnées dans les procurations analysées ci-dessus. Et à celles-là, il faut ajouter une seule autre maison : les augustins de Domme représentés par Bayle, leur prieur.

Ainsi, seulement 10 maisons sur 29 sont représentées à l'assemblée, si on exclut, selon l'article IX du règlement, les doctrinaires du collège de Périgueux et les lazaristes du séminaire de Sarlat.

Pourquoi tant d'absents ? Aucun document ne permet de le dire. On peut supposer que les maisons non représentées n'ont pas jugé bon de désigner un procureur.

Comme l'on sait, cette assemblée du clergé fut assez mouvementée par la crise qui se déclara entre l'évêque de Périgueux, Flammarens, et la majorité de l'assemblée. Ce dernier quitta la salle de délibérations le 19 mars, entraînant avec lui une cinquantaine de membres. Parmi ceux-ci, on relève le nom des trois bénédictins de Brantôme (Sigean, Rousseau et Richard). Par contre, Penchenat, en remplacement de l'évêque absent, fut désigné comme président de l'assemblée.

Celle-ci passa aux votes le 24 mars. Parmi les 143 signataires du procès-verbal d'élection, on relève les signatures des quatre procureurs suivants : Moutardier, Labrunie, Gouzon et Prunis, qui fait aussi office de secrétaire de l'assemblée. Il y a également la signature du président Penchenat. Sigean s'étant retiré avec l'évêque, que sont donc devenus les cinq autres procureurs ? Sans doute, ne sont-ils pas restés jusqu'à la fin de l'assemblée pour apposer leur signature au procès-verbal.

II. Les cahiers de doléances du tiers état

Sur les 683 paroisses d'Ancien Régime qui formèrent le département de la Dordogne en 1790, on a pu consulter 350 de leurs cahiers de

8. 6 C 38. A.N., B III 117. Utilisée en particulier par Froidefond (*Armorial*, p. 151).

doléances⁹. Ces cahiers apportés à l'assemblée de mars, devaient servir pour la rédaction d'un cahier commun du tiers état. Sur ce nombre, 221 abordent dans leurs articles la question du clergé, mais seulement 84 d'entre eux parlent du clergé conventuel (24 %).

N'ont pas été pris en compte tous les cahiers qui ne parlent que des « *bénéfices simples* » (abbés commendataires, prieurs, chapelains...), pour lesquels il n'y a pas de religieux résidant, même si, parfois, il est difficile de distinguer dans les articles des cahiers les religieux conventuels de ceux qui ne le sont pas.

1. Impression générale

Il n'est pas facile, dans le foisonnement des propositions de tous ces cahiers de doléances, d'établir une statistique rigoureuse ; cependant, il est possible de dégager de cet ensemble une impression générale, mais aussi quelques revendications qui reviennent régulièrement dans un certain nombre de cahiers.

L'objet essentiel de la réunion des Etats Généraux étant le rétablissement des finances publiques, il n'est pas étonnant que ces 84 cahiers parlent des réguliers, surtout par rapport à cet objet. La suppression ou les réformes des couvents préconisées par les uns ou les autres ont essentiellement pour but de venir en aide à l'Etat ou de diminuer les charges qui pèsent sur le tiers état.

2. Suppression

21 de ces 84 cahiers (25 %) demandent une suppression pure et simple des ordres religieux.

Les raisons invoquées pour cela sont d'abord qu'ils sont inutiles à l'Etat et à la société. Tel est l'avis d'au moins 6 cahiers. Parmi eux, celui de Limeuil s'exprime ainsi : « *considérant que des moines inutiles, opulents et licencieux dévorent une grande partie de la subsistance de l'Etat... que ces familles nombreuses sans père et sans enfants enlèvent à la terre des cultivateurs, à l'industrie des artisans, à la société des citoyens précieux, il*

9. Plusieurs études ont déjà été faites sur le clergé régulier du Périgord dans les cahiers de doléances, en particulier dans le livre de Lucien Ampoulange, *op. cit.* Mais cette étude est très générale : elle englobe les monastères d'hommes comme de femmes, les conventuels et les non conventuels. Ainsi, citant les abbayes bénédictines, l'ouvrage d'Ampoulange énumérera celles de Brantôme, de Tourtoirac et de Terrasson. Pour nous, seule celle de Brantôme peut être retenue.

serait avantageux à la nation de hâter l'extinction de ces retraites qui outragent la nature... ». Et Neuvic d'ajouter : *« Raser ces moines et moinesses, amateurs des fadeurs d'une vie contemplative, qui vont s'anéantir dans les cloîtres, et qui non contents de dérober à l'état une population qui lui serait si nécessaire, lui dérobent encore un superflu immense qu'ils amoncellent depuis des siècles ».*

Ensuite, il est dit que ces religieux ne se préoccupent pas du bonheur des hommes. Ligueux : *« moines trop riches et trop insoucians pour vouloir s'abaisser jusqu'à être utiles et contribuer au bonheur des hommes qu'ils méprisent ».*

Pire : ces *« communautés d'hommes qui s'engraissent journellement de la sueur et du sang des pauvres sans jamais contribuer au besoin de l'Etat »* (Saint-Félix-de-Reilhac).

Enfin, leur manque d'effectifs. Il faut, dit La Boissière-d'Ans, *« vendre des maisons où il n'y a que 3 ou 4 moines ».*

Leur suppression profitera à l'Etat qui prendra leurs biens, comme le soulignent au moins quatre cahiers. Mayac : *« les religieux de l'ordre de Citau, St-Benoit, Génovéfains et autres en les anéantissant au profit de sa Majesté ».* Et Le Temple-Laguyon : *« pour soulager son peuple et subvenir à ses besoins ».*

Cela lui permettra aussi de créer des hôpitaux, des écoles, des manufactures pour les pauvres. Tel est le souhait d'au moins 6 cahiers, dont celui de Romain : *« en formant des collèges ou des hôpitaux ou à d'autres soulagements de son peuple »*, ou de Saint-Vincent-de-Connezac : *« établissement d'hôpitaux et maisons de charité, manufactures et autres établissements publics propres à soulager l'humanité souffrante et à donner un nouveau ressort à l'industrie et au commerce ».*

Enfin, un cahier veut que leur suppression assure la pension des militaires et, curieusement, renforce les revenus des ordres mendiants, pour sans doute les amener à ne plus faire appel à la générosité des fidèles. *« Que les appointements des militaires distingués par le mérite soient augmentés ainsi que le revenu des corps religieux mendiants »* (Teyjat).

Quelques très rares cahiers émettent des conditions pour accompagner cette suppression.

D'abord, un seul cahier propose qu'elle se fasse progressivement :

- Mortemart : *« en les détruisant peu à peu ».*

Et deux cahiers pensent à donner une pension aux moines :

- Mayac : *« sous une pension à chaque moine ».*

- Sorges : *« une pension de 600 livres pour chaque religieux ».*

En conclusion, pour ce qui est de cette suppression des ordres religieux, un certain nombre d'articles sont recopiés dans des cahiers modèles qui reflètent

plus un état d'esprit général qu'un point de vue propre aux Périgourdins du tiers. On trouve ainsi des énumérations de « *bénédictins, bernardins, génovéfains* », des expressions identiques : « *soulager le peuple* », « *l'application de leurs revenus* », « *leurs immenses revenus dans les coffres royaux* »... etc.

Apparaissent cependant çà et là quelques expressions qui pourraient bien être du crû, comme « *il n'y a que 3 ou 4 moines* », « *ils s'engraissent de la sueur des pauvres* ».

Remarquons enfin que « *sa Majesté* » est plus souvent cité que « *l'Etat* », mais déjà la nation est citée dans l'un ou l'autre cahier.

L'Assemblée nationale accueillera pleinement ces appels minoritaires à la suppression, puisque ses premiers décrets n'auront d'autre but que de détruire effectivement les ordres religieux.

3. Réformes

Tous les autres cahiers, 63 sur 84 (75%), préconisent non la suppression, mais diverses réformes pour les maisons religieuses.

Revenus et effectifs

Parmi eux, citons d'abord 11 cahiers qui soulignent la disproportion entre les revenus des communautés et leurs effectifs. Cette constatation, rédigée parfois dans les mêmes termes et se retrouvant dans les cahiers d'une même région, laisse deviner là aussi quelques modèles. On peut les répartir en trois groupes :

- Paroisses du Nontronnais, au nombre de cinq (Beaussac, Champeau, Chapelle-Pommier, Connezac et Graulges), parlent de ces « *communautés dont les revenus sont immenses et dont les individus aujourd'hui peu nombreux ne peuvent pas consommer ce qui était destiné pour un plus grand nombre qui en avait toujours de reste* ».

- Trois paroisses du Mareuillais (Rossignols, Vieux-Mareuil et Sainte-Croix-de-Mareuil) précisent « *qu'elles regorgent de revenus tels que les Bénédictins, Bernardins, Chanceladais, Génovéfains, Chartreux, dont les individus aujourd'hui peu nombreux ne peuvent consommer ce qui était destiné à un plus grand nombre qui en avait toujours beaucoup de reste même dans les temps reculés où les moines travaillaient dans l'Eglise et donnaient des secours aux indigents* ».

- Enfin trois paroisses de la région de Vergt (Fouleix, Saint-Amand et Sainte-Marie-de-Vergt) reprennent la liste des « *Bénédictins, Bernardins...* », en ajoutant « *qu'ils possèdent des revenus immenses et n'ont d'autre embarras que celui de trouver le moyen pour les dépenser* ».

Ces deux derniers groupes ont sans doute adapté au Périgord un modèle général en citant les principales maisons religieuses de cette province.

De ce surplus de revenus, nos onze cahiers proposent deux attributions bien précises :

- Les pensions accordées par le roi. Telle est la réforme préconisée par les huit paroisses du Nontronnais et du Mareuillais : « *Que les pensions qu'il plaira au roi d'accorder au mérite soient prises sur les revenus des abbayes* ».

- Les impôts. Les religieux « *doivent supporter à la décharge de la paroisse et du tiers une bonne partie des impôts dont elle est surchargée* ».

Autres réformes

Si Blis-et-Born demande « *une réforme dans tous les ordres religieux* », une quarantaine de cahiers vont préciser quelles réformes leur semblent nécessaires.

D'abord, une douzaine de cahiers demandent la réunion des maisons afin d'obtenir des effectifs convenables et en proportion avec le montant de leurs revenus. Ainsi, Cubjac voudrait « *qu'il plut à sa Majesté de réduire tant de communautés religieuses qui possèdent des revenus immenses et dont le nombre de personnes qui les composent est très petit... de réunir leurs maisons moins nombreuses aux autres...* ». Et si Domme demande que « *chaque maison soit composée d'un nombre fixe de sujets* », Sencenac va jusqu'à en indiquer le nombre de 10 minimum, voir 12 pour Villamblard.

Un peu dans le même ordre d'idée, cinq cahiers au moins préconisent de réduire le revenu au « *convenable ou nécessaire, en proportion des effectifs* ». Fleurac et Eyliac veulent ainsi « *assigner aux religieux une subsistance honnête* ».

Mais une douzaine d'autres cahiers sont beaucoup plus radicaux quant à la réduction des maisons, voire des ordres eux-mêmes. Si, avec un certain humour féroce, Villamblard veut réduire tous les religieux « *en deux classes suivant le régime de carnivores et d'ithyophage* », celui de Mussidan voudrait « *que tous les religieux du même ordre soient réunis dans un seul couvent par province* ». Six cahiers désireraient qu'il n'existe que deux ordres, l'un adonné à l'enseignement et l'autre mis au service du ministère pastoral. Tel est l'un des souhaits de Grand-Brassac, par exemple : « *Que de tous les religieux et moines, il en soit fait deux ordres seuls, dont l'un s'occupera particulièrement de l'instruction et de l'enseignement de la jeunesse et l'autre de la prédication, de la confession et d'autres travaux utiles aux pasteurs des villes et des campagnes* ». Mais trois cahiers remplacent ce service de la pastorale par celui des hôpitaux.

Enfin, une véritable révolution pour tous les religieux que cette réforme préconisée par les cahiers de Domme et de Mussidan, qui demandent que *« tous les ordres religieux soient soumis à la juridiction épiscopale... et ne puissent jamais dépendre de celle de Rome ou de tout autre étranger »*.

Encore plus radicale, celle envisagée par le seul cahier de Villamblard : *« défendre de recevoir pas un religieux de dix ans »*. Cette interdiction d'accueillir des novices devrait avoir pour but, sinon de supprimer, du moins de réduire considérablement le nombre des religieux en France.

Pourquoi toutes ces réformes ?

Sans doute, à cause d'une certaine idéologie, qui ne comprenait plus très bien à quoi pouvaient bien servir tous ces religieux *« inutiles à la société »*, mais aussi et surtout à cause des préoccupations matérielles et financières qui sont à la base de tous les cahiers de doléances.

Ainsi, presque tous les cahiers laissent entendre ce que Fouleix exprime clairement en disant que *« tous ces revenus immenses doivent supporter à la décharge de la paroisse et du tiers une bonne partie des impôts dont elle est surchargée »*.

Et tous ces couvents laissés vacants ou tous ces revenus disponibles, après toutes ces réductions et réunions envisagées, devront également être mis à la disposition de l'Etat, du peuple. Plus de quinze cahiers répètent à satiété cette bonne affaire pour le trésor public, et souvent en usant des mêmes expressions. Cubjac : *« vendre pour payer les dettes de l'Etat »*. Eyliac : *« retrancher le superflu et le faire tourner au profit du peuple »*. Fleurac : *« faire tourner le superflu au soulagement et au bien de l'Etat le plus pressant »*. Marsaneix : *« faire tourner le superflu au profit du pays »*.

Quelques cahiers veulent cependant *« faire tourner ce superflu au profit »* d'autres qu'à l'Etat. Saint-Jory-de-Chalais demande que les revenus ainsi dégagés *« fussent employés à tenir des maîtres d'école »*. Eyliac, encore, en plus du profit du peuple, voudrait qu'il profite aussi *« à ces hommes utiles qui supportent les sollicitudes pastorales »*, autrement dit, aux curés, *« qui défendent la religion et soulagent l'humanité »*. Mussidan, toujours original, propose que *« le surplus... soit vendu à parcelles, de préférence à ceux qui n'auraient pas de fonds »*.

Deux ou trois cahiers pensent comme celui de Saint-Louis : *« y trouver des ressources intarissables pour le soulagement des pauvres »*.

Quant aux maisons laissées vacantes, il serait bon d'en faire des collèges, des hôpitaux ou des manufactures. Tel est l'avis, par exemple, de Saint-Aquilin, qui veut ainsi *« les employer aux besoins de la province »*.

Enfin, dans tout ce chambardement des mœurs de nos religieux, une dizaine de cahiers se préoccupent cependant des pensions à attribuer à chacun

d'eux. Saint-Privat-d'Excideuil voudrait que « *les moines soient pensionnés par l'Etat qui prendraient tous leurs revenus* » et Saint-Louis demande « *une pension viagère honnête et suffisante* ». Mais plusieurs cahiers fixent même le montant de cette pension : 600 livres annuelles pour celui de Celles, 800 pour Sainte-Alvère, de 12 à 15 000 pour Saint-Pierre-de-Côle. Et Sencenac, qui n'a pas encore bien intégré la notion d'égalité, propose « *1200 livres pour les religieux richement rentés et 600 livres pour les pauvres religieux mendians avec (cependant) défense de mendier davantage* ».

4. Et nos religieux périgourdins ?

Il reste à mentionner les rares passages des cahiers - une petite dizaine - qui parlent explicitement de telle ou telle maison du Périgord.

C'est d'abord l'abbaye de Brantôme qui est la plus citée avec cinq cahiers. Quatre d'entre eux s'élèvent contre les dîmes, rentes et autres privilèges que cette abbaye possède dans les paroisses. Bourdeilles se plaint que « *les bénédictins... emportent les deux tiers des revenus décimaux* ». La Chapelle-Faucher s'insurge contre ces « *gros décimateurs... qui retirent beaucoup de cette paroisse... sans avoir voulu faire jamais la moindre aumône à une quantité de mendians que nous avons... ou bien écraser les pauvres tenanciers s'ils ne sont pas exacts à payer recta comme le fait existe en ce moment* ». Idem pour La Chapelle-Montmoreau qui dénonce ces bénédictins qui « *perçoivent dixmes, au dizain, de tous les grains et moissons, chanvre et vendange, rentes foncières... et n'ont d'autres charges que de payer annuellement 500 livres à un vicaire perpétuel du clergé séculier qui est à leur nomination* ». Pour Valeuil, ces bénédictins font partie « *des privilégiés* » de leur paroisse. A ces doléances unanimes contre cette abbaye, il n'y a que le cahier de Brantôme qui apporte quelque chose de positif. Voulant « *favoriser l'éducation, cette paroisse propose d'ériger en collège la maison et le couvent des religieux bénédictins de l'abbaye Saint-Pierre et Saint-Paul dudit Brantôme qui, on pense, s'occuperaient avec plaisir d'instruire la jeunesse* ».

Ensuite, les chartreux de Vauclaire, avec quatre cahiers, sont encore plus mal lotis. Saint-Laurent-de-Pradoux et Le Pizou se plaignent des rentes et droits que ces religieux ont sur leur territoire. Vanxains cite « *ces dignes chartreux qui ont d'ailleurs des rentes considérables que leur doivent les habitants et une prairie immense, à raison de quoi ils ne paient rien à la décharge de leurs redevables. N'auront-ils pas assez de cinquante ou soixante mille livres de revenus pour jeûner la majeure partie de l'année ?* ».

Enfin, une unique mention est faite pour trois autres maisons. Blis-et-Born demande « *un prompt renvoi des Récollets de Périgueux dont quatre*

religieux occupent une maison immense, très propre à y former un hôpital ». Bourdeilles cite encore l'abbaye de Chancelade comme l'un des « privilégiés » de sa paroisse. Mayac ne voudrait plus avoir « le regret de payer une redevance considérable aux religieux de Dalon en Bas-Limousin, ordre de Citau ».

Et c'est tout, en plus des énumérations de « *bénédictins, bernardins, chartreux, génovéfains...* » déjà mentionnées, qui peuvent faire allusion aux maisons religieuses de ces ordres existant dans notre province. La critique directe contre les religieux du Périgord est donc très faible dans les cahiers, soit que la population les apprécie malgré tout, soit qu'elle n'ose s'en prendre directement à eux. D'autant que la plupart des doléances, à propos des dîmes, rentes, privilèges... touchent plus les abbés commendataires de ces maisons que les religieux conventuels eux-mêmes.

Relevons, en terminant, ces remarques de Saint-Orse, qui n'a pu, sans doute, les écrire qu'en les recopiant dans quelques cahiers modèles nationaux : « *plusieurs maisons monachales tombent en ruine même dans Paris, d'autres occupent des emplacements des plus favorables au commerce, par exemple, la vaste maison des Bénédictins de Blois* ». Mais pourquoi les paysans de Saint-Orse allaient-ils s'occuper de cette abbaye de Blois, à moins que, derrière elle, n'apparaisse celle de Brantôme ?

5. Cahier commun du tiers état

Quand on en arrive au cahier de synthèse du tiers état, toutes ces réformes précédemment examinées se réduisent à un seul article (le 37) qui demande la suppression des « *monastères qui seront composés de moins de dix religieux, et que les biens abandonnés soient employés, partie au soulagement des pauvres, partie aux besoins de l'Etat* »¹⁰.

III. Les deux cahiers communs de la noblesse et du clergé

Comme le tiers, le clergé et la noblesse du Périgord devaient aussi rédiger un cahier commun de doléances à remettre à leurs députés respectifs. Malheureusement, nous n'avons pratiquement plus les cahiers particuliers, comme pour le tiers, qui ont pu préparer ces cahiers de synthèse. Et ceux-ci, selon la loi du genre, sont souvent bien décevants.

10. Bussière (Georges), *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, Bordeaux, 1885, t. II, p. 217.

1. Cahier de la noblesse

Ainsi celui de la noblesse, ne mentionnent qu'incidemment les couvents en parlant d'éducation : « *que, dans chaque sénéchaussée, il soit fondée une maison d'éducation suffisamment dotée, soit des biens des maisons religieuses dépeuplées, soit autrement...* »¹¹.

2. Cahier du clergé

Celui-ci, comme chacun sait, est malheureusement perdu, et nous n'avons plus qu'un compte-rendu imprimé des deux députés du clergé pour nous en faire une idée. Dans l'article IV de ce document traitant des « *abus à réformer dans le clergé séculier et régulier* », on mentionne « *la conventualité dans les monastères par leur réunion* ». Et c'est tout.

Mais on peut citer en plus le « *mémoire à présenter aux états généraux* » de Delteil, le curé de Saint-Cernin-de-la-Barde, le seul cahier particulier du clergé qui parle des religieux et, en ces termes : « *Je ne dirai qu'un mot de Messieurs les Moines. Je crois qu'on ferait très bien d'en supprimer une bonne partie. L'Eglise n'en serait pas moins servie et on trouverait dans cette suppression des moyens considérables* »¹².

3. Conclusion

Malgré le peu de renseignements que nous apportent ces cahiers du clergé et de la noblesse, on peut cependant y reconnaître une certaine convergence avec les doléances du tiers, sinon pour la suppression totale des couvents, du moins dans le désir de restaurer une conventualité valable par des effectifs de moines plus conséquents, voire de supprimer purement et simplement un certain nombre d'entre eux pour le plus grand profit de l'Etat.

IV. Législation antimonacale des assemblées nationales

Les revendications des cahiers de doléances du tiers état annoncent les décrets que vont rapidement prendre les assemblées nationales.

11. Froidefond, *op. cit.*, t. II, p. 231.

12. Pour tout ce qui concerne ce cahier du clergé ainsi que les références correspondantes, voir l'article : « Quelques doléances des curés du Périgord pour les états généraux de 1789 », in *B SHAP*, 1990, t. CXVII, p. 209 à 216.

Effectivement, les premières lois concernant le clergé de France visent directement les ordres religieux. Malgré ce qu'a de rébarbatif l'énoncé des lois, même s'il est présenté, comme on va le faire, d'une manière très schématique, celui-ci paraît indispensable pour bien comprendre la situation des maisons religieuses et de leur personnel pendant la Révolution Française.

28 octobre 1789, décret qui prévoit, à titre provisoire, la suspension de toute nouvelle émission de vœux monastiques.

2 novembre 1789, tous les biens de l'Église, et en particulier ceux des maisons religieuses, sont mis « *à la disposition de la nation* ».

19 février 1790, décret fondamental pour les maisons religieuses qui énonce :

- 1°- La suppression des vœux solennels et donc, à terme, la suppression des congrégations qui les pratiquent.
- 2°- La possibilité pour tous les religieux qui le désirent de « *sortir* » de leur couvent et revenir dans le monde, avec une pension.
- 3°- Pour ceux qui veulent « *rester* », ils seront rassemblés dans des « *maisons de réunion* ».

20 février 1790, évaluation des pensions pour les religieux, selon la nature de leur ordre et de leur âge.

20 mars 1790, les municipalités doivent sur leur territoire :

- 1°- faire l'inventaire des biens de toutes les communautés.
- 2°- établir l'état de leur personnel (nom, fonction, âge...).
- 3°- interroger les religieux sur leur intention de rester dans la vie conventuelle ou d'en sortir.
- 4°- évaluer la capacité en personnel des maisons religieuses.

12 juillet 1790, constitution civile du clergé et de son serment constitutionnel.
NB : les moines, non fonctionnaires publics, n'y sont pas soumis, mais s'ils acceptent leur élection comme curés ou vicaires, ils deviennent par le fait même fonctionnaires publics et sont soumis à ce serment.

14 octobre 1790, décret sur les religieux. Titre I :

article 1- le traitement commencera à être payé au 1^{er} janvier 1791 pour l'année 1790.

art. 2- chaque religieux fournira à sa municipalité sa déclaration s'il désire ou non continuer la vie commune.

art. 8- en quittant leur maison, ils pourront disposer du mobilier de leur chambre ou cellule.

art. 12- pour ceux qui auraient choisi la vie commune, en janvier 1791 leur seront indiquées des maisons où ils devront se retirer avant le 1^{er} avril 1791.

art. 17- chaque maison de réunion contiendra au moins 20 religieux.

art. 18- les religieux étant du même ordre seront placés ensemble autant que faire se pourra : pourront néanmoins des religieux de

différents ordres être réunis quand cela sera nécessaire, pour compléter le nombre prescrit.

7 janvier 1791, les religieux qui accepteront de prendre un ministère paroissial conserveront la moitié de leur pension de religieux avec leur nouveau traitement de fonctionnaires publics.

11 mars 1791, abolition du costume des ordres religieux.

17 avril 1791, le serment constitutionnel est obligatoire pour tous les enseignants - même religieux - les aumôniers d'hôpitaux, de prisons.

17 novembre 1791, l'Assemblée nationale confirme le décret du département du Bas-Rhin qui réunit à Strasbourg tous les religieux de ce département, de quelque ordre qu'ils soient.

14 août 1792, serment de Liberté-Egalité imposé à tout français recevant un traitement ou une pension de l'Etat, comme les religieux, et cela dans les huit jours de la publication de ce décret.

17 août 1792, évacuation et vente des maisons encore occupées par des religieux.

18 août 1792, décret pour anéantir les corporations religieuses et faire disparaître à tout jamais tous les costumes qui leur étaient propres.

24 avril 1793, tout ecclésiastique n'ayant pas prêté le serment de Liberté-Egalité sera déporté sans délai à la Guyane française.

Ce serment prêté après le 23 mars 1793 sera regardé comme non avenu.

Mais les plus de 60 ans, les infirmes, au lieu d'être déportés en Guyane, seront renfermés sous huitaine dans une maison commune, au chef-lieu du département.

Les déportés qui rentreraient seront punis de mort dans les 24 heures.

21 octobre 1793, les ecclésiastiques qui ont prêté le serment de Liberté-Egalité et qui seront dénoncés pour cause d'incivisme, seront transférés sans délai sur la côte de l'Ouest de l'Afrique, depuis le 23° degré sud jusqu'au 28°.

Il suffit que la dénonciation soit faite par six citoyens du canton.

Les ecclésiastiques cachés en France sont tenus dans la décade de la publication du présent décret de se présenter à l'administration de leur département pour être déportés ou enfermés.

Ce délai expiré, ils seront punis de mort.

20 novembre 1793, les prêtres qui se marieront ne seront pas soumis à la déportation.

6 décembre 1793, suppression de pension aux ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment de Liberté-Egalité.

16 mai 1794, tout ecclésiastique sujet à la réclusion, infirme ou sexagénaire, est tenu de se transporter au chef-lieu du département pour y être reclus dans les deux décades.

5 août 1794, tout religieux pensionné touchera sans délai l'arriéré des sommes qui lui sont dues.

V. Maisons religieuses

Pour chacune de ces maisons, on citera d'abord leur situation, leurs effectifs et leurs revenus en 1768, d'après les papiers de la commission des réguliers créée le 23 mai 1766 par Louis XV pour réformer, d'autres disent pour détruire, les monastères de France. Cela donnera une idée de l'évolution de ces monastères pendant cette vingtaine d'années précédant la Révolution¹³.

Suivra ensuite la liste nominative des religieux, le nom de chacun d'eux étant précédé entre parenthèses du numéro de sa notice biographique parue dans le *Dictionnaire du clergé du Périgord au temps de la révolution*¹⁴.

Viennent ensuite de brèves statistiques, composées à partir de toutes ces notices biographiques, sur l'origine (par département), la moyenne d'âge des religieux en 1789, l'intention des moines de rester ou de sortir de leur couvent, leurs attitudes face aux serments, leur participation à l'Eglise constitutionnelle ou les persécutions qu'ils ont subies, enfin leur situation au moment du Concordat et la fin de leur vie.

Enfin des notes complémentaires terminent la présentation de chaque maison. Elles apportent en particulier des renseignements qui ne se trouvent pas dans le dictionnaire cité.

A partir de plusieurs sources¹⁵ on a rattaché à chaque maison tous les religieux qui y ont été présents de 1789 à 1792, c'est-à-dire du début de la Révolution jusqu'à la suppression des maisons religieuses.

L'ordre de présentation de ces maisons est l'ordre alphabétique du lieu où elles sont situées.

1. Prieuré de Badeix

Ce prieuré est un prieuré de l'ordre de Grandmont (ancienne observance). Il est situé aujourd'hui sur la commune de Saint-Estèphe.

13. Lecestre (Léon), *Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France - Liste générale d'après les papiers de la commission des réguliers en 1768*, Paris, 1902.

14. Bouet (Robert), *Dictionnaire du clergé du Périgord au temps de la Révolution Française*, Deltaconcept, Piégut-Pluviers, 2 tomes, 1993 et 1994.

15. Etats généraux 1789, inventaires des couvents et déclarations des religieux 1790, établissement des pensions 1791 dans A.D., A.N. et Archives municipales.



Cet ordre de Grandmont fut supprimé en 1772 par décision romaine, à la demande de la commission des réguliers. Mais les religieux existant à cette époque pouvaient continuer à vivre selon leurs règles jusqu'à leur mort.

En 1768, Badeix n'avait qu'un religieux et son revenu était de 400 livres. La commission demandait déjà sa suppression.

Au moment de la Révolution, le prieuré existe encore avec toujours un seul religieux.

Liste : (1090) Lagorce Gaspard, prieur.

Statistique

- Origine : le diocèse de Limoges dont faisait du reste partie Badeix comme tout le Nontronnais.

- L'âge avancé de ce seul religieux (65 ans) dans ce prieuré se comprend par la suppression de l'ordre de Grandmont. Il est également le seul religieux grandmontain en Périgord au moment de la Révolution.

- Attitudes révolutionnaires : réfractaire et persécuté (réclusion) tout au long de la Révolution.

- Au Concordat, il participera au culte dans son pays d'origine.

Notes complémentaires

Reclus à l'ex-couvent de la Règle de Limoges, le 12 avril 1793, il signe un reçu « au citoyen Brissaud... (pour) une paillasse et un matelas » qu'il a dû lui emprunter pour ne pas coucher par terre dans sa prison. Il avait cependant déclaré avoir 930 livres de rente dont « 20 livres payables par le curé de Pluviers et par la veuve Durepaire dudit lieu de Pluviers ». Mais comme on s'empara de tous ses biens, il n'avait plus rien pour vivre. Et le 2 mai 1793, il atteste « que depuis le mois de juillet 1792 il n'a pas de quoi subsister ».

Reclus de nouveau à la Visitation le 6 novembre 1795, il devait y tomber malade et être transporté à l'hospice le 6 décembre 1795, hospice où il resta plus de trois mois. Ramené en prison le 20 mars 1796, il est de nouveau hospitalisé le 30 novembre 1796. Toujours à l'hospice en 1799, il s'adresse aux administrateurs du département : « ... depuis quelque temps est attaqué de différentes maladies et infirmités, par la vue et par le corps, auxquelles il est sujet par son grand âge. Il aurait besoin de respirer un autre air plus salubre que celui de son habitation actuelle. Il vous prie de lui accorder la liberté pour recouvrer ses forces et sa santé bien délabrée, d'autant mieux qu'il vous déclare n'avoir rien fait contre les lois et sa conscience... »¹⁶.

Dans les *Souvenirs* de Verneilh-Puiraseau on peut lire à son sujet : « ... la chapelle du Puiraseau était alors (1784) desservie par un religieux prieur de Badoix... le père Lagorce, vif, emporté, grand preneur de tabac et très sévère dans ses principes, était un homme d'esprit et de bonne compagnie. J'avais grand plaisir à le revoir chaque dimanche, à causer avec lui de sa famille, où j'avais été si bien accueilli lorsque j'y allais voir mon bon ami Lachassaigne, ainsi que de l'abbaye de Grand-Mont et de plusieurs autres de mes relations en Limousin. Quelques années après, il voulut se retirer à la mission de Limoges, comme dans une maison de retraite, et n'y tarda pas à mourir »¹⁷.



2. Dominicains de Belvès

En 1768, ce couvent de dominicains comptait cinq religieux et avait 1 870 livres de revenus. Il devait être maintenu. A ce couvent était annexé un collège.

Au moment de la Révolution, ce couvent possède toujours cinq religieux, tous prêtres, et ses revenus en rentes s'élevaient à 2 400 livres par an¹⁸.

Liste : (341) Cassé Pierre Benoît, prieur ; (701) Durand François, prédicateur ; (1578) Reverdy Jean Joseph ; (1664) Sarlat Jean Thomas ; (1792) Vialens Thomas.

16. Archives municipales de Limoges citées dans Leclerc (abbé A.), *Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Limoges pendant la Révolution française*, Limoges, 1892, t. I, pp. 335, 342, 344, 381, 665 et t. IV, pp. 15, 250.

17. Verneilh Puiraseau, *Mes souvenirs de 75 ans*, Limoges, 1836, pp. 88-89.

18. *B SHAP*, 1901, p. 709 et 714.

Statistiques

- Origine : trois seulement sont connus sur cinq, dont un seul est de Dordogne et les deux autres de départements limitrophes (Lot et Lot-et-Garonne).
- Moyenne d'âge : 56,60 ans.
- Intentions : le 17 juin 1790, deux veulent rester sous réserve, deux autres veulent sortir.
- Attitudes révolutionnaires : un réfractaire pour quatre assermentés parmi lesquels deux prendront même des fonctions (vicaire, curé) dans l'Eglise constitutionnelle.
- Au Concordat : sur les quatre survivants, un retraité, et les trois autres prendront un ministère paroissial dans leur département d'origine.

Notes complémentaires

- Avant la Révolution, le père Cassé avait exercé à la Martinique comme curé du Mouillage (1777), puis à cause peut-être de son « *caractère trop remuant* », il est nommé curé de Grande-Anse (1778-1784). Là, il se permet de marier un esclave avec une personne libre, sans l'autorisation préalable des autorités civiles. C'est pourquoi il est aussitôt renvoyé en France. En 1785, il sera élu prieur du couvent de Périgueux. Fin 1786, il est nommé maître en théologie et en 1787, il est visiteur du couvent de Perpignan pour le provincial d'Occitanie ¹⁹.
- Reverdy, le 4 mars 1791, demandait à son district de Belvès comment il devait se conduire vis-à-vis de la Constitution civile du clergé. Il dut bien suivre l'avis de son district.
- Durand avait fait son testament 4 jours avant sa mort, le 11 août 1791.

3. Carmes de Bergerac

Le couvent Notre-Dame des carmes de Bergerac, faisant partie des grands carmes, province de Gascogne, comprend quatre religieux et a un revenu de 1 146 livres, en 1768. La commission propose de le supprimer. Mais il est toujours là au moment de la Révolution, avec toujours quatre religieux.

Le 16 mars 1789, le prieur Labrunie représente sa communauté dont on ne cite que les religieux suivants : Lamothe et Fauché.

Le 9 juin 1790, lors de la visite du couvent par la municipalité, on ne cite que Labrunie, Lamothe et « *Pierre Jude nommé Bertholde dans la religion, frère laïc* » ²⁰.

Liste : (156) Bertholde Pierre-Jude ; (756) Fauché Célestin ; (1016) Labrunie François, prieur ; (1115) Lamothe Louis.

19. David (abbé B.), *Dictionnaire biographique de la Martinique (1635-1848) - Le clergé*, Société d'histoire de la Martinique, Fort-de-France, 1984, 3 volumes (notice n° 79).

20. A.M. Bergerac, BY 21 (Carmes).



Statistiques

- Origine : régionale, mais semble-t-il aucun de la Dordogne.
- Moyenne d'âge, du moins pour les trois dont on connaît l'âge : 41 ans.
- Intentions : sur les trois dont nous connaissons les intentions au 9 juin 1790, la tendance est plutôt de rester (deux sûrs et un incertain).
- Attitudes révolutionnaires : on ignore ce qu'ils ont fait pendant la Révolution
- Au Concordat, il en est de même.

Notes complémentaires

- Dans la procuration pour l'assemblée du 16 mars 1789, Célestin Fauché est dit « religieux de l'ordre »²¹. Il n'est pas sûr qu'il ait fait partie de la communauté de Bergerac.
- Bertholde pourrait se lire aussi Berthalde : il serait le même que le frère Simon Jude²².

4. Cordeliers de Bergerac

Ce couvent de la province d'Aquitaine ne comprenait en 1768 que deux religieux, mais avait un revenu de 2 009 livres. On ne devait pas le supprimer.

Au moment de la Révolution, on y recense cinq religieux.

Le 16 mars 1789, c'est Laborie, syndic des cordeliers de Périgueux, qui représente ce couvent de Bergerac, dont on ne cite comme religieux que « Authier, docteur en théologie, ex-provincial et syndic, Despèret gardien et F. Lacoste »²³.

Le 9 juin 1790, lors de la visite du couvent par la municipalité, on cite également ces trois religieux, plus le frère Ragot²⁴.

Liste : (53) Authier Bertrand, syndic ; (67) Baillard Pierre ; (586) Desperet Jacques, gardien ; (981) Jude Pierre ; (1551) Ragaut Bernard.

21. 6 C 31.

22. A.M. Bergerac, dossier Carnes BY N 21.

23. 6 C 31.

24. A.M. Bergerac, BY 21 (Cordeliers).



Statistiques

- Origine : assez locale ; deux de Dordogne, deux de Gironde et un de Haute-Vienne qui va rester à Nontron, sans doute auprès de son parent, Martial Desperet, également cordelier, d'autant plus que Nontron faisait partie avant la Révolution du diocèse de Limoges, dont ils sont originaires.

- Moyenne d'âge : 50,40 ans

- Intentions : sur les quatre connus, trois pour sortir et un pour rester.

- Attitudes révolutionnaires : pratiquement tous assermentés, mais un seul prend du service dans l'Eglise constitutionnelle. On ignore l'attitude de Jude.

- Au Concordat : trois sont déjà morts et on ignore ce que sont devenus les deux autres.

Notes complémentaires

- Le 30 janvier 1791, le district de Bergerac conteste les comptes fournis par les cordeliers de la ville de Bergerac ²⁵.

- J. Desperet (586) a été arrêté et interrogé le 18 avril 1793 à Périgueux sur ses serments, avec trois autres ex-religieux habitant alors Nontron. On leur reproche de ne pas avoir prêté le serment constitutionnel en 1791. Mais ils font valoir qu'ils n'étaient pas alors tenus à ce serment, mais qu'ils ont par contre prêté le serment de Liberté-Egalité et tous les quatre protestent de leur civisme et de leur fidélité aux lois ²⁶.

- Un Pierre Jude figure dans un document bordelais comme « *cure assermenté de St-Martin-de-Pis, commune de Blazimont* » en 1791. Est-ce le même que notre frère cordelier ? ²⁷

- Bernard Ragaut (Rogot) fait une pétition auprès du district de Bergerac, le 30 janvier 1791, pour garder ses effets personnels et se retirer auprès de ses parents à Monségur-en-Bazadais ²⁸.

²⁵ 3 L 89 n° 10.

²⁶ 1 L 385 n° 6.

²⁷ A.M. Bordeaux, Ms 393 Jude (Pierre).

²⁸ 1 L 89 n° 10.

- Le frère Lacoste, cité à l'assemblée de mars 1789, n'a pas été retrouvé par ailleurs. Aussi, n'est-il pas mentionné dans le *Dictionnaire*.

5. Dominicains de Bergerac

Ce couvent de la province d'Occitanie comprend en 1768 deux religieux, pour 2 175 livres de revenu. Il doit être conservé d'après la commission. Au moment de la Révolution, on peut enregistrer 6 religieux.

Le 16 mars 1789, c'est Garrelon, alors « *prieur et ex-provincial* » qui représente la communauté dont on ne cite comme religieux que Despalugue et Despond.

Le 9 juin 1790, la municipalité qui visite le couvent n'y trouve que trois religieux (Duval, Beaudequin et Despond), « *un autre religieux actuellement à la campagne ayant été desservir une chapelle* ». Il s'agit de Héraud qui sera cité sur un tableau du 15 décembre 1790. Par contre, il n'est jamais question de Despalugue ni de Garralon, qui ont dû quitter avant 1790 le couvent de Bergerac auquel ils ne devaient pas être affiliés.

Par contre, on mentionne comme « *affiliés au couvent de Bergerac les RR.PP. Lamarque, docteur en théologie et prieur du couvent de St-Sever-Caps, Brethous, conventuel à Agen et le frère Villasserre, convers, actuellement au couvent de St-Emilion* »²⁹. Ces trois religieux n'apparaissant jamais en Dordogne, pendant la Révolution, n'ont pas été comptés parmi les dominicains de Bergerac.

Liste : (119) Beaudequin Jean-Baptiste ; (585) Despalugue Joseph ; (586) Despond François ; (730) Duval Jean-Baptiste, prieur ; (834) Garralon Raymond ; (945) Héraud Cyril-Vincent.



Statistiques

- Origine : régionale (de la province d'Occitanie) pour quatre connus sur six, mais aucun de Dordogne

²⁹. A.M. Bergerac, BY 21 (Jacobins).

- Moyenne d'âge : 44,25 ans.
- Intentions : trois connues sur six et pour sortir.
- Attitudes révolutionnaires : pratiquement tous assermentés dont trois au moins prennent des fonctions dans l'Eglise constitutionnelle. L'un d'entre eux, Beaufequin, s'est peut-être marié.

Cependant Duval s'est rétracté et a été exilé sous le Directoire ; c'est le même qui aurait fait partie de *La Petite Eglise*.

- Au Concordat, la plupart sont déjà morts ; un seul a pris du ministère, un autre vit en laïc et on ignore ce qu'est devenu un troisième.

Notes complémentaires

- Beaufequin : le 12 mai 1790, son provincial l'assigne au couvent de Rochechouart, mais le prieur de ce couvent refuse de le recevoir. Il écrit à l'Assemblée nationale pour faire exécuter l'ordre de son provincial³⁰. Il apparaît partisan des idées nouvelles : le 25 février 1791, il est reçu à la société populaire de Bergerac (Amis de la Constitution) qui, le 4 mars 1791, lui accorde une couronne civique : « *la couronne n'ayant pas été préparée, un membre demande que le père serait embrassé et complimenté par le président, ce qui a été fait aux acclamations de la société* ». Et le 10 mai 1791, toujours dans la même société, il fait une motion pour « *engager les ecclésiastiques à faire le service dans la garde nationale* »³¹.

- Le 22 octobre 1812, le maire de Petit-Bersac demande l'autorisation à l'évêque de construire une chapelle chez lui où pourra célébrer la messe son oncle. Duval, ex-dominicain de 83 ans, qui va venir de La Réole finir ses jours chez lui.

- Garralon, pendant qu'il était provincial de 1762 à 1766, s'opposa au maître général de l'ordre des dominicains, voulant affranchir les dominicains français du joug ultramontain. L'affaire fut portée devant le parlement de Toulouse qui débouta le père Garralon de ses prétentions par arrêt du 2 juin 1766. Il avait réuni autour de lui quelques partisans qui étaient tous des religieux plus ou moins dévoyés³².

(à suivre)

R.B.

Photographies : Pierre Madiès

Cartes postales : collection Pierre Pommarède

30. A.N., D XIX 65.

31. Charrier (G.), *Séances municipales de la ville de Bergerac*, Bergerac, 1941, pp. 218-219.

32. Mortier (P.), *Histoire des maîtres généraux*, t. VII, p. 398.

Que reste-t-il de la bibliothèque de Chancelade ?

par Jean-Pierre BITARD

Méthode de recherche

La bibliothèque municipale de Périgueux abrite un important fonds d'ouvrages anciens. Parmi les livres parus du XV^e siècle à la Révolution, un peu plus de mille présentent sur leur page de titre (ou sur une page de garde) des ex-libris manuscrits attestant de leur appartenance antérieure à un établissement religieux. Il s'agit d'ouvrages confisqués au profit de la nation (d'où le nom donné alors à ces fonds de : *Bibliothèque nationale*) par suite de la loi du 13 février 1790. Ces livres sont encore aujourd'hui la propriété de l'Etat, bien qu'un projet de loi soit à l'étude depuis quelques années pour les rétrocéder aux communes. Il s'agit donc d'un dépôt dans certaines bibliothèques municipales, dites « classées », dont celle de Périgueux. Il a été possible de repérer, grâce aux ex-libris, des ouvrages de ces communautés, conservés à Périgueux depuis plus de deux cents ans, et d'en faire une exploitation informatique. Curieusement, le manuscrit 6326 (p. 10) de la bibliothèque de l'Arsenal – manuscrit dont nous reparlerons – donne la copie d'une lettre envoyée par la commission de l'Instruction publique aux Bergeracois, en date du 3 messidor an II :

« La commission a reçu votre lettre du 1^{er} prairial. Nous regrettons que les livres des différentes bibliothèques de votre arrondissement aient été confondus et qu'il soit impossible d'indiquer sur les cartes les bibliothèques

d'où elles proviennent. Nous vous invitons à remédier à cet accident, si vous le pouvez. Il est bien rare que les livres d'une bibliothèque ne portent une marque quelconque qui désigne ou nomme le propriétaire. Faites-y attention, vous trouverez peut-être le moyen de remplir nos vœux à cet égard. »

Le fichier ancien de la bibliothèque ne suffisait pas, il a fallu extraire des rayons chaque ouvrage paraissant ancien ; l'aspect du dos du livre, souvent en cuir, donne pour cela un indice intéressant, même s'il peut s'agir d'un ouvrage du XIX^e siècle. Il est cependant possible que quelques titres aient échappé à ce repérage, par exemple dans le cas où la reliure d'un ouvrage a été refaite, au XIX^e ou au XX^e siècle, avec un dos en toile. Le rangement, faute de place, des ouvrages de petit format, sur deux rangs d'épaisseur, n'a pas facilité le travail et a pu engendrer d'autres erreurs. Chaque livre était ouvert pour examiner soigneusement ses pages de garde et de titre. Lorsqu'il y avait un ex-libris de couvent, il fallait porter le livre à un bureau pour relever les éléments nécessaires à la rédaction de la fiche.

Au fur et à mesure, les auteurs étaient vérifiés grâce au *Catalogue général des ouvrages imprimés de la Bibliothèque nationale de France* (désignée dans la suite du texte par : BNF) ou à son supplément sur microfiches ; si cela ne suffisait pas, le catalogue de la bibliothèque du *British Museum* était consulté.

L'éloignement de Périgueux et la gestion d'une autre bibliothèque nous firent délaisser quelque temps ce fichier. Des contacts avec Louis Grillon et Bernard Reviriego permirent de relancer la réflexion et d'entreprendre la rédaction : la communication de leurs recherches, publiées ou à paraître, nous a beaucoup apporté, qu'ils en soient encore remerciés : tous les extraits des documents des Archives de la Dordogne proviennent de B. Reviriego. Voir aussi les articles de L. Grillon et B. Reviriego parus dans la *Mémoire de la Dordogne*, n° 12 et n° 13.

Aujourd'hui, par la Toile, en consultant le catalogue de la BNF, nommé *BN Opale plus*, d'ultimes vérifications, ne portant plus que sur le fonds de Chancelade (564 notices), ont pu être faites. Enfin, récemment, le fichier ancien de la bibliothèque (80 tiroirs regroupant des dizaines de milliers de fiches) a été regardé de plus près. En effet si ce fichier apparaît comme très incomplet, il contient quelques fiches d'ouvrages ayant échappé à notre repérage en magasin ; la tâche aurait été impossible si, pour répondre à une demande de statistiques provenant de la Direction du livre du ministère de la Culture, les fiches de livres anciens (antérieurs à 1811) n'avaient été munies de trombones.

Résultats des recherches

Au total 1 149 notices ont été rédigées. Chacune comprend les éléments habituels : auteur, titre abrégé, lieu d'édition, éditeur, date d'édition, indication du numéro de l'édition, format, nombre de volumes, zone de notes, sujet, mais aussi des cases particulières telles que : cote à la bibliothèque de

Périgueux, type d'acquisition (achat ou don), couvent d'où provient le livre, ex-libris plus ancien, langue.

Pour quatre établissements religieux, nous disposons des totaux des inventaires révolutionnaires de leurs livres : les commissaires révolutionnaires comptaient le nombre de volumes. Notre recensement porte sur des titres, ce qui rend la comparaison un peu difficile pour deux raisons :

- Il n'est pas rare qu'un volume regroupe plusieurs titres, pas forcément du même auteur : dans ce cas, notre total est supérieur à celui de l'inventaire révolutionnaire.

- En sens inverse, pour un ouvrage en plusieurs volumes, nous n'aurons rédigé qu'une notice, alors que les révolutionnaires auront compté le nombre de volumes et auront donc obtenu un total supérieur.

Les nombres servant aux comparaisons résultent d'une équation, qui pourrait être écrite ainsi : nombre de notices + nombre de volumes supplémentaires – nombre de notices appartenant à un recueil factice (plusieurs pages de titre dans un même volume) = nombre réel de volumes.

Ces notices concernent douze établissements religieux, parmi lesquels Chancelade avec 564 notices (équivalent à 683 volumes soit 15,87 % d'un total de 4 304 volumes trouvés par les révolutionnaires.) et le collège de jésuites de Périgueux avec 345 notices (équivalent à 296 volumes sur 2 500 inventoriés à la Révolution, soit 11,84 %) dominant. Les dix autres sont : augustins de Périgueux (6 notices), abbaye bénédictine de Brantôme (39 notices équivalent à 64 volumes sur 1 473 inventoriés, soit 4,34 %), frères de la Doctrine chrétienne (30 notices et 45 volumes), dominicains de Périgueux (5 notices), abbaye de bénédictines de Ligeux (17 notices), Grande Mission de Périgueux (81 notices), récollets de Périgueux (60 notices équivalent à 88 volumes sur 1 735 inventoriés, soit 5 %), ursulines de Périgueux (1 notice). Du couvent des récollets de Limeuil ne vient qu'un ouvrage, mais un des plus précieux de la bibliothèque, le seul exemplaire connu du *Rituel et formulaire du diocèse de Périgueux*, imprimé probablement en 1490, peut-être à Périgueux. Il est le seul provenant d'un couvent du Bergeracois. Enfin un livre provient de la bibliothèque du prieuré de chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Côle.

Les inventaires révolutionnaires parvenus jusqu'à nous – uniquement des totaux de fiches envoyées à Paris – ne concernent que quatre établissements : Chancelade, Jésuites, Brantôme et Récollets pour un total de 10 014 volumes, dont il ne reste que 1 131 volumes, soit un peu plus de 11 %.

Sort des bibliothèques des couvents périgourdins

Où sont donc passés les livres du couvent des jacobins (75 selon l'inventaire révolutionnaire), de celui des cordeliers, les 1 200 volumes, dont une partie provenait de Vaclaire, rassemblés à Mussidan, les 1 000 entassés pêle-mêle à Belvès en provenance de Cadouin (ne reste-t-il de la bibliothèque de Cadouin que les très précieux manuscrits liturgiques des Archives

départementales de la Dordogne ?) : les bibliothèques de la quasi-totalité des dizaines d'établissements religieux périgourdins de 1789 semblent s'être évaporées. Pour Cadouin, J. Secret relève (dans notre *Bulletin*, tome LXXXI, 1954, p. 165-166), la vente aux enchères à Paris d'un manuscrit à peintures portant son ex-libris, *l'Apologeticum de saint Grégoire de Naziance*, sans qu'il ait été possible de savoir d'où ce beau manuscrit venait, ni où il est allé.

Il n'est pas impossible que certains établissements n'aient pas apposé leur ex-libris sur les livres leur appartenant, les rendant non repérables dans les collections de la bibliothèque de Périgueux. Cette éventualité paraît pourtant peu probable, lorsqu'on lit dans une lettre des administrateurs du district au comité d'instruction publique (2 prairial an II, soit le 21 mai 1794) : « Les commissaires ont été bien plus surpris à l'aspect de l'étrange cahos qu'ils ont eu à débrouiller, les bibliothèques de tous les dépôts avaient été confondues ensemble... » : faute d'ex-libris, ils n'auraient pu ordonner ce « cahos ».

De même que quelques centaines de livres ont été choisis dans les immenses dépôts de Paris et rapportés par Damame, professeur de dessin à l'école centrale de la Dordogne, de même la Bibliothèque nationale (de Paris) a prélevé des livres dans les dépôts des départements. S. Balayé, dans le chapitre qu'elle consacre à la Bibliothèque nationale pendant la Révolution (*Histoire des bibliothèques françaises*), indique : « Selon la Commission temporaire des arts, les départements possèdent sans profit pour eux quantité de richesses de ce genre, qui devront être transportées dans le dépôt central ». L'abbé Grégoire ne dit-il pas dans ses *Mémoires* (tome III) que, si les Parisiens avaient pu transporter dans la capitale l'arc de Triomphe d'Orange et le Pont du Gard, ils l'auraient fait. Mais, pour la Dordogne, Mme M.-P. Laffitte, conservateur général à la BNF, nous précise : « J'ai beaucoup travaillé sur les acquisitions de la Bibliothèque nationale à l'époque révolutionnaire, et, à ma connaissance, rien n'a été envoyé de Dordogne. »

Les regroupements à Périgueux n'ont en rien favorisé la préservation des fonds. Pourtant, dès le 10 octobre 1792, la Convention interdisait la vente des livres saisis, bonne intention qui ne fut guère suivie d'effet, comme le prouve la suite des événements. La contribution de D. Varry au colloque de Clermont (Révolution française et « vandalisme révolutionnaire »), qui s'intitule *Vicissitudes et aléas des livres placés sous la main de la Nation*, le montre bien ; il précise que la gabegie s'étendit, au-delà de la Révolution, sous l'Empire.

La mauvaise volonté mise par certaines municipalités pour rassembler et expédier au chef-lieu les ouvrages confisqués, le séjour pendant de nombreux mois dans des locaux soumis aux intempéries, les soustractions et les vols dans les dépôts successifs et les ventes aux enchères ont abouti à la disparition de la plus grande partie de ces collections. Mais une fois la tourmente passée, l'attribution des fonds à l'école centrale donna le coup de grâce. On ne trouve actuellement qu'un petit nombre de livres pourvus du

tampon de cet ancêtre du lycée : il faut bien dire aussi que les ouvrages des couvents n'étaient guère adaptés à l'enseignement secondaire. L'abbé Audierne, dont la très longue vie couvre presque tout le XIX^e siècle, écrit : « A la création de l'école centrale, tous ces livres, mis en dépôt dans le chef-lieu de chaque arrondissement, furent transportés à Périgueux, pour y composer la bibliothèque de ce nouvel établissement. Livrés au pillage dans ces dépôts, un grand nombre d'ouvrages arrivèrent incomplets à l'école centrale, mais, à la suppression de cette école, presque abandonnés, ils furent plus maltraités encore ». Une partie des fonds fut en fait transférée à Périgueux bien avant la création de l'école centrale [1804], comme, par exemple ceux de Chancelade et de Brantôme mais le pillage et l'abandon, que dénonce Audierne, sévirent pendant des dizaines d'années. La seule comparaison extérieure à la Dordogne que nous ayons trouvée provient d'une étude de G. Thuillier citée par Henri-Jean Martin : « Il ne subsiste par exemple, selon G. Thuillier, à la bibliothèque de Nevers que 5 000 des 350 000 volumes saisis il y a deux siècles » [*Histoire de l'édition française*, p. 619]. La brochure de G. Thuillier, que nous n'avons pas lue, s'intitule : *Histoire d'une bibliothèque, la bibliothèque municipale de Nevers* (Nevers, 1983).

Dépassés par l'ampleur de la tâche et convaincus que les livres de théologie et de jurisprudence ne pouvaient servir à l'éducation du peuple, les responsables locaux demandent à Paris s'ils ne peuvent pas opérer une sélection ; la commission d'instruction publique répond aux Bergeracois (9 fructidor an III) :

« Vous désirez faire un triage... on doit provisoirement les conserver tous. Il est bien vrai que les rêveries des auteurs ascétiques, des théologiens sont déplacées dans les bibliothèques républicaines... [cependant on devra attendre] le jugement préalable d'une commission de savants que la commission d'instruction publique nommera elle-même, lorsque le travail général de la bibliographie sera terminé. »

Les esprits conscients du gâchis font des propositions aux législateurs. C'est ainsi qu'un rapport de l'Institut (Archives des dépôts littéraires, vol. 1, f. 102 et suivantes à la bibliothèque de l'Arsenal) en date de floréal an V (avril-mai 1797) distingue les dépôts parisiens et ceux des départements : pour ces derniers, il préconise la conservation sans exception de tous les livres qu'ils contiennent. Mesure venant trop tard, comme le montre le peu de livres subsistants. La décision du Directoire du district de Périgueux de vendre aux enchères tous les livres relatifs au culte « inutiles à l'instruction publique » (8L17) du 26 fructidor an V (27 septembre 1797) qui permet la vente des livres de théologie et de jurisprudence a dû éliminer des milliers de livres. Il ne reste malheureusement aucune trace de ces ventes de livres aux Archives départementales de la Dordogne. On peut être sûr que des ventes eurent lieu, puisqu'on voit plus tard Dubreuilh, imprimeur à Périgueux, vendre un lot important de livres à un collègue bordelais (voir plus bas).

La Révolution a d'ailleurs traité de façon différente parmi les confiscations les bibliothèques des communautés religieuses et celles des condamnés (émigrés et autres ennemis de la Nation).

H.-J. Martin écrit : « D'autre part les ecclésiastiques, puis les amis des émigrés dissimulèrent le plus d'ouvrages possible » [*Histoire de l'édition française*, p. 619].

Très vite, du moins après Thermidor, les familles influentes ont obtenu la restitution de leurs bibliothèques : on retrouve ici des noms de familles périgourdines vivant à la Cour. De nombreux dossiers existent à ce sujet à la bibliothèque de l'Arsenal (ms 6497, tome XI) : ils concernent par exemple madame de Chabannes, née Talleyrand-Périgord, Chalais-Périgord, madame de Galard-Béarn, la veuve de monsieur de Caumont La Force, de Talleyrand-Périgord, *etc.* On peut penser, cependant, que ces restitutions ont concerné les bibliothèques que ces familles possédaient dans leurs domiciles près de la Cour ; la présence de quelques dizaines de volumes portant sur leurs plats les armes des La Force semble montrer qu'il n'y a pas eu de telles restitutions pour les bibliothèques des châteaux périgourdins : on ne trouve pas trace de réclamations les concernant dans les Archives départementales de la Dordogne. Plus tard, après le Concordat, on se préoccupa de restituer des livres à des prêtres déportés rescapés et de fournir des ouvrages nécessaires à l'enseignement religieux dans les séminaires : nous ignorons si cela fut fait en Dordogne.

Cependant pour la bibliothèque de l'abbaye de Brantôme, contrairement à ce qui a été affirmé, les livres n'ont pas été vendus aux enchères sur place. B. Reviriego a retrouvé un extrait, fait en 1878, du registre des délibérations de la commune de Brantôme en date du 22 février 1793 :

« ... le corps municipal assemblé au lieu des séances ordinaires, s'est présenté le cytoyen Brugère archiviste du département de la Dordogne qui a exhibé sur le bureau un arrêté dud. département en date du 8 février signé pour expédition Versavaux et Jaubert pour le secrétaire général qui le commet pour se transporter en cette ville aux fins de faire enlever tous les livres, titres et papiers appartenants à la cydevant communauté des Bénédictins de cette ville et autres généralement appartenant à la nation tant brochés que reliés... Le corps municipal donne acte au cytoyen Brugère de son dire et requis cydessus, arrête qu'il se transportera sur le champ à la bibliothèque de la cydevant abbaye de cette ville, où étant accompagné dud. cytoyen Brugère et de notre secrétaire-greffier avons apperçu que sur l'orrichie de la serrure de la porte de la bibliothèque des cydevant bénédictins était apposé une bande de papier signée... *ne varietur* aux extrémités de laquelle étaient apposés deux cachets à l'empreinte de notre cachet ordinaire, après un mûr examen l'avons trouvé intact et sans altération, après quoi l'avons levé et ouvert lad. porte ensuite avons fait le ressencement du nombre des volumes de différents formats ensuite le cytoyen Brugère

toujours séant aux présentes les a fait déployer et mettre dans des sacs pour les faire traduire à Périgueux... »

Un convoi complémentaire partit un peu plus tard, puisque le 10 mai 1793 le citoyen Garraud reçoit cent livres pour la conduite à Périgueux du restant de la bibliothèque des bénédictins de Brantôme (1L153 aux Archives de la Dordogne, renseignement communiqué, comme beaucoup d'autres, par B. Reviriego). Ces ouvrages furent catalogués à Périgueux et 1 473 cartes envoyées à Paris. Il s'agissait généralement de cartes à jouer, qu'on perforait pour pouvoir les rassembler par une ficelle, un peu à la manière des ligatures de sapèques des Chinois ; ce type de fiches (maintenant en bristol et réunies par une tringle métallique) s'est maintenu jusqu'à l'avènement de l'ordinateur. Le mot anglais désignant nos fiches, *card* en conserve la trace.

La commission temporaire des arts, le 8 fructidor an II, accuse réception des cartes venues de Brantôme et s'en déclare satisfaite ; elle se félicite de la rectification du nom de l'auteur Natalis (Alexander) au lieu de Alexander (Natalis) : ces opérations de catalogage sur fiches ont fait l'objet de correspondance au moins pendant les années 1794 et 1795 (ms 6326 de l'Arsenal, p. 84). Elles témoignent du sérieux du travail des Périgourains, attentifs à appliquer, après un échange de lettres pour des mises au point, les instructions venues de Paris.

Aux Archives nationales sous la cote F17-1074 (2) les archives de la Commission temporaire des arts présentent deux relevés des catalogues bibliographiques faits sur cartes et envoyés par les districts au bureau de la bibliographie générale : le premier, daté du 23 février 1791, totalise 22 653 cartes d'imprimés, 3 de manuscrits et une d'un cabinet de médailles et antiques (ne serait-ce pas celui de Wlgrin de Taillefer, dont il déplore la perte dans les premières pages de ses *Antiquités de Vésone* ?) ; le deuxième plus complet, daté de l'an III, indique que 79 inventaires ont été reçus, totalisant 29 394 cartes (nombre minimum). Malheureusement il ne reste aujourd'hui plus trace des fiches. L'ouvrage de J. B. Labiche parle, en 1880, des paquets de fiches moisies entassées dans les greniers des lieux de dépôt. Il n'y a pas eu, pour la Dordogne, de reports de ces fiches sur des registres, comme a pu en utiliser D. Varry pour sa thèse sur les bibliothèques des établissements religieux de Normandie.

Ouvrages repérés hors du fonds de la bibliothèque de Périgueux

Notre *Bulletin* (tome XLV, p. 134-135) mentionne la vente, en 1806, par la veuve de l'imprimeur Dubreuilh de Périgueux à un libraire de Bordeaux, Duvillard, de livres provenant de communautés religieuses périgourdines, pour l'importante somme de 1 500 livres. On ne possède malheureusement pas la liste de ces ouvrages.

Quelques livres se trouvent aujourd'hui dans des bibliothèques publiques ou privées, il est même possible d'en acquérir à l'occasion chez

des bouquinistes ou lors de ventes aux enchères. Outre les livres de Chancelade, qui seront étudiés plus bas, un livre de l'abbaye de Brantôme figure dans une collection particulière : *Les psaumes de David traduits en François*, tome 1^{er}, édité à Paris chez G. Desprez en 1689.

J. Lagrange (1989, p. 141) écrit que, lorsque les officiers municipaux inspectent, le 8 juillet 1790, le couvent de la Visitation : « ... Ils visitent la bibliothèque et ne trouvent aucun manuscrit. Elle est composée de textes d'écriture sainte expliquée, d'histoires du peuple de Dieu, des sermons du père Bourdaloue, de légendes de la vie des saints et d'une centaine de livres de dévotion ».

Deux de ces ouvrages se trouvent dans une collection particulière : François de Sales, *Les œuvres du bienheureux François de Salles, reveüts et augm. d'un grand nombre de pièces par le père Caussin de la compagnie de Jésus*, Paris, N. Talon, 1641, in-folio et, Paris, F. Muguet, 1666.

Le même article (Lagrange, p. 149) mentionne la vente, en 1955, par des bouquinistes de Périgueux d'ouvrages portant l'ex-libris de la Grande mission de Périgueux. Il s'agit de trois titres décrits précisément par L. Grillon dans le 2^e fascicule du tome LXXXII de notre *Bulletin* (p. 73-74). Outre les 81 titres conservés à la bibliothèque de Périgueux, un livre portant cet ex-libris figure dans une collection particulière : Louis Maimbourg, *Histoire des Croisades pour la délivrance de la Terre Sainte*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1675, 4^o.

La même collection recèle un *Conduite de la vie chrétienne*, Paris, S. Huré, 1646, provenant de l'abbaye de Ligeux (s'ajoutant aux 17 détenus par la bibliothèque de Périgueux). On y trouve aussi trois titres portant l'ex-libris du couvent des frères prêcheurs de Périgueux (dominicains) :

Louis de Grenade, *La vie de dom Barthélémy et des martyrs religieux de l'ordre de Saint Dominique*, 2^e éd., Paris, P. Le Petit, 1663. Avec la mention « *emptus* », acheté.

Raymond Bonal, *De la théologie morale*, 7^e éd., Lyon, A. Beaujollin, 1688. Il s'agit seulement du tome deux de cet ouvrage.

Jacques Biroat, *Sermons sur le mystère de Nostre Seigneur*, Paris, E. Couterot, 1669, 8^o.

Un ouvrage de la même collection vient du collège des jésuites de Périgueux : Isaac Casaubon, *Historiae augustae scriptores sex...*, Paris, A. et H. Drouart, 1603, 4^o. Nous ne pouvons résister à donner la correction proposée par le logiciel pour le mot *scriptores*, que son lexique ignore et qu'il rapproche de *scriptes* : « *Scriptes*. Ce mot est un anglicisme. Le *Journal officiel* propose : *secrétaires de plateau* ».

La bibliothèque des jésuites, la plus importante de celles qui nous soient parvenues, après celle de Chancelade, mériterait un développement particulier. Près de la moitié (164 sur 345) des titres subsistants proviennent de la bibliothèque d'un chanoine théologal Jean-Baptiste Pichard : à noter qu'un seul volume porte un *ex-dono*.

P. Barrière (Barrière, 1936, p. 3) signale que l'exemplaire de la rarissime deuxième édition des *Essais* de Montaigne que possède la bibliothèque de Périgueux provient du couvent des chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Côle [cote : PZ 1408 Réserve]. Ce très précieux livre porte aussi l'ex-libris d'un ancien possesseur sur les plats de parchemin de sa reliure et même un autre ex-libris sur une page de garde.

Pour être complet, précisons qu'un appel aux membres de notre Société, qui auraient pu avoir dans leurs bibliothèques des livres provenant des confiscations révolutionnaires, n'a pas provoqué de réponse.

Les ouvrages subsistants de la bibliothèque de Chancelade, représentant environ la moitié du total des titres provenant des établissements religieux présents à la bibliothèque de Périgueux, seront étudiés de façon détaillée.

Vestiges de la bibliothèque de Chancelade

L'abbaye Sainte-Marie de Chancelade (chanoines réguliers de Saint-Augustin), ancienne et riche, possédait une importante bibliothèque. Son histoire a été mouvementée, comme le montrent les études de l'abbé Riboulet, historien de l'abbaye (Riboulet) et un article récent de L. Grillon et B. Reviriego (Grillon, Reviriego, 2000). Au cours de la guerre de Cent Ans, dans les années 1360, l'abbaye fut pillée par les Anglais et ses manuscrits brûlés : curieusement, un des livres subsistants, l'*Histoire de Bertrand Du Guesclin* de P. Hay Du Chastelet, raconte (p. 184-185) l'assaut donné par Du Guesclin pour reprendre l'abbaye. En 1575, les protestants, maîtres de Périgueux, s'emparèrent de Chancelade et livrèrent les livres et les manuscrits au feu. Les livres parus antérieurement à 1575 (91 titres), qui restent aujourd'hui à la bibliothèque de Périgueux attestent que la bibliothèque n'avait pas été totalement détruite ; cependant cette affirmation doit être nuancée, parce qu'il est certain, comme on le verra plus loin, que bien des acquisitions concernaient des livres parus cinquante ou cent ans, et parfois plus, avant leur incorporation à la bibliothèque. Signalons – mais, nous y reviendrons – que les deux ouvrages roussis parvenus jusqu'à nous sont des éditions postérieures à 1575.

Le 16 décembre 1790, l'inventaire des révolutionnaires, fait à Chancelade, trouve 4 304 volumes. Ce total est obtenu en additionnant les volumes des différentes classes de l'inventaire, les livres interdits (195 volumes) et ceux qui étaient dans les cellules (1 125 volumes). L'addition faite par les commissaires révolutionnaires est fautive [Archives de la Dordogne : Chancelade E - dépôt 342]. La *Description de tout le País Bas* de Lodovico Guicciardini contient une bande, découpée dans une carte à jouer, portant le numéro 114 : c'est le seul vestige matériel de l'inventaire révolutionnaire.

Le 3 novembre 1793 un grand feu consuma les archives et des livres de l'abbaye... L'abbé Riboulet, moins de quatre-vingt-dix ans après ce désastre (Riboulet, 1882, p. 8), écrit :

« Les archives furent pillées et brûlées sur la place publique avec un grand nombre de livres... Les flammes, racontait encore il y a quelques années un vieillard témoin de ce stupide autodafé, s'élevaient jusqu'à la hauteur des toits. Les livres qui restaient furent jetés pêle-mêle dans des charrettes et conduits à Périgueux. »

En fait les livres restèrent sur place encore trois ans et demi, jusqu'au 16 juin 1794, jour où le registre des délibérations municipales de Chancelade parle de vingt bouviers requis pour transporter la bibliothèque à Périgueux : on peut penser que les pillages sur place et les destructions par le feu n'ont dû éliminer qu'une petite partie des ouvrages, car vingt chars à bœufs permettent d'emporter des milliers de volumes. Deux volumes roussis (l'un dans une collection privée et l'autre à la bibliothèque de Périgueux, coté D5891) furent sauvés *in extremis*.

Un peu plus tard on voit les commissaires bibliographes, désignés par le directoire de district de Périgueux, se plaindre des conditions de stockage des livres, continuellement dégradés par la pluie et l'humidité.

On peut seulement comparer l'inventaire de 1790 et le fonds restant à la bibliothèque de Périgueux. En 1790 la bibliothèque comptait 4 304 volumes. À la bibliothèque de Périgueux, 564 titres ont été relevés, à comparer avec l'inventaire de 1790 portant sur un nombre de volumes. On a vu plus haut que les 564 notices correspondent à 683 volumes.

Pour dire les choses autrement, on ne connaît plus actuellement que 15,87% (moins d'un livre sur six) de la bibliothèque inventoriée en 1790. Cette faible proportion oblige à regarder avec prudence les statistiques tirées du fichier actuel. La fréquence de tel ou tel sujet, auteur ou donateur ne vaut que pour le fonds actuel. Notre travail décrit seulement ce fonds : toute extrapolation serait hasardeuse. Après l'étude des sujets représentés en l'an 2000, une comparaison sera menée entre ces vestiges et la bibliothèque de 1790.

Auparavant les ouvrages repérés hors du fonds de la bibliothèque municipale de Périgueux seront brièvement décrits ; ces ouvrages peuvent avoir été acquis lors de ventes à l'époque révolutionnaire, ventes annoncées, mais dont on ne retrouve pas trace dans les archives départementales.

Dans des collections particulières :

- Besombes de Saint-Geniès, Pierre-Louis de, *Transitus animae revertentis ad jugum sanctum Christi Jesu*, S. l. n. d. Pagination multiple, in-octavo. Il s'agit d'une édition inconnue de la Bibliothèque nationale.

- Bible. Français. 1739, *La Sainte Bible traduite sur les textes originaux avec les différences de la Vulgate*, S. l. n. d., 1739, 884 p., 8°.

- Lombard, le Père, *Méthode courte et facile pour discerner la véritable religion chrétienne d'avec les fausses qui prennent ce nom*

aujourd'hui. *Augmentée de Dix preuves de l'existence de Dieu* par le révérend père Edmond-Campien de la compagnie de Jésus, 5^e éd. Lyon, chez la veuve Delaroche et fils, 1740, 396 p. L'auteur du complément s'appelait en réalité : Edmund Campian.

- Virgile, *Les œuvres de Virgile traduites en prose, enrichies de figures, tables, remarques, commentaires, éloges et vie de l'auteur, avec une explication géographique du voyage d'Énée et de l'ancienne Italie...* par Michel de Marolles, abbé de Villeloin, Paris, T. Quinet, 1649.

- Croiset, le Père Jean, *Parallèle des mœurs de ce siècle et de la morale de Jésus-Christ*, tome premier, 3^e éd. rev. et corr., Lyon, chez les frères Bruyset, 1743. La Bibliothèque nationale indique qu'il s'agit d'un ouvrage en deux volumes, au format in 12.

Aux Archives départementales de la Dordogne :

- Auboux, Jean, *La véritable théorie-pratique civile et criminelle des cours ecclésiastiques et officialitez...*, Paris, F. Pélican, 1648. [C292].

- Juste Lipsi, *Justi Lipsi De amphitheatro liber...*, Anvers, Chr. Plantin, 1584. Dans le même volume, chez le même éditeur, on trouve : *Justi Lipsi De amphitheatris quae extra Romam libellus*, 36 p. L'amphithéâtre de Périgueux - nos Arènes - , y est cité, mais non représenté. [D110].

Localisations incertaines :

Dans notre *Bulletin* (XC, p. 161), on mentionne : Serces, James, *Traité des miracles*, Amsterdam, P. Humbert, 1729 ; cet ouvrage appartenait à la bibliothèque de J. Saint-Martin. Il portait l'ex-libris de G. Maleville ; sur la page de garde figurait une longue critique, de la main de Maleville, et la mention : « Lu en 1743 ». Le possesseur actuel ne nous est pas connu : notre Société à qui J. Saint-Martin a donné beaucoup de brochures rares, pas plus qu'un collectionneur privé, acquéreur d'une partie de la collection, ne le détiennent.

L'*Encyclopédie* de Diderot, dans la très coûteuse édition in-folio, provenant de la bibliothèque de l'abbaye de Chancelade, est en possession d'une famille périgourdine : il n'est pas certain que la série soit complète. Ce renseignement est dû à P. Esclafér de La Rode, qui signale également qu'un précieux exemplaire de *l'Histoire de l'Académie royale des sciences et des belles lettres de Berlin*, Berlin, chez Ambroise Haude, 1746-1749, in-12°, ayant la même provenance s'est vendu en 1993 à Paris (vente Briest, 17 novembre 1993, n° 30).

La circulation de livres provenant de Chancelade sur le marché de l'occasion se confirme avec la découverte récente, sur une brocante, du livre du père J. Croiset signalé plus haut et avec l'achat récent, lors d'une vente aux enchères d'un *Cantique des cantiques traduit en françois*, Paris, H. Foucault, 1690, par la bibliothèque de Périgueux.

L'existence de certains titres dans la bibliothèque de Chancelade avant la Révolution est attestée par François de Paule Latapie, qui signale les

Aldrovandi [cotes à la bibliothèque de Périgueux : B791 à B799] et l'atlas de Blaeu, *Le théâtre du monde* [cote : A44], dont il ne reste malheureusement que trois volumes sur cinq. L. Grillon a étudié la correspondance de l'abbé Joseph Nadaud, curé de Teyjat, travail qu'il a eu l'amabilité de nous communiquer ; ces lettres montrent des échanges intenses de livres et de renseignements bibliographiques avec les chanoines de Chancelade dans les années précédant la Révolution ; une dizaine de titres possédés alors par l'abbaye apparaissent, titres presque tous disparus depuis la confiscation de la bibliothèque. Dans sa lettre du 3 novembre 1768, l'abbé Nadaud écrit : « Si vous voulez garder la Bibliothèque historique de la France du père Lelong, vous en êtes le maître. Dès que j'ai le premier tome de la nouvelle édition, avec promesse des suivants, cet exemplaire me devient inutile. »

La deuxième édition est parue de 1768 à 1778 en cinq volumes (l'abbé Nadaud mourut en 1775). À la bibliothèque de Périgueux la première édition [cote : B160] présente des pages de garde remplies de nombreux rajouts manuscrits de titres, qui sont un complément par Nadaud du travail du père Lelong, cet ouvrage n'a pas l'ex-libris de Chancelade, mais en provient sûrement. Il serait intéressant de comparer les compléments manuscrits de Nadaud et les nouveautés de la deuxième édition. Bien qu'il ne porte pas l'ex-libris de Chancelade, cet ouvrage a été inclus dans le fichier.

Parmi les livres antérieurs au XIX^e siècle de la riche bibliothèque de notre Société, il n'y a pas d'ouvrage portant un ex-libris de couvent.

En ajoutant les quelques titres de ces différentes collections, on doit aboutir à un total d'environ 700 volumes parvenus jusqu'à nous.

Formation de la bibliothèque

C'est la présence d'ex-libris manuscrits qui a permis le repérage des fonds provenant des couvents périgourdins. Les livres provenant de Chancelade portent l'inscription : « *ex-libris abbatiae B. Mariae de Cancellata* », c'est-à-dire : des livres de l'abbaye de la bienheureuse Marie de Chancelade. Après cette inscription, on a parfois (42 cas) porté la date d'acquisition. Un ouvrage a la mention : « Catal. Inscr. N° 211, M. de S. prieur de Saint-André de Bordeaux » ; cette mention est barrée et doit avoir été portée par le précédent possesseur : il ne semble pas que les chanoines de Chancelade numérotaient leurs livres.

Il n'y a guère d'éléments pour savoir si les livres ont été acquis par dons, échanges ou achats. Six livres portent la mention « *ex-dono* » : par exemple la belle et rare *Histoire généalogique de la maison de Beaumont en Dauphiné* par G. Brizard, donnée, à la fin du XVIII^e siècle par « le comte de Beaumont, commandant du Périgord, maréchal de camp des armées du roy » ou le somptueux don des 24 in-folio du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. Un seul (coté B786) est indiqué comme « *emptus Parisiis 1622* », acheté à Paris en 1622, très certainement par A. de Solminihac. Il

semble que la quasi-totalité des livres de Chancelade parvenus jusqu'à nous aient été achetés, mais d'autre part tous les donateurs n'ont peut-être pas inscrit d'ex-libris, ni apposé *d'ex-dono* sur leurs livres : la charité est plus vertueuse si elle est discrète.

Les achats ont pu être faits à Périgueux, où l'on trouve un libraire dès le XV^e siècle. Mais il est plus vraisemblable qu'on allait dans des villes mieux achalandées ou qu'on chargeait des achats un correspondant habitant l'une de ces grandes villes. Les intermédiaires pouvaient être multiples, comme le montre cette inscription sur un livre donné aux augustins de Périgueux par un nommé Duzerluz : « Plairra à M^e Puibertrand délivrer le présent livre à Monsieur Coustierron qui demeure chez M. le juge criminel à Périgueux. Duzerluz ».

A. Dujarric-Descombes écrit : « Celui de Périgueux [le subdélégué de l'intendant] mandait qu'il n'avait rien trouvé de suspect chez l'unique imprimeur de cette ville... Les livres trouvés dans sa boutique provenaient de Paris, Toulouse, Bordeaux et Limoges, où il s'approvisionnait » (Dujarric-Descombes, *De la police des livres*, p. 242).

Il apparaît que plus des deux tiers des livres conservés ont été édités au XVII^e siècle. On ne peut comprendre qu'il reste si peu d'éditions du XVIII^e siècle : cela peut être dû au hasard, puisque nous avons moins d'un livre sur six.

Les abbés les plus actifs de Chancelade se sont occupés particulièrement de la constitution (ou de la reconstitution) de la bibliothèque. Les statistiques regroupant les dates d'édition des ouvrages qui nous sont parvenus semblent le montrer. Les dates d'acquisition présentes sur 42 titres méritent une étude particulière (tableau I).

Ce tableau met en évidence des écarts importants entre les dates d'édition et d'acquisition : écart moyen peu significatif (à cause des écarts extrêmes) de 49 ans, écart médian autour de 39 ans. Pour expliquer ces écarts on peut faire l'hypothèse de dons de bibliothèques par des héritiers après un décès, mais on pense aussi à des achats de livres d'occasion à des libraires ou de bibliothèques à des particuliers. Ce dernier cas s'est présenté deux fois, une au XVII^e siècle et l'autre au XVIII^e siècle, du moins à notre connaissance : il s'agit des bibliothèques de Michel Maurice et de Guillaume Maleville (voir plus bas).

En 1678 – il s'agit là d'une trouvaille de B. Reviriego – l'abbé Clary acheta l'importante bibliothèque de Michel Maurice, prêtre, prieur de Saint-Vincent-de-Fontaine. Une enquête téléphonique auprès, d'une part, des Archives de la Charente-Maritime, puis du père Bichon, spécialiste des archives ecclésiastiques de la Saintonge, n'a pas permis d'identifier cette paroisse ou prieuré, pas plus que Monbouzic, dont l'exécuteur testamentaire de Maurice était curé.

| Édition | Acquisition | Écart en années | Cote | Ex-libris |
|-----------|-------------|-----------------|-----------|--------------|
| 1542 | 1578 | 36 | D8569 | |
| 1576 | 1598 | 22 | D8279 | F. Sizaëus |
| 1563 | 1622 | 59 | B780 | |
| 1581 | 1620 | 39 | B517 | N. Senné |
| 1609 | 1766 | 157 | C1004 | Don Castaing |
| 1610 | 1642 | 32 | B726 | Don Du Fief |
| 1630 | 1769 | 139 | D8313 | Maleville |
| 1612 | 1741 | 149 | B492 | Bourdeille |
| 1645 | 1785 | 140 | B1126 | |
| 1659 | 1788 | 129 | D2109 | |
| 1682 | 1767 | 85 | D5893t | Maleville |
| 1687 | 1768 | 81 | C1585b | Maleville |
| 1688 | 1752 | 64 | C331 | Maleville |
| 1696 | 1769 | 73 | B704 | Maleville |
| 1699 | 1768 | 69 | B1030 | |
| 1699 | 1769 | 70 | B1106 | Maleville |
| 1699 | 1771 | 72 | B1044 | Maleville |
| 1700 | 1772 | 72 | D7121 | Faure |
| 1707 | 1771 | 64 | D6810 | Maleville |
| 1710 | 1770 | 60 | B1047 | Maleville |
| 1723 | 1763 | 40 | C1175 | |
| 1724 | 1761 | 37 | D9298 | |
| 1724 | 1771 | 47 | D11336 | Maleville |
| 1727 | 1768 | 41 | C1655 | |
| 1729 | 1767 | 38 | C1578 | Maleville |
| 1731 | 1769 | 38 | D8816 | Lapeyre |
| 1732 | 1769 | 37 | D11163 | Maleville |
| 1732 | 1771 | 39 | C1614 | Maleville |
| 1733 | 1770 | 37 | B748 | Maleville |
| 1734 | 1771 | 37 | C1627 | Maleville |
| 1738 | 1761 | 23 | D9233 | |
| 1738 | 1775 | 37 | B290 | |
| 1739 | 1761 | 22 | C1615 | |
| 1740 | 1761 | 21 | C1152 | |
| 1740 | 1761 | 21 | D9306 | |
| 1742-1744 | 1770 | 26 | C1098 | Maleville |
| 1744 | 1767 | 23 | D11123bis | |
| 1747-50 | 1763 | 13 | D5946 | |
| 1752 | 1769 | 17 | D11032 | Maleville |
| 1749 | 1761 | 12 | C173 | Chancel |
| 1751 | 1761 | 10 | D9307 | |
| 1758 | 1760 | 2 | D35 | |

Tableau 1 : livres portant des dates d'acquisition

L'un des plus actifs acquéreurs aura été Alain de Solminihac, réformateur de Chancelade après une période de relâchement de la discipline dans les dernières années du XVI^e siècle et les premières du XVII^e siècle. Lors de son séjour à Paris pour des études doctorales de la fin de 1618 à septembre 1622, il acquit, selon Riboulet, beaucoup d'ouvrages. Son objectif était de compenser les destructions dues aux protestants, qui avaient brûlé l'abbaye en 1575, destruction qui n'a pas été totale, puisqu'il subsiste 91 titres parus antérieurement à l'incendie. Il ne paraît pas possible d'apprécier de façon précise l'effort d'acquisition dû à Alain de Solminihac, mais une partie importante des ouvrages étudiés a été publiée dans les dernières années du XVI^e siècle et le premier tiers du XVII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, spécialement après 1750, une nouvelle vague d'acquisitions fut lancée par les abbés Gros de Béler et Penchenat, selon les historiens de l'abbaye. Les 45 titres du XVIII^e siècle parvenus jusqu'à nous, n'en portent pas témoignage, mais s'il y a eu des gens qui se sont *servis* dans les livres entassés à Chancelade d'abord, puis à Périgueux, n'est-il pas vraisemblable qu'ils ont préféré les ouvrages récents ?

Parmi les ouvrages achetés dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, on trouve ceux du curé de Domme, Guillaume Maleville.

Ex-Libris antérieurs à celui de Chancelade

Les ouvrages provenant de bibliothèques privées peuvent être repérés par leurs ex-libris. Au total 50 titres portent d'autres ex-libris que celui de Chancelade ; sur ce nombre 18 proviennent de Guillaume Maleville. L. Grillon, dans une étude qu'il a bien voulu me communiquer, montre G. Maleville vendant des ballots de livres à l'abbaye. Parmi les autres ex-libris (32) trois noms ne sont plus lisibles. Voici, classés par ordre alphabétique, ces ex-libris ; après le nom du possesseur, on a indiqué la date d'édition et, entre parenthèses, éventuellement, la date d'acquisition. L'identification des possesseurs n'a pas souvent été possible, car les noms ne sont pas toujours suivis de prénoms, certains noms de famille périgourdines peuvent être suivis sur des siècles et le décalage entre la date d'édition et l'acquisition par Chancelade peut atteindre des dizaines d'années.

- **Alba, Henri Estienne.** 1572-1575. Le *Thesaurus linguae graecae* d'Henri Estienne (en 4 volumes) porte sa marque ; le volume de supplément présente aussi l'ex-libris imprimé de N. Senné, que nous retrouverons plus bas [B516]. On ne peut dire quel fut le premier possesseur.

- **Baquerius, Jacques.** 1540.

- **Beaumont.** 1779.

- **Boucher, François.** 1572. On lit : « don de M^e François Boucher, avocat et juge royal ». Ce nom est porté par une famille bourgeoise de Périgueux, qu'on retrouve par exemple dans le *Livre vert de Périgueux* (voir l'index du Livre vert).

- **Bourdeille.** 1612 (1761). Impossible de savoir de quel membre de cette célèbre famille il s'agit ; à noter que le nom de famille s'écrit Bourdeille, alors que la graphie actuelle du nom du village est Bourdeilles.

- **Calloier.** 1651. « *Petri Calloier pastoris Ste Andrae juxta Tornaeum* ».

- **Castaing.** 1609 (1766). Après le nom, on trouve : « *ex-dono dni [domini] Castaing Liguriensis in Petrocor* ». Il s'agit probablement de l'acception ancienne du mot Ligurie et Castaing aurait voulu dire qu'il venait de la région à l'est de Marseille.

- **Chancel.** 1749 (1761). Sûrement François Joseph de Chancel, seigneur de La Grange, ami des chanoines, avec lesquels il entreprit des recherches sur l'histoire du Périgord. Le livre qu'il donne prouve l'intérêt des érudits périgourdiens pour les recherches scientifiques les plus récentes : il s'agit de : *La figure de la terre* de Pierre Bouguer. La dure expédition menée par La Condamine, Jussieu et Bouguer au Pérou pour mesurer un degré du méridien terrestre eut un grand retentissement. La Condamine est d'ailleurs aussi représenté dans la bibliothèque avec son *Journal du voyage fait sur l'ordre du roi à l'équateur servant d'introduction historique à la mesure des trois premiers degrés du méridien* (1751).

- **Chanoines réguliers de Sablonceaux.** 1638. L'ex-libris, barré, de cette abbaye saintongeaise, réformée par A. de Solminihac, figure sur la *Philosophica moysaica* d'un médecin anglais peu orthodoxe, tourné vers l'ésotérisme, Robert Fludd.

- **Cizeus, Franciscus.** Ce nom figure sur deux livres, l'un de 1563, l'autre de 1576 (1598) et ici on a ajouté la mention « *Santonis* », de Saintes.

- **Déguizable.** 1700. Un Déguizable fut notaire à Milhac-de-Nontron au XVIII^e siècle, selon notre *Bulletin* de 1899, p. 440.

- **Déjean-Jovelle, Anthony de.** 1548. Il s'agit probablement de François Antoine de Jehan, dont parle Saint-Saud dans le tome III, p. 86-87 de ses *Généalogies périgourdines*. L'ex-libris d'Anthony figure aussi à la bibliothèque de Périgueux sur un rare livre de voyage : George Anson. *A voyage round the world in the years MDCCL, I, II, III, IV*, 13th, London. H. Woodfall, 1768, in-12°. Il paraît vraisemblable que le livre de 1548 (*Vadianus*, encore un ouvrage géographique) a été donné à Chancelade et que le Anson est un « bien national de deuxième origine » : en effet Antoine de Déjean-Jovelle a émigré.

- **Deschamps.** 1585.

- **Du Fief.** 1610 (1642). « Lieutenant général de Saint-Jean-d'Angély ».

- **Farine.** 1537.

- **Faure.** 1700 (1772). Comme Deschamps plus haut, il s'agit d'un nom de famille très fréquent, ne permettant aucune identification.

- **Jallaye.** 1550.

- **Jouannel.** 1621.
- **La Vigne, de.** 1634 et 1657. Il s'agit de deux ouvrages de Marin Cureau de La Chambre, *La lumière* et, titre délicieusement surréaliste, *Nouvelles pensées sur les causes de la lumière, du débordement du Nil et de l'amour d'inclination*.
- **Labouvante.** 1690.
- **Lacouture, Arnaud.** 1585. « Chanoine de ... », le nom de lieu est effacé.
- **Lapeyre.** 1731 (1769).
- **Lappara de Salgues.** 1621. B. Reviriego signale un François de Lapparra de Salgues, dans le diocèse de Rodez, qui fit profession à Chancelade en 1740. L'ouvrage très rare qui porte son ex-libris est la première édition de : *Les usages du quadrant à l'esguille aymantée...*, où le chanoine Jean Tarde explique comment il a réalisé sa carte du diocèse de Sarlat (voir Dujarric-Descombes, 1882 et Fr. de Dainville). C'est un des rares livres dus à un Périgourdin, que l'on trouve dans la bibliothèque de Chancelade avec un ouvrage mineur de Fénelon, *Réfutation des erreurs de Benoît de Spinoza*.
- **Maleville, Guillaume.** La graphie Maleville des ex-libris sera supplantée, au XIX^e siècle par l'actuelle : Malleville, de même qu'on ajoutera au nom la particule « de ». Il s'agit du curé de Domme, oncle du législateur, étudié par Louis Grillon (texte communiqué *in litteris*). Il est qualifié par J. Brancolini et M.-T. Bouyssy d'*apologiste janséniste notoire* (*Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, tome II, p. 9). Les dix-huit volumes portant son ex-libris sont les vestiges des livres vendus par Malleville et envoyés en ballots à Chancelade. Les dates d'acquisition vont de 1759 à 1771, mais l'essentiel arrive à partir de 1767. Un *Nouveau Testament* porte des ex-libris antérieurs : « Ms Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne. Prior ex bibl. dni Le Goux de La Berchère, archevêque de Narbonne ». Curieusement ces deux prélats ont eu des rapports avec le Périgord : Charles Le Goux de La Berchère (archevêque de Narbonne le 12 novembre 1703, mort le 2 juin 1719) consacra Mgr de Francheville, évêque de Périgueux ; quant à son successeur sur le siège de Narbonne, René François de Beauvau Du Rivau (1664-1739) il était le neveu de Mgr de Beauvau, évêque de Sarlat et fut un temps son vicaire général. Deux ouvrages d'études bibliques du père Pezron proviennent aussi de : « Mgr de Beauvau, archevêque de Narbonne ». Ils attestent du commerce des livres d'occasion, probablement ici lors de la succession de ces évêques. Les titres provenant de Maleville, faible part de sa bibliothèque, portent sur des sujets variés de théologie, d'histoire de l'église, patrologie, preuves de l'existence de Dieu, mais aussi philosophie, morale, méthode pour apprendre le grec ancien, manichéisme ou œuvre de Julien l'Apostat. Il s'agit d'ouvrages parus entre 1687 et 1752.
- **Peleau, J.** 1599.

- **Roche.** 1542. « Je suis au père Roche ». Ici, comme pour Lappara de Salgues, il s'agit vraisemblablement d'un chanoine de Chancelade du XVII^e siècle, Léonard Roche, auteur de trois livres dont parle brièvement P. Barrière (p. 230).

- **Récollets de Saintes.** 1528. Ex-libris : « *Recollectarum santonarum* » barré. Chancelade avait des liens étroits avec la Saintonge, comme l'attestent, pour ce qui est de sa bibliothèque, l'achat des livres du chanoine Maurice et divers ex-libris.

- **Senné, Nicolas.** 1581 (1620). On retrouve l'ex-libris imprimé (le seul repéré dans le fonds de Chancelade) figurant aussi sur le livre provenant d'Henri Étienne Alba. L'ex-libris nous apprend qu'il était docteur en théologie du roi et qu'il avait 34 ans en 1620, étant donc né en 1586. Au catalogue de la BNF, on trouve : Nicolas Senné, *Panégyrique du roi très chrétien Louis le Juste, fait à Rome le 13 décembre...* par M. Nicolas Senné, Paris, N. Buon, 1626, 4°. Il s'agit, dans cet éloge, de Louis XIII. Dans la bibliothèque de N. Senné on trouvait (selon B. Fillon, *La devise d'E. de La Boétie et le juriste fontenaisien Pierre Fouschier*, 1872), un livre de La Boétie, dont c'est la seule mention : *Historique description du solitaire et sauvage pays de Médoc*, 1593, 12°. L. Desgraves, éditeur des œuvres complètes de notre écrivain périgourdin a cherché en vain ce catalogue ; aucun exemplaire de ce petit livre n'est connu.

Ces quelques marques de possession, trop peu nombreuses, indiquent d'abord des enrichissements que l'on peut qualifier d'« internes » : le père Roche, Fr. de Lappara de Salgues, Sablonceaux et peut-être Lacouture ; des apports provenant de Saintongeais : Alba, N. Senné, Du Fief, F. Cizeus (?), Récollets de Saintes ; les acquisitions les plus nombreuses proviennent de notables périgourdins : Chancel, Déguizable, F. Boucher (le seul *ex-dono* certain venant d'un Périgourdin), Bourdeille, Déjean-Jovelle et des noms qui peuvent être périgourdins, mais aussi originaires du sud-ouest de la France : Deschamps, Faure, Jouannel, Lapeyre, Lacouture. Quelques ex-libris sont cancellés (comme la *fons cancellata*), mais il n'a pas été possible de savoir à quoi correspond cette pratique.

Contenu de la bibliothèque

On sait par l'inventaire des 17 juin et 16 décembre 1790 [archives départementales de la Dordogne : Chancelade E-dépôt 342], que la bibliothèque comportait dix-sept divisions systématiques, que les livres interdits étaient rangés à part et qu'un nombre important d'ouvrages se trouvaient dans les cellules des chanoines. Le fait que plus du quart du total des livres soient empruntés pour l'étude, atteste de l'adéquation du choix des ouvrages et des sujets d'étude des chanoines, mais aussi de l'ardeur au travail de la communauté ; un bibliothécaire ayant mauvais esprit dirait que cette masse de livres dans les cellules pourrait aussi être le signe d'une négligence

des chanoines à rapporter les livres qui les ont intéressés... Ces 1 125 volumes et les 195 volumes d'ouvrages interdits, dont nous ne connaissons pas le sujet, faussent l'image de la bibliothèque en 1790. On ne sait pas non plus combien de livres de ces deux catégories se trouvent dans le fonds de la bibliothèque de Périgueux : un titre de Jacob Brucker, signalé comme auteur protestant [C1098] et un de Martin Crusius noté comme « à l'index » étaient probablement parmi les livres interdits. Mais on verra que des auteurs protestants ont été achetés pour leur compétence en tel ou tel sujet profane ou même religieux.

Le tableau 2 établit une comparaison entre l'inventaire révolutionnaire et celui du fonds actuellement à Périgueux. À chaque date, il présente successivement le nombre de volumes se rapportant à un sujet, puis le pourcentage de ce sujet dans le total des volumes. Pour l'inventaire de 1790, nous avons calculé les proportions des différentes classes systématiques (patrologie, théologie, *etc.*) Puis nous avons considéré – de façon passablement arbitraire – que les livres trouvés dans les cellules et les livres interdits, soit 1 320 volumes, offraient la même répartition : aucune comparaison avec le stock existant actuellement n'aurait été possible sans cette extrapolation. Les sujets de notre fichier sont beaucoup plus nombreux que les dix-sept divisions de l'inventaire de 1790. Il a donc fallu les regrouper pour pouvoir effectuer des comparaisons. Nous avons considéré que la rubrique « Mélanges » rassemblait ce qui n'entrait dans aucune des seize autres divisions.

| Sujets | 1790 : nb. | 1790 : % | 2000 : nb. | 2000 : % |
|----------------------|-------------|---------------|------------|---------------|
| Patrologie | 444 | 10,32 | 23 | 3,37 |
| Théologie, casuistes | 643 | 14,95 | 22 | 3,22 |
| Prédicateurs | 293 | 6,80 | 0 | 0 |
| Vie des saints | 159 | 3,69 | 44 | 6,44 |
| Histoire de l'église | 258 | 6,00 | 47 | 6,88 |
| Histoire | 583 | 13,54 | 229 | 33,53 |
| Médecine, géogr. | 294 | 6,84 | 52 | 7,61 |
| Philo., orateurs | 381 | 8,85 | 48 | 7,03 |
| Bible et interprètes | 523 | 12,16 | 28 | 4,10 |
| Droit canonique | 260 | 6,03 | 14 | 2,05 |
| Littérature | 144 | 3,35 | 36 | 5,27 |
| Mélanges | 322 | 7,47 | 140 | 20,50 |
| TOTAL | 4304 | 100,00 | 683 | 100,00 |

Tableau 2 : contenu de la bibliothèque en 1790 et en 2000

Les ouvrages religieux totalisaient près de 60 % en 1790, ce qui n'étonnera personne : ils n'entrent que pour 26,06 % dans le fonds actuel. On peut voir qu'il ne reste qu'environ 7 % de cette catégorie. Ces ouvrages, « inutiles à l'instruction publique », ont probablement été vendus en grand nombre, laissés à l'abandon ou ont servi à faire la bourre des cartouches de fusils. La deuxième place appartient aux ouvrages d'histoire : on connaît la passion des chanoines pour cette discipline ; les livres d'histoire sont aujourd'hui en plus grand nombre que les livres religieux. Cependant 82 % ont disparu. Malheureusement l'absence de listes de titres et la disparition des dizaines de milliers de fiches dans les greniers parisiens interdisent de pousser plus loin ces comparaisons. Il faut donc se contenter d'examiner ce qui nous reste de la belle bibliothèque des chanoines.

Le total des titres (an 2000) est de 564. Pour pouvoir les comparer avec le nombre de volumes inventoriés par les révolutionnaires, on a rubrique par rubrique, compté les recueils factices (plusieurs titres dans le même volume) à soustraire et les ouvrages en plusieurs volumes à ajouter (voir le tableau 2). Ceci explique les différences entre les nombres ci-dessous (calculés en nombre de titres) et ceux du tableau, qui intègrent aussi les ouvrages trouvés dans les cellules et les livres interdits.

Voici, dans le détail, les sujets rencontrés dans l'« inventaire » de l'an 2000. Ces sujets ont été déterminés par l'examen de chaque livre ; le classement, selon des cotes en C.D.U., par Cécile de La Motte, conservatrice très inventive de la bibliothèque de Périgueux, a facilité ce tri. L'importance de tel ou tel sujet ne reflète, bien entendu, rien d'autre que les proportions trouvées en l'an 2000 et montre tout de même la variété des centres d'intérêt des chanoines. Ce rapide survol du fonds ne dispense pas de recourir au fichier pour en savoir plus.

• **HISTOIRE** : 167 titres. Le sujet « Histoire », de loin le plus important, mérite d'être détaillé, d'autant plus qu'il reste près de la moitié des volumes présents en 1790.

Histoire concernant plusieurs continents : 10. Certains livres retracent l'histoire d'un empire « intercontinental », Byzance (8 titres) ou de conquête passant d'Asie en Afrique puis en Europe, les Sarrasins ou d'Europe en Afrique, les Vandales.

Afrique avec un livre concernant l'Égypte et un traitant du Maroc.

Amérique avec l'*Histoire naturelle et morale des Indes* d'Acosta ; *Regionum Indicarum per Hispanos olim devastatarum accurritissima descriptio* de Bartolome de las Casas, (percutante dénonciation des atrocités commises par les Espagnols contre les Indiens, qui aboutit à l'interdiction de leur réduction en esclavage... et à la traite des noirs d'Afrique) ; Garcilaso de La Vega, témoignage essentiel, puisqu'il est celui d'un prince inca, *Commentaire royal ou l'histoire des Yncas, roys du Péru*, 1633 (première édition de cette

traduction) ; une rare histoire du Canada du père François Ducreux. La *Descriptio Indiae occidentalis* de Jean de Laet, ouvrage rare, passe pour la meilleure description du Nouveau Monde au début du XVII^e siècle.

Asie : pêle-mêle des histoires du Tonkin (du père de Rhodes, un jésuite), de la Perse et de la guerre des Scythes contre les Cosaques (il s'agit en fait des peuples de Sibérie, aux prises avec les Cosaques, dès la fin du XVI^e siècle).

L'Europe domine avec, bien sûr, une majorité (37) de titres traitant de l'histoire de France, auxquels il faut joindre celles d'états intégrés ensuite à la France : comté de Toulouse, Savoie et Bourgogne (2 titres). L'histoire de la Rome antique compte quatorze titres. L'Italie est représentée par des histoires de provinces telle la Sicile (2), ou de villes (Florence, Milan, Naples, Ravenne et Venise). La Grande-Bretagne apparaît avec une histoire des Angles et des Normands et une histoire d'Écosse. Les pays germaniques figurent en bonne place avec l'Allemagne (7), la Frise et les Saxons. On trouve l'histoire de pays d'Europe centrale : Pologne, Hongrie (2), Albanie (l'inévitable histoire de Scander Beg), Grèce (4). Un peuple celte de l'Antiquité, à l'histoire mouvementée, les Boïens, apparaît : Johann Turmair, *Annalium Boiorum, sive veteris Germaniae libri VII*. La Suisse (3), l'Espagne, la Scandinavie (2), le Danemark et les Pays-Bas (2) complètent cet ensemble.

Archéologie : 6. On y traite des vestiges romains, mais aussi étrusques.

Emblèmes, devises : 2. Toute famille noble (et bien des bourgeoises) avait sa devise ou plutôt, au fil des siècles, ses devises successives. Les « Emblèmes » d'Alciat, juriconsulte lombard du XVI^e siècle connurent de très nombreuses éditions.

Numismatique : 5

Biographie : 6. Outre des vies d'hommes illustres de tous pays, on peut noter des biographies d'Allemands illustres, de philosophes, d'écrivains, du maréchal de Toiras ou du connétable de Lesdiguières.

Généalogie : 7

L'ensemble de ces sujets sont regroupés dans le tableau sous la rubrique « Histoire » et totalisent 193 titres.

• **BIBLE** : 3. Une seule Bible complète nous est parvenue et elle est en hébreu : peut-être du fait de la langue n'a-t-elle pas tenté les voleurs. L'autre est un Nouveau Testament dans la traduction latine la plus répandue, celle de la Vulgate. La disparition de la quasi-totalité des Bibles pourrait résulter d'un souci de préservation, comme le sentiment qui a poussé certains à cacher des reliques ou de précieux instruments du culte : dans le cas de Chancelade, après la Révolution, il n'y a plus de chanoines à qui rendre leurs biens.

• **HISTOIRE DE L'ÉGLISE** : 26. Il s'agit ici, évidemment, d'histoire de l'église catholique. C'est une des deux rubriques religieuses, avec les vies de saints, dont la part qui subsiste est supérieure à celle occupée dans l'inventaire révolutionnaire. En déduire qu'on a préservé ces catégories en pensant qu'elles pourraient concourir à l'instruction des jeunes serait imprudent : leur nombre est passé de 289 à 90.

• **ÉTUDES BIBLIQUES** : 23. Un jésuite du XVII^e siècle se détache du lot : Cornelis Cornelissen Van Den Steen, dit Cornelius a Lapide (traduction latine de son nom flamand). La présence de l'ouvrage majeur de Jansénius (l'*Augustinus*), d'une étude biblique due à la même plume ainsi que celle de deux livres de théologie de Duvergier de Hauranne (sous le pseudonyme d'Aurelius Petrus) peut refléter une tendance des chanoines. Cependant, même si on y joint l'achat de la bibliothèque de Guillaume Maleville, la présence de ces livres traduit probablement la recherche du meilleur livre sur un sujet donné. On notera que, pour diverses spécialités, Chancelade a acquis des titres d'auteurs hérétiques (24 cas), et pas seulement sur des sujets historiques : on trouve ainsi une étude sur les *Psaumes*, due à Melanchthon. Le seul titre signalé explicitement par une note comme à l'index, celui de Martin Crusius sur la guerre gréco-turque apparaît aussi dans la bibliothèque des jésuites. Que penser de la présence de la *Defensio fidei catholicae* du jésuite espagnol Francisco Suarez, pour lequel une note nous apprend : « Ce livre a été brûlé à Paris par la main du bourreau, parce qu'il enseigne, comme une vérité catholique, que tout le monde peut tuer les rois déposés par le pape, voyez p. 810 ».

• **THÉOLOGIE** : 14 titres.

• **PATROLOGIE** : 16 titres.

• **VIE DE SAINTS, DE RELIGIEUX** : 18 titres.

• **DROIT CANONIQUE** : 9 titres.

• **PHILOSOPHIE, ORATEURS** : 37 titres.

Philosophie : 26. Plusieurs titres dus à un évêque de Lavaur (XVII^e siècle), C. F. d'Abra de Raconis, une réfutation de Spinoza par Fénelon, Marsile Ficin, philosophe néo-platonicien pour les modernes, mais aussi Aristote, Platon et Sextus Empiricus (philosophe sceptique) chez les anciens.

Psychologie : 1.

Morale : 4. Les *Adages* d'Erasme, de qui l'on trouve aussi un ouvrage sur le vocabulaire du droit civil.

Allégorie : 1.

Rhétorique : 3.

Plaidoyers, discours : 2.

• **MEDECINE, GÉOGRAPHIE, VOYAGES** : 66 titres.

Médecine : 21. La médecine grecque occupe une grande place avec un volume (latin et grec) de Dioscoride et dix titres de Galien. Les œuvres complètes, en français, d'Ambroise Paré, médecin protestant, dont la réputation était si grande que le roi lui-même le sauva lors de la Saint-

Barthélemy. Et aussi, preuve de l'intérêt pour l'Amérique et s'ajoutant aux deux ouvrages d'histoire et à ceux qui traitent de son exploration scientifique, un livre étudiant la médecine brésilienne (1648).

Géographie, voyages : 45. Pour ce sujet, le total est grossi par les voyages de Bry (21 volumes en 2 titres), ouvrage présentant à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles l'ensemble des connaissances géographiques, avec de nombreuses et belles gravures sur bois (malheureusement réalisées d'après les dessins d'artistes n'ayant pas participé aux voyages et s'inspirant des descriptions, un peu comme les livres et revues de voyage du XIX^e siècle). On y trouve aussi une incroyable aventure scientifique, celle des géographes envoyés mesurer au Pérou un degré du méridien terrestre. Cette épopée apparaît deux fois dans la bibliothèque de Chancelade, par le livre de Bouguer, *La figure de la terre* (classé en rubrique Sciences) et par Charles-Marie de La Condamine, *Journal du voyage fait par ordre du Roi à l'équateur*, 1751. Les chanoines étaient fort intéressés par les opérations de mesure de la terre puisqu'on trouve aussi le livre de Maupertuis, *La figure de la terre* (titre identique à celui de Bouguer) : ce savant partit mesurer un degré de méridien en Laponie.

Un bel atlas de Nicolas Sanson (le père) présente les connaissances géographiques sur la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et les Îles britanniques au milieu du XVII^e siècle.

• **LITTÉRATURE** : 36.

Langue : 1.

Littérature latine : 12. On y trouve Horace, Virgile et Apulée, mais aussi Pibrac, écrivain latin « moderne ». Dans ce total figurent deux auteurs italiens, Boccace et Pétrarque, mais pour leurs œuvres en latin.

Philologie latine : 5.

Littérature grecque ancienne : 3. Le plus connu est Théophraste (en œuvres complètes), auteur dont l'œuvre a servi de modèle à La Bruyère. Ces trois livres présentent les textes grecs juxtaposés à une traduction latine.

Philologie grecque : 3. Une étude de G. Budé sur la langue, une méthode d'apprentissage par Lancelot, célèbre auteur du *Jardin des racines grecques*, et une grammaire (un des deux livres retirés du feu). La bibliothèque de Chancelade montre une quarantaine de textes grecs (tous avec traduction latine) : ces textes touchent des sujets divers et sont dus à des Pères de l'église et à des historiens byzantins.

Littérature française : 2. Le seul écrivain renommé est Alain Chartier, poète de la fin du Moyen Âge.

Philologie française : 3 :

Critique littéraire : 4.

• **MÉLANGES** : 139.

Œuvres complètes ou diverses : 21.

Sciences : 48. Tous les domaines scientifiques ont intéressé les chanoines. La belle série des Aldrovandi, signalée au XVIII^e siècle par

Latapie nous est parvenue, mais aussi des ouvrages de physique (deux de Cardan), d'astronomie, de navigation (*Le nouveau phalot de la mer*), dont la présence à Chancelade est surprenante, de nombreux titres de zoologie et botanique (dont un livre sur la flore du Brésil, preuve de l'intérêt pour l'Amérique), de mathématiques, sans compter le livre de Blaise de Vigenère (plus connu pour ses traductions) sur la cryptographie. Parmi les livres d'Ulisse Aldrovandi, le plus rare, le *Musaeum metallicum* présente des planches de silex taillés et polis et aussi d'instruments en silex utilisés par des peuples d'Amérique (voir A. Laming-Empeire. 1964). À noter, pour l'anecdote, que les Archives départementales de la Dordogne possèdent un ouvrage provenant de la bibliothèque d'Aldrovandi.

Cabinet de curiosités : 1. Le livre décrit le cabinet d'Ole Worm, Danois ayant vécu dans la première moitié du XVII^e siècle. Cette vogue des cabinets de curiosités commença au XVI^e siècle et se poursuivit jusqu'au XVIII^e. H. Bredekamp (Bredekamp, 1996) montre qu'ils présentaient aussi bien des curiosités naturelles que des artefacts (par exemple un bon nombre de pierres de foudre, c'est-à-dire des silex polis) et qu'ils ont incité de grands esprits comme F. Bacon à soupçonner que la nature avait une histoire.

Religion gauloise : 1. Le chanoine Nicolas Baudeau, déjà parti à Paris lors de l'acquisition de ce livre, a peut-être inspiré cet achat ; il a écrit un *Mémoire à consulter pour les anciens druides gaulois contre M. Bailly de l'Académie des sciences* (1777). Signalons que Baudeau, connu comme physiocrate, a écrit l'article *Commerce* dans l'*Encyclopédie méthodique* de Pancoucke et fût, à notre connaissance le seul chanoine de Chancelade membre de l'Académie de Bordeaux, et seulement membre associé. Plusieurs chanoines ont écrit, sur des sujets divers, parfois publiés de leur vivant (voir Barrière) : on peut citer parmi d'autres, B. Labrousse de Beauregard ou bien François Philippe de Reyrac, dont l'*Hymne au soleil* a eu au moins huit éditions entre 1777 et 1827 et Léonard Roche ; A. de Solminihac a publié de son vivant et ses lettres l'ont été au XIX^e siècle. Leydet travailla à la collecte des textes pour écrire une histoire du Périgord, avec Prunis et nous leur devons la collection Périgord de la BNF et la découverte, au château de Montaigne, du manuscrit du journal de voyage en Italie, manuscrit hélas disparu après son édition. P. Barrière mentionne Antoine Lambert, auteur de l'*Éloge historique de M. J. Antoine Gros de Beler*, mais il lui attribue des *Observations sur la guerre des Gaules* et une *Dissertation sur les Boïens et leur cité* (en fait ces textes sont cités sous le nom du Révérend Père Lambert dans le manuscrit 828 (XIII) 10°-11° de la bibliothèque municipale de Bordeaux, en même temps qu'une lettre sur le tremblement de terre ressenti à Bordeaux la nuit du 24 au 25 mai 1750 : l'auteur est probablement un homonyme du chanoine Antoine Lambert, né en 1736 et qui avait donc quatorze ans lors de ce tremblement de terre. Cette énumération n'a d'ailleurs pas la prétention d'être exhaustive.

Prophétie, oracle : 1.

Ésotérisme : 4. Il s'agit d'œuvres d'Hermès Trismégiste et de J. Trithemius. Du début du XVII^e siècle.

Chiromancie : 3. Ces trois ouvrages datent du début du XVI^e siècle : ils témoignent de préoccupations qu'on aurait tort de croire réservées à des hommes du début de la Renaissance. Un livre sur l'interprétation des songes (1603), un autre intitulé *De spectris, lemuribus et magnis atque insolitis fragoribus*, c'est-à-dire « Des spectres, des revenants et des bruits grands et insolites » se rattachent au même courant.

Mythologie : un des deux volumes sur le sujet est dû à Boccace, auteur italien du XIV^e siècle, beaucoup plus connu pour son *Décameron*.

Bibliographie : 7. Les bibliographies d'Antoine Du Verdier et de Conrad Gesner figurent, au XVI^e siècle, parmi les premières bibliographies universelles. L'immense travail de Lelong sur les manuscrits provient, nous l'avons dit, de Nadaud.

Droit : 17 titres. Les chanoines se sont intéressés aussi bien aux droits romain, hébreu, anglais, espagnol qu'au droit français ; les livres à l'usage des praticiens du droit ont une bonne place. Les abbayes étaient souvent en procès avec les héritiers de leurs donateurs ou avec leurs tenanciers.

Religions non chrétiennes : outre l'ouvrage rare d'un bénédictin du XVIII^e siècle sur la religion des Gaulois, signalé plus haut, un sur le manichéisme, dû à un luthérien, Isaac de Beausobre et une étude sur la Kabbale (interprétation juive de la Bible).

Dictionnaires : deux dictionnaires thématiques (un de Charles Estienne) et cinq dictionnaires de langues, comprenant deux gréco-latins, dont le *Thesaurus linguae graecae* d'Henri Estienne, le *Nouveau dictionnaire françois* de Pierre Richelet et un lexique hébreu, chaldéen, syriaque, talmudo-rabbinique et arabe.

Apprentissage de langues : outre les livres classés sous la rubrique « philologie » il y a même un *Rudimenta linguae persicae* par Lodewijk De Dieu.

Plusieurs sujets, représentés généralement par un ouvrage, montrent, s'il en était besoin, la variété des centres d'intérêt des chanoines : allégorie, ethnologie, administration, science politique (3) et ce qu'Olivier de Serres appelait le *mesnage* (origine du *management* anglais) des champs ; on trouve aussi un livre sur les fantômes et un recueil d'hymnes catholiques.

Le survol rapide des vestiges de la bibliothèque de Chancelade laisse deviner sa richesse, mais ne permet pas de pousser bien loin son analyse, parce qu'il ne reste que trop peu de livres. La curiosité intellectuelle des chanoines transparaît déjà dans les chiffres de l'inventaire révolutionnaire : la variété des sujets abordés est manifeste dans ce qu'il reste de leur belle bibliothèque. Leur intérêt pour les études historiques, souvent souligné, est évident, mais une foule d'autres sujets les ont attirés.

Bibliographie

Audierne, François-Georges, *Le Périgord illustré*, Périgueux, impr. Dupont, 1851.

Barrière, Pierre, *La vie intellectuelle en Périgord : 1550-1800*, Bordeaux, Delmas, 1936.

Bredenkamp, Horst, *La nostalgie de l'antique : statues, machines et cabinets de curiosités*, Paris, Diderot, 1996.

Correspondance de la bibliographie : 1794-1795, Bibliothèque de l'Arsenal, manuscrit 6326.

Dainville, François de, *Cartes anciennes de l'Eglise de France*, Paris, J. Vrin, 1956.

Dujarric-Descombes, Albert, « De la police des livres en Périgord », in *B SHAP*, t. 122, 1995, p. 242.

Dujarric-Descombes, Albert, « Recherches sur les historiens du Périgord au XVII^e siècle », in *B SHAP*, t. 9, 1882, p. 371-412.

Furet, François (sous la dir. de), *Livre et société dans la France du XVIII^e siècle*, Paris ; La Haye, Mouton, 1965-1970, 2 vol.

Grillon, Louis et Reviriego, Bernard, « Notes sur la constitution de bibliothèques publiques en Dordogne pendant la Révolution », in *Mémoire de la Dordogne*, n° 12, 1998-1999, p. 46-54.

Grillon, Louis et Reviriego, Bernard, « La bibliothèque de Chancelade », in *Mémoire de la Dordogne*, n° 13, 2000, p. 14-18.

Labiche, J.-B., *Notice sur les dépôts littéraires*, Paris, 1880.

Lagrange, Jacques, « De la vie des religieux à Périgueux : 1789-1795 », in *Le Périgord révolutionnaire*, suppl. au *B SHAP*, t. 116, 1989.

Laming-Empeire, Annette, *Origines de l'archéologie préhistorique en France : des superstitions médiévales à la découverte de l'homme fossile*, Paris, A. et J. Picard, 1964.

Révolution française et « vandalisme révolutionnaire » : actes du colloque international de Clermont-Ferrand, 15-17 décembre 1988, Paris, Universitas, 1992.

Riboulet, Elie, « L'abbaye de Chancelade », in *B SHAP*, t. 9, 1882.

Rouméjoux, Anatole de, *Bibliographie générale du Périgord*, en collab. avec Philippe de Bosredon et Ferdinand Villepelet, Périgueux, Société historique et archéologique du Périgord, 1897-1899 et 1901, 4 vol. La librairie Slatkine de Marseille a réimprimé les trois premiers volumes.

Roux, chanoine J. et Maubourguet, J. (publié par), *Le Livre Vert de Périgueux*, Périgueux, Société historique et archéologique du Périgord, 1942.

Taillefer, Wlgrin de, *Antiquités de Vésone*, Paris F. Dupont, 1821-1826, 2 vol.

Varry, D. (sous la dir. de), *Histoire des bibliothèques françaises. Tome III : les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle, 1789-1914*, Paris, Promodis : Cercle de la Librairie, 1991.

L'Hôpital général de Manufacture de Périgueux

(suite et fin)

chap. IV. Les aumôniers

chap. V. Le personnel dirigeant. Les religieuses

chap. VI. Les pauvres de l'Hôpital général. Leurs travaux. L'école
de filature. La fabrique de toiles

chap. VII. Les enfants, leur formation, leurs travaux

chap. VIII. Quelques événements notables

par Louis GRILLON

Chapitre IV : les aumôniers

Dans l'acte du 28 juin 1663, par lequel messire Christophe de Reymond céda sa propriété du Chapeau Rouge pour l'établissement d'un l'Hôpital général de Manufacture, il stipulait « *pour le bien spirituel des pauvres, il y aura un aumônier prêtre pris de la Mission de Périgueux¹ et choisi d'icelle alternativement par le supérieur d'icelle pour l'instruction continue des pauvres et administration des sacrements, sépultures et nécessités spirituelles* ».

1. Voir F. Contassot, *La mission de Périgueux*.

Rien ne prouve que cette clause testamentaire en ce qui concerne les Missionnaires de Périgueux ait été respectée. Mais messire Christophe de Reymond lui-même dut faire fonction d'aumônier durant les années où il occupa le petit logement qu'il s'était réservé près des pauvres. Il devait y décéder, répétons-le, 10 juin 1667. Le registre paroissial de Saint-Martin nota le décès « *dans l'ospital general de la present ville* » de messire Christophe de Saint Paul, prêtre de cette paroisse. Le lendemain, le registre paroissial de Saint-Silain relevait l'enterrement de « *Me maïstre venerable Chrystolphe de Saint Paul... âgé d'environ soixante ans, décédé dans la Manufacture* ». Déjà, à cette date, François de Laborie, sieur de La Rampinsolle, écuyer, prêtre de l'Oratoire, fils de bienfaiteurs de l'hôpital, était appelé aumônier et directeur de l'établissement. A ce dernier titre, nous l'avons vu passer quelques contrats. Il décéda le 14 février 1691 dans sa maison de La Rampinsolle, paroisse de Coulounieix, après avoir légué tous ses biens aux pauvres qu'il avait servis vingt années durant.

A cette occasion, « *les directeurs de l'Hôpital Général qui avaient toujours eu pour lui toute sorte de respect et d'estime auraient arrêté qu'on lui rendrait tous les honneurs qu'on a accoutumés de rendre aux bienfaiteurs, que les pauvres de l'un et l'autre sexe continueraient leurs prières à l'avenir pour feu Philippe de Laborie et dame Brouilhet, damoiselle de la Rampinsolle ainsi qu'il est porté par les arrêts de la direction de l'Hôpital ensemble pour les dits sieurs de Laborie et pour leur fils* ».

« *De plus, tous les pauvres dudit Hopital General iraient en procession avec la croix, vêtus de l'habit de deuil, portant des cierges a ecusson de ses armes au port de Campniac ou le corps du defunt devait être porté et être mis dans le bateau pour passer la rivière de l'Isle d'où les pauvres accompagneraient le corps dans l'église des Jacobins où il devait être enterré, lesdits habits de deuil dont les pauvres étaient revêtus étant fournis par ledit Hôpital General pour être payés par les héritiers du defunt suivant l'usage de l'hospital general* ».

La nomination d'un aumônier

Quelques mois plus tard, le 14 novembre 1691, les définiteurs usèrent de leur droit de présentation d'un aumônier à l'évêque de Périgueux. Voici leur délibération et la réponse épiscopale : « *Nous directeurs et administrateurs de l'hospital General de Perigueux suivant le droit de possession que nous avons par l'établissement dudit Hopital general de nommer et presenter a Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Eveque de Perigueux un chapelain et directeur spirituel amovible toutes fois et quantes, nous avons nommé et présenté a Monseigneur l'Eveque ou Monsieur son Grand Vicairé maître Laurent Fraysse, prêtre du présent diocèse pour être pourvu et approuvé en ladite qualité de chapelain et directeur des pauvres dudit*

Hôpital General etant bien informés de la bonne vie, mœurs, zele et capacité dudit sieur du Fraysse, priant et requerant très humblement mondit seigneur l'Eveque ou Monsieur son Grand Vicair de lui donner la probation necessaire tant pour l'administration des sacrements que pour les autres fonctions requises dans un emploi si important au salut des pauvres et au bien du public... ».

Dès le lendemain, le vicaire général du diocèse délivrait les lettres de provision du nouvel aumônier qui furent transcrites sur le registre des délibérations. Voici leur traduction du latin :

Pierre Moreau, prêtre de l'Oratoire, chanoine de l'église cathédrale, vicaire général de l'Illustrissime et Réverendissime Seigneur Evêque de Périgueux à notre très cher en Christ maître Laurent Fraysse, prêtre de notre diocèse, nommé par Messieurs le Directeur de L'Hôpital Général des faubourgs de Périgueux, salut dans le Seigneur.

Nous t'accordons par les présentes l'administration spirituelle dudit Hôpital, le pouvoir d'officier dans son église ou sa chapelle, d'entendre la confession des fidèles, d'administrer les autres sacrements de l'Eglise, d'annoncer la parole divine, aussi longtemps que cela paraîtra opportun à nous et aux dits Messieurs les Directeurs.

Donné au palais episcopal sous notres sceau et signature et le sous-seing de notre secrétaire le 15 novembre 1691.



A gauche : fin du règlement de l'aumônier signé par les définiteurs (voir paragraphe suivant). A droite : lettres de nomination du sieur Laurent Fraysse, prêtre, comme premier aumônier de la Manufacture (15 novembre 1691)
(Centre hospitalier de Périgueux, registre des délibérations, 12 août 1690 à 14 juin 1692)

Le règlement de l'aumônier

Trois jours plus tard, le nouvel aumônier et les définiteurs rédigeaient et signaient le premier règlement des chapelains de la Manufacture. La teneur en est assez curieuse à divers titres pour mériter d'être reproduite intégralement :

« Sur ce qui a été représenté qu'on ne peut trouver encore d'ecclesiastique pour servir gratuitement en qualité de directeur spirituel de pauvres de l'Hôpital Général, comme plusieurs l'avaient fait par le passé et que néanmoins Monsieur Laurent Fraysse prêtre du présent diocèse s'étant offert de rendre les secours spirituels aux pauvres, il aurait été nommé et présenté par les directeurs et administrateurs et approuvé par Monseigneur l'Evêque sur ladite présentation de chapelain ou directeur spirituel amovible toutes fois et quantes suivant l'institution et l'établissement dudit Hôpital Général.

Et d'autant que le dit Sieur du Fraisse n'a pas suffisamment de quoi s'entretenir et que l'Hôpital Général n'a pas aussi de quoi fournir a cette depense, il est necessaire de régler les conditions et d'en convenir respectivement.

Par quoi il a été arrêté et convenu entre les administrateurs dans l'assemblée de la direction que ledit Sieur du Fraysse Chapelain ou Directeur Spirituel dudit Hôpital Général eu egard au besoin des pauvres et aux charges de ladite communauté ce qui s'ensuit :

1°) que le dit Sieur du Fraysse en ladite qualité outre le logement qui lui a été marqué dans l'Hôpital Général il lui sera fourni un lit garni, les meubles et ustensiles pour prendre des repas, du feu au besoin, le pain et le vin nécessaires qui se prendront dans ladite maison et s'il n'y avait de vin dans le cours de l'année qui est assez rare il lui en sera fourni une pinte ou deux sols par jour pour en acheter au choix des directeurs.

2°) que tout le reste de sa dépense soit de bouche soit pour ses habits linge et autre chose il lui sera payé par le receveur de l'Hôpital Général la somme de soixante livres et trois termes égaux par année.

3°) qu'il residera comme sa fonction l'y oblige dans ledit Hôpital Général, aura soin que les prières ordinaires des pauvres se fassent chaque jour, d'instruire les pauvres, d'observer et de faire observer les reglements dudit Hôpital Général.

4°) qu'il dira la messe chaque jour dans la chapelle s'il n'y a quelque empchement légitime et surtout y dira gratuitement les messes qui sont de fondation dans ledit Hôpital Général. Les directeurs sont priés de faire dire suivant leur devotion des messes et d'en procurer d'autres moyennant la retribution ordinaire dans la chapelle de l'Hôpital Général. Sans autrement s'y obliger pourra ledit sieur du Fraisse si bon lui semble assister aux enterremens et autres offices de piété dans les eglises paroissiales de saint Front ou de Saint Silain et y recevoir la retribution due aux assistants et habitués desdites eglises.

5°) *ledit Sieur du Fraisse desirant s'employer de tout son pouvoir au service de Dieu et au bien des pauvres a promis de prendre soins de l'economie de la maison, de marquer dans les occasions ce qu'il sera reçu et employé et d'en faire état sur le livre journal.*

6°) *pourra représenter aux assemblées ce qui concernera les besoins des pauvres et lorsqu'il y sera présent il y fera les prières qui se disent au commencement et a la fin de chaque assemblée.*

7°) *comme aussi le dit Sieur du Fraisse agira dans les affaires dont il sera prié et qui lui seront recommandées par les directeurs soit au dedans soit au dehors dudit Hôpital Général pour l'interet et avantages des pauvres. Pourront les directeurs, au jour des solennités, fêtes, processions du Saint Sacrement et autres occasions même au service funèbre employer qui bon leur semblera pour officier, ensemble choisir les predicateurs pour y prêcher dans toutes lesquelles occasions et autres qu'il surviendra des religieux pour visiter l'Hôpital Général ledit Sieur Directeur spirituel en usera avec toute l'honneteté et la deférence possible, les priera de faire le catechisme ou autre instruction aux pauvres suivant l'usage et la devotion des prêtres ou religieux qui voudront s'y employer.*

Tout ce que dessus sera fait et executé de bonne foi respectivement chacun se faisant un honneur et un devoir de s'employer au service de Notre Seigneur en la personne des pauvres et à pourvoir aux besoins dudit Hôpital Général.

Fait et arrêté a Perigueux dans le bureau de l'assemblée de la Direction dudit Hôpital Général le 18 novembre 1691 ».

Bien que l'église de la Manufacture soit alors en pleine construction, il devait exister un oratoire où le culte était célébré car le registre de cette époque mentionne des achats divers de cierges et d'encens. Par ailleurs, on peut aussi voir messire Laurent Fraysse recevoir périodiquement, comme prévu, les termes de sa pension ainsi que les honoraires des messes qu'il a acquittées.

Quelques années plus tard, Anne de Laborie de La Rampinsolle, retirée à la Manufacture depuis la mort de son frère, donna aux pères dominicains du couvent voisin, le 22 décembre 1695, 150 livres de rente annuelle à charge de dire une messe basse quotidienne pour les défunts de sa famille. Elle stipulait que « *les religieux dudit couvent diront ladite messe dans la chapelle dudit Hôpital Général près ladite ville située tout pres dudit couvent a une heure commode aux pauvres sous l'agrément, licence et permission de Monseigneur de Francheville, évêque du présent diocèse, et de Messieurs les Définites dudit Hôpital* »².

Les pères jacobins respectèrent fidèlement cette pieuse fondation. Ils gardèrent d'excellents rapports avec l'hôpital qui leur versait des rentes

2 . Acte reçu Paliet.

annuelles et leur donnait des messes à acquitter. Ils officiaient dans la chapelle et y prêchaient parfois.

Les pauvres, on le voit, ne manquèrent jamais de secours spirituels.

Toutefois, par suite de lacunes importantes dans les registres de la Manufacture, il nous faut attendre le 31 décembre 1739 pour trouver un « *prêtre prébendier aumônier du présent hôpital* » en la personne de messire Valade (ou Lavalade). Ailleurs il est qualifié de « *curé de Coulounieix, aumônier du présent hôpital* ». Sa pension, dont le montant était inchangé depuis messire Fraysse, lui était régulièrement versée tous les six mois et il célébrait quelques offices solennels dans la chapelle. Il décéda le 15 février 1758 et son héritière, Catherine Leymonie, reçut du trésorier de la Manufacture deux mois et demi de la pension du légataire ainsi que quelques honoraires qui restaient dus à celui-ci.

Son successeur fut choisi le 16 mars 1758.

« A été représenté par le syndic que la place d'aumônier du présent Hôpital est vacante depuis un mois par le décès du sieur Valade curé de Coulounieix et comme il est d'une nécessité indispensable qu'elle soit remplie pour que soit donné aux pauvres les secours spirituels dont ils ont besoin il requiert qu'il soit délibéré et qu'il soit assigné à celui qui sera nommé un honoraire convenable ainsi qu'il est d'usage. »

Belser syndic

Sur quoi Messieurs les définiteurs ayant délibéré ont nommé pour remplir la place d'aumônier du présent Hôpital Messire Dufour curé de Lacropte et ont arrêté qu'il lui sera accordé une pension de soixante livres annuellement de trois en trois mois par le receveur dudit Hôpital ».

L'évêque de Périgueux, Jean Chrétien Macheco de Premeaux, signa cette délibération avec les définiteurs présents. Jusqu'au 22 juin 1761 où s'arrête ce registre de délibérations, on peut voir messire Dufour exercer fidèlement sa fonction, acquitter de nombreuses messes et recevoir à date fixe les quartiers de sa pension.

Chapitre V : le personnel dirigeant. Les religieuses

Des personnes charitables

Une des premières personnes – la première peut-être – à qui fut confié le soin des pauvres de la Manufacture fut cette Catherine Bouchier « *gouvernante des pauvres* » qui fut enterrée, en 1679, dans le sol de l'église dont la construction était ébauchée.

Une dizaine d'années plus tard, en 1691, la direction était assurée par de pieuses filles charitables qui vivaient ensemble et tentèrent, semble-t-il, de fonder une nouvelle congrégation hospitalière locale. En tous cas, Gabrielle

Chassard, fille du sieur de Juliac, se faisait appeler « *sœur du Crucifix* ». Une autre, dont l'identité nous échappe, était nommée « *sœur de la Charité* » et une troisième, sœur de Langlade « *sœur de l'Humilité* ». Celle-ci, après avoir essayé de faire passer une fille sourde-muette comme une enfant du marquis du Lau (qui avait, en effet, plusieurs enfants atteints de cette infirmité), fut l'objet d'un procès retentissant et dut quitter la ville avec sa protégée.

Les deux autres avaient dû passer contrat avec les définiteurs puisque ceux-ci les gardèrent à la Manufacture ainsi que leurs servantes, même après leur remplacement par les filles de Sainte-Marthe. La « *sœur de Charité* » y vivait encore en 1725, comme nous le verrons plus loin.

L'appel aux filles de Sainte-Marthe

Le 25 février 1701, les définiteurs décidèrent « *d'appeler les sœurs dudit Hôtel-Dieu de Sainte Marthe pour prendre l'administration des pauvres* » et ils soumirent leurs conditions à ces religieuses par le truchement de l'évêque, Mgr Daniel de Francheville.

Rappelons que les filles de Sainte-Marthe dirigeaient l'Hôtel-Dieu depuis 1642 et y donnaient toute satisfaction.

Le 17 mars 1701, la dizaine de religieuses qui formaient alors la petite congrégation se réunirent sous la présidence de Mère Marie Madeleine Juillard, nièce des deux fondatrices et supérieure générale. Elles décidèrent d'accepter l'offre des définiteurs de la Manufacture à condition « *que les dites sœurs qui servent les pauvres dudit Hôtel-Dieu de Sainte Marthe n'ayant qu'une même supérieure... et vivant sous la même règle statuts et ladite supérieure pourra comme elle le jugera a propos rapeller lesdites sœurs ou lune dicelles servant lesdits pauvres dudit Hôpital Général en substituant d'autres à leur place* ».

Deux jours plus tard, le 19 mars, Bernard Fargeot, sieur de Daille, avocat et syndic, passait contrat avec les sœurs en présence du notaire Juglard.

La teneur des conditions des définiteurs et des conditions d'acceptation des religieuses peut se résumer ainsi :

1°) Elles seraient soumises pour le spirituel à l'évêque et pour le temporel aux directeurs.

2°) Elles rendraient compte au bureau chaque semaine de l'argent donné par le receveur et des aumônes provenant du travail des pauvres. A cet effet, elles auraient trois livres « *chiffrés et scellés* » par les deux directeurs nommés par la direction, un pour les recettes, l'autre pour les dépenses, le troisième pour mentionner les pauvres, leur âge, leur entrée et leur sortie.

3°) Elles ne pourraient recevoir ni renvoyer aucun pauvre sans un ordre de la direction.

4°) Elles pourraient commander ou châtier les pauvres. Les punitions extraordinaires seraient réservées aux directeurs, après avis des sœurs.

5°) Elles tiendraient un inventaire en double de tous les meubles, ornements, objets de culte *etc.* Cet inventaire serait signé par le syndic et les sœurs responsables.

6°) Elles auraient soin de l'église et de sa décoration suivant les circonstances. Les directeurs assumeraient les dépenses « *tant pour les cierges que autres choses nécessaires au service divin* ».

7°) Elles jouiraient d'un petit bordage de l'hôpital appelé de Merlet, paroisse de la Cité, dont la ferme était de soixante livres.

8°) En outre, elles jouiraient de deux jardins joignant l'hôpital tant pour elles que pour les pauvres et n'auraient point à en rendre compte.

9°) Elles se fourniraient de meubles à leur usage, de la nourriture et de leur entretien à leurs propres frais.

10°) Elles pourraient nourrir des animaux dans l'hôpital « *comme cochon et autres* » et en feraient profiter les pauvres sans avoir à en rendre compte.

11°) Elles garderaient dans l'hôpital les sœurs du Crucifix et de la Charité et leur servante Françoise a qui les directeurs donneront pension « *comme par le passé* » et qui seront tenues d'obéir aux religieuses.

12°) Elles s'obligeraient à conserver le Refuge (destiné à l'accueil des filles repenties) sous l'autorité des directeurs.

13°) Elles enverraient les malades « *comme a la coutume* » à l'Hôtel-Dieu sur l'avis des médecins.

14°) Elles logeraient dans le Refuge dont elles occuperaient le premier étage « *le rez-de-chaussée servant pour les personnes condamnées au Refuge* ».

15°) Elles ne recevraient aucune femme enceinte ni aucun pauvre atteint de teigne, écrouelles, mal vénérien, mal caduc et lèpre ; ni aucun qui ne soit prévu par le règlement de l'hôpital.

Un projet de contrat, préalablement rédigé par les sœurs, prévoyait en outre que les directeurs devraient tenir un nombre suffisant de servantes. Cette clause ne fut pas reprise dans le contrat définitif. Il est vrai qu'une note ajoutée à celle-ci prévoyait que « *se serviront les dites sœurs des filles et femmes qui sont et seront en état dans ledit Hôpital pour les employer au service* ».

L'arrivée et le premier départ des sœurs

Les sœurs de Sainte-Marthe entrèrent à la Manufacture le 29 mars 1701 et y œuvrèrent « *au contentement et edification du public et du particulier* ».

Cependant, le 15 juillet 1704, une délibération de la communauté de Sainte-Marthe, réunie par leur supérieure générale, Mère Catherine Bertin, demandait à l'évêque et aux définiteurs de les décharger de leurs fonctions à la Manufacture « *lesdites sœurs ne se trouvant pas en état de pouvoir continuer plus longtemps leurs services aux pauvres dudit Hôpital Général étant obligées de se retirer au present Hôtel-dieu pour y servir les pauvres malades suivant leur règle et institut le nombre des filles qui composent la*

presente congregation n'étant pas assez grand pour pouvoir fournir au service desdits deux hôpitaux elles l'auroient remontré plusieurs fois dans les assemblées ordinaires a messieurs les directeurs dudit Hospital general ».

Les religieuses invoquaient donc deux raisons pour justifier leur décision : leur petit nombre et l'obligation faite par la règle de leur institut de soigner les malades uniquement.

Ces raisons nous semblent peu plausibles. En effet, le nombre des religieuses était exactement le même qu'à trois ans plus tôt, date de leur acceptation. En outre, quelques mois plus tard, elles devaient fonder leur maison de Mussidan sans que leur congrégation ne se soit accrue entre temps.

Leurs véritables raisons nous échappent. La direction des pauvres et de leurs occupations requérait un genre de vie plus administratif qu'hospitalier et donc moins conforme à leurs habitudes. Se heurtèrent-elles avec les sœurs du Crucifix et de la Charité toujours présentes ? Eurent-elles des mésententes, charitablement tuées, avec la direction ?

Quoiqu'il en soit, l'évêque dut accepter leurs raisons. Dans leur délibération du 29 juillet 1704, les définiteurs remercièrent les sœurs « *de leur bonne et sage conduite et ménagement... et des charitables soins qu'elles ont rendus aux pauvres* » et chargèrent le syndic, Louis de Meredieu de Saint Geyrat, de terminer l'affaire.

Le premier août, les sœurs remirent au syndic un inventaire intitulé « *Estat de ce que les dames de Sainte-Marthe ont laissé de plus que ce qui estait contenu dans l'inventaire ou estat qui fut fait des meubles et effets de l'Hopital general quand elles y entrerent le 29 mars 1701* ».

L'inventaire de 1701 ne nous est pas parvenu. Mais celui de 1704 est révélateur. En trois années, les religieuses avaient été très actives. La majeure partie de leur activité s'était manifestée dans les travaux de lingerie surtout en ce qui concerne les vêtements liturgiques et les linges de service de l'autel. Il serait fastidieux de reproduire ici cet inventaire entièrement. Il est plus intéressant d'en relever quelques détails : « *la lampe que les dames ont achetée* » et qu'elles avaient orné d'« *une rose de cristal et grand ruban de diverses couleurs* » ; « *un petit bassin travaillé d'estain fin* » ; « *un petit enfant Jésus de cire sur une petite chéze de bois garnie d'un taffetas rouge avec une petite dentelle d'or* » ; « *deux boites pour mettre les osties* » ; « *quatre petits vases d'estain, plus quatorze vases assez grands de fayence plus quatorze autres vases de fayence petits* » ; « *une paire de burettes avec leur estuy de fayence* » ; « *un tamis double tout neuf pour tamiser les osties* ». Dans un autre domaine « *une tortière de cuivre neufve* » ; « *un trepier de fer* » ; « *un grand couteau courbe pour couper les soupes au pain* ».

Elles terminaient l'énumération par ces « *vint sinc livres de laine lavée en rame* » et ces « *vint sinc livres de laine non lavée ainsi que la moitié du lin qui avait esté recuilli dans les jardins* ». Ces matériaux avec « *39 filets d'estoupe blanche* » et « *29 même filets non blanchi* » ainsi que « *13 estoupes*

non filées » et « *23 brins non filés* » prouvent un travail continu où la machine à teiller et le rouet avaient leur place.

Leur activité s'était aussi exercée au dehors :

« *Les deux jardins en bon estat y ayant dans celui du costé des jacobins un carreau mis en parterre les autres carreaux presque tous garnis soit de choux, ognions, mongetes... dans l'autre du coté des murailles de la ville garny d'un grand carreau de chanvre, les autres carreaux tous garnis de choux, melons ou concombres* ».

Du borderage de Merlet, il n'était point question puisqu'elles n'en devaient rendre aucun compte.

Nouveau retour et nouveau départ des sœurs

Ce départ que l'on aurait pu croire être définitif, ne le fut point. Dans les registres particuliers de la congrégation de Sainte-Marthe, on peut relever les notes suivantes :

« *Le 23 mars 1706 la mère Juliatte (il s'agit de Mère Madeleine Juillard) et la sœur Dubois sont allées à la Manufacture* ».

Et, plus loin :

« *Le 12 août 1707 nous nous sommes retirées pour toujours de la Manufacture* ».

Que s'était-il passé durant les quelques mois de leur présence ? Les motifs du départ des sœurs ne sont pas précisés. Mais il donna lieu à un relevé de compte :

« *Le 24 septembre 1707 la sœur de Bouyx, la Marthe et moi avons fait un compte de tout ce que nous avons eu de la Manufacture et nous leur avons laissé le chanvre, le blé, les mongetons, l'huile de tout ce qui nous était dû et nous nous sommes quittés de part et d'autre parce que nous ne voulons plus rien* »... « *Nous avons encore avancé à Bernard pour le pré cinq livres* ».

D'autres charitables personnes

A chaque départ des sœurs de Sainte-Marthe, les directeurs durent revenir au système de gouvernement déjà rencontré, à savoir une direction assurée par de charitables personnes laïques.

En 1722, on rencontre, par exemple, Honorée Lacoste, demoiselle de Lalande, en qualité de directrice. Un peu plus tard, on rencontre aussi une demoiselle de Monferrier, toutes les deux, ainsi que la « *sœur de la Charité* », vivaient dans un appartement jouxtant le logement des femmes.

Mais mademoiselle de Monferrier ne put plus vaquer au service des pauvres « *a cause de son grand age et de ses infirmités* ». Les directeurs « *n'espérant plus trouver de femmes assez charitables ni assez habiles pour prendre l'administration de l'intérieur dudit Hopital decidèrent de prier Monseigneur d'Argouges de faire pression sur la Congrégation de Sainte Marthe afin qu'elle envoie de nouveau quelques religieuses* ».

Le retour définitif des sœurs de Sainte-Marthe

Le 2 juillet 1725, le syndic de la Manufacture, Moysson, enregistrait un nouveau contrat passé avec les sœurs de Sainte-Marthe. Celui-ci reproduisait, à quelques détails près celui de 1701, en tenant compte toutefois des nouveaux règlements édictés par le roi l'année précédente, le 18 juillet 1724. Voici quelques nouveautés :

Les sœurs ne rendraient leurs comptes que de trois mois en trois mois. Elles n'auraient plus qu'un seul livre de compte à tenir. Elles ne laisseraient plus sortir les pauvres sans permission « *afin d'obvier aux evasions de pauvres nouvellement enfermés* ». Elles recevraient de la Définition quelque ameublement. Elles garderaient pour elles le son de la moulture. Elles conserveraient avec elles la sœur de Charité. « *Elles nourriraient a leur dépens une servante pour leur service pour le gage de laquelle la direction leur donnerait annuellement la somme de vingt livres, laquelle servante ne pourrait être du nombre des pauvres dudit Hôpital* ».

Quelques détails de ces lignes nous laissent entrevoir le genre de désaccords qui avaient pu soulever jadis des différends entre la direction et la communauté.

La supérieure de la congrégation, Mère Gueydon de Dives, envoya à la Manufacture trois religieuses. Les sœurs de Sainte-Marthe firent depuis lors porter tous leurs soins à s'adapter à ce genre de vie si différent de celui qu'elles avaient mené jusque là à l'Hôtel-Dieu.

L'arrivée des sœurs donna lieu à la rédaction d'un « *estat des meubles et ustanciles servans a l'eglise et sacristie de l'Hôpital Général de Perigueux fait le quatorze août mil sept cens vingt cinq* » que cosignèrent la nouvelle supérieure Mère Léone Clergeaud, deux directeurs, Fargeot et Eymard, ainsi que le syndic Fayolle. Nous l'avons résumé plus haut au chapitre traitant de la description des locaux.

Quelques portraits de religieuses

On ne sait quelles furent les premières religieuses à assurer la direction de l'Hôpital général de 1701 à 1704. En 1706, nous l'avons relevé, la Mère Madeleine Juillard y vint accompagnée de la sœur Marthe Dubois, appelée familièrement la Marthe. La sœur Jeanne de Froidefond qui les accompagna ou vint les rejoindre, étant entrée jeune dans la congrégation était surnommée « *Jeaneton* » ou « *la petite sœur de Froidefont* » et, plus fréquemment « *la sœur de Bouyx* » pour la différencier de sa sœur Anne, elle aussi sœur de Sainte-Marthe.

La Mère Léone de Clergeaud assura le retour définitif des religieuses en 1725. Elle y fut supérieure jusqu'en mars 1746 où elle fut élue supérieure générale de la congrégation. Elle laissa un souvenir impérissable à l'Hôpital général. Lors de son décès, en 1756, et le 12 août de cette année-là, les directeurs prièrent les pères jacobins de célébrer un service solennel dans la chapelle et d'y faire dire pour elle cinq messes basses.

La Mère Anne Duclau de Lacout lui succéda jusqu'en 1752 où elle fut élue supérieure générale. Sœur Jeanne Fargeot de Daille fut sous ses ordres de mars 1747 à mars 1749. Sœur Jeanne Thérèse de Bezenat du Maine fit de même durant quelques années.

Sœur Jeanne Fargeot revint à la Manufacture en qualité de supérieure cette fois, en 1773.

Sœur Anne Gontier du Soulas suivit le même parcours. Elle passa de 1774 à 1778 à la Manufacture.

Mère Marie Françoise de Montozon du Plantier fut supérieure de 1776 à 1782.

Sœur Anne Gontier du Soulas revint à la Manufacture comme supérieure en 1786. Mère Honorée Dubut de Testard l'y rejoignit quelque temps.

Mère Catherine Queroy

La supérieure qui devait laisser le plus grand souvenir à l'Hôpital général fut sans contredit la Mère Catherine Queroy.

Elle avait fait profession entre les mains d'Etienne Murat, missionnaire de Périgueux, le 3 juin 1753. Elle avait passé son contrat d'agrégation, trois jours plus tôt. C'est sa sœur, Mademoiselle Montozon de la Salle, qui acquittait les quartiers de sa pension annuelle.

La grande œuvre de sa vie fut la Manufacture à laquelle elle dédia tous ses soins. En effet, bien que l'Hôpital général ait porté ce nom de Manufacture dès le principe, on n'y pouvait apprendre aux pauvres, nous le verrons que de petits métiers. L'idée d'une fabrique de toiles fut reprise par Tourny, intendant de Guyenne, en 1747 ; son successeur, Boutin, continua son appui à cette œuvre.

Il semble bien que Mère Catherine Queroy fut placée dès le début à la tête de cette entreprise qu'elle sut défendre de toutes manières. Il faut lire à ce sujet la correspondance qu'elle entretint avec l'Intendance et le ministre d'Etat Bertin.

Aussi ne lui ménagea-t-on point les compliments. L'inspecteur des Manufactures, François de Paule Latapie, passa à deux reprises à Périgueux, en 1778 et 1785. Dans ses rapports, il dépeignit la Mère Catherine Queroy comme une « *filles rare par son intelligence, ses ressources, son humanité et son art de ménager les esprits malgré sa timidité* » ou encore comme une fille « *intelligente, active et fertile en ressources* ». Nous la retrouverons plus loin lorsqu'il sera question de la fabrique.

Ce sont, sans nul doute, de telles qualités qui la firent élire supérieure générale de sa petite congrégation en août 1785. Elle demeura dans ces fonctions durant la tourmente ; elle refusa le serment suivie en cela par toutes ses filles mais put demeurer avec elles à l'Hôtel-Dieu en habit séculier jusqu'à leur renvoi définitif. On ignore ce qu'elle devint alors.

Les logements des sœurs et leur ménage

Le contrat passé avec les religieuses en 1701, avait prévu de leur donner comme logement, le premier étage au-dessus du Refuge, le rez-de-chaussée étant réservé au logement des filles que l'on y renfermait. En 1725, on leur proposa de prendre des pièces occupées jusque-là par les demoiselles de Monferrier et de Lalande, à côté de l'appartement des femmes. Ces pièces devaient se trouver à l'étage puisqu'il est parlé de l'« *escalier* » ou du « *degré de l'appartement des sœurs* ». On sait seulement qu'il y avait dans leur logis, un évier avec bassin. Alors qu'en 1701, on avait prié les religieuses de se fournir de tous meubles nécessaires à leur usage, en 1725, la direction leur offrit pour chacune « *un lit garni, des chaises et une table de la qualité que le tout se trouvera parmi les meubles dudit Hôpital* ».

La tenue du petit ménage des religieuses était assurée par une servante entretenue par elles mais dont la direction, nous l'avons dit, payait les gages. En 1701, la servante s'appelait Françoise ; en 1733, Catherine Pouyadou ; plus tard, une nommée Jany recevait annuellement vingt livres.

La vie quotidienne des sœurs et leur rôle

Le rôle de direction des pauvres, pris en charge par les religieuses, n'était pas de tout repos. Nous avons relevé quelques allusions à ces difficultés dans les explications embarrassées qu'elles donnèrent lors de leurs départs successifs ; nous en mentionnerons d'autres au fil de ces pages.

A compter surtout de 1725, elles assurèrent la tenue des livres d'entrée des pauvres et de celui des dépenses quotidiennes. Certains de ces registres restants sont là pour attester qu'elles le firent parfaitement.

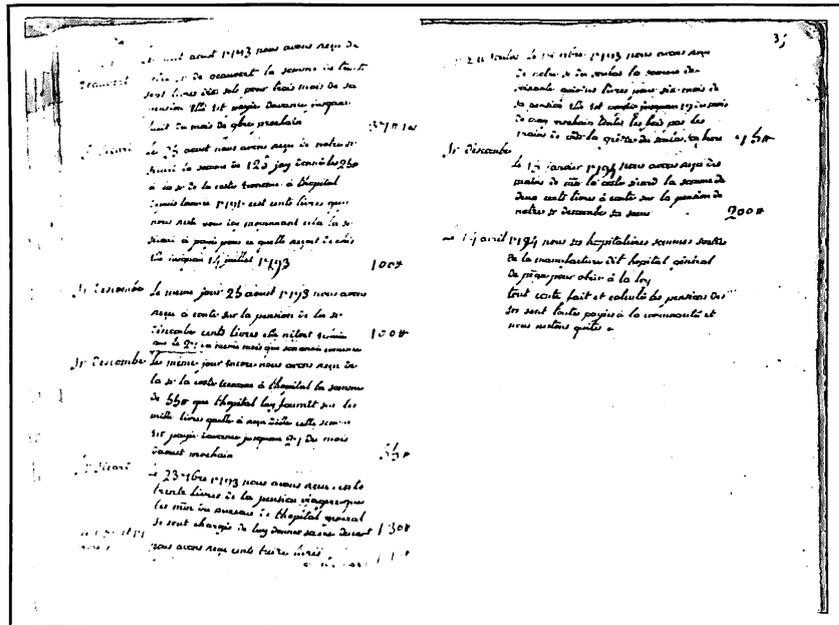
Lorsque les sœurs étaient malades, elles étaient soignées sur place par leurs consœurs ou étaient transportées à l'Hôtel-Dieu. Elles avaient le privilège d'être inhumées dans le sol même de l'église de l'hôpital à leur décès. Nous ne saurions dire si elles en usèrent.

Le départ des religieuses

De deux à trois dans les débuts, elles atteignaient le nombre de sept religieuses en 1785. Lors de la Révolution, elles refusèrent toutes de prêter le serment. Elles durent quitter le costume religieux mais restèrent fidèlement à leur poste jusqu'au 14 avril 1794.

« *Nous sœurs hospitalières* », écrivirent-elles à cette date, « *sommes sorties de la Manufacture dit Hôpital Général de Périgueux pour obéir à la loi. Tout compte fait et calculé les pensions des sœurs sont toutes payées à la communauté et nous sommes quittes* ». Nous sommes quittes : comme des mots simples peuvent parfois atteindre la grandeur !

Elles devaient revenir après la tourmente, dès le mois suivant sa réouverture, le 11 février 1801, dans les locaux de l'Hôpital général, alors devenu un centre de soins.



« Livre pour marquer la résidence des sœurs dans la Manufacture et l'état de leur pension ». Arrêt le 14 avril 1794 (en bas à droite) date du départ des sœurs durant la Révolution (Archives Sainte-Marthe de Périgueux)

Quelques employés de la maison

Il ne serait pas juste de fermer ce chapitre sans parler du personnel qui aidait les religieuses dans les soins dispensés aux pauvres. Et d'abord la portière :

« L'office de la portière », précisait le règlement, « exige beaucoup de fidélité et de vigilance pour l'entretien du bon ordre de la maison ; elle ne doit laisser sortir aucun pauvre sans la permission de la Supérieure ou de la Sœur chargée de la direction des pauvres, elle doit empêcher que le pauvre chargé des commissions n'en fasse pas une pour les pauvres sans la permission des Sœurs ni leur faire passer aucun présent soit de leur part ni de quelqu'un du dehors ou que quelque personne du dehors voulut leur en faire passer.

La portière ne doit point introduire dans les appartements des pauvres les personnes qui viendront les voir ni avertir les pauvres qui seront demandés qu'après avoir reçu la permission de la Sœur directrice des pauvres.

La portière aura soin de marquer les heures du reveil des pauvres et des prières par le son de la cloche sans y manquer ».

Venaient ensuite d'autres employés :

« A l'égard des autres officiers de l'hôpital comme sont le fournier, le jardinier et la cuisinière, qu'ils s'acquittent fidelement de leurs emplois avec beaucoup d'exactitude et d'economie, que la charité les anime toujours pour en remplir tous les devoirs et en supporter avec patience ces difficultés et inconveniens ».

Nous verrons plus loin les conseils que le règlement prodiguait aux maîtres et maîtresses choisis pour l'instruction et l'apprentissage des enfants.

Chapitre VI : les pauvres de l'Hôpital général. Leurs travaux. L'école de filature. La fabrique de toiles

L'admission des pauvres

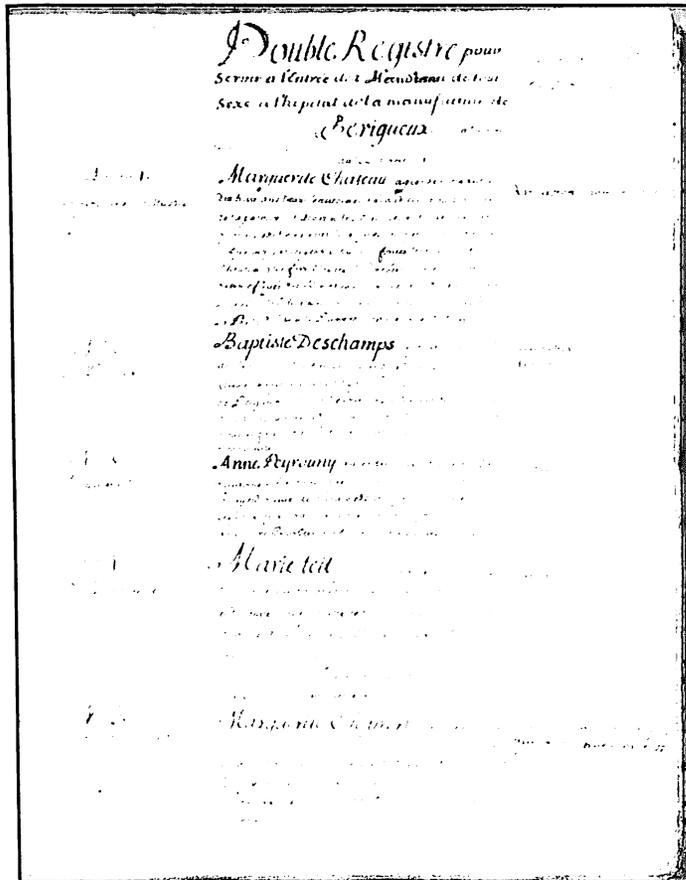
Qui pouvait être admis dans cet Hôpital général ?

« Tous les pauvres, valides et invalides, de quelque âge, qualité et sexe qu'ils soient. Spécialement... les aveugles et les estropiés demeureront à l'avenir renfermés dans ledit Hôpital » précise la déclaration royale... *« Ne sera reçue dans ledit Hôpital, aucune femme enseinte de quelle fasson que ce soit ; ainsi que ceux qui sont atteints de teigne, ecrouelles, mal venerain, mal caduc et lepre n'y seront point reçus »* précisait à son tour le contrat passé avec les sœurs en 1701. Sur ce dernier point, je me suis expliqué dans mon étude sur l'Hôtel-Dieu.

Les pauvres n'entraient point dans l'établissement de leur plein gré puisque la déclaration royale autorisait les directeurs à placer des archers ou les sergents de ville aux portes de la ville pour *« prendre, conduire, renvoyer, renfermer et accompagner les pauvres »* et *« renvoyer les vagabonds »*. Un autre texte mentionne *« ceux qui y seront conduits par les préposés au renfermement general des pauvres »*. Aux directeurs incombait le soin de visiter de trois mois en trois mois les gîtes habituels des pauvres et réquisitionner leur literie. En fait, nous savons qu'il fallut que durant tout le dix-huitième siècle la ville prît de nombreuses autres mesures pour réprimer le vagabondage et la mendicité et que l'on en vint à créer un dépôt spécialement affecté à la réception des mendiants. C'est que l'Hôpital général n'était pas suffisant pour les accueillir et que les directeurs et les religieuses étaient forcés de faire un tri. Nous verrons plus loin ce qu'il en était pour les enfants des deux sexes.

Le 22 décembre 1724 fut commencée la tenue d'un *Double registre pour servir à l'entrée des mendiants de tout pays à l'Hôpital de Manufacture de Périgueux*. Les pages en furent divisées en trois colonnes. Sur celle de gauche, étaient inscrits un numéro d'ordre et le lieu d'origine du mendiant, sur celle de droite l'appréciation des définiteurs. Quant à la colonne centrale, la plus remplie, elle constituait, en un temps où la photographie n'existait

pas, une véritable fiche signalétique. Je m'étonne que quelque sociologue local n'ait pas encore eu l'idée d'étudier ce registre. Il y trouverait sur une seule période de quatre années six cent quatre vingt deux entrées. Il est vrai que la lecture de ces notices finit par être monotone ; seule vient rompre cette lassitude, pour l'amoureux de l'Espagne que je suis, la mention d'un pèlerin espagnol venant de Clermont et de Saint-Léonard-de-Noblat, qui fut autorisé à rester deux mois dans l'établissement avant d'être représenté au définitoire³.



Registre servant à l'inscription des pauvres admis à la Manufacture et contenant 692 noms du 22 décembre 1724 au 29 septembre 1728.
Appréciation des définites en marge

3. L. Grillon, « Un pèlerin espagnol à Périgueux au XVIII^e siècle », in *B SHAP*, t. CXXIX, 2002, p. 67.

Le règlement des pauvres

Que devenaient les pauvres ainsi enfermés ? Leur règlement nous est connu par un livret conservé actuellement dans les archives de la congrégation de Sainte-Marthe à Périgueux. Bien que ce règlement ait été établi par Mgr J. C. Macheco de Premeaux en accord avec les définiteurs de l'hôpital, il est vraisemblable qu'il codifiait certaines des coutumes antérieures datant de la fondation de l'Hôpital général ou fruit d'une expérience de quelques décennies.

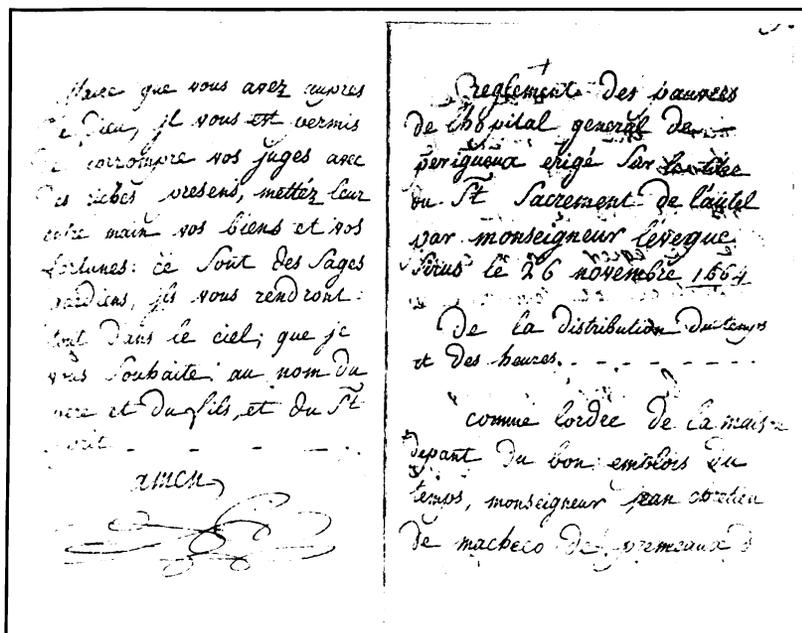
Pour faciliter la compréhension de ce règlement et de résumer le livret qui le contient, nous avons pensé réduire les principaux horaires sous forme de tableaux :

| Été | Hiver |
|--|--|
| 4 h : lever | 5 h : lever |
| 4 h 30 : prières à l'église puis ménage et travail | 6 h : prières à l'église puis travail et messe |
| 6 h : messe puis petit déjeuner et travail | 7 h 30 : petit déjeuner puis ménage et travail |
| 10 h : déjeuner avec lecture | 10 h : déjeuner avec lecture |
| 11 h : coup de peigne | 11 h : coup de peigne |
| 11 h 30 : travail avec conversation | 11 h 30 : travail avec conversation |
| 14 h : collation puis travail avec chants | 14 h : collation puis travail avec chants |
| 16 h : travail avec prières | 16 h : travail avec prières |
| 17 h : dîner | 17 h : dîner |
| 18 h : travail | 17 h 30 : prière du soir puis récréation |
| 19 h : récréation | 20 h : travail |
| 20 h 30 : prière du soir puis coucher | 21 h : coucher |

La lecture de ce tableau nous permet de constater qu'il existait certaines différences d'horaires suivant les saisons. Les textes nous apprennent qu'il fallait tenir compte de la lumière nécessaire au ménage matinal ou au coucher des vieillards et des infirmes. Les derniers bénéficiaient d'un traitement spécial puisqu'ils étaient autorisés à faire leur prière matinale à 6 heures en été et à 7 heures en hiver, prière qu'ils faisaient dans leur chambre si leur état leur interdisait d'aller à l'église.

Les femmes jouissaient, elles aussi, de quelque allègement, puisqu'elles ne retournaient pas au travail après le repas du soir mais pouvaient se récréer avec quelques ouvrages dans leur salle jusqu'à l'heure de la prière du soir en été et celle du coucher en hiver.

Pour les pauvres des deux sexes, cet horaire était considérablement allégé les dimanches et jours de fête puisque, ces jours-là, ils pouvaient se lever deux heures plus tard et se coucher une heure plus tôt que de coutume.



Écrit en 1772, ce livre contient des exhortations aux pauvres (page de gauche) et le règlement des pauvres (dont le début se trouve page de droite)

Les repas étaient loin d'être un délassement car on y faisait une lecture et la sœur qui présidait devait interroger l'un ou l'autre des pauvres sur ce qui avait été lu et en tirer elle-même quelques réflexions moralisantes. Quant au travail, on a pu le voir, il s'accomplissait souvent en silence. On l'entrecoupait parfois de prières ou de chants pieux, rarement de conversations libres.

Les prières en commun étaient en effet fort nombreuses : *Credo* au lever ; acte de contrition, méditation, prières pour les bienfaiteurs à l'église ; *Benedicite* avant chaque repas, action de grâce à la fin ; *Veni Sancte Spiritus* avant chaque reprise du travail et *Sub tuum* à la fin, *Angelus* trois fois par jour ; *Laudate Dominum* avant chaque récréation ; chant de cantiques, litanies ; chapelet, lecture pendant le travail de l'après-midi ; prières du soir, acte de contrition et *In manus tuas* avant le coucher.

C'est loin d'être tout. Il existait encore plusieurs tableaux de prières, un pour les quotidiennes, un pour les prières spéciales récitées à certaines fêtes ou certains jours, un autre pour les prières à dire pour les bienfaiteurs etc.

Les délits et les châtements

On comprend qu'une vie ainsi rythmée ait paru trop austère à certains pauvres et que l'on ait dû prendre des mesures pour « *obvier aux évasions des pauvres nouvellement enfermés* ». Sans aller jusqu'à la fuite, d'autres se rendaient parfois coupables de délits mineurs, qu'il fallait punir. « *Auront les dites sœurs* », précisait le contrat de celles-ci, « *le pouvoir de commander et châtier lesdits pauvres et arrivant que quelqu'un d'eux méritât châtement extraordinaire lesdits directeurs en seront avertis pour le faire faire* ».

La déclaration royale accordait, en effet, aux directeurs toute « *connaissance, juridiction, police, correction ou châtement sur tous les pauvres renfermés et mendiants et même de les pouvoir faire mettre en prison, au carcan et autre peine par forme de châtement et correction sans autre forme ou figure de procès. Et pour cet effet, leur permettons d'avoir dans ledit Hôpital Général des prisons, un poteau et un carcan à la charge néanmoins que si les pauvres méritent peine inflictive lesdits administrateurs seront tenus de les renvoyer par devers les juges auxquels la connaissance en appartient* ».

Aucun texte ne confirme que l'Hôpital général ait possédé ses prisons, son pilori et son carcan. On sait seulement qu'en cas d'insoumission, les pauvres pouvaient être renvoyés avec l'autorisation du bureau. Que devenaient-ils alors ? Retrouvaient-ils mendicité et vagabondage ?

Autres articles du règlement des pauvres

« *Ne pourront* » (les sœurs) « *faire sortir pour les affaires et besoins dudit Hôpital que ceux qui auront été choisis et nommés par la direction* ».

Les pauvres qui tombaient malades étaient soignés sur place s'il s'agissait d'une affection bénigne. Ils y étaient, en effet, visités par un médecin et l'Hôpital général abrita une apothicairerie à compter d'avril 1747. Pour ceux qui tombaient malades de « *maladie formée* », la déclaration royale prévoyait qu'ils seraient « *reçus et traités audit ancien Hôpital de Sainte Marthe comme les autres malades jusqu'à entière convalescence ; a ces fins sera tenu registre de malades qui seront envoyés et d'où ils ne pourront être congédiés sans qu'au préalable lesdits directeurs du bureau des pauvres de l'Hôpital Général soient avertis de leur convalescence pour être par eux pourvu à les remettre à l'Hôpital Général* ». De même, les contrats passés avec les religieuses précisaient que « *les malades dudit Hôpital Général seront renvoyés comme à la coutume à l'Hôtel Dieu Sainte Marthe s'ils sont jugés devoir y être reçus par le medecin* ».

Venaient-ils à décéder dans l'hôpital général ? Un cimetière existait dans l'enceinte même sur le flanc est de l'église, d'après le plan. Y étaient-ils inhumés ? Aucun texte ne le montre. On sait que les biens du défunt devenaient alors propriété de l'Hôpital général. « *Déclarons appartenir audit Hôpital les meubles qui y auront été portés par les pauvres qui y décéderont* ».

et qui y auront été gagnés par eux à l'exclusion de leurs héritiers suivant l'inventaire qui en sera fait aux diligences desdits administrateurs dans le temps de l'entrée desdits pauvres dudit Hôpital General et de leur deces ou de leur transport en cas de maladie dans l'Hôpital de Sainte Marthe dudit Perigueux suivant le concordat entre lesdits hôpitaux, lesquels meubles, le deces des pauvres arrivant dans l'un desdits hopitaux seront censés propres audit Hôpital Général ».

L'entretien des pauvres

Les pauvres étaient bien traités à l'Hôpital général bien que la nourriture y soit commune et sans recherche. On y faisait de gros achats de froment – très rarement de seigle – que l'on prenait le plus souvent chez des particuliers, parfois sur le marché aux grains ou au minage. Ce froment était moulu habituellement au moulin de la Cité, mais le pain était pétri et cuit dans l'Hôpital général même.

Le fond de la nourriture était constitué par de copieuses soupes dans la composition desquelles entraient du « *lard vieux* » ou du « *vieux oint* », ces « *bréjaudes* » toujours appréciées par les authentiques Périgordins. La viande prise chez un ou deux fournisseurs était réservée aux malades ; le commun des autres n'en bénéficiait qu'aux fêtes carillonnées : Toussaint, Noël, les Rois, les Jours Gras, Pâques, Pentecôte et, bien sûr, la fête patronale de saint Louis.

La basse cour devant suffire aux besoins d'œufs et de volaille, il n'est pas étonnant de ne trouver aucune mention d'achat de ces denrées dans les registres. De même, le lait nécessaire pour les enfants devait provenir de cette « *étable aux chèvres* » mentionnée dans les textes. En revanche, on relève un achat de morue sèche et plusieurs achats de fromage d'Auvergne. Jardins et métairies ravitaillaient l'Hôpital général en légumes, fruits frais et secs. Il fallait, malgré tout, acheter encore des fèves et des haricots, la récolte des jardins étant insuffisante.

L'huile de noix se commandait par « *quintal* », le sel par « *balle* » au fur et à mesure des besoins. La vendange de la vigne des jardins ne suffisait pas à assurer les boissons, on faisait entrer de grosses quantités de vin. Une seule fois, il est parlé de « *vin vieux de deux années* ». Toutes ces denrées ainsi que le bois nécessaire pour la cuisson et le chauffage étaient apportées par des charrettes dont les bouviers recevaient « *la dinée* » avant de s'en retourner.

Les vêtements des pauvres étaient fort simples. Les métiers de la Manufacture ne paraissent avoir été rentables qu'assez tard. D'ailleurs, leur production se borna à l'une ou l'autre sorte de tissus, nous le verrons. Jusque là, il fallut se fournir de tissus à l'extérieur. La toile d'étaupe servit à la confection des chemises, le cadis gris et le droguet à celle des habits que confectionnait et réparait un tailleur. On relève encore des achats de chanvre ainsi que de fil bleu pour les bas de toile et les doublures de vestes.

Le costume des pauvres - qui variait selon les saisons - était complété par des bonnets de drap bleu et des sabots dont il fallait sans cesse assurer le ferrage ou raccommoder les brides de cuir.

Les pauvres dormaient dans des couchettes à paille dont la paille était fréquemment renouvelée. Les « *linceuls* » étaient de toile d'étaupe. Les couvertures de laine s'achetaient soit à la foire de Bordeaux soit à Toulouse ; c'étaient aussi parfois « *des couvertures de Béarn* ».

Le bois de chauffage était souvent scié et refendu dans l'Hôpital général. Les métairies de l'établissement en fournissaient la majeure partie. C'était généralement du chêne, rarement du châtaignier, on relève quelques brasses de noyer ou de cerisier. Les métairies fournissaient encore fagots et copeaux. Un seul achat de charbon est mentionné dans le registre ; il était sans doute réservé à la filature, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le travail des pauvres. La fabrique

L'Hôpital général de Manufacture avait été créé pour « *y elever des pauvres dans la crainte de dieu et faire parmi nos sujets de bons artisans, de bons citoyens et de bons chrétiens* », selon la déclaration royale. Celle-ci ajoutait que ce serait « *un moyen d'ôter l'oisiveté d'où procèdent quantité de désordres qui se commettent dans ledit pays de Perigord* ». A cette fin, elle préconisait de « *faire faire ou fabriquer dans l'étendue dudit Hôpital Général toute sorte de manufactures et de les faire vendre et débiter sans payer aucun droit de visite à ceux qui les visiteront* ».

Il est difficile de savoir à quels travaux furent employés les pauvres dans les débuts de l'Hôpital général de Périgueux, mis à part les travaux domestiques nécessaires à la vie de l'établissement : sciage du bois, jardinage *etc.*

Les textes qui vont suivre suggèrent toutefois que les pauvres fabriquèrent des épingles à une certaine époque : « *Ledit jour 23 fevrier 1694 a été remis par Monsieur Orfaure directeur de l'Hôpital Général... la somme de 17 livres 2 sols 9 deniers provenant des deniers de la vente des épingles qui avaient été remises audit sieur Orfaure appartenant audit Hôpital General* ».

Et, le 15 avril 1711, Louis de Launay « *maître épinglier de l'Hôpital General* » faisait baptiser son fils Pascal dont Anne de Laborie, logée à vie dans l'établissement en reconnaissance des bienfaits de sa famille, fut la marraine.

Les pauvres semblent cependant avoir été surtout formés au travail des étoffes. Le 3 janvier 1698, François Larivière, peigneur de laine, était choisi comme parrain lors d'un baptême. Le 5 août 1700, François Hude, marchand bonnetier, faisait baptiser sa fille Jeanne.

Le 26 août 1706, Jérôme Merle « *maître sargeur* » baptisait de même la sienne. Or, ces trois personnages étaient habitants de la Manufacture, où ils devaient sans doute enseigner leur métier.

Pourtant, ces petites industries ne paraissent pas avoir apporté beaucoup de revenus à l'Hôpital général, car les syndics successifs ne cessaient de réclamer la rentrée des dettes et des arrérages de rentes. On sait, d'autre part, par le registre des comptes, que, entre 1739 et 1747, on achetait les tissus nécessaires au vêtement des pauvres, tissus qui n'étaient donc pas suffisamment fabriqués dans la maison.

C'est, d'ailleurs, vers cette époque que fut reprise sérieusement l'idée d'une manufacture. Le compte-rendu de la délibération du 30 mai 1747 nous apprend que « *Monsieur le marquis de Tourny toujours attentif et fertile en expédients à procurer le bien public a proposé d'établir dans ledit Hôpital la manufacture des toiles et autres ouvrages auxquels on puisse occuper par un travail réglé les pauvres de l'un ou l'autre sexe grands et petits qui seront en état de travailler pour les produits être mis au profit de l'Hôpital qui au moyen de ces produits trouvera un nouveau secours pour fournir à la subsistance des pauvres valetudinaires qui y pourront être logés en plus grand nombre* ».

Le bureau de l'hôpital se réjouit de cette idée et de l'aide que pourrait leur apporter l'intendant. Il décida à ces fins de « *commencer par mettre en état les salles destinées au logement des ouvriers dont les charpentes menacent ruine par le défaut des poutres qui le soutiennent* ». Nous avons là une preuve de l'abandon de ces locaux durant une certaine période.

« *A cet effet* », ajoutait le bureau, « *il sera coupé six arbres ou plus pour faire les poutres et les chevrons... lesquels arbres seront pris dans la métairie de la Salle...* ». Les réparations nécessaires furent faites incontinent et l'évêque fit venir lui-même de Paris un « *poêle avec ses tuyaux pour la salle de filature* ». Quelle fut l'activité de cette filature qui fut surtout une école de filature pour les filles ? On l'ignore car le silence documentaire est total à ce sujet durant une vingtaine d'années.

C'est aussi à Monseigneur Macheco de Premeaux qu'il faut attribuer la réussite de la mise sur pied d'une fabrique de toiles, établissement appelé à durer. Nous le savons par une lettre qu'adressèrent, en 1777, les administrateurs de l'Hôpital général au ministre Bertin pour lui demander d'appuyer une demande de subsides. Celui-ci leur fit parvenir sa réponse par l'intendant de Guyenne, le 26 janvier 1778 ; il réclamait des détails plus précis. Les directeurs rédigèrent alors à l'intention du ministre un mémoire qu'ils lui firent parvenir par le canal du subdélégué de Périgueux et de l'intendant. Il mérite d'être transcrit intégralement malgré son style car il résume toute l'histoire des tentatives faites par les définiteurs pour donner un travail suivi aux enfants des deux sexes.

Copie du Memoire que M.M. les administrateurs de l'Hôpital Général Saint Louis de Perigueux ont eu lhonneur de presenter à Monseigneur de Bertin Ministre et Secretaire d'état contenant les instructions qu'il leur a fait demander par Monsieur l'intendant de la province suivant sa lettre du

26 janvier 1778, ledit memoire envoy  a ce dernier au mois de fevrier par la voye de son Subdelegu  a Perigueux.

Avant letablissement d'une ecole de filature et celui dune Fabrique de toiles de coton dans l'H pital G n ral de Perigueux, monuments eclatants du z le et de la charit  dun des plus grands pr lats qui aient gouvern  ce dioc se, les revenus de cette maison etaient si modiques, ses ressources si born es, que malgr  les secours dune economie la plus recherch e et la meilleure administration, elle pouvait a peine nourrir cinquante pauvres, nombre auquel les places etaient alors fix es, de mani re qu'il s'en falait de beaucoup qu'elle fut en etat de remplir lobjet primitif de son institution.

Ces cinquante pauvres y recevaient tous les jours les secours spirituels dont ils pouvaient avoir besoin et des instructions relatives a la religion ; mais faute dum exercice regl  et appliqu  a des travaux utiles, ils restaient dailleurs dans un desoeuvrement presque habituel ; ou si on les occupait quelquefois, c'etoit toujours a un genre de travail purement servile qui n'etait susceptible par lui m me de donner aucun produit, de mani re que de jeunes enfants de l'un et l'autre sexe qui s'ils avaient et  dress s et form s a un metier auraient eu les talents necessaires pour l'exercer dune maniere avantageuse a l'H pital etaient reduits a voir consumer tristement leurs jours dans cet azile de charit  et en devoraient les revenus sans pouvoir rien faire pour les ameliorer.

Feu Monsieur de Pr meaux ev que de Perigueux qui durant le cours de son regne eut les yeux toujours ouverts sur l'administration des Bureaux de charit  soumis a son inspection et a ses soins et qui honorat surtout dune protection particuliere l'H pital General sentit les inconvenients de cette vie oisive et desoccup e des pauvres, les desavantages qui en resultaient tout a la fois et pour l'H pital et pour le public et forma le genereux dessein dy remedier.

En consequence il proposa aux administrateurs de cet H pital l'etablissement dune ecole de filature de coton pour les jeunes filles, se concerta en m me tems avec eux sur les moyens les plus propres a la faire reussir et fournit le premier dans cet objet les fonds necessaires pour commencer cette entreprise qu'il eut bient t la satisfaction de voir sexecuter de la maniere la plus heureuse.

Le suc s de ce premier etablissement qui eut lieu en 1748 fit naitre lenvie den entreprendre un second, a la verit  plus susceptible de difficult s mais aussi dune nature a devoir procurer de plus grands avantages. On parle de la Fabrique de toiles de coton que le m me Monsieur de Premeaux concurremment avec les administrateurs format et etablit pour les jeunes gar ons dans l'H pital General en 1763.

Il fallut pour cette nouvelle entreprise commencer dabord par agrandir quelqu'un des batiments, en construire de nouveaux. Il falut ensuite se procurer divers metiers, des ustenciles, une calendre, un ourdissoir, des ingredients pour les tintures, les metiers a ouvrir. Il falut encore se procurer

des ouvriers capables de former des élèves mais surtout une personne active et intelligente qui put presider aux ouvrages, faire les achats, régler les débits, en un mot suivre et éclairer la marche et les différentes opérations d'un établissement qui embrassait autant d'objets.

Le zèle et la charité du prélat lui firent surmonter aisément tous ces obstacles ; il fournit encore lui même des secours considérables en argent ; il en trouva dans le produit de l'école de filature, dans la générosité de Monsieur l'Intendant de la province et de plusieurs autres personnes charitables de cette ville, notamment de Mademoiselle de Belisle qui dans cette occasion fut une des premières et des plus ardentes à témoigner aux pauvres de cet Hôpital son affection et son zèle par les dons qu'elle leur fit.

Après les époques de ces deux établissements dont on vient de parler et à la tête desquels la Sœur de Queroy fut placée par le Bureau sur la désignation que lui en fit Monsieur de Premeaux comme étant la personne la plus propre à en faciliter le succès et les progrès, on ne tarda pas longtemps à s'apercevoir du bien sensible qu'ils produisaient soit en augmentant progressivement les revenus de l'Hôpital et lui fournissant par là les moyens d'augmenter aussi à proportion le nombre des places soit en y accoutumant de bon heure à un travail réglé et journalier une infinité de jeunes enfants et leur donnant des métiers qui les mettent bientôt en état de gagner leur vie et d'aller féconder dans le sein de leur famille ces semences d'utilité et de richesse que sortant ils emportent avec eux.

Enfin tel est le fruit de ce travail des pauvres pour l'Hôpital qu'on y compte aujourd'hui jusqu'à cent qui y sont nourris et entretenus. Il ne faut cependant pas dissimuler que ce nombre se trouve un peu plus considérable qu'il ne l'est ordinairement et qu'il ne peut même l'être eu égard à ses revenus, mais c'est parce que les administrateurs ont reçu quelques dons particuliers et que dans une année aussi calamiteuse que celle-ci il se sont efforcés de multiplier autant qu'ils ont pu les secours afin de soulager un plus grand nombre de misérables et alléger par là d'autant ce poids énorme des mendiants qui accable leur ville.

La Sœur de Queroy, cette hospitalière ainsi que nous l'avons déjà dit, fut choisie par le Bureau pour presider aux ouvrages et qui par le succès de son travail et de son application a si bien justifié le choix que nous avons fait d'elle comme elle est plus appréciée que personne à apprécier les avantages que produisent les deux établissements confiés à ses soins, désirant les étendre encore et sentant qu'ils peuvent l'être, aurait proposé dans cet objet il y a quelque temps aux administrateurs d'entreprendre la construction d'une nouvelle bâtisse qui put lui permettre de recevoir et former un plus grand nombre d'élèves dans l'école de filature en leur faisant espérer d'un côté que le produit du travail seroit suffisant pour l'entretien de ses élèves et de l'autre que la Providence pourroit peut-être comme autre fois leur donner assez de secours pour l'exécution de cette entreprise.

Les administrateurs, acoutumés a sinteresser toujours aux propositions de cette sœur par l'expérience quils ont si souvent faite de son habileté et de sa sagesse ont dabord examiné avec attention son plan, ils l'ont ensuite adopté, mais ayant voulu le soumettre quant a son execution a l'examen dun maitre architecte et celui ci après avoir entré dans tous les détails de cette construction, supputé au juste les depenses auxquelles elle donnerait lieu, les ayant portées a une somme de 6473 livres, ils ont délors perdu de vüe cette entreprise par la connaissance exacte quils ont de linsuffisance des ressources de l'Hôpital et du danger quil y aurait de commencer un ouvrage de cette importance en se fondant sur des secours douteux et incertains. Et voilà ce qui a porté Monsieur l'abbé de Plancher, directeur spirituel de l'Hôpital General, a qui la Sœur de Queroy avait apparemment fait part de ses vües et qui n'est pas moins zelé qu'elle pour le bien public a solliciter du Ministre a qui on a lhonneur dadresser le present memoire des secours en argent a prendre sur le produit des fonds de la loterie de pieté.

La lettre que le Ministre a ecrite a ce sujet a Monsieur l'Intendant et qui a eté communiquée aux administrateurs par la voye de son Subdelegué a Perigueux leur a annoncé des dispositions favorables pour l'obtention, des secours quon lui demande mais, en même tems, elle leur apprend l'extreme surprise ou l'on est de voir qu'on ne sollicite qu'une modique somme de 1000 livres pour operer un aussi grand bien que celui qui est annoncé dans la lettre de Monsieur l'abbé de Plancher.

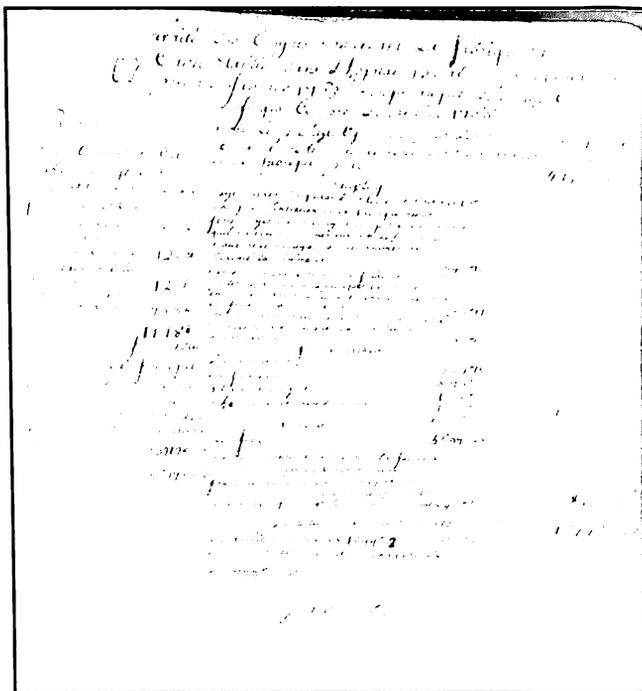
Cela devrait paraître en effet bien surprenant si c'etait les administrateurs qui eussent sollicités eux mêmes cette somme et quils se fussent engagés en la recevant de procurer tous les avantages que le Ministre semble avoir entrevu dans cette lettre ; mais, on la deja dit, c'est ce pieux et charitable directeur qui emporté par son zele et seduit par les esperances de la Sœur de Queroy, trop confiante elle même dans cette occasion sur les ressources de la Providence a pris sur lui de demander des secours et de borner ainsi sa demande a une somme de 1000 livres.

Les administrateurs ne peuvent certainement que louer a cet egard le zele et la bonne intention de cette sœur et de Monsieur l'abbé de Plancher. ils reconnaissent même combien davantages reels resulteraient necessairement de l'execution de leur plan, mais specialement chargés comme ils le sont de veiller a la conservation des interrets qui leurs sont confiés, ils craindraient de les compromettre, de les exposer sils entreprenaient avec les seuls secours dune somme assurée de 1000 livres une baisse qui doit couter 6473 livres suivant lestimation de l'architecte.

Par toutes ces considerations ils esperent donc que le sage et respectable Ministre qui leur a fait demander des instructions a ce sujet sera touché de la verité de leurs observations et que charmé de trouver une occasion favorable a pouvoir faire du bien a ses concitoyens en leur

procurant les moyens daugmenter les ressources dun Hôpital destiné uniquement pour les pauvres de la ville et de la banlieüe, il sinterressera non seulement pour lunion de quelque benefice a ce même Hôpital comme il temoigne être bien disposé mais semporera encore de solliciter lui même et dobtenir de Sa Majesté une somme suffisante pour l'execution du plan de batisse proposé par la Sœur de Queroy dans lobjet de recevoir et former un plus grand nombre delevés dans lecole de filature. Le produit des fonds de la Loterie de piété qu'on employe tous les jours aux reparations et a lembellissement des Temples sera ici bien plus utilement appliqué puisquil tournera tout a la fois au profit de la religion et au soulagement de l'humanité souffrante surtout dans ces tems malheureux ou la misere semble être parvenue a son comble et ou la bienfaisance, la piété de notre auguste monarque et son amour pour ses peuples lui font chercher les moyens de diminuer la mandicité.

Ainsi signés Fournier de Lacharmie juge mage, Boisset conseiller, Mater conseiller, Dufraisse et Lacharmie avocats, Leyjarnie consul, Forestier medecin, Mourcin bourgeois, Duclaud marchand, Brachet chirurgien, Foulcon et Choury procureurs et Gueydon bourgeois.



Registre de comptes (1^{er} décembre 1758 au 21 janvier 1794). Fabrique de toile pour garçons fondée en janvier 1763 (école de filature pour filles fondée en avril 1748) (Centre hospitalier de Périgueux)

François de Paule Latapie, inspecteur des Manufactures, visita celle de Périgueux le 9 mai 1778 et en attribua la fondation, une douzaine d'années auparavant, à la mère Queroy qui l'aurait mise en train sous les auspices de l'intendant de Guyenne Boutin. Il se trompait de quelques années, puisque, le premier janvier 1763, était déjà ouvert à l'Hôpital général un « *registre des comptes concernant la Fabrique en toile de coton* », preuve que l'industrie fonctionna dès cette date.

« *Avec les fonds de l'Hôpital Général ou elle est établie et qui vont environ, dit-elle [il s'agit de la Mère Catherine Queroy], a 4000 livres et quelques encouragements de Monsieur l'Intendant elle est parvenue à bien monter sa filature de coton, à nourrir les fileurs, les cardeurs, les tisserands, en un mot tous ceux qui y travaillent ; et du produit net des matières manufacturées elle nourrit encore cinquante pauvres infirmes de la ville ce qui fait en tout cent pauvres nourris dans l'Hôpital. Elle a aussi établi vingt métiers dont il n'y a que dix en exercice. Les tisseurs n'y font que des siamoises et des mouchoirs tout fil, tout coton et en fil et en coton. La teinture a été établie par ses soins dans la Manufacture. Elle consiste principalement en bleu bon teint* ». L'inspecteur poursuivait son rapport en souhaitant qu'on achetât pour la Mère Queroy un cylindre à lustrer « *dans le goût de celui de Brive* », cylindre que l'on aurait pour 1 000 écus ou 3 500 livres.

Cette industrie paraissait être d'autant plus productrice pour l'Hôpital général que la ville n'avait, à cette date, que quatre ou cinq sargeurs dont deux ou trois étaient en quasi-chômage et les autres ne travaillaient que sur commande. Somme toute, il ne se fabriquait dans la ville que 150 pièces par an de grosses serges ou de cadis.

Les pauvres de la Manufacture recevaient une certaine rétribution pour les travaux qu'ils exécutaient. Mais les maîtres ou maîtresses qui surveillaient leur travail devaient « *veiller que les pauvres... rendent un compte exact et fidèle de tous les ouvrages et de l'argent qu'ils touchaient de la vente desdits ouvrages et autres marchandises, qu'ils n'achètent ni qu'ils ne prêtent jamais rien sans permission de la Sœur chargée de la régie des emplois* ». D'autre part, l'argent ainsi acquis par eux, s'ils ne l'avaient dépensé pour améliorer leur genre de vie, devait leur permettre de constituer un petit pécule ; mais ce capital resterait à l'Hôpital général, à l'exclusion de tout héritier lors de leur décès selon la prescription de la déclaration royale.

François de Paule Latapie revint faire sa visite quelques années plus tard, en 1785. Il brossa à peu de choses près le même tableau que le précédent de l'activité de la Manufacture de Périgueux. Il précisa toutefois que les pauvres infirmes recueillis atteignaient à cette date le chiffre de quatre-vingt ! On doit donc déplorer la perte du registre dont il a été question plus haut, car,

sans lui, on ignore presque tout de l'activité journalière de la fabrique. On sait seulement que ce registre arrêta ses comptes au premier janvier 1794 et donc qu'à cette date, c'est à dire quelques mois avant le départ des religieuses de Sainte-Marthe, cette fabrique fonctionnait parfaitement. C'est dire que l'Hôpital général de Manufacture avait à la longue, grâce à la présence d'une supérieure industrielle et généreuse, pleinement atteint le but de ses fondateurs et qu'il aurait pu aller en se perfectionnant si la Révolution n'était venue briser son essor.

Chapitre VII : les enfants, leur formation, leurs travaux

Les enfants

Il est une catégorie d'habitants de l'Hôpital général qui mérite une attention particulière : les enfants abandonnés, orphelins ou pauvres. L'abandon des enfants était encore fréquent à Périgueux aux dix-septième et dix-huitième siècles comme il l'avait été auparavant et, bien qu'à cet égard la situation n'y fut ni meilleure ni pire que dans les autres villes du royaume, les maires et consuls avaient dû prendre, de tout temps, des mesures pour faire élever les enfants exposés que les registres de compte appelaient fort joliment « *les fils ou filles de la ville* ». On les portait à la fin du dix-septième siècle à l'Hôtel-Dieu Sainte-Marthe qui les confiait à des nourrices puis mettait quelques lits à leur disposition ; leur pension était payée à cet établissement charitable jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de sept ans.

La création de l'Hôpital général ne changea rien à ces dispositions. « *N'entendons* », précisait la déclaration royale. « *que ledit Hôpital Général soit chargé de faire allaiter ni nourrir les enfants exposés attendu que dans l'ancien Hôpital de Sainte Marthe cette charité est exercée* ».

Que devenaient les enfants âgés de sept ans ? La question fut résolue par la création de l'Hôpital général dont l'un des buts, rappelons-le, était de « *recevoir les enfants pauvres, les élever dans les principes du christianisme et leur apprendre un état. Voulons néanmoins que lesdits exposés étant en âge pour être instruits et capables de quelque travail puissent être reçus dans ledit Hôpital Général comme les autres mendiants* ». La déclaration royale prévoyait qu'on placerait de même les orphelins. On pensait ainsi « *les tirer de l'oisiveté par connaissance des vérités chrétiennes en les employant suivant leur capacité aux travaux et métiers pour gagner par la suite leur subsistance et en faire de bons chrétiens et de bons artisans* ».

Rien n'indique que les enfants aient bénéficié de locaux spéciaux. Ils devaient vivre et travailler au contact des adultes de leur sexe, avoir sensiblement le même règlement, la même nourriture et le même vêtement. Avaient-ils beaucoup d'hygiène ? Il semble que le règlement les ait en vue

lorsqu'il prévoyait que les pauvres « à 11 heures qu'ils auront diné ils auront soin de se peigner dans leur chambre ou dans leurs cours pour éviter la vermine ». Bien que ces derniers mots soient rayés dans le livret du règlement, on est forcé de reconnaître que cette disposition correspondait à la réalité car les registres font état de plusieurs voyages que certains enfants durent faire à Bordeaux pour y être débarrassés d'une teigne particulièrement tenace.

On confiait leur éducation à des maîtres ou maîtresses placés sous la direction d'une sœur. Ces maîtres et maîtresses étaient sans doute ceux qui leur apprenaient aussi leur art comme ils devaient le faire, en même temps, aux adultes ? On exigeait d'eux de grandes qualités. Le règlement des pauvres leur offrait de nombreux principes pédagogiques qu'il serait fastidieux de transcrire intégralement ici mais qu'il est bon de résumer car, si les uns trahissent leur époque et seraient à réviser, d'autres, en revanche, témoignent d'une bonne connaissance de l'âme enfantine en général et paraissent singulièrement en avance sur leur temps.

Les premiers soins de ces éducateurs devaient porter sur la religion qu'il faut inculquer aux enfants : leçons fréquentes de catéchisme, préparation à la confession trois fois par an jusqu'à neuf ans, puis, après cet âge, tous les mois, préparation poussée pour la première communion, bonne tenue et exactitude aux exercices quotidiens de piété, acquisition d'une piété vraie et personnelle, séances spéciales de catéchisme assurées par les séminaristes de la Mission de Périgueux les dimanches et jours de fête.

L'éducation morale des enfants ne saurait se dissocier de l'éducation religieuse. La vraie piété les pousserait à goûter et aimer la vertu, à éviter les fautes les plus courantes : mensonges, querelles et paresse. On leur apprendrait à éviter les murmures sur leur état en leur expliquant l'impénétrabilité des desseins de Dieu sur chacun. On leur montrerait que la vie d'ici-bas est passagère et qu'il fallait éviter d'entretenir en leur cœur la jalousie envers les riches qui pourraient les amener aux pires désordres.

Cette éducation - qui paraîtra à juste titre discutable à certains égards - se poursuivait en réalité d'une façon intelligente à travers les leçons et le travail. Les maîtres devaient interroger les enfants sur leur vie, leur foi, leurs devoirs. « On s'ouvre par ce moyen et par la voie de la conversation un champ bien fructueux ». On aurait soin de « les piquer d'émulation les uns les autres en faisant quelquefois interroger par les plus avancés ceux qui le sont moins ». On les écouterait s'entretenir sur des lectures choisies à propos. « L'homme naturellement avide de savoir s'instruit bien mieux sans s'en doute par les faits que par les exhortations. Autant qu'on le peut il faut toujours tourner les préceptes en exemple ; c'est une amorce où s'attache aisément le cœur humain et dont il lui reste toujours quelque impression salutaire ». « Mais tout s'agit dans la manière de s'y prendre ; la voie de la douceur est toujours la meilleure dans les enseignements ; un ton qui ne soit

ni gai ni sérieux fait beaucoup sur les enfants et même sur les hommes qui sont des enfants d'une autre façon. Quelque jeune que soit un enfant il se croit raisonnable c'est pourquoi il est bon de le traiter en conséquence. Prendre garde de mettre toute chose à la portée de leur esprit. Ainsi que les maîtres ou maîtresses les étudient en leur donnant quelquefois des marques d'estime et d'attachement ».

Les mêmes maîtres devaient apprendre à lire aux enfants qui feraient preuve de quelques dispositions et, bien que le règlement ne parle que de lecture, on sait qu'il leur était enseigné des principes de calcul et autres rudiments.

C'était aussi les mêmes maîtres, semble-t-il, qui étaient préposés à l'apprentissage des enfants qui passaient dans les ateliers le plus clair de la journée. Ils leur réservaient les travaux les plus faciles de la filature et du cardage quand la fabrique de tissu fut établie. C'était évidemment encore pénible pour eux mais on leur inculquait que « *le travail que Dieu a inspiré à l'homme par pénitence leur est un sûr moyen de faire leur salut et qu'en se procurant ce temporel nécessaire à leur subsistance ils remplissent le précepte de Dieu* ». Leur travail était rémunérateur car ils devaient déjà apprendre l'emploi et l'économie de l'argent. « *L'expérience de la conduite de ces pauvres petits enfans a fait connaître que la récompense la plus avantageuse pour les encourager au travail et à garder une bonne conduite est celle de l'argent* ». Aussi leur fixait-on une petite ristourne personnelle sur le prix de vente de leurs ouvrages dans la fabrique : 12, 17, ou 20 sols, suivant la largeur, sur soixante aunes de charmoise ; 18 sols sur soixante aunes de coton ; 8, 12, et 15 sols suivant la qualité sur deux douzaines de mouchoirs. Quant aux filles qui étaient employées à divers travaux de lingerie, on leur donnait 2 sols par franc gagné.

L'argent était noté sur un livre spécial avec le nom des ayants-droit et leur quote part. Au moment de la sortie de l'Hôpital général, si par ailleurs leur conduite avait été bonne, les enfants recevaient donc un pécule qui leur permettait de « *s'équiper* » et même, dans certains cas, de s'établir à leur compte dans le métier qu'on leur avait appris.

Pour encourager les apprentis, on mettait sous leurs yeux l'exemple de leurs aînés qui, ayant été exemplaires dans leur conduite, avaient à présent une position intéressante.

« Anne qui fut placée chez les demoiselles de Bertin le 5 février 1759 après avoir été bien équipée de langes et hardes et on lui donna lors de son mariage qui fut le 5 avril 1764 cinquante livres.

Les deux Brunès toutes deux sœurs furent placées le 20 avril 1766 chez Monsieur Duclau curé de Saint Front pour instruire et pour faire travailler à la filature de coton ces petites filles et pauvres de la ville et furent très bien équipées en linges et hardes selon leur condition de bourgeoises de Périgueux.

La nommée Marie Vidal fut placée le 10 juillet 1766 dans la communauté de Notre Dame pour être reçue en qualité de sœur domestique ; on lui procura la protection de Monsieur Bertin le Ministre d'Etat qui eut la charité de lui faire son adot et l'hôpital lui fournit quelques hardes.

Le 2 janvier 1766 il sortit Jean Bourgoïn a qui on donna un metier avec tous les outils qui le concernent pour travailler les chamoises ou mouchoirs chez son grand père.

Jeanne Dentout est sortie le 6 de septembre 1770 pour apprendre le metier de tailleur ; on lui a procuré la protection de Monsieur Linarés missionnaire qui a eu la charité de payer son apprentissage et l'hôpital s'est chargé de son entretien.

Le treze novembre 1770 Marie est sortie pour apprendre le metier de tailleuse ; l'hôpital lui a payé son apprentissage et s'est chargé de son entretien tout le temps marqué pour apprendre son metier.

Le treze novembre 1770 est sorti Jean pour apprendre le métier de tailleur ; Monsieur de Lalande vicair general et missionnaire a eu la charité de lui payer son apprentissage et l'hôpital s'est chargé de son entretien.

Le 4 janvier 1771 est sorti Daniel pour apprendre le metier de cordonier ; l'hôpital a payé son apprentissage et s'est chargé de son entretien.

Le 1 avril 1771 a été placée Ysabeau Abrieux chez Monsieur de Chemisac, mère de la ville, pour être femme de chambre de Madame ; on l'a très bien equipée et donné quelque peu d'argent.

Il est sorti plusieurs autres garçons et filles qui on reçu les memes avantages ; il en est aussi sorti qui en ont été privé pour setre mal comporté dans l'hôpital ».

« L'expérience qu'on a fait de cette conduite et de cette règle exercée depuis bien des années donne lieu d'espérer un succès favorable à l'Hôpital et a la jeunesse qui y prendra son éducation ; premierement l'interêt dont ces enfants sont avides les engagera à corriger ou du moins à modérer leurs défauts, régler leurs mœurs et à les habituer tous à la pratique des vertus tant par religion que par interêt ».

Il est trop facile de sourire devant de telles méthodes paternalistes. Il faut plutôt se souvenir qu'en 1778 l'inspecteur des Manufactures François de Paule Latapie trouva 45 enfants occupés à la filature et au cardage ; encore sur ce nombre ne paraissent pas compris ceux que l'on employait à des travaux domestiques. Il faut se souvenir que de telles initiatives, malgré leurs imperfections, ont ouvert la voie, que l'Assistance ne date pas d'hier, que des générations de malheureux furent ainsi arrachés à une misère plus grande et à l'oisiveté.

Chapitre VIII : quelques événements notables

La fête annuelle du Saint-Sacrement

Les fêtes les plus solennisées de l'année étaient celles qui avaient pour but de vénérer le Saint-Sacrement de l'autel. Cela ne saurait nous étonner puisque l'Hôpital général avait été fondé comme il a été dit, par des membres de la compagnie du Saint-Sacrement et que son sceau officiel représentait un ostensor adoré par deux anges.

Le 21 août 1771, le pape Clément IV accorda une faveur à l'Hôpital général :

« Nous accordons une indulgence plénière de tous leurs péchés aux fidèles de l'un et l'autre sexe qui, ayant fait une bonne confession et reçu dignement la sainte communion visiteront l'église de l'Hôpital Saint Louis de Périgueux depuis les premières vêpres jusqu'aux dernières de la fête du Saint Sacrement et prieront Dieu avec dévotion pour la paix entre les princes chrétiens, l'extinction des hérésies et l'exaltation de l'Eglise romaine pourvu qu'ils n'y ait point d'autre indulgence plénière déjà accordée et à gagner dans ladite église et à condition qu'il ne sera reçu avant payement pour l'exécution dudit Bref de la présente indulgence ».

Cette indulgence était concédée pour sept années. Sa traduction du latin en langue vernaculaire devait avoir été réalisée par de Lalande, le vicaire général du diocèse, qui ordonna l'exécution du bref papal le 22 septembre 1771.

Les Quarante Heures

La solennité consistait à adorer durant quarante heures le Saint-Sacrement exposé dans un ostensor. Les fidèles se succédaient à l'Hôpital général afin d'y prier pour réparer les fautes commises envers le sacrement de l'autel. A cette occasion, il était fait des achats plus importants de cierges et d'encens. Des prédicateurs étaient conviés à donner les sermons de circonstance durant les trois journées que durait la solennité. On y prévoyait pour ceux-ci une rétribution ainsi qu'une collation spéciale avec café et sucre. Une autre collation était servie aux clercs qui étaient venus pour aider à chanter les vêpres quotidiennes.

Les droits du curé de Saint-Martin de Périgueux

La propriété du Chapeau Rouge offerte par messire Christophe de Reymond pour y fonder l'Hôpital général se trouvait alors sur la paroisse de Saint-Martin. Le curé de celle-ci avait donc juridiction sur l'établissement. Ce choix se concrétisait de deux façons : l'exercice des fonctions curiales dans l'église de l'Hôpital général par le curé titulaire de la paroisse et l'hommage annuel rendu à celui-ci par les directeurs.

Le premier de ces usages nous est connu par les registres de la paroisse de Saint-Martin, assez riche, par ailleurs, en détails intéressants sur la vie de l'hôpital :

« Le 9 juin 1722 et le mardi dans l'octave du Saint Sacrement, je curé soussigné, ai été faire les fonctions curiales dans la chapelle de la Manufacture, dire la messe, les vêpres et donner la bénédiction du Saint Sacrement comme l'année précédente ».

Sussac, curé de Saint Martin

Cette cérémonie devait donc, en principe, avoir lieu chaque année et, de préférence, autour de la fête du Saint-Sacrement pour la raison que nous avons indiquée plus haut.

La seconde coutume trouve aussi un exemple dans les registres de la paroisse :

« Le onzième novembre 1724, pour la Saint Martin, j'ai reçu à l'offertoire de la messe un cierge de demi livre de redevance d'hommage dû par l'Hôpital Général par les mains de Monsieur Chaminade, avocat et syndic dudit Hôpital

Lalio, curé de Saint Martin »

Cette coutume, au contraire de la première, est plusieurs fois évoquée dans le registre des comptes de l'Hôpital général :

« Du 5 juin 1744

... Plus payera au sieur Robert des Isles, notaire royal, six livres quinze sols pour... et pour une copie de l'hommage rendu a Monsieur le curé de Saint Martin

Du 21 avril 1746

... Plus se remboursera de 39 sols qu'il a payés a Monsieur Lalio, curé de Saint Martin, pour le montant de deux cierges de demi-livre chacun qui lui étaient dûs de deux années pour l'hommage que le présent hopital lui rend chaque fête de Saint Martin ».

Deux années de retard ! On va voir pire !

« Du 2 décembre 1756

... Plus se remboursera le sieur Allabert la somme de onze livres pour le montant de onze cierges de demi-livre chacun qu'il a donné a Monsieur Lalio, curé de Saint Martin, qui lui étaient dûs depuis l'année 1746 et les suivantes jusques et compris la présente année pour l'hommage de la redevance d'un cierge de demi-livre chaque année que le present Hôpital lui doit a chaque fête de Saint Martin.

Plus payera au sieur La Vergne notaire royal trois livres sept sols pour payer les frais, controlles et papiers d'un acte qu'il a reçu concernant l'hommage d'un cierge de demi-livre que le présent hôpital doit annuellement à Monsieur le curé de Saint Martin et qui a été rendue le 11 novembre dernier par Monsieur Guilles, l'un des directeurs, au nom dudit hôpital ».

On ne trouve plus trace de cette coutume dans ce registre qui se termine au milieu de l'an 1761. L'arriéré d'hommage se trouvait donc être à cette date de cinq années. Comme les registres suivants ont disparu, on ignore si l'usage se maintint jusqu'à la Révolution.

Peut-être les directeurs s'étaient-ils entendus avec le curé pour ne prêter cet hommage que de dix en dix ans ? En tout cas, en bons juristes, ils tenaient à conserver une trace officielle chaque fois qu'ils se soumettaient à cet usage.

La fête de saint Louis

Le 25 août ramenait au calendrier liturgique la fête de saint Louis, roi de France. Cette fête était très solennisée dans toute la ville de Périgueux, je l'ai déjà dit dans mon étude sur l'Hôtel-Dieu. Il est remarquable que l'Hôpital général appelé parfois dès les origines hôpital du Saint-Sacrement ait été appelé aussi parfois hôpital Saint-Louis pour s'attirer sans doute la bienveillance royale.

L'un des autels du transept de l'église fut dédié au saint, sans doute celui qui avait été d'abord attribué à saint Joseph et qui était situé du côté réservé aux hommes. Dans cette chapelle, nous révèle l'inventaire de 1704 existait une peinture représentant le saint. Et le relevé des comptes est significatif sur le culte qui lui était voué et le soin que l'on prenait de sa chapelle.

C'est ainsi que la supérieure fit faire, par exemple, dans le cours de l'année 1755 plusieurs réparations : refaire à neuf deux chasses vitrées en bois peint, remettre à neuf des vitraux *etc.*

Les cérémonies du 25 août attiraient un certain concours du clergé séculier et régulier de la ville, puisqu'il est mentionné à diverses reprises dans le registre des comptes des prêtres, de clercs et des religieux présents. Ils devaient occuper la journée entière car il est dit tantôt qu'ils « *ont donné la messe* » tantôt qu'ils « *ont aydé a chanter Vêpres* ».

Pour la réussite d'une telle fête, rien ne paraissait trop cher aux administrateurs. Ils ratifiaient certains achats supplémentaires comme « *cierges blancs* » d'une demi-livre dont le nombre généralement de vingt-quatre monta jusqu'à vingt-six et même à vingt-huit certaines années et dont le coût oscillait entre 37 et 44 sols la livre suivant le cours. A ces achats, on adjoignait même parfois quelques bougies. De même, l'encens ordinaire dont était habituellement approvisionnée l'église, ne semblait pas suffire. Il en fallait une commande spéciale de deux à trois onces auxquelles on mêlait du benjoin et du storax pour les rendre plus odoriférant.

Fleurs et tentures ornaient l'autel et les murs. L'homme chargé du travail, pose et dépose, y passait deux journées pour un salaire de 12 sols par jour.

Le sommet de la journée paraît avoir été le sermon pour lequel un honoraire allant de 3 à 6 livres était prévu pour le prédicateur. Celui-ci était différent chaque année : en 1746, par exemple, ce fut le P. Rivière, dominicain du couvent proche ; en 1748, le P. lecteur des augustins ; en 1754, le P. Bonheure cordelier qui dut être tellement éloquent qu'il fut repris l'année suivante ; en 1756, ce fut le R. P. Jean Louis Penchenat, abbé de Chancelade ; l'année suivante, un de ses religieux le P. Duc ; en 1758, à nouveau un chanoine chanceladais dont le nom ne fut pas relevé *etc.*

Les administrateurs n'épargnaient rien pour recevoir les prédicateurs et pour les restaurer. Il est généralement parlé de « collation », une fois même de « soupe » et de « dessert ». Le 25 août voyait des dépenses supplémentaires de sucre et de café qui pouvaient atteindre les quarante sols. Pour la collation offerte au R. P. Penchenat en 1756, on vit plus grand et l'on alla jusqu'à cinq livres onze sols. Il y eut, outre le café et le sucre « deux compotes et deux assiettes de massepains et de macarons », faste qui fut maintenu pour les prédicateurs des années suivantes.

Il est juste, d'ailleurs, d'ajouter que les pauvres de l'Hôpital général, auxquels on imposait ce jour-là la récitation – ou le chant – d'un *Te Deum* n'étaient pas oubliés et qu'ils prenaient leur part de l'allégresse commune. En cette occasion, comme en d'autres, telles le Mardi gras, Pâques, Pentecôte et Toussaint, leur menu était augmenté d'un plat de viande. Il fallait en commander une quinzaine de livres à 10 sols environ la livre suivant le cours. Heureux temps où les prix n'ont guère varié sur une vingtaine d'années !

Je terminerai en disant que la fête de saint Louis est bien la seule fête du calendrier qui ait occupé autant les pages des registres de comptes. Il n'est pas étonnant, dès lors, que le souvenir de cette fête ait pu traverser les années sombres de la Révolution. L'Hôpital général de Manufacture étant devenu hôpital de soins, s'appela alors hôpital Saint-Louis et c'est à ce saint que l'évêque de Périgueux, Mgr Georges, devait dédier, en 1854, une nouvelle chapelle bâtie sur l'emplacement de l'ancienne. Celle-ci conserva ce patronage jusqu'à sa désaffectation en 1953.

Le service funèbre de Mgr de Francheville

Mgr Daniel de Francheville avait manifesté, sa vie durant, une grande charité envers les pauvres. Il décéda jeune encore mais usé par ses travaux et ses austérités. Par son testament, il faisait du vicaire général Coignet, son légataire universel à charge pour celui-ci de verser le montant de ses biens aux deux hôpitaux de Périgueux : l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général. Les neveux de l'évêque entrèrent en pourparler avec les deux établissements pour qu'ils acceptassent l'hérédité de leur oncle. Il semble qu'ils n'aboutirent pas et que Hôtel-Dieu et Manufacture ne bénéficièrent pas du legs épiscopal.

Mais cet évêque avait trop fait pour les pauvres pour que François de Simon de Chatillon, président du bureau de la Manufacture, laissât passer l'occasion de rendre au prélat un hommage public.

Le 8 juillet 1702, eut lieu le service funèbre organisé par ses soins. La cérémonie fut présidée par Mgr Gilles de la Baume, ancien évêque de Nantes. Le père Dubois, jésuite et docteur en théologie, fit un sermon que l'on jugea digne d'être imprimé. Il avait pris pour thème *Bonus Pastor dat animam suam pro ovibus suis* : « le Bon Pasteur donne sa vie pour son troupeau », formule qui résumait parfaitement l'épiscopat de Mgr Daniel de Francheville.

On peut penser que ses prédécesseurs et ses successeurs sur le siège de Périgueux eurent droit à un service funèbre du même genre dans l'église de la Manufacture mais je n'en ai trouvé nulle trace.

Deux visites épiscopales

« Monseigneur de Flammarens nommé évêque de Périgueux fit son entrée dans cette ville le 10 novembre 1774 et le 23 du même mois Sa Grandeur voulut bien nous honorer de sa visite accompagné de Monsieur l'abbé de Richemon son Grand Vicaire. Dès que les sœurs l'eurent apperçu qu'il approchait de l'Hôpital en signe de joye elles firent sonner les cloches et se tinrent à la porte avec les pauvres qui témoignèrent par leur empressement le respect et la satisfaction dont ils étaient pénétré pour leur nouveau prelat. Le maître fabricant eut l'honneur de l'haranguer et de lui demander sa benediction pour tous. Sa Grandeur la leur donna avec tous les souhaits les plus étendus. Les pauvres que son cœur sensible et compatissant lui faisoit prendre plaisir à regarder, l'accompagnèrent à l'église ou ils chanterent le Tedeon ; il parcourut ensuite tous les ateliers et tous les appartements de l'Hopital. Il fit quelques questions à M. de Lacharmie touchant les revenus et l'administration de la maison et s'adressant ensuite aux sœurs il leur demanda quelle pouvait être la valeur du produit des travaux des pauvres ; il loua le zèle des sœurs, les invita à continuer et à redoubler memes soins à ces malheureux qu'il promit d'honorer de sa protection ».

Ajoutons que les mêmes archives conservent le souvenir d'une autre visite du même évêque, effectuée en compagnie du maréchal de Mouchy, le 15 août 1775.

Conclusion générale

Le tableau de la misère à Périgueux aux dix-septième et dix-huitième siècles reste à brosser. Celui des tentatives faites dans le même temps pour la pallier l'est pareillement. J'ai étudié, voici quelques années, l'histoire de l'Hôtel-Dieu de notre ville. Celle de l'Hôpital général de Manufacture doit se placer en parallèle et en complément de celle-là. Mais pour avoir un paysage plus complet, il faudrait encore dresser les courbes de l'abandon des enfants à la naissance, connaître le coût de leur entretien, les suivre dans la vie, etc. par exemple. Il faudrait étudier le nombre des délits dus au vagabondage, à la mendicité..., mesurer l'efficacité réelle des bureaux et des ateliers de charité, des institutions comme celle de la Miséricorde etc.

C'est tout un vaste horizon qui s'étale ainsi sous les yeux des chercheurs à venir..

DANS NOTRE ICONOTHÈQUE ET LES ARCHIVES

Les découvertes d'art pariétal en Dordogne depuis un demi-siècle (1947-2000)

(suite et fin)

par Brigitte et Gilles DELLUC

1968 : La grotte de la Mairie* (Teyjat)

Ces gravures ont été découvertes en septembre 1903 par D. Peyrony et relevées par H. Breuil peu de temps après. Il faut attendre 1968 pour que C. Barrière effectue, à son tour, la totalité des relevés. Il publie en outre une nouvelle petite gravure en 1972.

Ces gravures de la fin du Magdalénien ont été partiellement endommagées il y a peu par des déjections de chauve-souris.

BARRIERE C. 1968 : Les gravures de la grotte de La Mairie à Teyjat (Dordogne). *Travaux de l'Institut d'Art préhistorique, Toulouse*, 10, p. 1-11, ill.

BARRIERE C. 1972 : La grotte de La Mairie à Teyjat : une nouvelle petite gravure. *Travaux de l'Institut d'Art préhistorique, Toulouse*, 14, p. 204-205, ill.

ROUSSOT A. 1984 : Grotte de La Mairie. in : *L'Art des Cavernes...*, p. 232-235, ill.

1969 : La grotte de Sous-Grand-Lac (Meyrals)

La grotte, jusque là innommée, a été visitée le 1^{er} avril 1969 par A. Deschamps et P. Pierret. Ils ont remarqué la silhouette humaine (considérée comme un « lézard ») et dessiné un croquis de celle-ci. La découverte est tombée dans l'oubli, jusqu'au 22 mars 1970, date à laquelle ils nous ont conduits sur place. Nous avons pris conscience de l'intérêt de la découverte, que confirmera A. Leroi-Gourhan le 7 septembre 1970. Le propriétaire aurait jadis accompagné H. Breuil dans la grotte et celui-ci n'y aurait rien remarqué. Un cheval acéphale gravé est situé dans la galerie supérieure. En fait le panneau de l'homme est complexe. Le premier relevé, à la fin de 1970, met en évidence, à son contact, notamment, une tête animale de face et une image vulvaire (Delluc, 1971), soulignant la parenté de Sous-Grand-Lac et de Saint-Cirq. Lors de la préparation du résumé destiné à *L'Art des Cavernes*, nous avons refait notre relevé, observé une nappe de points rouges et des petits tracés gravés annexes inédits : la tête et l'avant-train d'un bovin ; la tête de profil d'un bison (Delluc, 1987).

DELLUC B. et G. 1971 : La grotte ornée de Sous-Grand-Lac. *Gallia Préhistoire*, 14, 2, p. 245-252, 6 fig.

DELLUC B. et G. 1984 : Grotte de Sous-Grand-Lac, in : *L'Art des cavernes*, p. 178-179, ill.

DELLUC B. et G. 1987 : Quelques gravures paléolithiques de la petite Beune (grottes de Sous-Grand-Lac, de Vielmouly II et du Charretou), in : *Sarlat et le Périgord*, actes du XXXIX^e congrès d'études régionales, Sarlat, 1986. Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux (avec un relevé plus précis que dans Delluc, 1971 et 1984), p. 164-184, ill.

1970 : Les abris* des environs de Sergeac et des Eyzies-de-Tayac

A partir de 1970 et durant de longues années, nous avons consacré de patientes recherches au produit des fouilles menées dans le vallon des Roches (abris Blanchard, Castanet et Labattut), de même qu'à Belcayre, La Ferrassie, Laussel, Terme Pialat, Laugerie-Haute et Pataud, notamment, dans le cadre d'un travail d'ensemble consacré au début de l'art en Dordogne (planche 3. a). Nous nous sommes attachés à reconstituer les circonstances de découverte des vestiges. Au cours de cette étude, nous avons observé des éléments d'art pariétal dont beaucoup étaient inédits ou méconnus. Nous ne les mentionnons pas ici car il s'agit souvent de « pièces détachées », un peu éloignées de l'esprit de la présente note. Nous renvoyons aux publications (Delluc, 1978 et 1991). Nous avons observé, sur la falaise de l'abri Blanchard à Sergeac, un aspect aménagé de la paroi qui est possiblement le vestige d'une silhouette animale sculptée (Delluc S. *et al.*, 1988). Nous n'avons pas retrouvé les traits gravés observés par l'abbé A. Glory dans les abris de Tayac (abris Crolus, Delluc, Demelle, et Fournier) (Delluc, 1991, p. 291-292).

ARCHIVES L. Didon et M. Castanet

DELLUC B. et G. 1978 : Les Manifestations graphiques aurignaciennes sur support rocheux des environs des Eyzies (Dordogne). *Gallia Préhistoire*, 21, p. 213-438, ill.

- DELLUC B. et G. 1981 : A propos de la fouille de l'abri Blanchard en 1910-1911. *Bulletin de la Société d'Etudes et de recherches préhistoriques des Eyzies*, n° 30, p. 63-76, ill.
- DELLUC B. et G. 1981 : La dispersion des objets de l'abri Blanchard (Sergeac). *Bulletin de la Société d'Etudes et de recherches préhistoriques des Eyzies*, n° 30, p. 77-95, ill.
- DELLUC B. et G. 1982-1983 : La main négative gravettienne de l'abri Labattut à Sergeac (Dordogne). *Antiquités nationales*, n° 14-15, p. 27-33, ill.
- DELLUC B. et G. 1984 : Abris Blanchard, Castanet, Labattut, Belcayre et La Ferrassie.... in : *L'Art des cavernes*.... p. 214-221, ill. (l'abri Pataud est absent de cet atlas)
- DELLUC S. 1987 : Les galets gravés de l'abri Labattut, in : *Sarlat et le Périgord*. actes du XXXIX^e congrès d'études régionales, Fédération historique du Sud-Ouest, Sarlat, 26 et 27 avril 1987, p. 203-223, ill. (avec tous les documents sur la fouille du gisement en 1912-1914)
- DELLUC B. et G. 1991 : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*. C.N.R.S. Paris, ill.
- DELLUC S. et ROSSY T. 1988 : Une nouvelle sculpture dans l'abri Blanchard (Sergeac, Dordogne). *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 115, p. 41-49, ill.

1970 : La grotte de Font-de-Gaume* (Les Eyzies-de-Tayac)

Dans cette grotte connue depuis le début du siècle, les travaux de conservation, lavage et décapage, effectués pour le compte de la Conservation des bâtiments de France, ont abouti en 1970 à une véritable découverte de plusieurs belles figures de cette cavité majeure. P. Vidal a pu écrire, « sans erreur, nous pouvons affirmer qu'à l'époque de la découverte, l'abbé Breuil n'a malheureusement pas pu contempler, en faisant ses relevés, la moitié des dessins que nous avons retrouvés » (Vidal, 1970). C. Barrière, d'une part, et A. Leroi-Gourhan, d'autre part, ont décrit l'un une scène anthropomorphique (1969), l'autre un face-à-face humain (1965) qui n'ont pas été confirmés (Roussot, 1984). Les peintures de la galerie d'entrée, jusque là négligées, ont été enfin relevées (Roussot *et al.*, 1983).

- BRUNET J., VIDAL P., STEFANAGGI M. 1980 : Grotte de Font de Gaume aux Eyzies (Dordogne). Etude du taux de gaz carbonique de l'atmosphère. Conséquences pour la conservation des figurations préhistoriques. *Speleon*, 25, p. 37-45, ill.
- BRUNET J. et VIDAL P. 1982 : Font de Gaume aux Eyzies. Les derniers travaux de conservation. *Archéologia*, n° de janvier, p. 20-32, ill.
- DAUBISSE P., VIDAL P., VOUVE J., BRUNET J. 1984 : *La Grotte de Font de Gaume*. Fanlac, Périgueux, ill.
- ROUSSOT A. 1984 : Grotte de Font de Gaume, in : *L'Art des cavernes*.... p. 129-134, ill.
- ROUSSOT A., AUJOULAT N. et DAUBISSE P. 1983 : Grotte de Font de Gaume. Les Eyzies. Dordogne. Les peintures de la galerie d'accès. *Bulletin de la Société préhistorique de l'Ariège*, 38, p. 151-163, ill.
- ROUSSOT A., FROST R., DAUBISSE P. 1984 : Une nouvelle lecture des gravures énigmatiques de Font de Gaume. *Bulletin de la Société préhistorique française*, 81, p. 188-192, ill.
- VIDAL P. 1970 : Le problème de la conservation des grottes préhistoriques, l'exemple de Font-de-Gaume. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 94, p. 154-165, ill.

1971 (entre 1971 et 1976) : La grotte de Paulin-Cournazac (Les Eyzies-de-Tayac)

Le Spéléo-Club de Périgueux explore le réseau inférieur de cette grotte et, depuis 1975, le réseau supérieur, réalisant de pénibles mais fructueuses

désobstructions qui ont permis de raccorder les grottes 1 et 2. Lors de l'une de ces explorations, des vestiges gravés et des incisions sur argile ont été notés par Cl. Archambeau, B. Fardet et G. Delorme. C'est en allant les examiner le 2 juillet 1976 qu'A. Roussot a trouvé un mammoth peint dans une galerie du réseau supérieur. Le 4 septembre de la même année, B. Fardet a reconnu une tête de cheval gravé dans la galerie inférieure (Roussot, 1984). La monographie de la grotte mériterait d'être publiée.

FARDET B. 1975 : Grottes de Cournazac (ou de Paulin), *Spéléo-Dordogne*, n° 57, p. 123-125, ill.

ROUSSOT A. 1984 : La grotte de Paulin-Cournazac in : *L'Art des Cavernes...*, p. 123-125, ill.

1973 : La grotte de La Calévie* (Les Eyzies-de-Tayac)

Cette grotte de la Beune est connue depuis longtemps et a été publiée par l'abbé H. Breuil. Un texte manuscrit un peu plus complet que sa publication demeure à l'Institut de Paléontologie humaine. La grotte recèle des gravures de chevaux. A. Deschamps a repéré, dans un alvéole de la paroi, les vestiges probables d'un dessin au trait noir qui pourrait bien évoquer les restes d'une croupe avec la queue d'un quadrupède (cheval ?). B. Henriette et M. Lamy ont photographié en 1981 des traits sur argile semblant représenter un bison incomplet (bosse et arrière-train), figure aujourd'hui disparue.

ARCHIVES H. Breuil, Institut de Paléontologie humaine, Paris

AUJOULAT N. 1984 : Grotte de La Calévie, in : *L'Art des cavernes...*, p. 106-108, ill.

DELLUC B. et G. 1987 : La grotte de La Calévie, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil (Dordogne), in : *Sartlat et le Périgord*, XXXIX^e congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest, Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, p. 185-202, ill.

DELLUC B. et G. 1992 : La grotte de La Calévie, in : *L'Art pariétal archaïque*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 268-270, ill.

DESCHAMPS A. 1973 : La grotte ornée de La Calévie (Meyrals), *Spéléo-Dordogne*, n° 47, p. 4-9, ill.

DESCHAMPS A. 1975 : La grotte ornée de La Calévie, *Découvertes des civilisations*, 9, p. 14-18, ill.

1974 : L'abri et la grotte d'Oreille d'Enfer* (Manaurie)

Les gravures d'animaux de l'entrée sont connues depuis 1922. Elles ont été relevées par H. Breuil et publiées dans les *Quatre cents siècles* (1952). Il observe qu'elles se trouvaient sous un remplissage gravettien et ne pouvaient donc pas être plus récentes. En 1960, leur support a été maladroitement extrait du rocher et transporté au musée des Eyzies. En novembre 1974, F. Carré découvre des ponctuations rouges dans la salle de la petite grotte. Il note, en outre, des cupules et divers traits sur le rocher d'entrée, à droite de la cicatrice du bloc détaché.

Un relevé plus complet de ces divers vestiges (bloc détaché, rocher d'entrée et grotte) a été effectué un peu plus tard (Delluc, 1984 et 1995). Les

groupes de cupules sont à rapprocher des autres signes « en empreinte » observés au début du Paléolithique supérieur dans les abris de la région des Eyzies (Blanchard, Le Poisson, Laussel).

- CARRE F. 1975 : Nouveaux éléments d'art pariétal à Gorge d'Enfer. *Bulletin de la Société préhistorique française*, 72, p. 130
- CARRE F. 1983 : Nouvelles recherches à Gorge d'Enfer, Les Eyzies (Dordogne), abri Pasquet, Oreille d'Enfer (1973-1978). in : *Congrès préhistorique de France*, 21^e session, Montauban-Cahors 1979, 2, p. 76-89, ill.
- DELLUC B. et G. 1983 : Les signes en « empreinte » du début du Paléolithique supérieur. *Congrès préhistorique de France*, 21^e session, Montauban-Cahors 1979, 2, p. 111-116, ill.
- DELLUC B. et G. 1985 : De l'empreinte au signe. *Les Dossiers Histoire et archéologie*, n° 90, p. 56-62, ill.
- DELLUC B. et G. 1992 : L'abri et la grotte d'Oreille d'Enfer, in : *L'Art pariétal archaïque*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 194-202, ill.
- DELLUC B. et G. 1997 : La triste histoire du gisement d'Oreille d'Enfer (Manaurie). *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 124, p. 483-500, ill.
- GUICHARD G., DELLUC B. et G. 1984 : Grotte d'Oreille d'Enfer, in : *L'Art des cavernes...* p. 151-153, ill.

1975 : La grotte du Roc Pointu (Castels)

La gravure de la grotte du Roc pointu a été découverte par le spéléologue J.-P. Bitard le 31 mars 1975. Cette gravure solitaire, figurant une tête de bison, a deux particularités. Elle est située tout au fond de la caverne longue d'une trentaine de mètres. La tête du bison porte une assez rare encornure à simple courbure, presque vue de face (Delluc, 1978). A. Roussot a observé en outre des traits gravés entrecroisés.

- DELLUC B. et G. 1978 : La figure gravée de la grotte du Roc pointu à Castels (Dordogne). *Bulletin de la Société préhistorique française*, 75, p. 181-185, ill.
- DELLUC G. 1984 : Grotte du Roc pointu, in : *L'Art des cavernes...*, p. 98-99, ill.

1975 : L'abri du Poisson* (Les Eyzies-de-Tayac)

L'abri du Poisson dans le vallon de Gorge d'Enfer est contigu à l'abri Lartet. Sa stratigraphie comporte un niveau aurignacien, avec des plaquettes tombées de la voûte conservant des traces de coloration rouge et, parfois, des gravures, et un niveau gravettien (Périgordien V). C'est à cette dernière période qu'il faut rattacher les œuvres pariétales en place aujourd'hui sur la voûte de l'abri : un bas-relief méplat, comme usé, figurant un saumon mâle, complet, remarquablement observé et détaillé sur le plan anatomique (au point que nous pensons qu'il a été examiné *post-mortem*) ; deux anneaux oblitérant son trait de contour ; des séries de bâtonnets ; une image d'animal oncirostre ; les vestiges d'un large badigeon rouge de la voûte de l'abri ; des traits gravés fins sans signification.

Mais cet abri, si connu et fréquenté, devait réserver deux surprises. C'est d'abord la découverte d'une main négative pariétale cernée de noir par

Chr. Archambeau et A. Roussot en décembre 1975 (Roussot, 1984) : elle est rapportable au Gravettien comme la sculpture de poisson (et la main de l'abri Labattut). En second lieu, sur un large fragment de voûte effondrée, nous avons pu lire, lors de notre étude de 1983, le tracé gravé d'une vulve incomplète, et, sur des blocs meubles, une vulve en vue périnéale et une image en empreinte de main d'ours, très classiques du début du Paléolithique supérieur des environs des Eyzies (Delluc, 1991).

Il est aujourd'hui historiquement prouvé que la tentative d'enlèvement de cette sculpture n'a pas été effectuée à la demande d'O. Hauser, comme on l'a tant dit, mais à celle du directeur du musée de Berlin juste avant la guerre de 14 (Delluc, 1997).

- DELLUC B. et G. 1983 : Les signes en « empreinte » du début du Paléolithique supérieur. *Congrès préhistorique de France*, 21^e session Montauban-Cahors 1979, 2, p. 111-116, ill.
- DELLUC B. et G. 1985 : De l'empreinte au signe. *Les Dossiers Histoire et archéologie*, n° 90, p. 56-62, ill.
- DELLUC B. et G. 1991 : L'abri du Poisson. in : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 212-224, ill.
- DELLUC B. et G. 1997 : L'affaire de l'abri du Poisson aux Eyzies : Otto Hauser non coupable. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 124, p. 171-177, ill.
- ROUSSOT A. 1984 : Peintures, gravures et sculptures de l'abri du Poisson aux Eyzies. Quelques nouvelles observations. *Préhistoire ariégeoise*, XXXIX, p. 11-26, ill.
- ROUSSOT A. 1984 : Abri du Poisson. in : *L'Art des cavernes...*, p. 154-156, ill.

1976 : La grotte du Charretou (Saint-André-d'Allas)

Ses gravures évanescentes ont été découvertes le 24 août 1976 par J.-P. Bitard. C'est une petite grotte d'une soixantaine de mètres, dont il avait désobstrué l'entrée avec son frère, dix ans plus tôt. Ce sont des traits assez fins, anciens, que nous avons examinés l'année suivante et étudiés un peu plus tard. Ils avaient été, tout d'abord, classés dans les « tracés peu explicites et attributions douteuses ou erronées » (Aujoulat *et al.*, 1984). Nous avons tenté d'en faire un relevé en octobre 1976. Le tracé le plus convaincant est encore la nuque d'un félin ou ours, comportant deux oreilles pointues en perspective normale, accompagnée de deux lignes dorsales animales et d'un groupe de traits rectilignes en pseudo-griffades (Delluc, 1987).

- AUJOULAT N. et ROUSSOT A. 1984 : Grotte du Charretou. in : *L'Art des cavernes...*, p. 81
- DELLUC B. et G. 1987 : Quelques gravures paléolithiques de la petite Beune (grottes de Sous-Grand-Lac, de Vielmouly II et du Charretou). in : *Sarlat et le Périgord*, actes du XXXIX^e congrès d'études régionales. Sarlat, 1986. Société historique et archéologique du Périgord. Périgueux, p. 178-184, ill.

1976 : La grotte de Bernifal* (Meyrals)

Cette grotte ornée est découverte en 1902 par D. Peyrony et publiée l'année suivante dans une note écrite en collaboration avec L. Capitan et H. Breuil. En 1928, H. Breuil réalise l'essentiel de son étude et effectue les relevés des principales figures. 41 figures sont ainsi signalées en 1952 dans

Quatre cents siècles d'art pariétal. Mais l'abbé avait tenu à faire de la grotte une description complète, destinée à la suite de cet ouvrage et demeurée inédite. Ce manuscrit a été publié récemment (Delluc et Vialou, 1995).

Il faut attendre 1976, pour que cette cavité retrouve une nouvelle jeunesse. Cl. Archambeau y découvre en effet plusieurs tracés qui n'avaient jamais été repérés : en particulier, un superbe mammoth dessiné à l'argile au sommet d'une galerie en cheminée et deux mammoths au niveau de la voûte terminale. L'inventaire effectué par A. Roussot et ses collaborateurs en 1984 recensait plus de 110 figures, avec, notamment, deux signes gravés en éventail (mains ?) (Roussot, 1984).

En 1994, nous avons publié une figure exceptionnelle, non signalée jusque-là : un masque humain dessiné au trait brun sur une draperie rocheuse, en bordure de la coupole ornée du célèbre mammoth à l'argile (Delluc, 1994).

En définitive, Bernifal est une des grottes magdaléniennes les plus importantes de la région des Eyzies. Son décor est fait de fines gravures et de dessins au trait brun, noir ou rouge, avec des animaux souvent détaillés et analytiques et des signes caractéristiques du Magdalénien moyen comme les signes tectiformes. Il nous semble que deux tracés ont fait l'objet d'une modification récente. Cette grotte ornée mériterait une monographie exhaustive.

ARCHIVES de H. Breuil, Institut de Paléontologie humaine, Paris

DELLUC B. et G. 1994 : Un masque caché dans la grotte de Bernifal (Meyrals). *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 121, p. 469-474, ill.

DELLUC B. et G., VIALOU D. 1995 : Une étude de l'abbé Henri Breuil sur la grotte de Bernifal (Meyrals). *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 122, p. 21-37, ill.

ROUSSOT A. 1984 : Bernifal, in : *L'Art des Cavernes*, Atlas des grottes ornées françaises, Ministère de la Culture, Paris, p. 170-174, ill.

VIALOU D. 1987 : D'un tectiforme à l'autre, in : *Sarlat et le Périgord*, actes du XXXIX^e congrès d'études régionales, Fédération historique du Sud-Ouest, Sarlat, 26 et 27 avril 1987, p. 307-317, ill.

1977 : La grotte de Comarque* (à Sireuil, Les Eyzies-de-Tayac)

La grotte de Comarque (ou Commarque) à Sireuil est creusée au pied d'une falaise en rive gauche de la Grande Beune, en face de Laussel (à 250 m) et du Cap Blanc (à 500 m), à 6-7 km à vol d'oiseau des Eyzies.

Les principales gravures préhistoriques, représentant des animaux, ont été découvertes le 9 août 1915 par l'abbé Breuil et Pierre Paris, alors directeur de l'École des Hautes Etudes hispaniques, en compagnie de ses fils.

En quelques pages rapides, H. Breuil, en 1915, décrit « les vestiges d'une importante galerie sculpturale très analogue à celle que le docteur Lalanne a découverte, il y a peu d'années, sous l'abri du Cap Blanc », avec 20 figures animales et un signe. La splendeur de la sculpture du grand cheval de Comarque, l'érosion très poussée des surfaces environnantes, la difficulté pour lire les tracés décrits par H. Breuil et l'ambiguïté de certaines de ses identifications expliquent sans doute pourquoi les visiteurs captivés ne

cherchèrent pas à interpréter d'autres tracés. Depuis nos travaux de relevés et notre sondage, pendant les années 1977-1979, l'inventaire se trouve enrichi (Delluc, 1981).

Ce sanctuaire obscur, d'accès facile et de profondeur moyenne (environ 60 m), se résume à une salle d'entrée et à une galerie ornée. La salle d'entrée a abrité un campement de chasseurs de rennes, il y a environ 13 000 ans (deux datations C14 sur les vestiges osseux retrouvés dans une partie préservée de la couche archéologique magdalénienne) (planche 3, b). Les gravures au nombre de 34 représentent : 17 figures animales (9 équidés, 2 bouquetins, 6 vestiges, dont sans doute un bison), 2 têtes humaines, dont une bestialisée, 3 silhouettes féminines schématiques de profil, 5 images vulvaires triangulaires (évoquant une tête d'ours), 1 sculpture représentant une femme enceinte, proche de son terme, sculptée dans la salle d'entrée (identifiée grâce à J.-P. Duhard en 1992), des signes en bâtonnets et quelques traits non identifiés (Delluc, 1981 ; Duhard et Delluc, 1993). Les éléments stylistiques et thématiques observés correspondent bien à un sanctuaire du Magdalénien moyen, qui serait donc contemporain du campement de chasseurs de rennes retrouvé dans l'entrée.

- DELLUC B. et G. (avec la collaboration de J. CHALINE, J. EVIN, B. GALINAT, Arl. LEROI-GOURHAN, C. MOURER-CHAUVIRE, Th. POULAIN, F. SCHWEINGRUBER) 1981 : La grotte ornée de Comarque à Sireuil (Dordogne), *Gallia Préhistoire*, 24, p. 1-97, ill.
- DELLUC B. et G. 1984 : Grotte de Comarque, in : *L'Art des cavernes...*, p. 119-122, ill.
- DELLUC B. et G. 1990 : Occupations troglodytiques de la grotte de Comarque (Sireuil, Dordogne) et des autres grottes et abris ornés paléolithiques voisins, *Le Patrimoine troglodytique*, Actes du II^e colloque sur le patrimoine troglodytique, avril 1988, Cahiers de Comarque, Les Eyzies, p. 215-223, ill.
- DELLUC B. et G. 1994 : Inventaire iconographique des figures féminines schématiques du Périgord, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 121, p. 131-137, ill.
- DELLUC B. et G. 1995 : Les figures féminines schématiques du Périgord, *L'Anthropologie*, 99, n^o 2/3, p. 236-257, ill.
- DUHARD J.-P., DELLUC B. et G. 1993 : Une femme sculptée dans la grotte ornée magdalénienne de Comarque à Sireuil, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 120, p. 843-850, ill.

1977 : La grotte du Roc de Vézac* (Vitrac)

Suivant une note de D. Peyrony (« traces de bas-relief et restes d'une gravure très archaïque rappelant les œuvres aurignaciennes »), rédigée en 1925, la grotte fut visitée par N. Aujoulat, Chr. Archambeau, J.-P. Bitard, J.-P. Chadelle et J.-M. Geneste. Ils mirent en évidence des ponctuations rouges et deux mains négatives (une noire et une rouge) en août 1977, ainsi que des signes gravés réniformes en léger bas-relief en septembre 1982. On note aussi une silhouette peinte de quadrupède et un signe triangulaire (Aujoulat, 1984).

- AUJOULAT N. 1984 : La grotte de Roc de Vézac in : *L'Art des Cavernes*, Ministère de la Culture, p. 242-244, ill.

1978 (autour de) : La grotte des Combarelles* (Les Eyzies-de-Tayac)

Les grottes des Combarelles I et II ont fait l'objet il y a peu d'une exhaustive publication de C. Barrière (Barrière, 1997). Mais, auparavant, grâce à leur familiarité professionnelle avec la caverne, M. et Cl. Archambeau avaient étudié les figures humaines de Combarelles I. Ils ont ainsi découvert, autour de 1978, une vingtaine de figures inédites (sur un total d'une cinquantaine). Elles avaient échappé à l'œil de H. Breuil, dont une dizaine de figures féminines schématiques très caractéristiques d'un Magdalénien déjà avancé (Archambeau, 1984 et 1986). Le manuscrit de H. Breuil sur la grotte de Combarelles II et les relevés correspondants étaient destinés à la suite des *Quatre cents siècles*. Demeurés inédits, ils ont été retrouvés et publiés (Delluc et Vialou, 1994) (planche 3, c).

ARCHIVES de H. Breuil, Institut de Paléontologie humaine, Paris

ARCHAMBEAU M. 1984 : *Les Figurations humaines pariétales périgourdines. Etude d'un cas :*

Les Combarelles, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Provence, ill., multigraphié

ARCHAMBEAU M. et C. 1986 : Analyse typologique des figurations humaines de la grotte des Combarelles. *L'Anthropologie*, 90, p. 805-806, ill.

BARRIERE C. 1984 : Grotte des Combarelles I, in : *L'Art des cavernes*, p. 109-113, ill. : Grotte de Combarelles II, *ibid.*, p. 114-118, ill.

BARRIERE C. 1997 : *L'Art pariétal des grottes des Combarelles, Paléo*, Les Eyzies, hors série, ill.
DELLUC B. et G., VIALOU D. 1994 : Une étude de l'abbé Henri Breuil sur la grotte des Combarelles II (Les Eyzies), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 121, p. 285-294, ill. (relevés inédits de l'abbé H. Breuil).

1978 : Les grottes de Saint-Front : Le Mammouth et Le Pigeonnier (Domme)

La découverte et l'étude des décors pariétaux de deux des grottes, celles du Pigeonnier et du Mammouth, font intervenir plusieurs spéléologues à la suite de F. Guichard.

Le 13 avril 1977, F. Guichard, en compagnie de M. et Mme J. Sautereau de Chaffé, signale des traits gravés dans la grotte du Pigeonnier. Ces indices le conduisent à organiser une journée de travail avec une équipe du S. C. P., le 29 janvier 1978. A cet effet, Francis Guichard s'est muni d'une lampe à acétylène et, en franchissant la lucarne d'accès, il dirige son éclairage puissant sur la zone intéressée : P. Pierret, qui a déjà atteint le sol, est le premier à identifier des figures, suivi bientôt par l'ensemble de l'équipe, c'est-à-dire F. Guichard lui-même, B. et G. Delluc et les jeunes E. et F. Dasseux. Ce jour-là sont reconnus les deux grands animaux sculptés en bas relief, le petit animal intermédiaire et divers traits proches de la lucarne d'accès. Le 6 février 1978, nous avons découvert un burin sur lame, coincé dans une fissure au-dessous des animaux sculptés.

Le 20 avril 1978, accompagné de M. Dachary et M. Crouzy, F. Guichard remarque sur la paroi droite de la grotte du Mammouth, une ligne de ventre et les pattes d'un animal. L'aspect est rendu indistinct par la calcite.

Le 10 mai 1978, F. Guichard, B. et G. Delluc, et P. Pierret montrent leurs découvertes à J.-Ph. Rigaud, directeur des Antiquités préhistoriques d'Aquitaine, accompagné de Chr. Archambeau. Dans la grotte du Pigeonnier, un mois auparavant, N. Aujoulat et A. Roussot ont découvert une figure finement gravée sur la paroi opposée : un cheval gravé.

Dans la grotte du Mammouth, Chr. Archambeau et P. Pierret, éclairés par F. Guichard, découvrent le grand mammouth sculpté, qui fait dorénavant partie des œuvres majeures de l'art pariétal paléolithique, et divers traits gravés.

Durant les semaines suivantes vont se succéder les découvertes : le 13 mai, au cours d'une nouvelle exploration par une équipe du Spéléo-Club, un cervidé déchiffré dans des traits déjà repérés de la grotte du Mammouth (B. et G. Delluc), un petit mammouth (N. Aujoulat) et deux signes ovales dans la grotte du Pigeonnier (P. Pierret). Le 20 mai, nous avons identifié l'arrière-train d'un animal et une grande figure de mammouth sur la paroi droite de la grotte du Mammouth, un signe circulaire et une tête animale.

Nous avons effectué les relevés des figures de ces deux grottes entre 1978 et 1981 (Delluc *et al.*, 1983).

Quelques observations complémentaires sont effectuées. Le 17 juin 1988, J.-Cl. Moissat, J. Lentisco, J.-P. Bitard et Chr. Archambeau identifiaient un deuxième cheval gravé très altéré, à 30 cm de celui précédemment reconnu en 1978 sur la paroi gauche de la grotte du Pigeonnier (Aujoulat *et al.*, 1989).

Au cours des explorations, il a été ramassé sur le sol quelques éclats et outils de silex, venus s'ajouter à la dizaine de pièces recueillies quelques années auparavant par les membres du Spéléo-Club de Carbon Blanc (Gironde). L'étude de ce matériel, effectuée par A. Morala et H. Plisson en 1983, n'a pas permis de préciser une attribution chronologique précise à l'intérieur du Paléolithique supérieur. En revanche l'étude tracéologique conclut à l'usure de certains de ces outils sur un support rocheux (Delluc *et al.*, 1988).

La grotte du Mammouth (Delluc *et al.*, 1983) est une grande diaclase ouverte vers l'ouest, rectiligne, de 50 m de long.

Le décor conservé occupe essentiellement les deux parois de la zone moyenne : 2 grands mammouths sculptés en bas relief, une tête animale (cervidé ?), 3 grands herbivores (sans doute des chevaux) et les vestiges d'une autre figure animale. La limite entre la zone moyenne et la zone profonde est marquée par un signe circulaire et par des traits gravés en deux séries parallèles et la zone profonde par une tête animale isolée et par les vestiges d'une figure animale en bas relief.

La grotte du Pigeonnier (Delluc *et al.*, 1983) est aussi une grande diaclase, longue de 20 m. Une fouille avait été pratiquée en 1938 au fond de la galerie par le Dr Bastin. Dans une lettre à P. Fitte, il signalait des lames aurignaciennes et une pointe de la Font-Robert. Le contexte archéologique est cependant trop modeste, pour fournir plus que l'indication d'une occupation gravettienne dans cette grotte.

Le décor sculpté en bas relief et gravé occupe les deux parois de la galerie : 2 ou 3 chevaux et 2 bovins probables, un mammouth, des signes et quelques vestiges non identifiés.

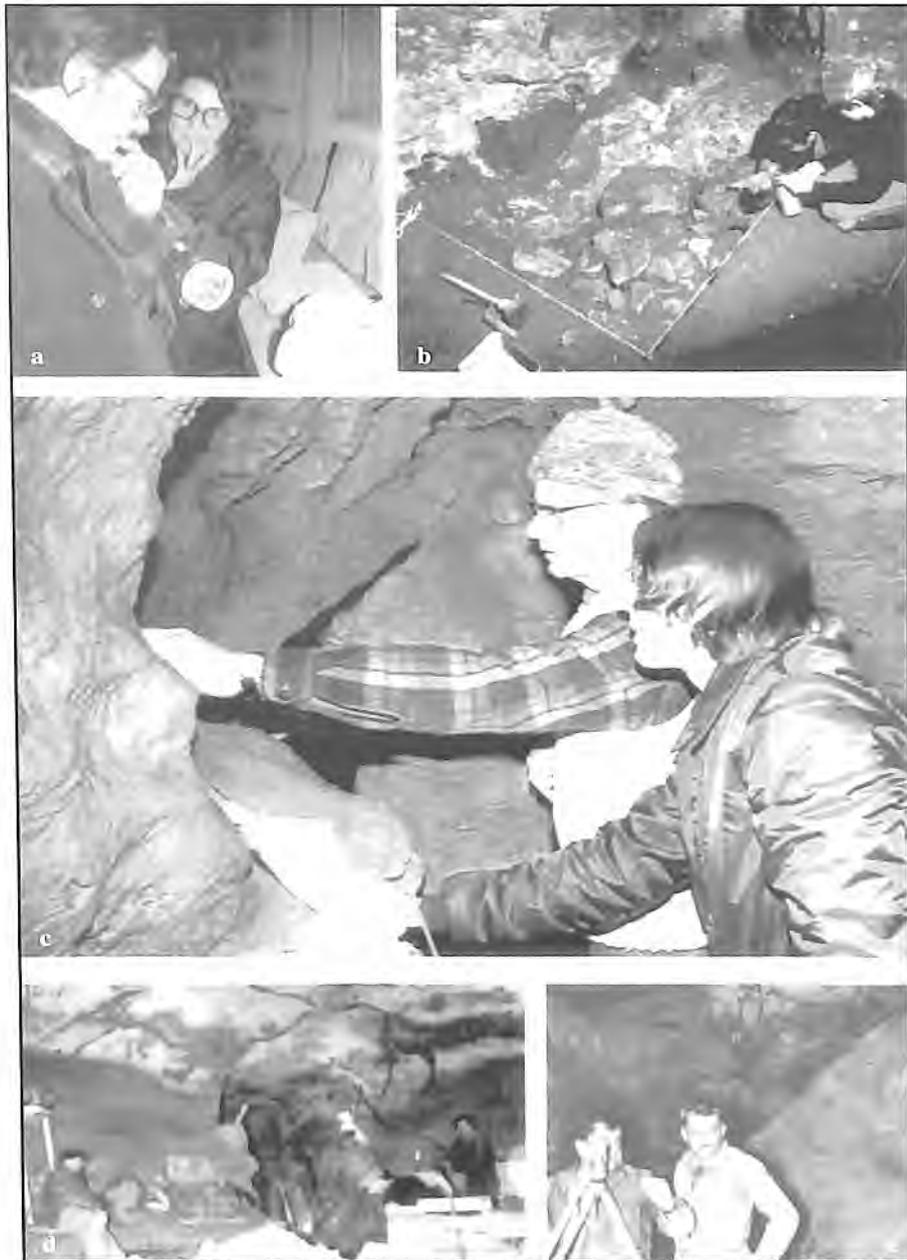


Planche 3 : a - Abris de Sergeac : A. Leroi-Gourhan et B. Delluc examinent les blocs gravés conservés dans les réserves du Musée national de Préhistoire des Eyzies, le 4 janvier 1975 ; b - Comarque : Fouilles dans la salle d'entrée ; c - A. Leroi-Gourhan et B. Delluc devant les gravures des Combarelles ; d - Lascaux : A. Glory (à g.) contemple, navré, le bouleversement du sol de Lascaux (cl. J. Lagrange) ; e - R. de Faccio et B. Pierret lève le plan sous la frise des cerfs (cl. J. Lagrange).

Les éléments stylistiques amènent à rapprocher cet ensemble pariétal de la même période que celle envisagée pour la grotte du Mammouth, soit la période solutréenne ou le début du Magdalénien, en songeant à l'abri Pataud-Movius, au Fourneau du Diable et à l'entrée de Saint-Cirq ou même un peu avant.

ARCHIVES Paul Fitte

AUJOULAT N., ARCHAMBEAU Ch. 1989 : Notes et compléments d'information sur quelques grottes ornées du Périgord noir, *Paléo*, p. 55-64, ill.

DELLUC B. et G., avec la collaboration de E. BAZILLE-ROBERT, B. GALINAT, F. GUICHARD et M. OZANNE 1983 : Les grottes ornées de Domme (Dordogne) : La Martine, Le Mammouth et Le Pigeonnier, *Gallia Préhistoire*, 26, p. 7-80, ill.

DELLUC B. et G. 1984 : Grotte du Pigeonnier et Grande grotte de Saint-Front de Domme, in : *L'Art des cavernes...*, p. 102-105, ill.

DELLUC B. et G., MORALA A., PLISSON H. 1988 : Quelques objets des grottes de Saint-Front de Domme (Dordogne), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 115, p. 11-20, ill.

1979 : La grotte de La Muzardie (Campagne-du-Bugue)

En rive gauche de la Vézère et en position élevée, ce couloir contient quelques tracés gravés découverts par Y. et E. Marty en juin 1979 : l'arrière-main et une partie de la tête d'un cheval et une ramure de cervidé.

DELADERRIERE G. 1981 : Les gravures paléolithiques de la grotte de La Muzardie (Campagne-du-Bugue), *Travaux de l'Institut d'art préhistorique de l'Université de Toulouse-Le Mirail*, 23, p. 97-112, ill.

DELADERRIERE G. 1984 : Grotte de La Muzardie, in : *L'Art des cavernes...*, p. 96-97, ill.

1979 : La grotte de Lascaux* (Montignac)

Découverte en 1940, les peintures ont été rapidement connues grâce à la presse et à plusieurs publications. En revanche, l'archéologie de la grotte est restée longtemps ignorée (planche 3, d-e). L'élément essentiel est la publication de *Lascaux inconnu*, à l'initiative et sous la direction d'Arlette Leroi-Gourhan, auquel nous renvoyons (planche 4, a). Dans cet ouvrage multidisciplinaire exemplaire nous nous sommes tous efforcés de faire le point sur la découverte du site, sur toute l'archéologie de Lascaux et sur les gravures de la grotte, relevées par A. Glory (Leroi-Gourhan Arl. *et al.*, 1979).

En 1980, nous sommes parvenus à remettre en place, photographiquement, l'écaille tombée de la frise de gauche de la salle des Taureaux, les dessins portés par l'écaille étant devenus, aujourd'hui, difficiles à lire. La reconstitution montre bien une grande tête animale tracée en noir : elle était considérée, avant d'être remontée, comme appartenant à un bovin ; elle correspond à la tête d'un grand cheval (fig. 5). Cette tête s'intègre parfaitement dans la séquence des quatre grands aurochs, qui a donné à cette rotonde son nom. Elle marque le début de la frise et, en face d'elle, une tête bovine incomplète en indique la terminaison (Delluc, 1981).

Mais d'autres travaux ont été effectués à Lascaux. La conservation de la grotte a exigé un gros travail durant plusieurs décennies (Brunet *et al.*, 1980). Certains d'entre nous ont participé ponctuellement à la topographie (notamment B. Pierret, R. de Faccio et J. Lagrange en 1960) ou à des travaux dans les salles ensablées en 1966 et 1967. A la demande de A. Glory, nous essayâmes avec B. Pierret d'escalader une cheminée au fond du Diverticule des Félines. Des travaux photographiques ont été effectués par J. Lagrange, P. Vidal et N. Dauvergne, et un *corpus* photographique est en cours par N. Aujoulat. En 1989, T. Félix réalise une minutieuse mise en place des peintures principales dans un mémoire malheureusement non publié (Félix, 1989).

En 1987 puis en 1999, toute la documentation et le matériel jusque là manquants ont enfin été retrouvés. Les documents et objets conservés par A. Glory, de même que le manuscrit de sa monographie destinée à *Gallia Préhistoire* étaient considérés comme définitivement perdus après son décès accidentel. Tout cela a été retrouvé à Saintes et au Bugue. Ce trésor a été confié aux auteurs pour investigations et publications. Nous en présentons l'essentiel dans une exposition au Bugue. Cette étude (voir ci-dessous) complètera le volume *Lascaux inconnu*, rédigé sans l'aide de ces précieux documents.

- ARCHIVES A. Glory, Institut de Paléontologie humaine et Le Bugue
 AUJOULAT N. 1985 : Analyse d'une œuvre pariétale anamorphosée, *Préhistoire ariégeoise*, 40, p. 185-193, ill.
- BRUNET J., MARSAL J. et VIDAL P. 1980 : Lascaux, les travaux actuels. Où en sont les travaux de conservation ?, *Archéologia*, n° 149, p. 35-50, ill.
- DELLUC B. et G. 1981 : Le bloc peint de la Salle des Taureaux. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 108, p. 34-47, ill.
- DELLUC B. et G. 1984 : *Lascaux Art et archéologie*. Editions du Périgord noir. Périgueux, ill.
- DELLUC B. et G. (sous la direction de) 1990 : *Le Jubilé de Lascaux, 1940-1990*, recueil de textes concernant les découvertes de Lascaux, Société historique et archéologique du Périgord. Périgueux, ill. Plus de dix ans ont passé. Il est très regrettable que les actes du colloque de Lascaux de 1990 n'aient pas encore été publiés
- DELLUC B. et G. (à paraître) : *Le Lascaux oublié d'André Glory*. Pilote 24, Périgueux, et numéro spécial de *Gallia Préhistoire* (avec la biographie d'A. Glory)
- FELIX T. 1988 : Quelques peintures peu connues de la salle des Taureaux et du Diverticule axial de la caverne de Lascaux. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 115, p. 27-40, ill.
- FELIX T. 1989 : *Les Œuvres pariétales de la Salle des Taureaux et du Diverticule axial de la grotte de Lascaux*, diplôme d'études doctorales en Préhistoire, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2 tomes, ill., multigraphié (sous la direction de B. et G. Delluc)
- LEROI-GOURHAN Arl., ALLAIN J., et al 1979 : *Lascaux inconnu*, 12^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S., Paris, ill.
- LEROI-GOURHAN A. 1984 : Grotte de Lascaux, in : *L'Art des cavernes...*, p. 180-200, ill.
- RUSPOLI M. (avec la collaboration de B. et G. DELLUC et M. PATOU) 1986 : *Lascaux, un nouveau regard*, Bordas, Paris, ill. L'auteur a réalisé le *corpus* cinématographique des images de Lascaux, ultérieurement édité en vidéo-cassette par Palette Production.

1980 (à partir de) : La grotte de La Cavaille (Couze-et-Saint-Front)

La grotte et l'abri de La Cavaille à Couze-et-Saint-Front (Dordogne) ont fait l'objet d'une publication ancienne (Lacorre, 1935). Aucune gravure

pariétale n'était signalée. La grotte ne figure pas, en 1984, dans *L'Art des cavernes*, même au chapitre des « traces peu explicites et attributions douteuses ou erronées ».

La découverte du décor gravé s'est effectuée en plusieurs temps, sur plusieurs années. Le géologue Paul Fitte nous conduisit à la grotte le 10 février 1980 et nous montra un tracé gravé pariétal formant un grand cercle dont il ne savait que penser et qui évoqua tout de suite pour nous une image vulvaire paléolithique. Les années suivantes, nous devions revenir à de multiples reprises dans la cavité. Il nous a fallu prendre de nombreuses photographies. Nous avons pu enfin déchiffrer la première figure gravée très usée (le cheval), puis les autres, et rédiger une étude de cette nouvelle grotte ornée (Delluc, 1988 et 1991).

La grotte de La Cavaille est creusée dans le Maestrichtien de la vallée de la Couze. Les deux parois de la galerie d'entrée portent chacune une frise dont l'inventaire est le suivant : six mammoths dont cinq complets, un cheval, un aurochs, un herbivore acéphale en position oblique, une grande image vulvaire circulaire centrée sur un cercle échancré selon un quadrant, un groupe de bâtonnets parallèles et trois plages finement striées. Un signe circulaire est vigoureusement gravé sur la voûte. Les animaux sont en profil strict, et les cornes du bovin vues pratiquement de face, sans animation ; on ne note pas de détails ; la ligne ventrale est en arche comme à Jovelle ou La Grèze. Les traits sont larges, à section recticurviligne mais très usés, et rappellent ceux des Bernous.

Par ses sujets et leur traitement techno-stylistique, la grotte de La Cavaille nous paraît devoir prendre place parmi les rares grottes périgordines ornées au début du Paléolithique supérieur (Les Bernous, La Croze à Gontran, La Grèze, Jovelle, Cussac, sans compter la proche Pair-non-Pair).

DELLUC B. et G. 1988 : Les gravures de la grotte de La Cavaille à Couze (Couze-et-Saint-Front, Dordogne). *Bulletin Société historique et archéologique du Périgord*, 115, p. 111-123, ill.

DELLUC B. et G. 1991 : La grotte de La Cavaille. in : *L'art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 110-117, ill.

1983 : La grotte de La Grèze* (Marquay)

Les gravures de la grotte de La Grèze sont connues depuis août 1904 et de nombreux préhistoriens s'y sont succédés. Nous-mêmes avons longuement examiné les parois avec A. Leroi-Gourhan. Un peu comme l'abri du Poisson, cette mini-grotte était tenue jusque là comme complètement explorée (Aujoulat, 1984). Pourtant, elle devait nous réserver des surprises.

Lors de l'étude systématique de la cavité en 1983, nous avons pu analyser une fine gravure, considérée jusque là comme un peu convaincant « bouquetin bondissant » et qui n'est autre qu'un exceptionnel mégacéros. A la même époque, J.-M. Bouvier, raccordant quelques traits en apparence

orphelins, faisait apparaître un mammouth très semblable à ceux de Jovelle (Delluc *et al.*, 1984). Nous identifîâmes également deux nouveaux bisons, dont l'un porte une encornure de face comme son célèbre congénère voisin et dont l'autre est en partie sculpté (Delluc, 1991).

Nous avons retrouvé récemment, dans les comptes rendus manuscrits d'A. Glory, la mention du *mégacéros* et du *mammouth* déjà observés et calqués en 1966 avec R. Rousset, mais l'abbé mourut avant de publier ces deux découvertes. Cette grotte à décor assez archaïque a été fréquentée durant le Solutrén moyen ou supérieur : la présence du Gravettien n'est pas attestée.

ARCHIVES A. Glory, Institut de Paléontologie humaine, Paris

AUJOLAT N. 1984 : Grotte de La Grèze, in : *L'Art des cavernes...*, p. 164-166, ill.

BOUVIER J.-M. et DELLUC B. et G. 1984 : Deux nouvelles gravures pariétales dans la grotte de La Grèze (Marquay), *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 111, p. 253-259, ill.

DELLUC B. et G. 1991 : La grotte de La Grèze, in : *L'art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 239-245, ill.

1983 : La grotte de La Croze à Gontran* (Les Eyzies-de-Tayac)

Les gravures de cette grotte ont été reconnues en 1908 par des amis du curé de la paroisse et rapidement relevées par H. Breuil en 1913. Il nota que les silex recueillis avant sa venue correspondaient à un « vieil aurignacien ».

Depuis, nous avons repris l'étude méthodique de la grotte et signalé quelques nouvelles gravures, dont une série de mammouths finement incisés.

DELLUC B. et G. 1983 : La Croze à Gontran, grotte ornée aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne), *Ars Praehistorica*, 2, p. 13-48, ill. (avec la collaboration de B. Galinat)

DELLUC B. et G. 1984 : Grotte de la Croze à Gontran, in : *L'art des cavernes...*, p. 126-128, ill.

DELLUC B. et G. 1991 : La grotte de La Croze à Gontran, in : *L'art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 239-245, ill.

1983 : La grotte de Jovelle (La Tour-Blanche)

La grotte de Jovelle à La Tour-Blanche s'ouvre dans une petite falaise de tendre calcaire turonien. Son entrée a été disloquée par des travaux des carriers. La zone d'entrée actuelle, bien éclairée par la lumière du jour, était sans doute jadis dans la pénombre et bénéficiait peut-être d'un éclairage provenant d'un ou de deux puits de lumière.

La décoration a été découverte par C. Carcauzon le 16 novembre 1983. La cavité a été visitée le 3 et 4 décembre, en avant-première, par J.-M. Bouvier, B. et G. Delluc et J. Plassard, puis par de nombreuses personnes.

Chaque paroi est décorée d'une frise de figures animales et de signes, répartis volontiers dans des alvéoles. Selon le décompte de l'inventeur de la grotte (Carcauzon, 1984), complété par nos propres observations (Delluc, 1991), on dénombre pour le moment : sept mammouths dont six complets, deux bovins dont un complet, un cheval, une tête de bouquetin et environ cinq animaux fragmentaires non déterminés. Ces figures sont en profil

absolu, figées droites, avec une patte par paire. La ligne ventrale des mammoth est en arche. Les membres sont souvent démesurés. Un mammoth géant paraît englober des congénères en un ensemble gigogne. Les particularités de détails sont rares : deux cornes courtes et juxtaposées pour le bouquetin et une trompe de mammoth qui semble redressée. Deux ou trois nappes de cupulettes, ainsi que deux signes circulaires, sont à signaler. On note deux séries de petites cupules forées disposées suivant une droite. Le trait de gravure semble être le plus souvent vigoureux, à plusieurs fonds ; une zone triangulaire a été abaissée. C. Carcauzon signale des traits gravés fins dans la zone un peu plus profonde de la cavité. Le décor gravé de Jovelle semble bien remonter au début du Paléolithique supérieur et pouvoir être comparé avec d'autres sites tels les Bernous, La Croze à Gontran, La Cavaille, Cussac et La Grèze.

CARCAUZON C. 1984 : La grotte préhistorique de Jovelle (commune de La Tour-Blanche en Dordogne). Etude préliminaire. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 111, p. 15-28, ill.

DELLUC B. et G. 1991 : La grotte de Jovelle, in : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, XXVIII^e supplément à *Gallia Préhistoire*, C.N.R.S. Paris, p. 245-251, ill.

1984 : La grotte de Fronsac (Vieux-Mareuil)

Cette petite grotte (environ 70 m de développement) s'ouvre en bordure d'un affluent de la Belle, à mi-distance entre Périgueux et Angoulême. La décoration pariétale a été découverte par Chr. Carcauzon en avril 1984. Notre étude a été conduite durant les années 1985 et 1986.

La grotte de Fronsac revêt un exceptionnel intérêt lié à la richesse de son ornementation rapportable sans doute à la fin du Magdalénien. La grotte, longue d'une centaine de mètres, est riche d'une centaine de petites gravures finement incisées (Delluc *et al.*, 1996). Elles se répartissent selon deux galeries : l'une est ornée d'un grand bison et de chevaux avec des vulves, un phallus, une figure féminine schématique et deux signes en grille ; l'autre, comporte essentiellement une vingtaine de figures féminines schématiques, deux images triangulaires d'allure vulvaire et un phallus, accompagnés de rares animaux (chevaux et bovins).

DELLUC B. et G. 1994 : Inventaire iconographique des figures féminines schématiques du Périgord. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 121, p. 131-137, ill.

DELLUC B. et G. 1995 : Les figures féminines schématiques du Périgord. *L'Anthropologie*, 99, n° 2/3, p. 236-257, ill.

DELLUC B., DELLUC G., CARCAUZON C., avec la collaboration de GALINAT B. et ROSSY-DELLUC S. 1996 : La grotte ornée de Fronsac, Vieux-Mareuil, Dordogne. Inventaire des œuvres. *La Vie préhistorique*, édition Faton-Société préhistorique française, Dijon, p. 416-421, ill. Une monographie plus complète est à paraître.

1986 : La grotte de La Font-Bargeix (Champeau-La Chapelle-Pommier)

La grotte de La Font-Bargeix s'ouvre au pied d'un petit affleurement rocheux en bordure du ruisseau des Nouailles.

De 1978 à 1983, le gisement paléolithique situé devant le porche de la grotte a fait l'objet d'une fouille de C. Barrière. Ont été mises en évidence deux séquences rapportées au Magdalénien final (plusieurs publications de C. Barrière dans les *Travaux de l'Institut d'art préhistorique de Toulouse*, entre 1981 et 1990).

Les gravures de La Font-Bargeix ont été découvertes le 9 mars 1986 par C. Carcauzon et D. Raymond. C. Carcauzon publia un premier article sur cette nouvelle grotte ornée d'exception (Carcauzon, 1986).

Nous avons procédé à l'étude méthodique de la grotte ornée en 1988-1989, avec établissement d'un nouveau levé topographique, nécessaire à la localisation des relevés. Dans le même temps, C. Barrière conduisait sa propre étude, les deux équipes travaillant d'un commun accord en double aveugle, avec confrontation des résultats, de façon à résoudre les différences mineures dues en général aux grandes difficultés d'accès (certaines gravures étant situées sur un plafond surbaissé, jusqu'à 30 cm au-dessus du sol) (Barrière *et al.*, 1990) (planche 4, b).

Dans cette étroite et longue galerie, les figures sont assez schématiques, finement gravées, organisées en panneaux ou isolées dans la partie profonde. La décoration comporte des figures humaines (personnage riant, figure féminine schématique), des images sexuelles surtout vulvaires (dont dix en frise), quelques animaux (cervidé ?, cheval, bison) et quelques signes originaux (croissants, ogive...).

BARRIERE C., CARCAUZON Ch., DELLUC B. et G. 1990 : La grotte ornée de La Font-Bargeix (Champeau-et-La-Chapelle-Pommier, Dordogne), *Travaux de l'Institut d'art préhistorique de Toulouse*, XXXII, p. 9-47, 24 fig.

CARCAUZON C. 1986 : La grotte de La Font-Bargeix, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 113, p. 191-198, 4 pl.

DELLUC B. et G., BARRIERE C. et CARCAUZON C. (1990) : La grotte ornée de La Font-Bargeix à Champeau-et-La-Chapelle-Pommier, communication au colloque du 50^e anniversaire de la grotte de Lascaux, Montignac (manuscrit déposé, en attente de publication avec les actes de ce colloque).

1987 : La grotte de La Croix (Condat-sur-Trincou)

La décoration finement gravée de la grotte de La Croix a été découverte par C. Carcauzon (planche 3, c) et D. Raymond le 6 février (pour les signes) et le 8 février 1987 (pour les figures animales) (Carcauzon *et al.*, 1982). Cette cavité comporte schématiquement deux parties : une galerie et une salle d'entrée, toutes deux ornées : une galerie plus profonde sans vestiges pariétaux. La galerie d'accès est décorée d'une demi-douzaine de signes géométriques faits de dessins en grille ou en palissade ; la salle qui lui fait suite conserve, au plafond, un petit ensemble fait de deux chevaux incomplets (une tête et une avant-main) encadrant une figure intermédiaire, qui fut sans doute un humain et une image vulvaire. A proximité est un autre signe en grille. Un tel petit sanctuaire évoque le Magdalénien moyen ou supérieur.

CARCAUZON C. et RAYMOND D., DELLUC B. et G. 1987 : La grotte ornée de la Croix à Condat-sur-Trincou, Dordogne, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 114, p. 189-198, ill.

1989 : Grotte de La Liveyre (Tursac) et des Moutonnies (à Sireuil, Les Eyzies-de-Tayac)

L'examen des parois de ces petites cavités déjà connus a permis de mettre en évidence quelques traits gravés vestigiaux : la ligne ventrale d'un herbivore dans la première et les membres d'un grand quadrupède dans la seconde.

AUJOULAT N. et ARCHAMBEAU C. 1989 : Notes et compléments d'information sur quelques grottes ornées du Périgord Noir, *Paléo*, n° 1, p. 55-59, ill.

1993 : La grotte de Puymartin (Marquay)

La petite grotte de Puymartin (6 m de développement) s'ouvre sur la vallée de la Petite Beune par un modeste porche. Sa décoration paléolithique a été reconnue en juin 1993 par N. Aujoulat, B. et J.-P. Bitard et D. Grébénart. D'après la note préliminaire publiée, il s'agit de traits gravés profondément, voire sculptés : des tracés indéterminés sur la paroi gauche ; un cheval et les vestiges d'un autre sur la paroi droite.

AUJOULAT N. 1995 : La grotte ornée de Puymartin (Marquay, Dordogne). Note préliminaire, *Paléo*, n° 7, p. 251-253, ill.

1995 : La grotte de Cazelle (à Sireuil, Les Eyzies-de-Tayac)

Dans cette cavité proche des Eyzies, ont été identifiées, en mai 1995, par Chr. Archambeau, N. Aujoulat, J.-P. Bitard, D. Grébénart et J. Lentisco, une vingtaine d'images sexuelles féminines (triangles pubiens avec sillon médian) et une dizaine de tracés indéterminés gravés d'un trait relativement large et profond (Aujoulat *et al.*, 1996). Une note préliminaire a été publiée.

AUJOULAT N. (en collaboration avec ARCHAMBEAU Chr., BITARD J.-P., GREBENART D., LENTISCO J.) 1996 : Une nouvelle grotte située en Dordogne. La grotte de Cazelle (Les Eyzies-de-Tayac, Dordogne), *Lettre internationale d'informations sur l'art rupestre*, n° 13, p. 10-12, 2 ill.

2000 : La grotte de Cussac (Le Buisson-de-Cadouin)

Dans la vallée du Bélingou, elle a été découverte en septembre 2000, par le spéléologue Marc Delluc, au terme de la difficile désobstruction d'une petite cavité dont la galerie initiale était déjà connue. C'est une vaste grotte de l'ordre du kilomètre, ornée de quelque 200 gravures, souvent de grande taille, figurant le bestiaire classique, d'un style archaïque et d'allure gravettienne, ce que semblent confirmer les datations obtenues au niveau d'une série de sépultures voisines. Une demi-douzaine de figures féminines schématiques est également remarquable, de même que quelques tracés digitaux à l'ocre et des empreintes. La ressemblance de ces graphismes avec ceux du Quercy a été soulignée. L'étude devrait commencer bientôt.



Planche 4 : a - Lascaux : on doit à André et à Arlette Leroi-Gourhan d'avoir coordonné la seule étude sur l'archéologie et les gravures de la caverne ; b - G. Delluc lève le plan de la galerie basse de La Font-Bargeix ; c - Chr. Carcauzon est l'auteur des belles découvertes de Jovelle, Fronsac, Font-Bargeix et La Croix.

- AUJOLAT N., GENESTE J.-M., ARCHAMBEAU C. et DELLUC M. 2001 : La grotte ornée de Cussac, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 128, p. 541-552, ill.
- AUJOLAT N., GENESTE J.-M., ARCHAMBEAU C., BARRAUD D., DELLUC M., DUDAY H. et GAMBIER D. 2001 : La grotte ornée de Cussac, *Lettre d'informations sur l'art rupestre*, n° 30, p. 3-9, ill.
- LORBLANCHET M. 2001 : Cussac, fantastique grotte gravée de la Préhistoire, *Archéologia*, n° 381, p. 4-8, ill.

Conclusion

Que conclure au terme de ces quelques pages qui avaient comme seul but de résumer les découvertes effectuées durant un demi-siècle ?

Il était inévitable que, dans la quête permanente de découvertes souterraines par des spéléologues œuvrant dans un département riche en vestiges paléolithiques, les explorations aboutissent à révéler de nombreux inédits. Il faut rendre hommage à l'attention de ces spéléologues qui ont su repérer et déchiffrer des gravures parfois à la limite de la visibilité. Tout cela représente cinquante années de recherches spéléologiques et préhistoriques, auxquelles nous avons, le plus souvent, été mêlés. Nous en savons gré à nos compagnons d'exploration et d'étude.

Ce total d'une cinquantaine de sites ayant donné lieu à des découvertes est considérable.

Une petite moitié est représentée par des découvertes complètes : des sites où l'art pariétal était inconnu. L'autre partie, une grande moitié, correspond à des découvertes venues se rajouter à un fonds connu préalablement. Encore n'a-t-on pas tenu compte ici des nombreux graphismes rupestres non paléolithiques, dont la liste (Delluc, 1975) mériterait d'être mise à jour.

A côté de tant de découvertes, il faut rendre hommage au souci constant des spéléologues de conserver le milieu souterrain et, après un siècle d'explorations en Périgord, il n'est pas d'altérations pariétales qui puissent être mises sur leur compte (Delluc, 1991). Révéler, protéger et faire connaître, voilà bien un bon programme pour les familiers du monde souterrain.

B. et G. D. ¹

1. Abri Pataud, Muséum national d'Histoire naturelle, F24620 Les Eyzies, (U.M.R. 6569 du C.N.R.S.) et Spéléo-Club de Périgueux.

Promenade en Mussidanais

par Pierre POMMAREDE

La presse s'est félicitée que plus de onze millions de Français aient participé, les 21 et 22 septembre, aux journées du patrimoine. Plus modestement, notre compagnie a accueilli avec joie plus d'une centaine de ses membres pour sa deuxième excursion annuelle.

Il y a un mois, les propriétaires de la *Demeure historique*, réunis à Périgueux, avaient déclaré que les châteaux de la Dordogne recevaient, bon an mal an, 600 000 visiteurs. Nous avons privilégié, comme le 22 juin, abbaye, château et chartreuse qui ne figurent pas sur les affiches et les dépliants du grand tourisme. Grâce à des propriétaires compréhensifs et charmants, nous avons pu admirer d'humbles trésors cachés au creux de nos campagnes.

Nous ne sommes pas allés bien loin, en suivant la rivière Isle. Alain Ribadeau Dumas et le docteur Blondin nous ont décrit l'histoire et l'architecture du prieuré Saint-Pierre de Sourzac, une dépendance de l'abbaye de Charroux. Le baron de Vignet de Vendeuil avait ouvert pour nous son domaine de Longua : dans un vaste et très beau parc se côtoient une chapelle castrale du XV^e siècle et une demeure Restauration où se déploie, sur les murs, le papier peint représentant le port de Venise. Puis, à une demi-lieue, s'élève la chartreuse de Gamanson dont le ménage Archambeaud nous fit les honneurs.

Le ciel avait été clément et le soleil n'était pas seulement dans nos cœurs. Les commentaires visuels et historiques du parcours, la présentation

érudite des sites, des rafraîchissements bienvenus ont contribué à développer et à enrichir notre connaissance d'un patrimoine ignoré et resserré les liens de sympathie, d'amitié et de cordialité qui sont les bienfaits, toujours renouvelés, de notre compagnie.



Château de Gamanson (photo J.-C. Monchot)

Merci à nos collègues organisateurs cités plus haut, ainsi qu'au colonel et à Mme Bernard, Mme Rousset, d'avoir ajouté une page privilégiée à notre vieil album. Horace disait : ils sont osé heureusement.

P.P.



Dans le parc de la chartreuse de Gamanson (photo S. Pommier)

VIENT DE PARAITRE

par Guy PENAUD

Gilles Delluc, *Louis Delluc, 1890-1924 : l'éveilleur du cinéma français au temps des années folles*, Périgueux, Pilote 24 édition, 2002, 482 p., ill., 38,50 €.

Louis Delluc : voici un nom qui dit quelque chose à chacun d'entre nous. En effet, chaque année, le Prix de ce nom récompense le meilleur film français. Encore restait-il à redonner vie à ce nom, à savoir qui se cachait derrière ce personnage et pour quelles raisons cet homme, ce Périgordin presque inconnu, fut choisi pour honorer annuellement ce qui se fait de mieux dans le septième art français.

On connaissait jusqu'à ce jour deux grandes biographies retraçant la vie de personnages originaires du Périgord. Celle d'Eugène Le Roy par notre regretté collègue Marcel Secondat et celle de saint Front par notre président, Pierre Pommarède. Aujourd'hui, c'est un autre de nos collègues, le docteur Gilles Delluc, qui nous offre l'histoire inédite de la vie d'un autre Périgordin hors du commun : son oncle, le journaliste, le critique cinématographique, le cinéaste Louis Delluc.

A vrai dire, il s'agit bien plus que de la simple biographie de l'éveilleur du cinéma français, comme il l'écrit, avec les moindres détails de sa vie, de sa naissance à Cadouin le 14 octobre 1890 à sa mort à Paris le 22 mars 1934. Il s'agit en fait, à la fois de la narration passionnante du tragique et flamboyant destin du précurseur d'un art nouveau, et du récit de la jeunesse de cet art auquel il a grandement contribué à donner ses lettres de noblesse.

Louis Delluc est présent à chaque page de cet ouvrage, mais tous ceux qui ont écrit avec lui l'histoire du cinéma, je veux parler, entre autres, de

l'actrice Eve Francis, d'Abel Gance, de Jean Vigo ou de Marcel L'Herbier. sont également au rendez-vous. C'est donc à une fresque magnifique à laquelle le lecteur est convié. « Quel roman que sa vie » a-t-il été dit d'un autre personnage. Tel est aussi le cas pour Louis Delluc. Et c'est le grand mérite de Gilles Delluc que de nous le restituer avec objectivité dans toute sa grandeur, avec ses faiblesses, ses visions fulgurantes et son génie précurseur. Le tout dans un style clair, où l'abondance et la précision des informations ne portent pas atteinte à la justesse et à la délicatesse du ton.

Grâce à lui et à sa connaissance encyclopédique du cinéma français, européen ou américain, en parodiant le cinéaste Roger Vadim, le réalisateur du film *Et Dieu créa la femme*, on peut aujourd'hui avancer : « Et Louis Delluc créa le cinéma ».

Comment passer sous silence une autre preuve de la qualité du livre de Gilles Delluc : le président actuel de la Cinémathèque française, Jean-Charles Tacchella, Prix Louis-Delluc 1975 pour *Cousin-Cousine*, a en effet accepté de préfacier l'ouvrage et de façon magistrale, dans la forme et dans le ton. C'est dire que ce livre est apprécié par les plus éminents spécialistes du cinéma.

Qu'il me soit également permis de féliciter l'éditeur de cet ouvrage, Pilote 24, et Jacques Lagrange, qui ont eu le grand mérite de soutenir ce projet : car ce n'est pas rien que de publier un livre de près de 500 pages, avec environ 400 notes, un index de 1 000 personnes citées, un autre index tout aussi impressionnant de 300 films mentionnés et des annexes exhaustives : toute l'œuvre filmée et écrite de Louis Delluc (c'est fou ce qu'il a pu faire en 33 ans à peine), sa biographie « synopsisée », le palmarès complet du Prix Louis-Delluc depuis sa création en 1937 – quel florilège de chefs-d'œuvre qui ont bercé nos soirées ! – et une gigantesque bibliographie des ouvrages et des sources qui nous permet d'apprécier à sa juste valeur le travail considérable de recherches effectué par l'auteur.

C'est en définitif à un véritable voyage au bout de la nuit, non pas des grottes préhistoriques mais des salles obscures, auquel nous sommes invités aujourd'hui.

En effet, nous connaissions jusqu'à ce jour Gilles Delluc comme étant docteur en préhistoire, c'est-à-dire la science qui s'efforce de retracer l'évolution des sociétés humaines avant l'apparition de l'écriture. Le voilà, maintenant, j'ose le dire, docteur *honoris causa* d'une nouvelle science, celle qui s'efforce de retracer, pour notre bonheur, l'évolution du cinéma avant l'apparition du parlant.

De ce point de vue, ce livre restera à tout jamais la bible incontournable de tous ceux qui sont encore émerveillés par la destinée foudroyante enfin retrouvée d'un enfant du Périgord qui a écrit son nom en lettres d'or dans le firmament des étoiles du cinéma.

G.P.

NOTES DE LECTURE

Collectif : *Tourisme, culture, patrimoine*, actes du colloque du 4 octobre 2002 Périgueux, organisé par l'IUT Périgueux-Bordeaux IV (département développement touristique), Périgueux, Pilote24 édition, 2002, 122 pages, 5 €.

Après « Tourisme et handicap » et « Tourisme et sport », ce troisième colloque organisé par l'IUT développement touristique de Périgueux traite du tourisme culturel. Voici rassemblées en une brochure soignée les actes de cette rencontre. Réunissant des textes très pointus d'universitaires européens sur la valorisation du patrimoine, les aménagements touristiques qui y sont associés, le marketing et la médiation, ce travail devrait intéresser tous nos élus et administrateurs locaux. Périgueux, et le Périgord dans son ensemble, avec ses 600 000 visiteurs de châteaux – et son million de visiteurs pour les sites préhistoriques ! – , n'étaient-ils pas tout à fait indiqués pour accueillir un tel colloque ?

Collectif : *Du bien manger et du bien vivre à travers les âges et les terroirs*, actes du LIV^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest tenu à Brantôme les 19 et 20 mai 2001, éd. F.H.S.O./S.H.A.P., 2002, 505 p., 30 € (en vente au siège de notre Société).

Chaque année, la Fédération historique du Sud-Ouest organise un congrès d'études régionales, en collaboration avec une des nombreuses sociétés savantes de notre région. En 2001, c'est à Brantôme qu'eut lieu ce colloque, co-organisé par notre Société. Voici les actes de cette rencontre publiés. « Un congrès sur l'alimentation ne pouvait se faire qu'en Périgord ! », me direz-vous chauvinement. La lecture de cet ouvrage nous rappelle la

richesse culinaire de l'Aquitaine toute entière, les pratiques alimentaires de groupes sociaux particuliers (les capitouls de Toulouse, les parlementaires bordelais...), lors de situations de crises (pendant les guerres de religion, pendant le XVIII^e siècle et ses disettes, sous l'Occupation allemande), ou liées à des interdits religieux. Il évoque également l'alimentation et la gastronomie dans la littérature. Il termine par une conclusion remarquable de Mme Ferrières qui commente l'étude des cuisines régionales et son articulation nécessaire avec une approche sociale. Elle note aussi trois temps dans l'émergence des cuisines régionales. 1. l'Europe médiévale où s'impose une cuisine internationale, où on trouve partout les mêmes bases. 2. émergence des cuisines nationales aux XVI^e-XVII^e siècles, en liaison avec la notion de « bon goût ». 3. émergence des cuisines régionales au XIX^e siècle seulement. Ces trois étapes sont cependant à nuancer, selon l'auteur, car basées sur les dates d'impression des premiers traités de cuisines. Elle remarque en outre plusieurs points très pertinents, dont le rôle du prix du combustible, qui va faire varier les temps de cuisson, et l'importation des plantes d'Amérique (haricot, tomate, pomme de terre...) qui vont largement influencer sur les traditions culinaires régionales.

Rendons enfin hommage aux auteurs de notre Société qui ont présenté leurs travaux lors de ces journées et publié dans ces actes : « L'alimentation au paléolithique » (B. et G. Delluc), « Manger et boire au Néolithique et aux âges des métaux en Périgord (6000 à 52 av. J.-C.). Céramique et comportements alimentaires » (C. Chevillot), « Le jeûne et l'abstinence » (P. Pommarède), « Un mets de légende : l'ortolan dans le Sud-Ouest de la France au XVIII^e siècle » (F. Duhart), « Bonne bouffe et crises alimentaires en Bergeracois au XVIII^e siècle » (R. Costedoat), « Approche du régime alimentaire des moines dans les couvents franciscains, dominicains et carmes de Bergerac à la fin du XVIII^e siècle » (J.-C. Ignace et Y. Laborie), « Paris à table en 1846 par le Périgourdin Eugène Victor Briffault » (J.-C. Drouin), « Les de Bosredon et la trufficulture à la fin du XIX^e siècle » (T. Truel), « Pour une république diététique : le radicalisme alimentaire dans l'œuvre d'Eugène Le Roy » (J. Chevé), « A propos des banquets du Vendredi saint chez les libres penseurs au début du XX^e siècle » (J. Rousset), « Le vocabulaire de l'alimentation : français et occitan. Vingt siècles d'emprunts aux langues étrangères » (M. Rateau).

Une belle preuve de vitalité pour notre compagnie !

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège : 15 janvier et 12 mars 2003.
Les conférenciers et les thèmes seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par la presse locale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle aura lieu le 8 janvier 2003, avec report automatique le **5 février 2003** en cas de quorum insuffisant. Elle comportera comme d'habitude l'approbation du rapport moral et du rapport financier pour l'année 2002. En outre elle comprendra les élections pour le renouvellement triennal du conseil d'administration.

COURRIER DES LECTEURS

- M. Pierre Brulant (19, rue Dolet-Blanchou, 24450 La Coquille) nous adresse des informations complémentaires concernant les templiers.

« Je possède dans mes archives de nombreuses reconnaissances de rentes dues au commandeur de La Roche-Saint-Pol par la famille Mouny et autres tenanciers du village de Fot pour les années 1651 à 1656, 1660 à 1665, 1748, 1768. Le tènement et village de Fot, paroisse de Saint-Pierre-de-Frugie, dépendait donc du commandeur de Saint-Paul-La-Roche et doit être ajouté à la liste des biens templiers publiés par M. André Goineaud-Bérard dans son bel ouvrage sur *Les Templiers et Hospitaliers en Périgord*. Je possède aussi une adjonction faite par huissier pour un recouvrement de rentes à l'instigation

de Messire Jean-Louis Gerin de tansin balis grand-crois de l'ordre de malte enbassadeur pour le même ordre auprès de notre Saint père le pape comte commandeur de Condat et membres en dépendan hab. au chataux de Condat. J'ai respecté l'orthographe. M. André Goineaud-Bérard indique Jean-Louis Guérin de Tenan comme commandeur de Condat de 1744 à 1765 ».

- Mme Marie-France Sardain (28, rue Anatole-France, 92300 Levallois-Perret) remercie la Société pour les informations qui lui ont été communiquées sur Saint-Laurent-des-Bâtons et Guillegorce. Son grand-père, Léonard Lagarde, est en effet né et a vécu à Guillegorce. D'après ses souvenirs, une de ses arrière-tantes aurait trouvé une cuillère en or dans la « grotte ». Elle recherche des renseignements concernant un éventuel peuplement de Saint-Laurent et des lieux-dits alentour en provenance d'autres régions et même d'Espagne.

DEMANDES

- M. Alain Le Ner (SBED, 5, rue Aristide-Briand, 22100 Dinan) lance un avis de recherche sur une troupe de théâtre et sur le texte d'une pièce, dont il a retrouvé seulement quelques indications. Aux environs de 1982, une troupe de théâtre, peut-être périgourdine, nommée « La Main Nue », créa et joua une pièce, peut-être intitulée « Le Roi de Patagonie ». L'œuvre aurait été jouée à Albi, Aigues-Mortes et Périgueux.

- Mme Annie Capitaine-Baron (81, rue Claude-Bernard, 24000 Périgueux. Tél : 05.53.09.77.69) recueille tous témoignages sur la tempête qui a sévi en Dordogne (et dans les départements voisins) en 1935.

- M. Millot (11, rue du Dr-Gaillard, 24000 Périgueux. mmillotchristian@aol.com) travaille sur le concile de Latran (1214-1215) et recherche tous documents sur le clergé périgourdin de l'époque.

INFORMATIONS

- M. Jean-Louis Clergerie nous informe de la sortie en septembre de la 4^e édition de son livre *L'Union européenne* (avec A. Gruber et P. Rambaud), Dalloz (collection Précis).

CORRESPONDANCE « PETITES NOUVELLES »

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des « Petites Nouvelles », écrire directement à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 16-18, rue du Plantier, 24000 Périgueux, ou utiliser son courriel : bgdelluc@aol.com.

Tenir compte d'un délai incompressible de deux mois minimum.

BRIGITTE ET GILLES DELLUC

Léo Drouyn en Dordogne

1845-1851

dessins, gravures, plans et textes



*Disponible en librairie ou au siège de la Société
53,35 € (+ 4,57 € de port)*

Edition de la Société historique et archéologique du Périgord
16/18, rue du Plantier 24000 – Périgueux
tél. et fax : 05.53.06.95.88

SOMMAIRE DE LA 4^e LIVRAISON 2002

| | |
|---|-----|
| ● Compte rendu de la séance du 7 août 2002 | 483 |
| du 4 septembre 2002 | 490 |
| du 2 octobre 2002 | 495 |
| ● Editorial : Le dernier pas | 499 |

Thème : Moines et abbayes

| | |
|--|-----|
| ● Le prieuré Saint-Eutrope de Sept-Fons (Louis Grillon)..... | 501 |
| ● Le prieuré de Redon l'Espic (Alain Blondin) | 511 |
| ● L'eau dans la vie des moines de Cadouin (Brigitte et Gilles Delluc) | 523 |
| ● En Périgord, avec les chanoines réguliers de l'Artige (Pierre Ortega).... | 543 |
| ● Une recherche de l'extrême : l'ordre de Grandmont. Le prieuré de la Faye à Jumilhac-le-Grand (Pierre Ortega) | 551 |
| ● Les religieux du Périgord au temps de la Révolution française (1 ^{ère} partie) (Robert Bouet)..... | 567 |
| ● Que reste-t-il de la bibliothèque de Chancelade (Jean-Pierre Bitard).... | 591 |
| ● L'Hôpital général de Manufacture de Périgueux (suite et fin) (Louis Grillon).. | 617 |
| ● Dans notre iconothèque et les archives : Les découvertes d'art pariétal en Dordogne depuis un demi-siècle (1947-2000) (suite et fin) (Brigitte et Gilles Delluc)..... | 653 |
| ● Promenade en Mussidanais (Pierre Pommarède)..... | 673 |
| ● Vient de paraître : Louis Delluc, 1890-1924 : l'éveilleur du cinéma français au temps des années folles, de G. Delluc (Guy Penaud) | 675 |
| ● Notes de lecture : <i>Tourisme, culture, patrimoine</i> (actes du colloque du 4 octobre 2002 IUT Périgueux-Bordeaux IV) ; <i>Du bien manger et du bien vivre à travers les âges et les terroirs</i> (actes du LIV ^e congrès d'études régionales de la F.H.S.O., Brantôme, 19-20 mai 2001) | 677 |
| ● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc) | 679 |

Le présent bulletin a été tiré à 1 450 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Janot, avec la collaboration de la commission
de lecture et de Sophie Bridoux-Pradeau

Photo de couverture : Saint Benoît (XVII^e siècle), actuellement dans l'église de Mareuil-sur-Belle, mais provient de l'abbaye de Ligeux (photo J. Brachet)

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 Périgueux. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. ou on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.